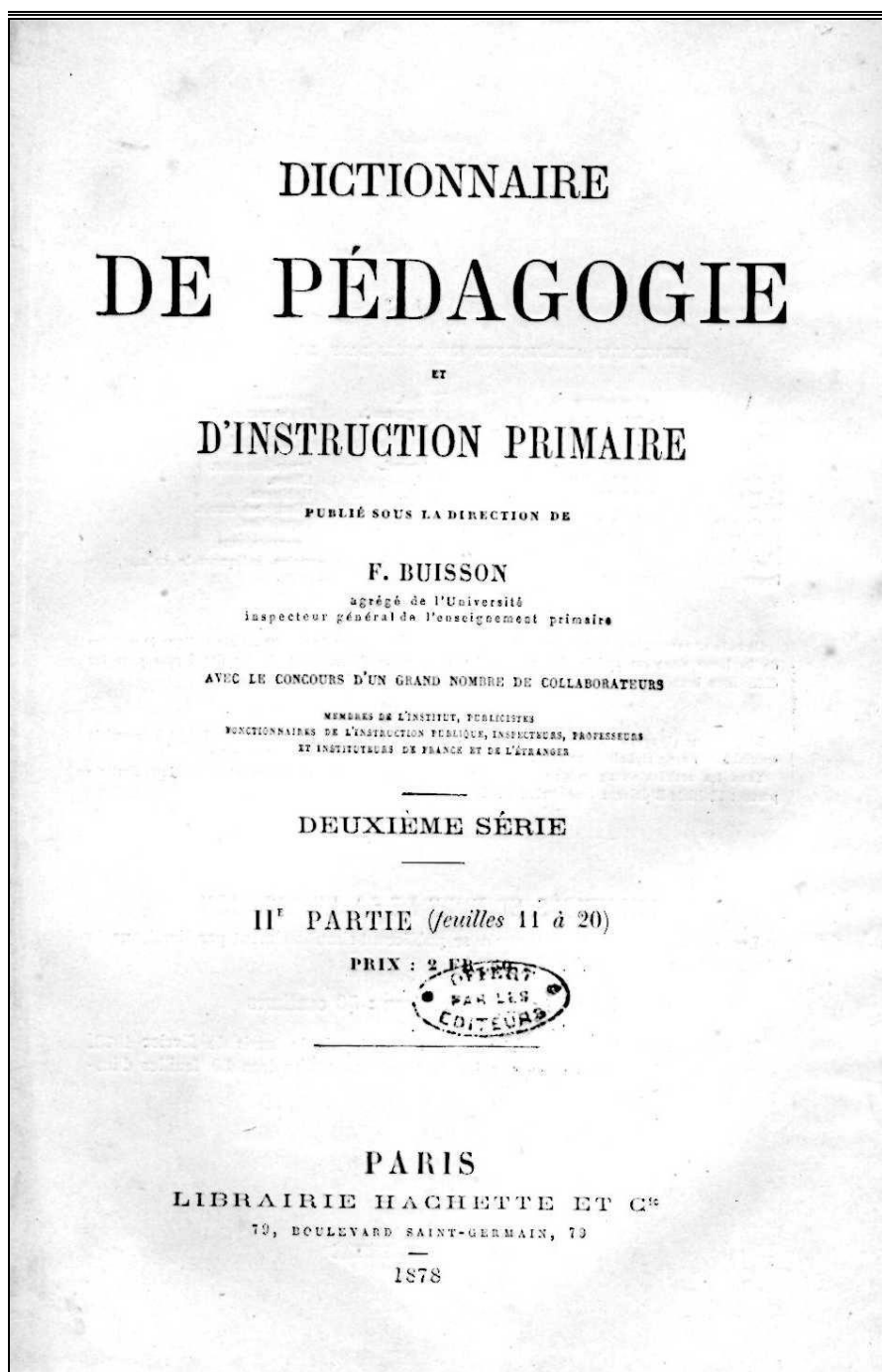


*Cahier Nivernais
d' Histoire de l' Education*



Sommaire du numéro 16

Avant-Propos – Connaissez-vous notre musée ?	3
Liste des donateurs.....	4
Bilan des premières années de la Restauration (Gérard ROUMIEUX)	5
Exercice de style – La conférence pédagogique de 1885 (Georges CORTET).....	26
Le certificat d'études primaires en question – Conférence pédagogique de 1890 (Auguste ROY).....	34
La Morale sexuelle en 1914, selon M. G. Rossignol. (Jean BUGAREL)	38
Le Cours Complémentaire de Corbigny – documents photographiques (années 30).....	45
La discipline et les sanctions au lycée d'état de Nevers -septembre 1952 / juin 1960 (J BUGAREL).....	51
Le livret des pupilles du département de la Seine (service des Enfants Assistés).....	67
Une expérience – Hygiène par l'exemple – (Mademoiselle Félicienne NICOLAS)	73
Conférence sur Jules Renard (Jean LOCQUIN).....	75
Libéralités en faveur des écoles, faites par Jules Renard et sa famille	87
Vulgarisation & enseignement (Jean-François COUNILLON)	89
Sur les pas ... du Chevalier d'Éon (Robert CLOIX)	96
Le Certificat d'Études à... La Charité-sur-Loire le 11 Octobre 2003	99
Le Mot du Président (Henri LAVEDAN)	101
Sommaire des 15 numéros parus des Cahiers Nivernais d'histoire de l'éducation	103

Directeur de la publication : Henri Lavedan

Mise en pages et illustrations : Philippe Joly

LES CAHIERS NIVERNAIS D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

Une publication des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

15 Numéros parus – 11 € le numéro (adhérent 7 €)

****Prix spécial pour la collection complète****

Sont également disponibles :

- Brochures CAMOSINE consacrées au Musée :

n° 85 : "Évocation illustrée des années 30 et 40" 10,00 €

n° 95 : "D'encre et de plume" 10,00 €

n° 108 : "De la plume à la... souris" 10,00 €

- Une famille d'instituteurs de la Nièvre : les GILHODES (1840-1905) 7,00 €

- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1950 – 1971) 7,00 €

- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1971 – 1986) 7,00 €



AVANT-PROPOS

Connaissez-vous notre musée ?

Henri LAVEDAN 

Président des A.M.N.E

Lorsqu'il nous arrive de poser cette question au cours de nos différentes rencontres, nous sommes souvent surpris par les réponses qui nous sont faites : « Un musée de l'Éducation à Nevers ? Ah bon ! première nouvelle », « On n'était pas au courant », « Il y a longtemps qu'il existe ? », « Où se trouve-t-il ? ».

Et pourtant !... Depuis son inauguration en juin 1986 par Pierre Bérégozoy à l'école André Cloix, et surtout depuis son installation en 1994 dans ses nouveaux locaux de l'école de la Maîtrise, 8 rue du Cloître St Cyr (cela va faire 10 ans cette année), ce n'est pas faute d'avoir tout mis en œuvre pour nous faire mieux connaître :

Information de toutes les écoles, tous les collèges et lycées du département par courrier et par Internet via l'Inspection Académique.

Campagnes d'affiches et de tracts.

Création de notre propre site Internet en 2001.

Production annuelle depuis 1988 de nos "*Cahiers Nivernais d'histoire de l'éducation*" et périodiquement, depuis 2000 d'un bulletin de 4 pages intitulé "*Les Nouvelles du musée nivernais de l'éducation*".

Réalisation de deux numéros spéciaux sur notre musée, édités par la Camosine : le n° 95 intitulé "*D'encre et de plume*" en 1999 et le n° 108, "*De la plume à... la souris*" en 2001.

Participation de l'association au Salon des Auteurs Nivernais.

Ouverture gratuite du musée depuis 3 ans lors des "Journées du Patrimoine" en septembre, au cours desquelles nous accueillons entre 400 et 600 visiteurs.

Ouverture du musée depuis 3 ans en juillet et Août.

Enfin reportages multiples et articles du *Journal du Centre* annonçant nos diverses activités : réunions décentralisées, organisation de certificats d'études à l'ancienne, sorties culturelles, expositions, concours...

Nous devons persévérer dans cette voie et ne pas nous décourager, car nos actions commencent à porter leurs fruits. Le nombre de nos adhérents est passé de 125 en 1994 à 226 en 2003 et depuis notre installation rue du Cloître St Cyr, nous avons accueilli près de 15 000 visiteurs parmi lesquels 10 000 scolaires (soit 450 classes) et environ 5 000 adultes.

Cependant, comme le disait notre Sénateur-Maire Didier Boulaud dans l'une de ses préfaces : « *Ce musée connaît un succès grandissant et je ne doute pas qu'il mériterait d'être mieux connu et plus fréquenté encore.* »

À nous donc de redoubler d'efforts, par tous les moyens à notre disposition, du "bouche à oreille" jusqu'au recours aux nouveaux média.

Je compte aussi sur nos adhérents et sur nos visiteurs, souvent surpris par ce qu'ils découvrent, pour être nos ambassadeurs auprès de leurs amis ainsi que des responsables des différents mouvements associatifs de leur commune. Je fais miennes les paroles de M. l'Inspecteur d'Académie Cuvelier qui, à l'issue de sa première visite, « *a souhaité une participation plus active de tous les personnels enseignants et de tous ceux qui sont attachés au Service Public d'Éducation passé, présent et à venir, soit en collectant documents et matériels, soit en collaborant à l'animation du Musée et à ses publications...* »

Une implication plus importante de nos amis enseignants est en effet notre vœu le plus cher.

Liste des Donateurs

- ❖ M. ROUMIEUX (Le Luc en Provence) : Tableaux de lecture édités en 1834, utilisés à Nevers et Clamecy sous la Monarchie de juillet.
- ❖ M^{me} Monique DELARUE (St-Honoré-les-Bains) : 3 cylindres en cire pour le graphophone.
- ❖ M^{me} Régine SLANEY (Nevers) : Diplômes et photo de Chantenay-Saint-Imbert 1944-45
- ❖ M. Pierre VERGÈS (St-Hilaire-Fontaine) : Matériel scientifique (optique) du Lycée Agricole de Moulins-Allier.
- ❖ M^{lle} Renée PIROT (Cosne-sur-Loire) : Diplôme – Livres.
- ❖ M^{me} RICHON (Nevers) : Cahier de Sciences – 2 recueils de Solfège – Photo de groupe.
- ❖ M^{lle} VALLET (Nevers) : Photo du collège classique de jeunes filles, Nevers 1956-57.
- ❖ M^{lle} NICOLAS (Marzy) : Photos Luthenay-Uxeloup 1948/49 – 1952, CEG Imphy (59-60) – Fête des Écoles de Nevers (1945) – Photos du collège V. Hugo de Nevers obtenues par l'intermédiaire de M. BÉTHUNE.
- ❖ M. Jean-Claude SALLÉ (Dijon) : Sa classe en 1920 à Decize – Nombreuses photos de sa mère et portraits d'anciens instituteurs et d'institutrices faites par son père Georges SALLÉ.
- ❖ M. RAFFIN (St-Germain-les-Corbeil) : Photo d'une classe de l'école de garçon de Cercy-la-Tour le 14 juin 1889 (Dr François PRÉGERMAIN).
- ❖ LYCÉE JULES RENARD (Nevers) : Matériel scientifique ancien du lycée (2 fourgonnettes).
- ❖ M^{lle} RACOT (Prémery) : Livres de fables – tableaux.
- ❖ M^{me} CHENU (Nevers) : Photos de son mari Pierre et de sa promo 1934-1937.
- ❖ M. PERREAU (Cours-les-Cosne) : Photos de classe (St Vérain – St Loup – EPS Nevers) et photos de promos.
- ❖ M^{me} CHAUTARD (Nevers) : Une photo du collège de jeunes filles de Nevers
- ❖ M^{me} Denise LEPARGNEUX (Nevers) : Photos d'Azy-le-Vif années 1942-1950 et photo de l'École Ménagère de Luthenay (1950)
- ❖ M. et M^{me} MAURIN (Marzy) Photo de classe de Mary (1913)
- ❖ M^{me} BERNARD (Chaumereuil) : 6 livres anciens ayant appartenu à M^{lle} R. PATRIOT (1908-1980).
- ❖ M^{me} Jocelyne BONNET (Nevers) : Une photo de la Celle-sur-Loire en 1946.
- ❖ M. Albert GUILLET (Nevers) : Appareils et matériel photo – Projecteur ciné – Magnétophone- Caméra – Machine à écrire – Trousse de compas – règle – équerres, etc.
- ❖ M^{lle} Georgette PAUCHARD (Nevers) : Photo promo 1949-1953 – Photo des professeurs du collège V. Hugo (1986) et photo 1946 (Maison de l'Américaine).
- ❖ M^{me} LE GUENNEC (Nevers) : Trousse, ardoises, plumiers, buvards.



BILAN DES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RESTAURATION

Gérard ROUMIEUX 

• *Après les articles sur l'école nivernaise sous la Révolution et l'Empire (Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation n° 13), l'école nivernaise sous la Restauration (n° 14) et l'école mutuelle de Nevers (n° 15), voici un nouveau chapitre de la recherche que Gérard Roumieux nous a aimablement autorisé à publier. Cette partie traite du bilan de l'Ordonnance du 29 février 1816, sous la restauration, dans notre département.*

A) Quels résultats ?

DES PROGRÈS MODESTES.

Peut-on, six ans après la promulgation de l'Ordonnance de 1816, faire un bilan du développement de l'enseignement primaire dans la Nièvre ? Les Archives nationales ont conservé dans la série F, un état de situation par canton, qui donne la liste des instituteurs, leur degré de capacité, la date d'obtention du Brevet et de l'autorisation d'exercer, ainsi que le nombre moyen d'élèves pour chaque maître. D'autres documents, moins détaillés mais de même nature ont été établis en 1818 et 1819 qui permettent de contrôler l'exactitude de ces renseignements. Toutefois ils ne comptabilisent que les instituteurs dûment brevetés. Les instituteurs clandestins, nous le verrons plus loin, échappent à la connaissance du recteur. Ils existent cependant... D'autres sont recensés alors qu'ils ont cessé toute activité. Des sondages précis, effectués dans une dizaine de communes, notamment à Cosne, Saint Pierre le Moutiers, Nevers confirment la fiabilité des données des Archives nationales.

Il y avait en 1819, 116 maîtres brevetés dans la Nièvre, et 161 en 1821. À quelques unités près, l'état de situation de 1820 dénombre 91 maîtres, mais le recensement n'a pas été fait sérieusement dans les cantons de Saint-Saulge, Fours, Dornes et Châtillon-en-Bazois.

Quoi qu'il en soit, entre 1816 et 1822, la progression des écoles est notable, et le nombre des maîtres augmente de plus de 50 % :

- Un accroissement démographique sensible permet de voir le nombre des communes de plus de 2 000 habitants passer de 14 à 19. Deux seulement (Dornes et Alligny-en-Morvan) ne possèdent pas encore d'école en 1822.

- Les communes de 1 000 à 2 000 habitants bénéficient en grande partie des efforts réalisés, puisque 43 d'entre elles disposent maintenant d'une école contre 19 en 1816.

- Le nombre des petites communes de moins de 1 000 habitants qui ont créé une école a plus que doublé, et atteint 54. C'est encore un chiffre très faible, puisqu'il en reste 187 qui n'ont point de maître.

- Un certain nombre de clandestins, démasqués et contraints de passer le brevet peut corriger ce bilan.

- Aucune école privée n'est recensée à l'exception de l'école des Frères qui vient de s'ouvrir à Nevers.

- L'enseignement féminin ne fait encore l'objet d'aucune attention particulière de la part du recteur. Nous verrons plus loin qu'il existe cependant, à l'état embryonnaire et plus ou moins clandestin.

- Les variations locales existent toujours mais s'atténuent sensiblement : l'arrondissement de Nevers est toujours très en retard sur ceux du Nord, mais a doublé ses effectifs en maîtres. Mais trois communes sur quatre ne possèdent aucune école.

En 1822, le baron Cuvier écrivait dans le "*Journal de l'Éducation*" ; que le nombre de communes pourvues d'écoles en France a été porté de 17 000 à 24 000, soit une augmentation de 34 %. Ramenée aux dimensions de la Nièvre, cette information montre que l'augmentation

du nombre d'écoles a été plus sensible en Nivernais (+ 57 %) que pour la France entière. Dans les premières années de la Restauration, la Nièvre a donc très partiellement rattrapé son retard sur les autres régions plus favorisées.

Les progrès ont été plus rapides, en tous cas, que dans les départements voisins du Cher et de l'Indre, qui font partie de la même Académie.

Ces résultats positifs sont à mettre au crédit essentiel du préfet Devaisnes, qui inlassablement, pendant six années, a contribué à la mise en place de l'enseignement primaire.

L'opposition de l'Église à l'Ordonnance de 1816 n'est pas très vive : il n'y a pas encore d'évêque, les curés sont peu nombreux, et l'enseignement congréganiste est pratiquement inexistant.

La réaction ultra contribuera, avec le retour des congrégations, à freiner cette progression dans la seconde partie de la Restauration.

LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

L'état de situation de 1822 nous fournit une autre indication fort intéressante sur la fréquentation des écoles.

Il faut, bien sûr, considérer ces données avec beaucoup de prudence...

Qui les a fournies ? Le maître ? Le curé cantonal ? Le maire ? Avaient-ils intérêt à les minimiser ? À les grossir ? Sont-ils une sorte de moyenne entre la fréquentation hivernale et la fréquentation estivale ? Il semble, globalement, qu'il s'agisse du nombre d'enfants inscrits à l'école, ce qui ne reflète pas, à l'évidence, la fréquentation scolaire.

Le tableau ci dessous donne, canton par canton, la répartition des élèves en fonction du nombre d'habitants.

On obtient ainsi une sorte de taux de scolarisation, ou mieux, un "taux d'inscription scolaire". La sous scolarisation est plus accentuée dans la dépression du Bazois et dans la partie médiane du Nivernais : moins de 1 écolier pour 100 habitants. Par contre, les cantons de Lormes, Saint Pierre le Moutiers, et Saint Amand seraient plus favorisés. Les cantons de Clamecy et de Nevers ont des taux supérieurs à 3 %.

Le curé cantonal de Brinon a fait en 1816, un important travail statistique qui montre que pour les 7 300 habitants de son canton, 1 400 sont des enfants en âge de fréquenter l'école, soit 16,5 % de la population totale. En projetant ce chiffre sur l'ensemble du département, les enfants de la ville de Nevers, ceux de Clamecy et du canton de Lormes seraient environ 20 % à fréquenter l'école, mais seulement 5 % ou moins à Tannay, Fours, Châtillon, Decize et Brinon !

Autre détail utile : le nombre d'élèves inscrits auprès de chaque maître... Il est en moyenne de vingt à trente, mais des nuances importantes existent d'une école à l'autre : Page, à Brinon a tout juste 6 élèves, Guimard 12 à Oisy, tandis que d'autres, plus avantagés, ont jusqu'à 70 élèves, sans compter Saletta qui enseigne aux 260 élèves de l'école mutuelle de Nevers.

Mais ces chiffres n'ont qu'une valeur approximative et ne reflètent qu'imparfaitement la réalité. La fréquentation scolaire fluctue en raison des saisons et des travaux des champs qui retiennent prioritairement les enfants pendant la belle saison ! L'état des finances familiales peut modifier les meilleures bonnes volontés : les rentrées d'argent, dans les classes non indigentes se font surtout en été avec la vente des récoltes et à la fin de l'hiver avec les produits éventuels de la vente des bois. Enfin, les pays de campagnes, où l'habitat est dispersé accusent un très net retard de scolarisation par rapport aux villes : un enfant sur cinquante a pu fréquenter l'école de Fours ; un sur cinq à Nevers ! L'écart est considérable...

Au total, cependant, et quelles que soient les nuances locales ou les écarts annuels, la situation n'est pas brillante. La Nièvre demeure, malheureusement l'une des régions les plus archaïques : on compte 75 élèves pour 10 000 habitants en Moselle, 97 dans les Hautes Alpes, et seulement 22 dans l'arrondissement le moins défavorisé de la Nièvre, celui de Clamecy !

STATISTIQUES DE 1822 PAR CANTON

ARR ^t	CANTON	Nombre de communes			Nombre d'élèves inscrits	% de la pop. totale	% de la pop. scolarisable	Nbre moyen d'élèves pour		
		Total	Pourvues d'écoles	%				1 000 hab.	1 maître	1 commune
CHATEAU-CHINON	Chât.Chinon	14	9	64 %	271	1,8 %	11 %	18	23	19
	Châtillon	15	3	20 %	81	0,8 %	5 %	8	27	5
	Luzy	9	4	44 %	136	1,5 %	9 %	15	35	15
	Montsauche	10	6	60 %	209	1,8 %	11 %	18	35	21
	M.Engilbert	9	5	55 %	181	1,9 %	11,5 %	19	30	6
	Total	57	27	47 %	878	1,4 %	8,5 %	14		15
CLAMECY	Clamecy	14	9	64 %	444	3,5 %	21 %	35	30	32
	Varzy	12	6	50 %	230	2,1 %	12,5 %	21	33	19
	Brinon	21	5	24 %	78	0,9 %	5,5 %	9	16	4
	Corbigny	15	7	47 %	217	1,9 %	11,5 %	19	27	14
	Tannay	20	4	20 %	75	0,8 %	5 %	8	19	4
	Lormes	10	5	50 %	376	3 %	18 %	30	62	37
	Total	92	45	49 %	1 420	2,2 %	13 %	22		
COSNE	Cosne	10	2	20 %	225	1,7 %	10 %	17	37	22
	St Amand	6	5	83 %	164	2,3 %	14 %	23	33	27
	Pouilly	10	6	60 %	162	1,7 %	10 %	17	27	16
	La Charité	14	4	28 %	199	1,6 %	10 %	16	50	14
	Prémery	14	5	35 %	107	1,2 %	9 %	12	21	7
	Donzy	10	5	50 %	180	1,7 %	10 %	17	36	18
	Total	64	31	48 %	1 037	1,7 %	10 %	17		
NEVERS	Nevers	12	3	25 %	751	4,1 %	24 %	41	44	62
	Pougues	12	4	33 %	135	1,4 %	8 %	14	34	11
	St-Benin	15	6	40 %	161	1,7 %	10 %	17	20	11
	St-Saulge	11	4	36 %	117	1,2 %	9 %	12	29	11
	St-Pierre	8	3	37 %	178	2,1 %	12,5 %	21	36	22
	Fours	10	2	20 %	54	0,7 %	4 %	7	27	5
	Dornes	9	2	22 %	73	1,2 %	9 %	12	18	8
	Decize	14	1	7 %	50	0,5 %	3 %	5	50	4
	Total	91	25	27 %	1 519	2,1 %				

LA STABILITÉ DES ENSEIGNANTS

Les états de situation de 1817, 1819, 1822 et 1832 permettent de constater que :

- Pour une centaine de maîtres exerçant en Nivernais, en 1817, près de la moitié est encore en place en 1822, et 20 seulement continuent leur activité en 1832. C'est dire que 20 % des instituteurs ont enseigné au même endroit, pendant 15 ans environ. Parmi ces derniers, 15 tenaient une école avec au moins 40 élèves. À l'évidence, la stabilité des enseignants est étroitement liée aux capacités d'accueil de l'école : il faut un minimum de 30 à 40 enfants qui paient un écolage, même restreint pour assurer un revenu suffisant. Le traitement attribué par la commune ajouté à quelque revenu supplémentaire, leur permettaient alors de subsister.

- La moitié des maîtres reconnus par les Comités cantonaux n'a pas exercé plus de 5 ans. Ces hommes ont parfois été remplacés ; certains sont allés dans des communes plus attractives, ou bien se sont reconvertis et ont cessé toute activité éducative. Cette instabilité est étroitement dépendante de la carence des communes qui, dans l'euphorie de l'été 1816, avaient promis un traitement fixe, mais n'avaient pas tenu leurs promesses.

- Dix ans plus tard, l'enquête du préfet Badouix nous informe que la moitié des 154 maîtres recensés, exerçaient déjà en 1822. Est-ce la preuve d'une plus grande sécurité d'emploi, conséquence de l'accroissement sensible de la fréquentation scolaire ?

Les effets de l'Ordonnance de Février ne se sont faits sentir, de ce point de vue, qu'avec cinq ans de retard. De jeunes instituteurs, ou se prétendant tels, ont cru à une mise en place rapide de l'obligation scolaire. Ils ont déchanté car il y avait encore loin de l'Ordonnance à son application pratique.

Par contre on pouvait attendre un effet plus immédiat de la Loi Royer Collard. Ce texte, promulgué en 1820, dispensait les jeunes maîtres du service militaire, pourvu qu'ils prennent l'engagement d'enseigner pendant au moins dix ans. Le gouvernement de Louis XVIII entendait ainsi conférer à la fonction un certain prestige moral, et même matériel, ce qui n'était pas négligeable. À une époque où le service militaire durait six ans, son exemption aurait pu stimuler les vocations pédagogiques ! Malheureusement pour les jeunes Nivernais, généralement peu instruits, cette mesure ne s'appliquait qu'aux titulaires du Brevet de capacité du second degré. Aussi ne trouvera-t-on, à partir de 1820, que quelques rares jeunes gens, qui, munis de ce précieux parchemin, échapperont au tirage au sort. L'un d'eux, instituteur à Dommartin, dans le canton de Château-Chinon, obtiendra son brevet, grâce à la protection des autorités académiques...

L'examen attentif des Archives départementales du Cher et de la Nièvre (du moins celles qui sont classées et actuellement accessibles) les sondages réalisés dans les archives municipales (au total plus d'une vingtaine, dont les communes les plus importantes) et le dépouillement du volumineux dossier des Archives nationales concernant la Nièvre, permettent de dresser un panorama approximatif de l'enseignement primaire en Nivernais au début et pendant les premières années de la Restauration.

Quantitativement, l'enseignement a progressé, c'est évident. Mais bien des problèmes demeurent à éclaircir :

- Le premier et peut-être le plus important est de savoir comment était organisé l'enseignement à l'intérieur de la classe : il n'y a que rarement des locaux spécifiques, adaptés à l'enseignement, ou permettant au moins de recevoir les enfants dans un minimum de confort et d'hygiène. Nous n'avons, pour cette période encore obscure de notre histoire scolaire, retrouvé aucun document qui permette de préciser la nature et l'importance du mobilier scolaire, du matériel d'instruction. Il faudrait dans les écrits du temps, retrouver des témoignages à ce sujet. Quant aux méthodes pédagogiques, on sait, en dehors du mode mutuel, que la plupart des maîtres utilisaient la méthode dite simultanée, mais c'est à peu près tout... Le chantier reste ouvert... Il faut attendre 1833 pour trouver trace d'un embryon de critique pédagogique dans un mémoire rédigé par un instituteur en avance sur ses collègues, et qui tentait de leur expliquer la méthode de lecture de Firmin et Didot.

- Le niveau de culture est également mal connu. On pourrait, dans une analyse précise des courriers adressés aux autorités, tenter une approche dans ce sens. Mais ceux qui s'exprimaient étaient souvent les plus capables de le faire, et il serait bien difficile d'en tirer une conclusion généralisable. Il faut attendre les premières entrées à l'Ecole Normale de Bourges pour commencer à se faire une idée plus précise.

- La question des rapports avec les autorités religieuses est elle aussi, importante. On comprend, à la lecture des comptes rendus des Comités cantonaux, que le curé exerce une domination sans partage, impose ses idées aux autres membres, et tient le maître d'école sous son autorité parfois menaçante, en tout cas sans concession, lorsqu'il s'agit "des bonnes mœurs". Il faudrait consulter les archives ecclésiastiques, très éparpillées dans les paroisses, souvent non classées dans les greniers des presbytères. Pour cette période sans évêque, seul l'évêché d'Autun pourrait être d'un certain secours. Or l'État, en s'en remettant aux initiatives locales du soin de fonder des écoles, sans dégager les moyens de sa politique, donne au clergé la possibilité de reprendre en mains, un enseignement qui lui a pratiquement échappé depuis la Révolution. À partir de 1823, un évêque est installé à Nevers, les Frères de la Doctrine chrétienne reviennent au premier plan.

Le grand débat qui agitera toute la vie scolaire pendant le XIX^{ème} Siècle, est amorcé dès 1820 : enseignement religieux et laïque, gratuité et obligation scolaire sont des termes qui commencent à faire leur apparition. Mais il faut encore attendre les débuts de la Monarchie de Juillet pour que les voix de Duvivier, de Malardier ou surtout de Claude Tillier s'élèvent en faveur de l'enseignement... public... gratuit... et obligatoire !

B) La condition sociale des maîtres.

LE COMPORTEMENT DES MUNICIPALITÉS

L'augmentation rapide du nombre des écoles dans les premières années de la Restauration, est due, nous l'avons vu, en partie à l'action initiale de certains Comités cantonaux, qui ont fait pression sur les Municipalités pour qu'elles investissent dans l'école. Mais il ne suffisait pas de voter une quelconque indemnité au maître d'école : il fallait encore la verser régulièrement et surtout prévoir les recettes correspondantes au budget communal. Dès lors, les difficultés surgissent, et ces quelques exemples nous le montrent :

- À La Fermeté, les archives communales donnent un aperçu de l'ampleur des problèmes posés par la mise en oeuvre des décisions. Dans ce village d'un millier d'habitants, situé à 7 kilomètres de Saint-Benin-d'Azy, le Sieur Pierre Balthazard exerce son métier en 1816. L'année suivante, le Conseil lui «*vote un avantage de 200 francs par an*» à charge pour lui d'enseigner gratuitement aux enfants de quatre veufs et de trois veuves, tous indigents. Cela fait douze enfants. Mais bientôt, le maire proteste que cette somme est abusive, compte tenu du petit nombre d'indigents qui fréquentent effectivement l'école. «*C'est faire abus des deniers communaux que de souffrir, pour un aussi petit nombre d'enfants, qu'une somme aussi forte que 200 francs tourne au profit d'un seul individu, alors que nous négligeons de faire réparer les fontaines publiques et les chemins vicinaux par défaut de fonds.*» Le maire refuse donc de verser l'indemnité prévue. Balthazard proteste, écrit au préfet, lequel intervient auprès des autorités locales, qui «*ne peuvent se dispenser de régler au sieur Balthazard une somme votée par le Conseil municipal, et approuvée par lui.*»¹ Certains conseillers ne suivent pas leur maire et considèrent qu'une somme de 200 francs est même trop modique, et qu'il n'est donc pas question de la supprimer. Alors on trouve une solution transitoire : les 200 francs sont maintenus, mais on ajoute des contraintes supplémentaires à l'instituteur : «*l'instruction du catéchisme sera gratuite pour tous, et devra être faite au moins deux fois par semaine... Le sieur Balthazard sera tenu d'aider MM les maires et adjoints dans les écritures qu'ils peuvent avoir à faire.*» L'instituteur est aussi secrétaire de mairie ! Cette transaction s'est très

¹ Délibérations du Conseil de La Fermeté, et AD/58 T/102

vraisemblablement révélée profitable à tous, puisque nous retrouvons Balthazard, toujours maître de l'école de La Fermeté en 1832... peut-être même plus tard...

- À Colméry, petite commune d'un millier d'habitants, également, mais dans le canton de Donzy, au Nord du département, le Conseil municipal décide, lui aussi en 1817 que « *pour fixer dans cette commune un instituteur qui remplisse les vœux de sa Majesté* », et offrir en même temps à cet instituteur un sort qui puisse l'y attacher, elle lui alloue un logement convenable, aux frais de la commune. On est plutôt surpris, car le village est isolé des grands axes de communication, n'a ni notaire, ni curé, ni notable influent. Le conseil offre cependant 150 francs par an en sus du logement à un certain Buttot, venu s'installer dans un hameau à un kilomètre du bourg. Il ne se soucie pas de prévoir les moyens à mettre en oeuvre pour honorer ses bonnes intentions, et le maire néglige même d'adresser le procès verbal de la séance au sous-préfet. En vérité, il faudrait lever un impôt extraordinaire... payé par les plus riches de la commune... donc par les conseillers municipaux eux-mêmes, puisqu'ils font partie des plus imposés. Le maire Chatelain n'est guère pressé d'exécuter les décisions de son conseil, si bien qu'il est remplacé par Leteur. Ce dernier, contraint, en octobre 1819 de faire délibérer ses adjoints en compagnie de dix autres Colmériens parmi les plus imposés, est tout aussi réticent, car selon lui, « *la majeure partie des habitants de ce village aime mieux faire des pâtres de ses enfants que des écoliers.* » La conclusion tombe donc : « *il n'est pas possible de faire prendre l'enseignement dans cette commune* » ! Exit la délibération de 1817 prise sans doute dans un élan de générosité spontané !

Mais le préfet ne lâche pas prise : s'il a en définitive, approuvé la délibération créant l'école de Colméry, il entend bien qu'elle soit concrétisée. Il soutient les protestations de Buttot. Il faudra toutefois plus de trois ans pour qu'un compromis lui soit proposé. Il logera dans le vieux presbytère désaffecté depuis la Révolution. Et pour les 287,50 francs que la Commune lui doit depuis 23 mois, il pourra jouir gratuitement, pendant deux ans des quelques arpents de terre dépendant de la cure.

Buttot n'avait pas attendu le bon vouloir de la Municipalité pour se procurer des revenus complétant le maigre écolage qu'il percevait. À partir de 1823 il consacre la plus grande partie de son temps à son petit commerce de bois, et à l'exploitation du jardin de la cure.

La Commune certes, n'était pas riche et vivait en quasi autarcie. Les plus riches - ou les moins pauvres ? - gouvernaient le village et ne voulaient pas mettre la main à la poche pour aider les indigents.

- À Planchez, petit village du canton de Montsauche, on ne possède point de desservant fixe pour assurer le catéchisme, et « *les enfants se trouvent dans l'ignorance la plus absolue de leurs devoirs.* » Or, un certain Jacquand, instituteur particulier à Montsauche, vient d'obtenir son brevet de capacité, en 1817. Il le négocie sans succès au chef lieu de canton, et vient finalement s'installer à Planchez, où la commune le nomme instituteur et lui alloue 200 francs par an, en plus de la petite rétribution payée annuellement par les parents. En outre, il lui est permis d'occuper provisoirement les locaux du presbytère... en attendant qu'il puisse accueillir un curé !...

Mais en 1820, la commune veut récupérer son presbytère pour y loger le desservant qu'elle a trouvé. D'où un conflit avec l'instituteur qui « *refuse de déguerpir.* » La raison invoquée en définitive par le maire pour faire partir Jacquand, est que « *le presbytère étant dans le plus mauvais état, le vœu de la commune est de le mettre en réparations pour loger aussi déceument que possible, le desservant qu'il plaira à Monseigneur de nous envoyer.* » On peut loger le maître d'école dans une bâtisse délabrée, mais pas le desservant... Le conflit s'aggrave ; les accusations sont réciproques, car le maire est accusé de prévarication par le maître, sur lequel on répand le bruit qu'il est ivre la plupart du temps !

Comme Colméry, Planchez finira par payer ses dettes...

- Un autre exemple est significatif de la mauvaise volonté des conseils municipaux, et de la précarité matérielle des maîtres. À Tracy, petite commune du canton de Pouilly, Lherbert, instituteur diplômé, a été installé par le Comité cantonal avec l'accord du maire. Il

doit bénéficier d'un traitement annuel de 250 francs. Mais la commune n'exécute point ses propres décisions. L'appel auprès du préfet rejoint les plaintes précédentes et Lherbert devra se défendre plusieurs années pour obtenir le remboursement des quelques centaines de francs qui lui sont dues.

- À La Charité-sur-Loire, commune importante et qui ne manque pas de moyens, on finance depuis longtemps une école primaire. Le sieur Rué est installé comme instituteur depuis quelques années. Il obtient son brevet de capacité et l'autorisation d'exercer dès le mois de Juin 1816. Mais il n'est pas le maître en titre, qui lui, depuis fort longtemps, perçoit une indemnité de 400 francs par an. La commune fait un effort et offre 200 francs à Rué, qui n'est pas content et demande le même traitement que son aîné. Résultat: la commune partage les 600 francs entre les deux maîtres, soit 300 francs chacun. Les deux instituteurs deviennent les pires ennemis, et comme la Municipalité refuse d'augmenter la subvention, le conflit s'envenime jusqu'au départ de Rué.

- Ternier instituteur à Champlemy, canton de Prémery, a entendu parler de l'Ordonnance de 1816, et demandé au maire de lui accorder un traitement fixe. Mais la commune est engagée depuis plus de vingt ans dans un procès ruineux avec les propriétaires de la terre de Champlemy, à propos des droits d'usage indivis avec eux. Les frais du procès et la réduction des revenus des droits d'usage s'ajoutent à *«l'épuisement où chacun est des malheurs de 1815 et des fléaux de l'année dernière.»* Dans ces conditions, le conseil municipal refuse de se créer de nouvelles dettes, d'autant que *«la position de l'instituteur n'est pas plus fâcheuse que plusieurs individus que la mauvaise année a réduit pour la première fois à connaître l'indigence et le besoin.»*²

Ces exemples pourraient être multipliés. Les Archives départementales et communales contiennent quantité de plaintes contre les municipalités qui n'honorent pas leurs engagements ou qui refusent de respecter la loi. Souvent, le maître concerné abandonne, change de commune ou... de métier.

C'est que, dans l'euphorie de la paix retrouvée, les communes avaient accueilli favorablement l'Ordonnance de 1816. Mais les moyens financiers n'avaient pas été dégagés. Le plus souvent, on a accepté de créer l'école et de subventionner la gratuité aux indigents sur des revenus aléatoires, tels que le produit des coupes de bois. Le préfet recommandait de faire voter un impôt au "marc le franc". Mais cela ne concernait que les propriétaires les plus aisés... peu soucieux de payer pour les indigents. Ces Grandet de village, ainsi que les appelle Gontard, considéraient que le maître, qui avait souvent une activité d'appoint, gagnait son argent trop facilement, et surtout *«à l'abri des intempéries»* !

Il était clair, en 1820/1822, lorsque la plupart de ces conflits ont éclaté, que les communes qui ne s'étaient point rendues à l'invitation du préfet et de l'Ordonnance de Février, étaient finalement les plus tranquilles. On ne devait rien leur reprocher puisqu'elles n'avaient rien promis, *«faute de moyens.»*

L'Ordonnance de Février 1816, en n'imposant point aux communes la responsabilité financière de l'enseignement primaire, en ne leur fournissant point les moyens d'assumer cette responsabilité, créait dès le départ, les conditions idéales de conflits entre les maîtres et l'autorité locale.

LES TRACASSERIES POLITIQUES À L'ÉGARD DES MAÎTRES

Les Archives communales et départementales rendent compte en partie des nombreuses difficultés qui ont prélué à la mise en place des écoles primaires au début de la Restauration.

Pour prétendre exercer le métier d'instituteur, il fallait, d'abord, et avant tout, obtenir du maire un certificat de bonne vie et mœurs, lequel certificat ne pouvait être délivré sans l'aval du curé, lorsqu'il y en avait un dans la commune. L'obtention du brevet de capacité, auprès du recteur, n'était alors plus qu'une formalité.

² Délibérations du Conseil municipal de Champlemy du 25/07/1817

Le maître d'école devait témoigner de son attachement à la religion et à la Monarchie. Le maire, au nom du roi, et le curé, au nom de la religion, sont donc les deux surveillants spéciaux qui contrôlent le bon fonctionnement de l'école. Les maires sont, au moins en apparence de fidèles serviteurs de la Monarchie puisqu'ils viennent d'être désignés par le nouveau pouvoir. Les curés, encore peu nombreux dans les paroisses, ont pour mission essentielle de restaurer la pratique religieuse.

Mais la Monarchie restaurée sait bien qu'elle ne peut effacer d'un coup les séquelles de la Révolution et l'immense prestige de l' "usurpateur". Trop de militaires, - parfois enseignants! - se sont retirés dans les campagnes. Dans les veillées on célèbre les glorieuses campagnes de Napoléon. Il faut donc réduire ces opposants potentiels, et les instituteurs, souvent soupçonnés de bonapartisme, sont les premiers visés.

Le préfet, les maires, les curés, profitent de la nouvelle situation politique pour régler des comptes avec leurs adversaires. Ainsi Nandreau, à Châtillon-en-Bazois, ne peut obtenir son brevet de capacité en raison de sa fidélité à Napoléon. Ses détracteurs font remarquer que *«des individus qui, pendant les Cent Jours, donnaient le ton dans l'étendue du canton et même plus loin, ont persuadé Nandreau que, s'il ne se fédérait pas, il perdrait et sa place, et sa pension. Il a été assez faible pour le croire. Mais en plaçant son nom sur le fatal registre, il a du perdre tout espoir de confiance de la part de ceux de ses supérieurs qui, ne le connaissant pas, ne mettront point de distinction entre une erreur innocente et une faute impardonnable... Il sera regretté de ses élèves et de leurs parents.»*³

Gaudinot, à Corbigny, n'obtient pas l'autorisation, car *«lors du passage de Collot d'Herbois, il se montra dénonciateur ardent.»* La rancune est tenace, même après trente ans !

À Saint-Benin-d'Azy, l'instituteur *«est noté par une immoralité scandaleuse est s'est fait remarquer de la manière la plus fâcheuse aux diverses époques de la révolution, et aussi d'être un des plus zélés partisans de l'usurpateur, dont il a publié la proclamation et propagé la doctrine. Cet homme ne pourrait que corrompre la jeunesse au lieu de lui donner de bons principes et de l'élever dans le dévouement au roi.»*⁴

À Saint-Saulge, l'instituteur Grandjean était considéré comme un excellent maître sous l'Empire, mais le préfet s'empresse de le révoquer dès le 4 Octobre 1815 : *«C'est un homme dangereux par l'exagération de ses principes révolutionnaires, et qui s'est fait remarquer pendant le temps de l'usurpateur par la violence de sa conduite.»* Le préfet demande son éloignement, estimant que cela produira un effet salutaire, et *«comprimera quelques hommes, peu amis de l'ordre.»*

D'autres maîtres sont ainsi accusés d'avoir trempé dans le bonapartisme, d'avoir mené des actions subversives durant la Révolution, ou tout simplement de n'être pas ouvertement favorables à la Monarchie. Une douzaine d'entre eux sont ainsi éliminés de l'enseignement entre 1815 et 1817. Cette purge des éléments hostiles au nouveau régime se développe également dans d'autres milieux que celui de l'enseignement, mais frappe ici, la plupart du temps de malheureux individus, sur qui pèse la responsabilité *«d'instruire la jeunesse dans l'amour du roi et de la religion.»* Au demeurant ce fut aussi pour certains notables, l'occasion de réaliser une double opération : en faisant allégeance à la Monarchie, ils se débarrassaient habilement du fardeau financier imposé par l'Ordonnance... quand ils ne profitaient pas de la situation pour régler des querelles personnelles !

LA MISÈRE MATÉRIELLE DES MAÎTRES.

La position sociale des maîtres au début du XIX^{ème} siècle est difficile à saisir, car les données sont très fragmentaires. Deux sources d'information sont utilisables : les indications fournies par les autorités locales, et les courriers que les instituteurs adressent à leurs supérieurs pour réclamer une amélioration de leur sort. Il faut, à l'évidence, prendre ces informations avec la plus grande prudence.

³ AD 58/T/101

⁴ Lettre du préfet au recteur AN/F17/ 10 155

Le revenu du maître consiste essentiellement en un droit d'écolage, généralement mensuel, auquel il faut ajouter selon les communes, une indemnité fixe, une portion de droit d'usage, voire quelques avantages en nature.

L'écolage est un droit perçu directement auprès des familles. Cette somme varie d'un canton à l'autre, selon les décisions locales, et la qualification supposée de l'enseignant. Ainsi, à Saint-Benin-d'Azy, le Comité cantonal précise qu'«à ceux de leurs élèves auxquels les parents voudraient apprendre à lire, à écrire, et le calcul, les maîtres pourront exiger pour les écoliers, qui se réduiront à apprendre à lire, la rétribution de 0,75 francs par mois, et de 1,25 francs pour ceux qui demanderont en outre des leçons d'écriture et de calcul.»⁵

Le comité de Saint-Saulge propose de répartir les élèves en quatre classes :

«La première comprendra les jeunes gens recevant les premiers éléments du latin qui paieront quatre francs par mois.

«La deuxième ceux qui recevront les leçons de grammaire et de géographie, et qui paieront trois francs.

«La troisième, ceux qui, sachant lire, recevront des leçons d'écriture, et paieront deux francs,

«La quatrième, comprendra les enfants qui reçoivent les premières leçons de la lecture et paieront un franc.»

Dans le canton de Lormes les tarifs vont de 1,50 francs à 0,25 selon la classe... et le maître. À Alligny, ils varient de 0,75 à 2 francs, à Varzy 1 à 2 francs. Le maître de Marigny ne réclame que 15 sous...

Ces chiffres n'ont évidemment qu'une signification relative : le revenu de l'écolage dépendait en effet du nombre d'élèves, et de la régularité de leur fréquentation. Mais de toute manière, il ne dépassait guère quelques centaines de francs par an, dans le meilleur des cas. De nombreux maîtres qui écrivent au préfet pour obtenir un secours, se plaignent de l'irrégularité de leurs revenus : les intempéries (neige et inondations) les épidémies ou les travaux des champs sont autant de bonnes - ou de mauvaises ! - raisons pour ne pas fréquenter l'école.

Les maîtres les plus chanceux pouvaient bénéficier d'une indemnité versée par la commune, en échange, nous l'avons vu, de l'enseignement gratuit aux enfants d'indigents, désignés par le maire. Mais de 1817 à 1822, le nombre de ces communes versant une indemnité a peu varié : une trentaine environ... Lorsqu'elles ne trouvaient pas tel ou tel moyen de se dispenser de l'exécution de leurs propres décisions !

Les plus grandes communes, Nevers, Cosne, Clamecy, La Charité ou Donzy ont, le plus souvent conservé les dispositions mises en place sous la Révolution, ou même avant : une indemnité annuelle de l'ordre de 200 à 400 francs était versée à l'instituteur.

Mais il arrivait aussi que le maître disposât de quelques avantages en nature : dans le Nord et l'Ouest du Département, un logement est parfois fourni - le presbytère inutilisé par exemple - Ce n'était souvent qu'une maison fort modeste, où le maître entassait pêle-mêle ses effets personnels, son maigre mobilier, sa famille... et les élèves ! Parfois aussi, comme à



Avant J. Ferry, les écoles sont pauvres et peu nombreuses. Les élèves paient le maître.
J. Ferry fait voter les lois qui rendent l'école gratuite, obligatoire et laïque.

⁵ AD 58 1T/1266

Cosne ou à Luzy, on libérait une salle inutilisée du Tribunal pour y loger le maître. Ici, c'est «*un bâtiment qui menace ruine et qui est dangereux* ». Là c'est le presbytère, inoccupé et sans réparations depuis 1789. Pourtant, et c'est intéressant à noter, dans une dizaine de communes, le Conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de trouver un local qui puisse accueillir un maître... et l'attacher à la commune. Vers un logement de fonction ? C'est une idée qui fait lentement son chemin...

Autre avantage en nature : du blé était offert à l'instituteur. Pautrat à Oisy percevait ainsi «*un demi boisseau de blé par feu.*» D'autres pouvaient chauffer la maison d'école grâce à une coupe concédée dans les bois communaux.

Ultime ressource, bien que rarement obtenue : un secours provenant de l'administration. Nous devons bien lire : "un secours" ; et non un salaire ou une indemnité. L'Ordonnance du 29 Février 1816 avait en effet prévu qu'une somme de 50 000 francs, prélevée sur le trésor royal, serait destinée à aider temporairement les écoles modèles ou récompenser des maîtres qui se sont le plus distingués. C'est la première fois qu'une contribution régulière de l'État figure au budget de l'enseignement primaire. Elle est bien faible et n'a que peu de répercussion dans la Nièvre. Par deux fois, en 1817 et en 1822, le préfet disposera d'une somme de 1 000 francs pour stimuler le zèle des Municipalités de Clamecy, Cosne, Nevers, Donzy et Saint Pierre le Moutiers, dans leur intention de créer des écoles mutuelles.

Il est difficile d'évaluer le revenu annuel moyen d'un maître d'école. On se bornera donc à quelques exemples extrêmes, et fatalement approximatifs.

Magnien, à Dornecy, perçoit 400 francs de la commune. Il enseigne à 30 élèves payant un franc par mois. Pendant 9 ou 10 mois de l'année, et en supposant une fréquentation régulière, cela représente moins de 700 francs.

Destimauville à Corbigny, qui demande 3 et 4 francs d'écolage enseigne à une vingtaine d'élèves payants, et reçoit trois pensionnaires qui lui versent 100 francs chacun. Il ne peut compter que sur un revenu de 800 francs annuels maximum... Encore doit-il nourrir ses pensionnaires.

Gadrey, d'Alligny-en-Morvan, peut espérer 300 francs pour ses 40 élèves, mais il ne touche aucune indemnité de la commune. Léger, à Marigny perçoit 500 frs de ses 80 élèves.

Ce sont là quelques privilégiés, car la grande majorité des maîtres de 1822 ne peut guère compter que sur 250 francs par an. Or tous les témoignages concordent pour dénoncer l'absentéisme des élèves, qui, bien sûr, ne paient point lorsqu'ils manquent l'école. Un rapport effectué au Ministère de l'Instruction Publique en 1818 admet qu' «*un traitement fixe de 800 francs pour le maître d'école de 1^o classe dans les communes rurales, et de 700 francs pour ceux de 2^o classe paraît bien suffisant surtout s'ils sont logés aux frais de la commune, et s'ils peuvent en outre recevoir une légère rétribution de leurs élèves... et les instituteurs étant bien rétribués doivent se consacrer exclusivement à l'instruction des enfants, et on doit leur interdire toute autre occupation, même celle de greffier de la mairie, de chantre ou de secrétaire.*»⁶. On est très loin de 800 francs, même en ville.

On comprend dès lors que l'enseignement ne peut faire l'objet d'une activité unique. Il est impossible, en 1820, de vivre honorablement avec 15 ou 20 francs par mois. La majorité exerce donc une autre activité. Une vingtaine sont d'anciens militaires qui perçoivent une demi solde du gouvernement : pour eux les quelques élèves payants sont un appoint intéressant à leur pension. Une bonne moitié exerce d'autres fonctions : marchand de bois, chantre, marguillier, propriétaire... ou même fossoyeur à l'occasion ! Enfin, près du tiers de ces maîtres recensés sont âgés de plus de 60 ans, et ne peuvent guère exercer d'autre activité.

On peut en fait se poser la question suivante: la fonction de maître d'école, surtout dans les campagnes, n'était-elle pas une activité complémentaire, pour les plus jeunes, une activité de survie pour les plus âgés ?

L'enseignement était-il une véritable profession en 1822 ?

⁶ AN F 17/9367/46

LES INSTITUTEURS CLANDESTINS

Les statistiques officielles font état, nous l'avons vu, des instituteurs régulièrement installés dans leurs fonctions, et munis du Brevet de capacité, et de l'autorisation d'exercer.

Cependant, une vingtaine d'entre eux, environ, ne possèdent pas les autorisations nécessaires, dans les années 1816-1820. Pourquoi ? Ils sont trop âgés ou trop ignorants pour affronter l'examen, pourtant bien simple. D'autres préfèrent l'anonymat et ne pas attirer l'attention sur leur activité essentiellement hivernale, peu rémunératrice et complémentaire de leur activité habituelle. Certains continuent paisiblement leur activité, dès lors que les Conseils municipaux ne s'intéressent pas à l'Ordonnance, ou feignent de l'ignorer. S'il n'y a pas de concurrence, ils passent inaperçus. Mais si le comité cantonal doit installer un candidat officiel désigné par le recteur, c'en est fini de cette tranquillité : le maître clandestin attire illégalement des élèves et nuit gravement aux intérêts du maître officiel... qui se plaint aux autorités.

Ainsi, sur plainte d'Emilie Couloy, institutrice brevetée à Cosne, le procureur du roi est-il amené à fermer les écoles clandestines de la veuve Pétry et de Mlle Gourdet. Il leur était reproché d'enseigner les travaux d'aiguilles ! Mais le procureur en appliquant la loi n'en fait pas moins remarquer que l'école clandestine correspond mieux aux besoins de la population que celle de Mme Couloy qui *«est le rendez vous général de tous les enfants sans distinction. L'éducation qu'on y puise se borne à l'écriture et à la lecture. Cette méthode ne convient guère à certaines familles qui préféreraient faire apprendre aux jeunes demoiselles les travaux du ménage.»* Malgré quelques interventions, le préfet reste ferme : *«que ces demoiselles se pourvoient des certificats nécessaires, ou qu'elles s'abstiennent d'enseigner»* écrit-il au procureur du roi à Cosne en Juillet 1821.

À Clamecy, où le développement de l'enseignement est plus avancé qu'ailleurs, la chasse aux clandestins est vigoureusement conduite par le procureur. En 1820, il constate que dans l'arrondissement, *«une multitude d'individus s'arrogent le droit d'enseigner publiquement et de tenir école, sans aucune autorisation légale.»* Se fondant sur l'Ordonnance de Février 1816 et le Décret du 11 Juillet 1818, il invite fermement les officiers de police *«à vérifier les autorisations qui seraient invoquées, et à signaler les instituteurs et les institutrices clandestins qui jusqu'à ce jour auraient été tolérés par quelques unes des autorités locales.»*

La chasse aux clandestins est bien sûr motivée par le souci des autorités de veiller à ce que *«l'instruction primaire soit fondée sur la religion, car... des hommes sans mœurs ou imbus de fausses doctrines pourraient inculquer dans l'esprit des jeunes gens le principe de leur immoralité, et par là, tromper l'espoir des pères de familles, et par suite l'espoir du gouvernement.»*⁷ Quelques maîtres ayant trempé dans le Bonapartisme ou dans la Révolution seront contraints de fermer leur école.

Une certaine demoiselle Delage enseignait à Clamecy les travaux de linge à quelques jeunes filles de la bonne société locale. Cela durait depuis plus de vingt ans, et les mères en étaient bien satisfaites. Elle était l'amie de Beaumier, le premier directeur de l'école mutuelle de la ville, qui gagnait peu dans son établissement et cherchait à donner des leçons à l'extérieur. Il vient donc donner des cours du soir aux *«jeunes demoiselles de 14 à 21 ans qui le désirent»* ; et ce, dans la maison de Mlle Delage ! Cette dernière fut inquiétée, dénoncée par une concurrente moins favorisée, ou moins compétente ; mais grâce aux protections dont semblait profiter le sieur Beaumier à l'époque, elle put continuer quelque temps encore son activité.

Il n'y a pas que les laïques qui enseignent sans autorisation. Les prêtres dont les ressources sont généralement modestes avaient l'habitude d'enseigner à quelques élèves, éventuellement destinés à poursuivre leurs études au séminaire. Ils leur apprenaient les rudiments, notamment ceux du latin et l'argent qu'ils recevaient pour la pension, leur procurait

⁷ Circulaire du Tribunal civil de Clamecy aux officiers de police judiciaire.

un petit revenu qui complétait leur modeste casuel. Mais la loi de février 1816 leur fait obligation de se ranger aux mêmes règles que le commun des maîtres d'écoles.

Or les curés de Fours, Larochemillay, Aunay ou Saint Honoré se livrent à l'enseignement. Les maîtres laïques, régulièrement pourvus du brevet dénoncent ce qu'ils appellent une concurrence illégale. Le préfet, informé, avise l'Évêque d'Autun à la fin de l'année 1822. Ce dernier affecte la surprise et tance les coupables en clamant *«qu'il ignorait jusqu'à quel point les plaintes étaient fondées, mais que de toute façon, il fallait se conformer à la loi...»* Mais dans le même temps il leur demande de lui *«faire connaître si la plainte portée (contre eux) était fondée ou non. Dans l'un et l'autre cas, je n'ai pas besoin de vous répéter ce que vous avez à faire.»* Ces prêtres enseignants continuent, en fait, leur activité sans être inquiétés jusqu'à la fin de la Restauration !

Reste le cas de ces prêtres qui ont abandonné la soutane durant la Révolution. Quelques Nivernais sont dans une situation difficile au retour de la Monarchie : ainsi ce malheureux Robin, vieux prêtre défroqué qui exerce clandestinement à Saint Pierre le Moutiers à quelques élèves, mais qui fait concurrence au titulaire officiellement investi, en raison de son brevet de capacité⁸. Deux autres cas sont signalés durant cette période, mais il semble que l'administration ait eu à leur égard une attitude plutôt bienveillante.

Tous ces maîtres clandestins sont évidemment assez peu nombreux. S'ils sortent de leur état, c'est par dénonciation de ceux qui, possédant une autorisation légale, cherchent un meilleur salaire en éliminant la concurrence. Il est très probable que certains maîtres, déjà en place sous l'Empire sont demeurés dans leur village, ont continué à y enseigner sans que personne y trouve à redire, dès lors qu'aucun maître breveté ne venait s'installer.

DES MAÎTRES AU CŒUR DES CONFLITS LOCAUX

La volonté du Gouvernement de mettre en place une institution bien structurée, dépendant du pouvoir local, et dans un cadre législatif déterminé a eu pour conséquence de mettre parfois les instituteurs en difficulté. Ils n'étaient pas encore des fonctionnaires, mais relevaient très directement de l'autorité municipale représentée par le maire... et le curé. Ces difficultés tiennent pour partie aux rivalités de clocher, pour partie aux luttes que se livrent les tenants de la monarchie, les ultras, nostalgiques d'une école strictement confessionnelle.

L'histoire de ces rivalités mérite d'être rapportée pour ce qui concerne le petit chef lieu de canton de Luzy, dans le sud du département. Elle éclaire certains aspects de la vie locale au début du XIX^{ème} siècle.

En juin 1816, le Comité cantonal est réuni pour la première fois. Trois prêtres en font partie : Donnet, curé cantonal de Luzy, président de droit, Renaud, desservant de Semelay, et Bonnefoi, desservant de Larochemillay. Quatre maires sont également membres : Baillard de la Chapelle, maire de Luzy et ancien militaire émigré ; Gondier de La Garde, maire de Chiddes et agriculteur réputé dans la région pour la qualité de son élevage de charolais ; Desjours de Mazille, maire de Tazilly lui aussi ancien militaire, chevalier de Saint Louis et gros propriétaire terrien; enfin Coujard, le plus jeune, 44 ans, propriétaire et maire de Millay. Enfin, le huitième est le juge de paix du canton, un certain Caillery.

Ces huit personnages se retrouvent, un dimanche du mois de Juin 1816, dans la propriété du maire de Luzy, qui avait invité à déjeuner le sous-préfet Delachigny. Ils constatent qu'il n'y a aucun maître dans ce canton, et que, de toute façon la population pense qu'il serait inutile d'en établir ! Il existait bien autrefois un collège à Luzy, avant la

⁸ Charles Claude Robin est né vers 1752. Ancien moine bénédictin, il quitte Vézelay et se livre à l'enseignement en 1793 à St Pierre le Moutiers. Il se marie, obtient même une autorisation d'exercer en 1813. Le recteur Raynal dit de lui qu' *«il est bien vu des habitants et de son curé. Son école est assez nombreuse quoique son écriture ne soit pas bonne.»* Mais l'autorisation impériale n'est pas l'autorisation monarchique : le prêtre marié est mal vu. Une correspondance du recteur en 1817 fait état de son extrême pauvreté, et intervient auprès de l'Évêque et du préfet pour qu'il soit au moins toléré à Saint Pierre. Robin obtiendra même un secours de 60 francs en 1829. Il a alors 77 ans, et exerce à Saint Pierre depuis 36 ans !

Révolution, mais le bâtiment a été revendu, et les petites rentes qu'on donnait au professeur ont été reversées au Gouvernement par la loi de Mars 1793, puis à l'Université en 1808. Toutefois, à la faveur de la Restauration de la Monarchie, le sous-préfet suggère que l'on pourrait escompter le rétablissement de cette rente au profit de la nouvelle école. C'est pourquoi il accorde son agrément à deux instituteurs qui se présentent : Claude Belin, âgé de 60 ans et distingué pour sa fidélité au roi, et qui aura les petits garçons ; et Paul Cogny, âgé de 70 ans *«qui désire se consacrer à l'instruction de la jeunesse.»* Belin n'a que quelques élèves et exercera très peu de temps, et Cogny, trop âgé, démissionnera l'année suivante.

Il faut donc assurer le remplacement de ces maîtres. En février 1818, le curé Donnet préside une nouvelle réunion, toujours au château de Baillard de La Chapelle et propose la candidature de Nicolas Lobbey. Tous les membres présents donnent leur accord : Lobbey semble capable d'enseigner aux enfants du peuple, et on lui propose même d'occuper les deux pièces de la maison communale que viennent de quitter les gendarmes. Il percevra dès que possible les arrérages des rentes de l'ancien collègue. Le maire est prié de faire fermer les autres écoles qui viendraient à s'ouvrir sans autorisation. Début Mars, Lobbey est légalement autorisé par le préfet à exercer à Luzy...

Mais, dans le même temps le curé Donnet quitte son poste et est remplacé par l'abbé Syrot qui vient du département voisin de la Côte d'Or. C'est un curé de combat, envoyé dans cette région occidentale de la Nièvre pour rétablir la religion, et les bonnes mœurs. L'entreprise s'impose d'autant plus, aux yeux du clergé, qu'au début de la Restauration, les enfants et les jeunes gens sont abandonnés à l'influence de parents et de maîtres hostiles au catholicisme. Dès son arrivée à Luzy, il s'inquiète des moyens d'agir, et remarque rapidement que la rente, qui pourrait être restituée par le Gouvernement ne s'applique pas à l'enseignement primaire, puisqu'elle était autrefois affectée au Collège. Justement l'un de ses parents, ancien professeur de latinité à Saulieu est à la recherche d'un poste. Il est l'homme de la situation ! Il s'agit de Jean Louis Maréchal, père du Notaire royal de Nolay en Côte d'Or : un homme attaché à la Monarchie et à la restauration de la foi chrétienne... Il serait même capable de former quelques élèves pour le Séminaire. Et puis il a deux filles de 27 et 30 ans, qui se destinent elles aussi à l'enseignement des jeunes demoiselles. Syrot fait donc venir son parent à Luzy.

Maréchal ouvre son école au printemps 1819, sous la bienveillante protection et l'autorité morale du nouveau curé cantonal.

L'affaire ne devrait pas poser de problème si l'on convenait que Lobbey se cantonne à l'école primaire et Maréchal à l'enseignement secondaire, notamment des rudiments de la latinité.

Mais il est clair aussi, qu'un seul maître suffit pour les deux mille habitants de cette petite ville, peu enclins à envoyer leurs enfants à l'école. Le 28 Avril 1819, Syrot réunit son Comité, au presbytère. Aucun déjeuner ne précède la réunion des notables, qui, au demeurant ne sont pas tous présents. Couraud, un propriétaire, vient de remplacer Baillard de la Chapelle, jugé trop ultra par Devaisnes. Syrot a la ferme intention de faire désigner son protégé comme seul et unique instituteur à Luzy, et donc d'écarter Lobbey. Ses collègues du Comité, et notamment le maire Couraud, lui font remarquer qu' *«il suffisait à l'enseignement, qu'aucune plainte ne s'était élevée contre lui, que sa conduite était parfaitement régulière, que le partage des élèves amènerait nécessairement celle des rétributions, déjà d'une grande modicité pour un seul, et que le goût de la nouveauté et peut-être aussi des moyens d'intrigues pourrait faire passer les élèves du Sieur Lobbey au sieur Maréchal, que dans ce cas l'adoption du sieur Maréchal donnerait lieu à une injustice d'autant plus grande que le sieur Lobbey, présenté par le curé Donnet, avait été accueilli avec une sorte d'empressement pour le bien de la commune.»*⁹ L'ensemble du Comité s'oppose donc à la nomination de Maréchal, ce qui met le curé Syrot dans une violente colère : *«Vous ne voulez pas agréer Monsieur*

⁹ Pour toute cette affaire on se reportera au volumineux dossier T 102 des Archives départementales, et aux délibérations du conseil municipal de Luzy.

Maréchal ? Eh bien ! nous nous passerons de votre autorisation» aurait-il déclaré à la fin de cette séance houleuse.

Il adresse un rapport tronqué au recteur, néglige d'en informer le préfet, mais, semble-t-il, tient l'évêque d'Autun au courant de ses contrariétés. Quant à Maréchal, il fait fonctionner son école mais n'a que quatre élèves qui viennent étudier les rudiments du latin. Et pour cause ! La bourgeoisie et les propriétaires influents, qui souhaitent donner une instruction secondaire à leurs enfants, les envoient en pension à Autun, à Nevers ou même à Moulins. Il lui faut donc élargir son recrutement en accueillant tous les élèves qui se présentent, y compris les abécédaïres, de nouveaux élèves, comme ceux qui désertent effectivement la classe de Lobbey. En semaine, l'ambiance est tendue ; et le prêche du dimanche est l'occasion pour Syrot de rappeler fermement à ses fidèles, les bienfaits de l'école de son protégé. Il ne manque pas également de rappeler que Mgr l'évêque soutient cet homme !¹⁰

Deux camps s'affrontent : l'un autour du curé cantonal, l'autre autour du maire. Le premier combat au nom de la foi, et de sa propagation ; le second au nom de la loi et de son respect. Mais sous jacentes, les luttes de clans, de clocher sourdent hargneusement.

Les partisans de Maréchal sont maintenant soutenus par six conseillers municipaux, les sieurs Durand, Bonneau, Diot, Digoy, Julien et Maisonneuve et le premier adjoint, Coujard de la Cheize. Ces sept personnages ont voté, en 1816 pour l'installation de Lobbey, mais se sont rangés depuis lors dans la coterie de Syrot. De son côté, Baillard de La Chapelle, l'ex-maire de Luzy, a également changé d'avis, et s'oppose maintenant à son successeur. Enfin, un certain Guillemet, huissier et buraliste, fait partie du clan de Syrot¹¹.

Le recteur, informé parle compte rendu tronqué du curé cantonal penche pour une solution de compromis : *«Maréchal est plus qualifié que Lobbey, mais gardons ce dernier jusqu'à ce qu'une place lui soit trouvée dans une autre commune»*, écrit-il en substance. Mais... il ne peut nommer Maréchal avant d'avoir reçu du maire un certificat de bonne vie et mœurs, ce que l'autre se garde bien de lui adresser !

Du côté de Lobbey, une petite coterie s'est formée autour du nouveau maire Couraud, et qui ne jure que par la décision légale du Comité cantonal de 1816, et l'attitude illégale de Maréchal, qui exerce sans avoir d'autorisation ! Nous retrouvons le procureur du roi, le juge de paix du canton, et Gondier de La garde, le maire de Chiddes. Quant au maire de Luzy, il se borne le 26 Juin 1819 à sommer le sieur Maréchal de cesser toute activité...¹² sans succès.

Le conseil municipal qui se réunit le lendemain ne fait pas l'unanimité sur cette démarche de son maire. Alors, pour tenter une dernière fois de perdre Syrot et son protégé, il provoque la réunion du Comité cantonal le 6 août suivant. Il n'y participe pas... Syrot non plus, cela va de soi, puisqu'il en est le Président et que c'est à lui de le convoquer !

Du reste, ils ne sont que trois à siéger : le Comte de Mazille, de Tazilly, Gondière de la Garde, de Chiddes, et Caillery, le juge de paix. Qu'importe si le quorum n'est pas atteint, puisqu'ils se prétendent dans leur droit en dénonçant les manœuvres de Syrot lors de la séance

¹⁰ Les relations entre les curés et leur hiérarchie seraient intéressantes à étudier, mais il faudrait pouvoir consulter les archives épiscopales d'Autun, puis, à partir de 1823, celles de Nevers.

¹¹ Douze ans plus tard, Guillemet sollicitera à son tour, le poste d'instituteur, et sera opposé au jeune Duvivier, que la commune adoptera.

¹² Rapport de Couraud consigné dans le registre des délibérations du Conseil. *«Ce 26 juin 1819, nous François Couraud, maire de Luzy, étant informé que le sieur Maréchal tenait en cette ville une école primaire et une école secondaire sans y être aucunement autorisé, nous nous sommes rendu en son domicile où il fait ses écoles, enquis pourquoi il tenait école même ouverte, malgré les avertissements qui lui avaient été donnés pour le contraire. Il nous a répondu que son école était composée de huit écoliers dont quatre en latin, et qu'il s'était pourvu pour obtenir l'autorisation nécessaire. Sur quoi nous lui avons observé qu'il était en contravention avec l'Ordonnance du 29 Février 1816, que le sieur Lobbey, instituteur légalement établi, avait seul le droit de tenir école, pourquoi nous avons déclaré au sieur Maréchal qu'il était de notre devoir de dresser procès verbal... qui serait porté sur le registre de la Mairie, pour être expédié à Mr le Sous préfet et à Mr le procureur du roi pour prendre à cet égard les mesures qu'ils croiront convenables.»* Maréchal s'est refusé à signer ce procès verbal.

du 28 avril, et l'illégalité des décisions prises ¹³. Couraud se borne à rajouter au bas du procès verbal qu' *«il atteste la véracité des faits et certifie en outre que le sieur Lobbey est bien suffisant pour l'instruction de la jeunesse et qu'un second instituteur ne pourrait être que nuisible et faire manquer le but de l'instruction primaire.»*

Le compte rendu de cette réunion du 6 août finit par arriver sur le bureau du préfet, qui, mal informé de la tension qui règne à Luzy, donne à priori raison aux arguments du maire, et demande au sous-préfet Delachigny de faire intervenir le procureur du roi afin de *«faire justice de la résistance du Sieur Maréchal, qui d'ailleurs n'est pas muni de l'autorisation d'exercer.»*¹⁴

De son côté, le curé Syrot, au courant de cette réunion fantôme, réagit immédiatement à l'occasion du prêche du dimanche et des fêtes de l'Assomption. Il s'adresse à ses fidèles, en chaire, les exhorte à soutenir Maréchal pour qu'il obtienne son agrément officiel, c'est à dire, d'abord, ce fameux certificat de bonne vie et mœurs que lui refuse Couraud. Il lance une pétition qui réunit une bonne cinquantaine de signatures, dont celles des conseillers municipaux dissidents du maire et d'un certain nombre de propriétaires, pas fâchés au demeurant de montrer leur hostilité à l'égard du juge de paix, qu'ils ont de bonnes raisons de mésestimer ! On est surpris de constater que les habitants de cette petite ville, tout à coup, *«reconnaissent impérieusement l'utilité d'un grammairien et demandent à l'unanimité qu'il en soit nommé un qui puisse enseigner la langue latine et les sciences qui en sont les fidèles compagnes.»* Quels moyens de pression, quelles menaces, quels arguments politiques ou religieux ont amené ces gens, jusqu'alors indifférents, voire hostiles à toute idée d'enseignement, à signer cette pétition ?

Fort de ce soutien, Maréchal avait alerté son fils, notaire à Nolay en Côte d'Or. Celui-ci s'adresse directement au ministre de l'Intérieur, le 30 août 1819, pour dénoncer le comportement des maires de Luzy et de Tazilly, qui affirment, selon lui, que *«le progrès des sciences est plus nuisible qu'utile dans une petite ville»* et font passer son père pour *«un révolutionnaire de tous les moments.»*

Le ministre en personne prescrit une enquête... mais le jour même du départ de ce courrier, le malheureux Maréchal reçoit une dépêche de Delachigny le menaçant de saisir le procureur du roi ! Devaisnes est embarrassé : la justice doit certes suivre son cours, mais comme le ministre lui demande de *«rendre à Maréchal la justice qui lui est due»* ; il prie le sous-préfet de régulariser rapidement la situation.

Mais comment Maréchal peut-il se soumettre aux dispositions de l'Ordonnance, lorsque le maire lui refuse le seul document qui lui manque : son certificat de bonne vie et mœurs ?

Syrot ne désarme pas et se rappelle au bon souvenir de l'évêque d'Autun, qui intervient auprès du recteur Bégat à la fin de 1819. Ce dernier soutient Maréchal dans un rapport au ministre,¹⁵ puis débarque à Luzy pour assister au Conseil municipal du 14 Janvier 1820.

¹³ Les membres ont observé que *«la commune était déjà pourvue d'un instituteur (le sieur Lobbey) qui suffisait à l'enseignement, qu'aucune plainte ne s'était élevée contre lui, que sa conduite était parfaitement régulière, que le partage des élèves amènerait nécessairement celui des rétributions, déjà d'une grande modicité pour un seul, que le goût de la nouveauté, et peut-être aussi des moyens d'intrigues, pourraient faire passer les élèves du sieur Lobbey au sieur Maréchal, que dans ce cas, l'adoption du Sieur Maréchal donnerait lieu à une injustice d'autant plus grande que le sieur Lobbey, présenté par Mr le curé Donnet, son prédécesseur, avait été accueilli avec une sorte d'empressement pour le bien de la commune...»*

Le sieur Maréchal s'est passé de l'assentiment du Comité et de toutes autorisations nécessaires ; il a monté une école; des moyens d'intrigues ont amené chez lui les trois quarts des écoliers de Lobbey, les avertissements qu'il a reçus sur l'irrégularité de sa conduite et sur les peines qu'il encourait n'ont fait qu'encourager son obstination et son école a été signalée par des décorations distribuées avec une sorte de profusion.»

¹⁴ Lettre du préfet du 21/09/1819 AD58/T/102

¹⁵ *«La nomination de Maréchal, proposé par le curé de Luzy, son parent, est vivement appuyée par Mgr l'évêque d'Autun, qui devait lui confier quelques jeunes gens à préparer pour le séminaire, était en outre le seul moyen d'intéresser cette petite ville dans le recouvrement de la rente qui formait autrefois la dotation de son petit collège. Le sieur Maréchal est digne d'ailleurs, à tous égards, de l'intérêt qu'on lui porte. Son instruction et sa*

Il propose alors aux conseillers assemblés d'affecter Lobbey dans une autre commune si on garde «*Maréchal comme unique instituteur primaire et de latinité.*» Cette proposition est adoptée par une majorité du Conseil. Couraud ne l'a pas votée, mais cède sur le certificat de bonne vie et mœurs qu'il accorde enfin à... Marie Anne et Françoise, les deux filles de Maréchal pour qu'elles puissent obtenir le brevet de capacité du second degré! Va pour les filles !

Par contre, il omet de transmettre le procès verbal du conseil du 14 Janvier !

Et ce n'est que dans le courant de l'été 1820 que le préfet, muni de toutes les pièces... reporte l'exécution de la délibération du 14 Janvier jusqu'à ce qu'il soit trouvée une place dans une autre commune pour Lobbey. En fait, Devaisnes n'a guère apprécié, encore une fois, les libertés que prend l'Université, en l'occurrence le recteur, à se mêler des affaires administratives.

Il appartient donc à Bégat de trouver rapidement une place pour Lobbey. Alligny-en-Morvan, veut un instituteur ? Voilà qui fait l'affaire, et notre homme est prévenu que «*faute pour lui d'accepter ce poste, dès le 1^{er} Janvier 1821, il ne tolérera point son séjour à Luzy en qualité d'instituteur.*»

Lobbey fait encore de la résistance, argue que cette commune est très isolée, au cœur du Morvan, qu'elle ne pourra «*lui fournir un moyen d'existence honnête pour lui et sa famille infortunée*» ; mais finit par céder... en Juin 1821 !

Maréchal, à la rentrée des classes de l'automne 1821 est donc enfin, après plus de deux ans de disputes et de procédures, de mesquines attaques et de coups bas abjects, devenu le seul instituteur primaire et de latinité, et donc le seul à percevoir la rente de l'ancien collège.

Et cette rente ? Deux ou trois cents francs par an... pas plus... Mais le curé Syrot avait, du moins provisoirement, gagné la partie.

Cette situation montre combien les cabales de villages pouvaient nuire à la situation morale et matérielle des maîtres. D'autres exemples pris à Tannay, Cosne ou Clamecy attestent que la reprise en mains de l'enseignement primaire par l'église commençait par l'action quotidienne et efficace des curés de campagne.

Accablés de privations, parfois aussi de vexations, les maîtres d'écoles du Nivernais sont donc de pauvres gens, mais finalement ni plus riches ni plus pauvres que les paysans qu'ils côtoient, plus instruits certes, et menant la même vie qu'eux. Ils ont sur leurs concitoyens l'avantage de savoir chanter à la messe le dimanche ; ils ont un beau paraphe, savent déchiffrer la prose du notaire, mais lorsque vient le temps de la fenaison ou des moissons, ils vont aux champs avec les autres, car il n'y a plus d'élèves. La condition misérable des maîtres n'est pas de nature à favoriser les vocations. Les plus capables ne restent pas longtemps dans l'enseignement.

C) LES RÉSISTANCES

LES FACTEURS NATURELS DÉFAVORABLES

Le cadre géographique naturel dans le Nivernais au début du XIX^{ème} siècle ne favorise pas, à plus d'un titre, le développement des écoles.

Une première difficulté tient à l'extrême dispersion de l'habitat rural dans la plupart des régions. De nombreuses communes sont composées d'une multitude de hameaux disséminés, et le chef lieu n'est souvent pas plus important que les autres écarts, eux mêmes éloignés de plusieurs kilomètres les uns des autres. La marche est le seul moyen de déplacement pour les enfants, qui ont une grande habitude, certes, mais qui doivent alors emprunter des chemins à peine empierrés, pour se rendre à l'école. Au printemps, les débordements des eaux, souvent signalés dans les rapports, sont particulièrement nombreux dans la partie orientale du département. Les gués impraticables, les fondrières saturées sont autant d'obstacles objectifs à

capacité sont cependant en dessous de l'idée qu'il s'en fait, mais elles suffisent, et au delà, pour l'enseignement auquel il s'est consacré.» (Arch Nat F 17 11360 Rapport au ministre de l'Intérieur)

la fréquentation des écoles de villages. L'aire de recrutement était en fait, limitée aux quelques hameaux et écarts distants de moins d'une demi lieue de l'école. Au delà, le plus souvent, il n'était pas possible d'envisager une fréquentation scolaire régulière.

De nombreux curés cantonaux signalent ces difficultés. Le curé de Donzy promet au préfet qu'on fera quelque chose «dans le cas où l'on surmonterait l'obstacle de la dissémination des populations.» À Moulins-Engilbert, le curé observe que «les grandes eaux empêchent les communications.» À Saint-Benin, mêmes lamentations sur les mauvais chemins, les débordements des eaux plusieurs fois par an et l'éloignement des hameaux... Quant au curé de Brinon, il va plus loin ; tout en admettant la nécessité du développement de l'enseignement, il s'interroge : «*Quels inconvénients n'en résulteront point pour les bonnes mœurs, de ce mélange de garçons et de filles volages sur les chemins ? Quelle perte de temps ! Combien d'entre eux se dispenseront de l'école par crainte des froids, des neiges, des pluies, des boues dont on a peine à se tirer pendant l'hiver ? À leur retour chez leurs parents, seront-ils en état de se rendre au catéchisme à l'appel de leur pasteur ?* » On peut toutefois se demander si les bonnes mœurs sont mieux préservées lorsqu'on envoie garçons et filles garder ensemble les troupeaux d'oies ou de vaches dans les prés... parfois éloignés de la maison... Et sont-ils plus enclins, le soir venu à fréquenter le catéchisme après des heures passées à courir les bois et les champs ?

LES MALHEURS DU TEMPS

Les premiers rapports des Comités cantonaux soulignent presque toujours les difficultés économiques qui ont figé le pays dans une sorte d'attentisme prostré depuis la fin de l'Empire.

Les guerres napoléoniennes «ont enlevé des bras nombreux à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, et réduit de jour en jour la consommation des communes.»¹⁶ L'instituteur de La Charité demande une revalorisation de son indemnité en raison «de l'occupation des Alliés qui a complètement désorganisé l'enseignement dans la ville.»

Partout on se plaint des malheurs des temps, consécutifs à la disette des années 1811 et 1812 et qui «ont amené l'épuisement dans la classe la plus nombreuse et une gêne extrême chez les plus gros propriétaires.»¹⁷

Dans le canton de Donzy, pourtant considéré comme le grenier à blé du Nivernais, «on trouve à peine douze pères de famille en état de faire quelques sacrifices pour l'éducation de leurs enfants ; les autres n'ont que pain et peine.»¹⁸ Le préfet observe de son côté, dans une note au ministre que «la gêne dans laquelle sont généralement les propriétaires, par suite des sacrifices causés par l'occupation militaire de 1815, et l'épizootie qui a succédé à cette occupation, ne permettent pas de répondre de façon satisfaisante à l'appel que j'ai fait.»¹⁹ Et il poursuit plus loin que depuis vingt-cinq ans, rien n'a été fait pour maintenir en état «les édifices publics qui demandent de grosses et urgentes réparations.» Les églises et les presbytères sont délabrés, les chemins n'ont pas été rempierrés depuis longtemps. Il est donc plus urgent de panser les plaies du passé impérial et révolutionnaire que de se créer de nouvelles obligations... c'est l'avis de la plupart de ceux qui s'expriment au sujet de l'enseignement.

Le problème du financement est évidemment capital. Les ressources des communes sont extrêmement modestes, parfois presque nulles. Le petit nombre de propriétaires qui paie des impôts n'en souhaite pas davantage... et comme ils font souvent partie des notables locaux qui décident de l'opportunité des dépenses, on a déjà compris qu'ils constituaient un frein considérable à toute innovation coûteuse. Il y a bien les bois communaux, dont les coupes régulières constituent une source de revenus. On remarque en effet que la meilleure

¹⁶ Délibération du Conseil municipal de Nevers, Octobre 1815. Registre N° 14 ; Bibliothèque municipale de Nevers.

¹⁷ Rapport du Comité cantonal de Saint-Benin-d'Azy.

¹⁸ Rapport du Comité cantonal de Donzy

¹⁹ Rapport du préfet AD58/T 26

implantation des écoles correspond, dans les campagnes, aux communes qui possèdent cette richesse, indépendante des cotes mobilières ou personnelles. Malheureusement, depuis longtemps maintenant, ce patrimoine important n'a pas été entretenu et est resté livré aux coupes sauvages. Et le maire de Pousseaux, dans le canton de Clamecy affirme que sa commune, qui n'a pas d'instituteur depuis la Révolution attend *«une coupe de bois pour s'en procurer un»* !

Les villes ont elles aussi souffert de la guerre, de la disette et des dérèglements de la Révolution. Après Waterloo, les cités de la Loire sont occupées par les troupes du Wurtemberg. Le conseil municipal de Nevers lève un emprunt forcé pour répondre aux réquisitions des Alliés : 156 000 francs en 1815, auxquels il faut ajouter les 104 000 francs de dettes antérieures consécutives aux réquisitions impériales. Il faudra dix ans pour éteindre ces dettes, alors que le budget ordinaire de la ville tourne autour de 100 000 francs. Des situations semblables sont signalées à Cosne, La Charité et Clamecy qui ont, elles aussi, supporté le poids de l'occupation. Or la ressource essentielle des villes réside dans l'octroi, toujours en vigueur, mais vétuste et inadapté aux besoins de l'époque. Créer de nouvelles charges, c'est augmenter les tarifs d'octroi, donc les prix, ce qui est, dans le moment présent impossible.

Économiquement, l'Ordonnance de 1816 arrive trop tôt. Les plaies de la Révolution et de l'Empire sont encore trop vives. Le pays a d'autres soucis que d'organiser l'enseignement : il faut rebâtir, défricher les terres retombées en jachère, et surtout rétablir la religion. Le mieux est donc, comme l'affirme un curé, *«d'attendre que le gouvernement paternel du roi ait ramené l'aisance, avant d'envisager des dépenses qui n'apparaissent pas de première nécessité.»*

L'INERTIE DES NOTABLES LOCAUX.

La création matérielle des écoles, (local, mobilier, traitement du maître) est une affaire purement locale : aux termes de l'Ordonnance de 1815, les Conseils municipaux devaient en effet assurer gratuitement l'instruction élémentaire aux indigents.

Dans un premier temps, de nombreux maires font la sourde oreille, ne répondent point aux sollicitations des Comités cantonaux, retardant ainsi les travaux de ce dernier. Le curé de Prémery ne mâche pas ses mots en affirmant que *«leurs réponses se sont fait attendre quelque temps... Il en est même à qui j'ai été obligé d'écrire deux fois pour avoir cette réponse qui ne donne pas d'espérance pour l'exécution de l'Ordonnance royale. Il paraît qu'elle n'est pas du goût de tout le monde, surtout des riches. Je ne vois personne disposé à le mettre en pratique. Il faut des moyens pour loger et faire vivre un instituteur. Aucun maire n'en prépare, aucun n'y paraît disposé.»*²⁰ Le maire de La Fermeté, dans le canton de Saint-Benin, considère qu' *«on néglige de réparer les fontaines et les chemins vicinaux faute de crédit»* et qu'il n'est donc pas question de payer un instituteur pour dix à douze élèves indigents. Les maires du canton de Decize sont tous hostiles, mais le curé cantonal se borne à le constater sans donner d'explications. Le curé de Brinon les Allemands, défenseur zélé de l'Ordonnance, se plaint au recteur de l'indifférence des maires et adjoints à l'égard de l'instruction publique, voire même de leur opposition. Il reproche aux notables de *«vouloir tenir le peuple dans l'ignorance pour qu'il ne sorte pas de son état.»*²¹ Le Conseil municipal de Donzy, qui a déjà fait des efforts, antérieurement pour l'enseignement, refuse d'en faire d'autres, qui le conduiraient à augmenter l'octroi.

Ailleurs, les Conseils municipaux délibèrent, votent parfois une indemnité au maître, sans s'occuper d'assurer les modalités de financement de cette charge nouvelle. Insouciance ? Incompétence ? Indifférence ? Les conflits ultérieurs seront nombreux lorsqu'il faudra payer, et qu'il n'y aura pas d'argent dans les caisses de la Commune.

Dans l'ensemble, les Conseils municipaux se retranchent derrière une foule d'arguments se résumant surtout dans le manque de moyens financiers. Ainsi que l'observe judicieusement

²⁰ AD58 1T/1266

²¹ AD58 1T/1266

Gontard, «*les Grandet de village sont nombreux dans les assemblées locales. Ces propriétaires sont aussi avares qu'égoïstes, souvent eux-mêmes illettrés, n'appréciant pas les avantages de l'instruction, et se refusant à engager pour les indigents des dépenses dont ils ne voient pas bien quels avantages ils pourraient en retirer.*»²²

Les propriétaires ne sont donc pas favorables au développement de l'instruction : ça coûte ! Mais curieusement, les juges de paix et les notaires sont également très réticents, voire hostiles. On pourrait penser que les juges de paix étant fonctionnaires, il était naturel qu'ils appliquent et fassent appliquer scrupuleusement les instructions officielles. Or, tel n'est pas le cas, du moins dans certains cantons (Dornes, Prémery, Luzy ou Montsauche par exemple). Lorsque Gontard avance que les juges de paix sont les plus solides agents locaux du Gouvernement, il ne tient pas compte du poids et de la crainte considérables qu'il inspirent dans le monde rural. Ils exercent leur pouvoir de manière parfois tyrannique sur une paysannerie inculte mais si souvent procédurière. Le juge ne souhaite pas vraiment que ces braves gens puissent un jour accéder au jargon judiciaire qui assaisonne chacun de ses actes. Aucun d'entre eux, bien sûr n'a jamais explicité cette méfiance toute professionnelle à l'égard de l'enseignement public. Mais elle se vérifiera à partir de 1820, lorsqu'ils deviendront les plus solides soutiens des curés, eux mêmes opposés au développement des écoles publiques.

Pour les mêmes raisons les notaires, jaloux de préserver pour les seuls initiés le privilège de comprendre leur galimatias ne s'empressent pas de favoriser l'école.

Juges et notaires sont enfin les seuls à connaître le contenu du nouveau Code Civil...

Les notables locaux ont donc beau jeu de s'abriter derrière les difficultés financières, très réelles il est vrai, pour ne rien faire, ou tout au plus simuler un intérêt de façade pour «*les vues paternelles et bienfaites de Sa Majesté.*» De plus, une bonne partie des maires est illettrée, et il est difficile pour le préfet de trouver dans telle commune, quelqu'un de suffisamment instruit pour assumer la charge. Ils ne voient pas pour eux mêmes, d'intérêt à l'enseignement... Pourquoi s'obligeraient-ils à payer des impôts supplémentaires pour éduquer des indigents ?

C'est le curé de Prémery qui, le premier a vu le défaut originel de l'Ordonnance, qui ne contraint pas les autorités locales à financer l'enseignement : «*ce n'est pas une invitation, même pressante de l'autorité supérieure qui pourrait déterminer les communes à faire un sort honnête à leurs instituteurs. Il faudra qu'elle donne ordre, et qu'elle tienne la main à son exécution.*» On est encore loin, mais l'idée se fait jour d'une sorte d'obligation scolaire.

INDIFFÉRENCE ET MISÈRE DES CAMPAGNES

L'indifférence des notables locaux, voire même leur inertie, ne suffit pas à expliquer la faiblesse de l'enseignement en Nivernais. Lorsqu'elles existent, - et il y a tout de même une centaine d'endroits où l'on apprend à lire ! - les écoles sont loin de faire le plein. Rares sont les maîtres qui accueillent régulièrement 40 élèves. Les écoles de Clamecy, Pouilly et La Charité recevaient gratuitement un certain nombre d'indigents, et ceci depuis les lois révolutionnaires. Mais en réalité, bien peu les fréquentaient.

C'est que les enfants, dès leur plus jeune âge, sont envoyés à la garde des troupeaux : l'élevage bovin est important en Nivernais. La vaine pâture, encore en usage en 1815, nécessite des garçons vachers. Or il y a encore près de 100 000 bœufs charolais dans le pays, malgré l'épizootie de cachexie vermineuse qui a fait périr plus du quart du troupeau. Dans les régions d'élevage du Sud Nivernais, on se soucie moins d'envoyer les enfants à l'école que de les embaucher à toutes sortes de petits travaux des champs.

La forêt est également une source importante de nourriture, et que les enfants peuvent rapporter : châtaignes, champignons, noisettes, mûres, fraises des bois, etc., mais aussi confection de feuillées pour l'alimentation hivernale du bétail. Dans les petites communautés paysannes ou bûcheronnes, tous les bras sont utiles, et l'instruction ne rapporte rien.

²² GONTARD, *L'enseignement primaire en France de 1789 à 1833*. Ed. Les Belles Lettres, Paris p. 347

Enfin, même si l'on évoque parfois le problème, le travail des enfants n'est toujours pas aboli. Ils sont employés dans les mines de La Machine, de Fourchambault, dans les tuileries de Dornes, et rapportent quelques sous à la famille. Qui s'en plaint ? Les parents ? Les maîtres de Forges ?

Plus grave encore que l'inertie, l'hostilité à l'égard de l'écriture. Dans ces pays de tradition orale, coutumière, la mémoire est grande, quasi infaillible. On se fie plus facilement aux accords tacites et de gré à gré, qu'aux textes pompeux et obscurs que les notaires ont établis. D'instinct le paysan nivernais se méfie du tabellion, de l'agent du fisc ou de l'écrivain. L'écriture est pour lui, source de difficulté et d'inquiétude : elle fixe les droits et les devoirs de chacun, certes, mais en privilégiant ses propres devoirs plutôt que ceux des autres, les droits des autres plutôt que les siens propres.

Notaires et paysans sont au moins d'accord sur ce point : le développement de l'enseignement supprime de fructueuses procurations aux premiers, et ne fait que compliquer l'existence des seconds.

La misère physique des populations nivernaises est un obstacle supplémentaire à toute évolution des mentalités. Partout, au XIX^{ème} siècle, les médecins signalent que les bûcherons, les charbonniers, les flotteurs ou les moissonneurs sont minés par les fièvres et les dysenteries dues aux eaux malsaines qui infectent les ruisseaux et les puits trop peu profonds. Or ces épidémies sont souvent causées par un manque de réflexion et d'observation : tas de fumier, cimetières situés en amont de la source dont on consomme l'eau, entassement des immondices autour des maisons, absence de lieux d'aisance, etc.

L'insalubrité est partout présente. La maison des paysans est petite, humide, sans fenêtre et sans aération. Une seule pièce au sol en terre battue abrite toute la famille. Que l'un des enfants soit atteint d'une maladie contagieuse, et il la transmet à tous les autres ! La tuberculose règne à l'état endémique, et la mortalité infantile est énorme.

Mais le Nivernais, fataliste et indolent, est tellement habitué à ces conditions de vie qu'il lui semble impossible d'y porter remède. La pesanteur des traditions et le caractère quasi inéluctable de la misère physique empêchent la prise de conscience objective d'une nécessité de la culture. D'autre part, l'école n'est qu'apprentissage de lecture, d'écriture ou de calcul : elle n'apporte pas d'éducation au niveau de l'hygiène personnelle, elle ne permet aucune réflexion sur l'avenir de l'homme. Elle n'est qu'immédiatement utilitaire. Savoir lire et écrire, pour quoi faire ? Qui se pose cette question dans les campagnes où sévissent la typhoïde, la tuberculose et toutes les maladies liées à la malnutrition ?

Ce mépris du corps et de l'hygiène, cette indifférence à l'égard de tout progrès des conditions matérielles de vie sont directement liés au faible niveau culturel. De nombreux médecins remarquent le comportement des illettrés et des débiles mentaux qui refusent tout soin, toute hygiène, même la plus élémentaire, et acceptent stoïquement leur misère physiologique.

Le rôle considérable des charlatans et colporteurs est particulièrement significatif de l'abêtissement des populations rurales : *«Des charlatans parcourent journellement les communes rurales et y vendent des drogues... dont l'emploi est presque toujours dangereux. Enfin, à l'aide de quelques prières insignifiantes, et surtout d'une hardiesse que les personnes ignorantes ou trop crédules prennent souvent pour une preuve de talent, un grand nombre de personnes se permettent d'exercer la profession d'officier de santé et de fournir des remèdes aux malades dont ils ont usurpé la confiance.»*²³

La misère physique et mentale, l'indifférence des Nivernais pour tout ce qui touche à leur devenir, la lourde prégnance du temps, de la nature souvent ingrate et des traditions séculaires, la maintenance quasi volontaire d'une économie de survie à la limite de la famine endémique : autant de constats qui font s'interroger l'historien. La médiocre condition matérielle et morale des hommes est à la fois cause et conséquence de la misère intellectuelle.

²³ AN F17 2429 citée par G. Thuillier dans "Une Histoire du quotidien dans le Nivernais au XIX^{ème} Siècle"

Le cercle est vicieux... Qui peut le rompre ? L'État, puissance administrative et politique, disposant d'un arsenal législatif et contraignant ?

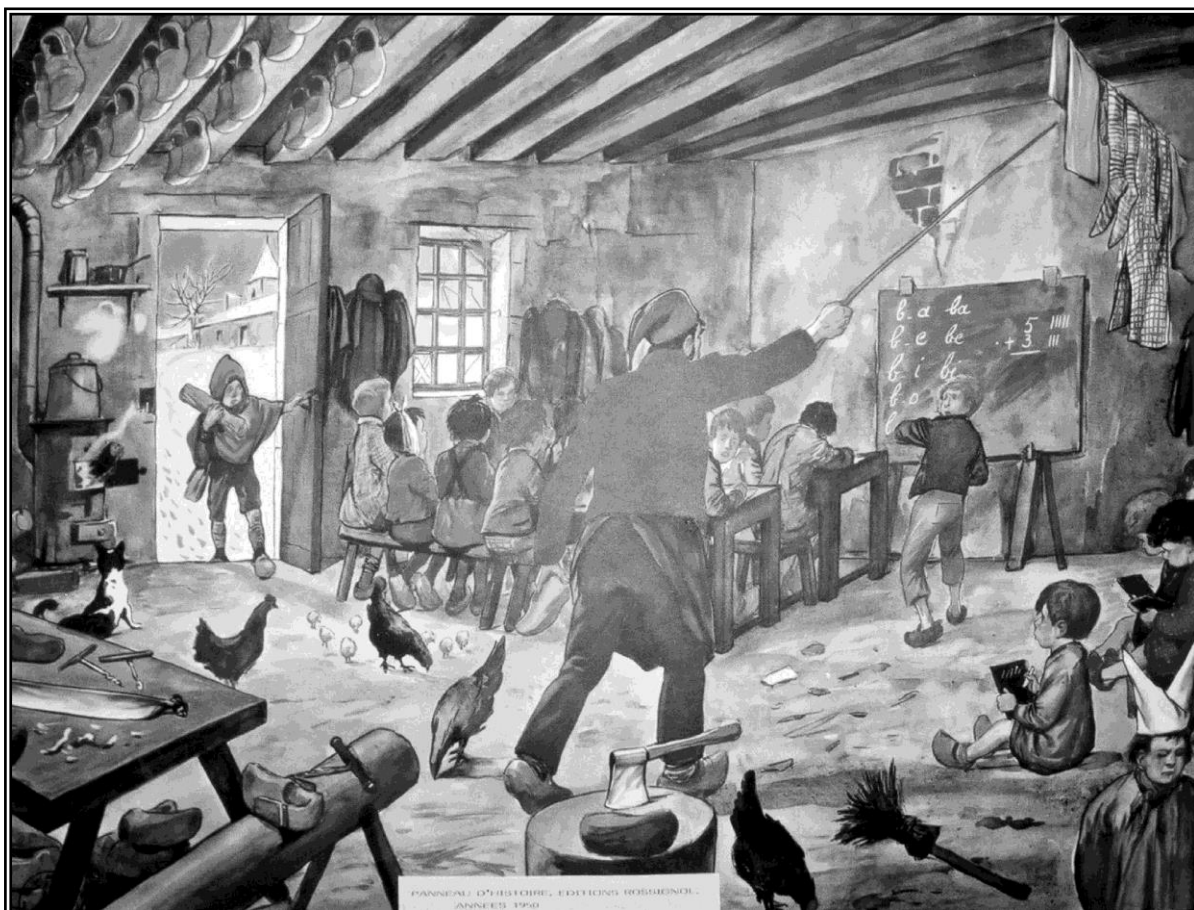
Conclusion provisoire

S'il y eut de très modestes progrès dans les premières années de la Restauration, on le doit en partie à l'action énergique du préfet Devaisnes. De nombreux problèmes restent encore sans réponse, et parmi eux :

- Comment était organisé l'enseignement à l'intérieur de la classe ? Il n'y a que rarement des locaux spécifiques. Nous n'avons retrouvé pour cette période, aucun document qui permette de préciser la nature et l'importance du mobilier scolaire, du matériel d'instruction. Tout juste parfois, relève-t-on que le maître manque de tables et de bancs. Quant aux méthodes pédagogiques, on sait, en dehors du mode mutuel, que la plupart des maîtres utilisaient le mode individuel.

- Le niveau de culture des maîtres est encore très mal connu. On pourrait faire une analyse précise du style et du contenu des lettres adressées aux autorités, et tenter une approche dans ce sens...

- La question des rapports avec les autorités religieuses est elle aussi, importante, mais encore mal connue, du moins dans le détail. Les archives ecclésiastiques sont éparpillées, et difficilement accessibles, lorsqu'elles existent. Le retour d'un évêque à Nevers marquera le début des relations conflictuelles entre l'école dite publique ou communale et l'école chrétienne, notamment celle des Frères.



L'école sous la restauration, vue par un tableau d'histoire des éditions "Rossignol" (années 50)

Exercice de style – La conférence pédagogique de 1885

CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

(Année 1884-1885. – 2^e Série).¹

La deuxième série des conférences pédagogiques de l'année classique 1884-1885 aura lieu à partir du 16 avril prochain, dans chacun des centres habituellement choisis, à des dates qui seront ultérieurement indiquées. MM. les Instituteurs et Mmes les Institutrices, titulaires, adjoints et adjointes sont priés d'adresser à M. l'inspecteur primaire de leur circonscription, avant le 1^{er} avril, terme de rigueur, leur mémoire sur les questions proposées (Voir ci-après).

Nous croyons devoir leur rappeler que les conférences sont obligatoires et qu'ils sont tenus d'y assister à moins d'empêchement sérieux dont ils devront justifier en temps utile.

Un secrétaire désigné dans chacune de ces réunions en dressera le procès-verbal et en rédigera, dans la semaine qui suivra, le compte-rendu en deux expéditions.

L'une de ces expéditions sera déposée dans la bibliothèque cantonale ; l'autre sera envoyée à M, l'Inspecteur primaire.

Le *Bulletin de l'instruction primaire* donnera ensuite le compte-rendu général de chaque série de conférences et fera connaître les questions qui auront été étudiées et discutées et les conclusions qui auront été prises.²

SUJETS PROPOSÉS

Arrondissement de Nevers.

De l'enseignement du dessin dans chacun des quatre cours d'une école primaire. Quel est le but de cet enseignement ? Quelle méthode convient-il de suivre ? Outillage nécessaire, organisation. La première leçon aux élèves du cours préparatoire (ou classe enfantine).

Arrondissement de Clamecy.

Rechercher les moyens de conduire rapidement l'enfant à la lecture courante et de lui faire acquérir, les éléments d'une bonne orthographe. Appliquer les principes posés à une leçon de dix minutes à des enfants du cours préparatoire.

Arrondissements de Cosne et de Château-Chinon.

Des exercices de rédaction dans les trois cours d'une école primaire. Méthode à suivre. Application pratique à la correction d'un devoir de chaque cours. (MM. les instituteurs devront joindre à leur mémoire trois copies d'élèves de chacun des cours, corrigées et annotées).

Georges Cortet, Instituteur-adjoint à Montsauche, arrondissements de Château-Chinon, adresse donc son mémoire dont voici le texte :

¹ *Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre*, N° 77 janvier & février 1885. p 803-805

² Le résumé des idées adoptées dans les différentes réunions pédagogiques des deux circonscriptions de Cosne et Château-Chinon se trouve dans le *Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre* N° 84 de décembre 1885, pp 1245 - 1252

Conférence pédagogique.

Georges CORTET 

Canovas. – Des exercices de rédaction dans les trois cours d'une école primaire.
– Méthode à suivre. – Application pratique à la correction d'un devoir de
chaque cours.

1.

Des exercices de rédaction.

L'importance du style dans les écoles primaires n'est plus à démontrer.

Le peuple, en sortant de l'obscurité où l'avait plongé l'oppression, en devenant libre d'agir et de penser, a éprouvé le besoin de communiquer ses idées, ses impressions, ses émotions par la parole ou par l'écriture. Aujourd'hui, que l'instruction se répand partout de plus en plus, que les relations sont nombreuses et les besoins multipliés, aujourd'hui plus que jamais, ce besoin se fait sentir.

Communiquer ses idées, ses impressions, ses émotions par la parole ou par l'écriture, constitue le style. Le style est la parole soumise aux règles de l'art, c'est la forme littéraire qui exprime le beau.

Une lettre d'affaire, une commande, un acte de procédure, n'ont pas à proprement parler du style ; le vrai style n'est réclamé et n'existe réellement que dans les écrits où le beau peut trouver place, et où l'art doit diriger l'expression de la pensée.

Toute matière qui exigera un certain développement d'idées, et où par conséquent pourra déjà s'introduire cette première beauté qui résulte de l'ordre et de l'harmonie des parties, sera susceptible de ce travail d'art qui constitue vraiment le style : c'est ainsi que les sujets les plus vulgaires et les plus insignifiants pourront avoir du style ou en manquer.

Qu'est-ce donc que bien écrire ?

Bien écrire, c'est donner à des idées justes l'expression qui leur convient ; c'est exprimer sa pensée d'une manière si claire, si exacte, et dans un si bel ordre, que le lecteur la possède tout entière sans ombre et sans lacune et se figure la penser lui-même.

Faire naître dans l'esprit d'un autre l'idée même qu'on porte dans le sien, tel est le but de la parole humaine. Bien écrire, c'est obtenir le même résultat.

Mais pour faire naître des idées dans l'intelligence d'un autre homme par le moyen de la parole écrite, il faut d'abord les posséder soi-même bien nettes et bien complètes, c'est-à-dire que pour bien écrire, il faut bien penser.

Pour bien penser, il n'est pas nécessaire d'avoir des idées sublimes, des sentiments extraordinaires. Non ; il suffit d'avoir des idées moyennes, justes, claires, complètes.

Or, pour donner à ses idées les qualités ci-dessus énumérées, il est une condition essentielle, indispensable : Connaître les mots de la langue, et en posséder le sens exact, le sens propre.

Ce sens est fixé ; il est compris de tous ceux qui veulent bien l'étudier, il suffit de s'en donner la peine.

Résumons :

Pour apprendre à bien écrire, il faut :

- 1^o Meubler son esprit des mots de la langue, et connaître leur signification exacte ;
- 2^o Acquérir des idées justes, claires, complètes ;
- 3^o Exprimer ces idées avec ordre et dans le style qui leur est convenable.

Cela dit, voyons ce qu'il faudra faire, dans chacun des trois cours de l'école primaire, pour arriver au but que l'on se propose.

Méthode à suivre.
II.
§. 1.^{er}. — Cours élémentaire.

«Le Style, c'est l'homme, » a dit Buffon : cela doit suffire à nous montrer l'importance que nous devons attacher à cette branche d'instruction.

Les exercices de rédaction devront commencer dès l'entrée à l'école, en même temps que la lecture, l'écriture et le calcul.

Le maître, dans ses causeries avec les élèves fera du style en développant les facultés de l'âme, la sensibilité, l'intelligence, la volonté, et en cultivant chez les élèves l'acquisition, la conservation, la transformation et la transmission des idées.

Nous aurons un vaste champ pour ce genre d'exercices : les leçons de choses, à l'aide des objets contenus dans le musée scolaire ou à l'aide d'images représentant les sujets dont on parle, les leçons d'histoire, également à l'aide d'images, les leçons d'histoire naturelle à l'aide de tableaux spéciaux, les leçons de géographie, fourniront une foule d'exercices où non seulement nous laisserons l'élève émettre librement des idées que les objets ou les images lui suggéreront à l'esprit, mais où nous l'exciterons même à parler le plus possible, nous réservant de modifier et de rectifier ce qu'il dira.

Si nous n'avons pas de musée scolaire, si nous n'avons pas de ces images spéciales pour les leçons de choses ou les leçons d'histoire (et un grand nombre d'écoles, malheureusement en sont encore dépourvus) nous avons la nature qui nous fournira une mine inépuisable de sujets plus attrayants les uns que les autres. Les arbres de la forêt, les arbres fruitiers, les carrières, les récoltes, les mille fleurs qui émaillent nos prés, un étang, la pluie, le vent, le feu, etc., etc., sont autant de sujets où le babil enfantin de l'élève trouve à s'exercer avantageusement, où sa jeune mémoire se meuble de mots, de termes et d'expressions dont il ne manquera pas de tirer profit plus tard, quand il saura manier la plume.

Les exercices de mémoire, les fables, nous fourniront encore des sujets très intéressants.

Un peu plus tard, quand l'élève commencera à lire, nous nous efforcerons à chaque leçon d'expliquer quelques mots et de lui en faire acquérir le sens exact. Nous l'amènerons à comprendre ce qu'il lit, en lui posant diverses questions sur le passage qui a fait l'objet de la leçon, et en l'habituant à y répondre avec justesse.

Aussitôt qu'il saura suffisamment manier la plume, nous lui ferons faire par écrit l'excellent exercice dont nous venons de parler ; nous lui citerons quelques mots, et au moyen du dictionnaire, nous lui en ferons trouver le sens exact. Puis, nous lui proposerons quelques sujets faciles, ayant trait à ce qu'il a tous les jours sous les yeux ; par exemple, on lui fera traiter les questions suivantes qui auront pu être expliquées de vive voix précédemment :

Quels sont les objets qui ornent la classe, et quelle est leur utilité ?

Lorsque vous venez en classe, quelles sont les choses qui vous frappent le plus le long de votre route ?

Vous avez vu le jardin de l'école : qu'y avez-vous remarqué ?

Quels sont les animaux domestiques que vous connaissez, et quels services rendent-ils à l'homme ?

Nous passerons en revue, à l'aide de questions analogues, une foule de sujets se rapportant à l'alimentation, à l'entretien, à l'ameublement, au chauffage, à l'éclairage, etc., etc.

Enfin, un peu plus tard, après avoir raconté à nos élèves quelque histoire morale, quelque récit où l'action des personnages soit facile à saisir, nous leur en demanderons le compte-rendu de vive voix, compte-rendu que nous faciliterons par de nombreuses questions, puis nous le leur ferons écrire. Dans ces devoirs, qui devront toujours être assez courts, nous veillerons à l'ordre des parties, à la clarté de l'exposition, et à la valeur exacte des mots.

On ne peut guère aller plus loin, je crois, dans les cours élémentaires, c'est à dire avec des élèves de 7 à 9 ans ; mais il ne faut pas se le dissimuler, si nous avons habitué l'élève à se rendre compte, à observer, à réfléchir, si nous avons meublé sa mémoire de mots et d'expressions, si nous lui avons fait acquérir des idées justes, nous aurons fait un grand pas : il pourra aborder de plain-pied les exercices un peu plus difficiles du Cours Moyen.

§.2.- Cours moyen.

Trouver des idées, les ordonner, les exprimer, c'est tout l'art d'écrire, et les exercices que nous avons faits jusqu'alors dans le Cours élémentaire ont tous tendu là.

Nous ne négligerons pas, dans le Cours moyen certains exercices ou cours précédent qui tout en paraissant très simples, contribuent énormément à la formation du style.

Tous les jours, comme précédemment, nous donnerons à l'élève un devoir consistant dans l'explication de mots choisis dans la dictée, la leçon de lecture, la leçon d'instruction civique ou tout autre leçon ; nous lui ferons former à l'aide de ces mots des phrases qu'il mettra à un temps indiqué ; nous lui citerons un mot et nous lui en demanderons les homonymes et les synonymes ; nous l'habituerons à remplacer les périphrases par le mot propre, et réciproquement.

L'instituteur, par économie de temps, pourra de temps à autre faire faire ces exercices oralement : ils n'auront peut-être pas la même valeur, car on retient mieux ce que l'on écrit, mais ils auront au moins cet avantage que, se faisant plus rapidement, ils pourront, à temps égal, être plus nombreux et prêter à de plus longues explications.

En dehors de ces exercices élémentaires et théoriques, nous continuerons et nous étendrons les exercices de description et de narration ; nous exercerons l'élève à bien faire les compte-rendu d'une lecture morale, d'un trait de bravoure, d'une action héroïque, d'une leçon d'histoire, etc.

Voici comment on devra procéder :

Lorsque le passage qui fera l'objet du devoir aura été lu soit par le maître soit par les élèves (mais de préférence par le maître dans les premiers temps), l'instituteur demandera aux enfants oralement, le sens de ce qui aura été lu, éclaircissant les points obscurs et redressant les mauvaises réponses. Ce n'est que quand il jugera que le sujet est bien compris qu'il permettra aux élèves de le traiter par écrit.

Lorsque l'enfant aura acquis une certaine force dans la rédaction de ces devoirs, nous nous abstiendrons de lire le sujet, nous bornant à donner un canevas assez détaillé, et à éveiller dans son esprit toutes les idées que ce canevas peut suggérer : le travail de l'élève consistera à exprimer ces idées avec ordre, justesse, clarté et coordination.

C'est dans le cours moyen que nous commencerons à traiter la lettre, sujet de la plus grande importance, puisque tout le monde en a besoin.

Nous commencerons par des lettres très simples, par exemple :

Lettre à un ami pour lui raconter une promenade que l'on a faite, - à la campagne, dans un atelier ou dans une ferme ;

Lettre à un camarade pour lui raconter la visite de M. l'Inspecteur ;

Lettre à un frère absent, pour lui raconter comment s'est passée la fête patronale ;
etc. etc...

Puis nous augmenterons la difficulté des exercices, et petit à petit, comme nous l'avons fait pour les descriptions et les narrations, nous supprimerons la lecture du sujet à traiter (lecture indispensable en commençant) et nous ferons seulement quelques questions pour éveiller les idées des élèves.

Enfin viendra un autre exercice excellent pour le style, mais qui n'est pas sans difficultés, la traduction en prose d'un morceau de poésie.

Dans la poésie, il y a de nombreuses inversions, beaucoup de figures de mots et de figures de pensées. L'élève aura certainement un grand travail d'esprit à faire pour rétablir l'ordre grammatical tout en conservant des phrases claires et correctes, et pour faire disparaître les figures de mots et les figures de pensées qui font la beauté de la poésie, mais qui, en prose, lorsqu'elles sont trop multipliées, donnent au style de la prétention, et lui enlèvent deux belles qualités : la simplicité et le naturel.

Cet exercice est donc excellent, et c'est avantageusement encore qu'on en fera usage dans le cours supérieur.

§. 3.- Cours supérieur.

Nous ferons pendant quelque temps encore des exercices analogues à ceux du cours moyen, mais en augmentant graduellement la difficulté des devoirs.

Puis, peu à peu, nous habituerons l'élève à traiter un sujet, lettre, narration ou description, d'après un canevas donné et sans explications, le laissant complètement livré à lui-même pour le développement des idées que ce canevas lui suggérera à l'esprit.

Nous lui ferons faire souvent des comptes-rendus, soit d'une promenade scolaire, soit d'une visite à un établissement industriel ou agricole, d'un atelier, soit d'une leçon faite en classe. Nous lui ferons traiter des sujets d'histoire : vie d'un grand homme, parallèle entre deux hommes illustres, guerres entre deux nations, causes et conséquences, etc. ; des devoirs de géographie : voyage par eau ou par chemin de fer, villes départements et provinces traversées, leur commerce, leur industrie et leur agriculture.

Nous traiterons beaucoup de lettres, principalement de celles dont on a besoin dans la vie : lettres de famille, lettres d'affaires, lettres commerciales.

Nous ne négligerons pas les exercices de traduction en prose de morceaux de poésies qui, par cela même qu'ils forcent l'esprit de l'élève à travailler pour rétablir chaque partie de phrase à la place qu'elle doit occuper, lui en fait mieux comprendre l'arrangement et le familiarise avec le maniement et l'agencement de ces différentes parties.

Nous ne négligerons pas non plus le développement avec le plus de détails possible, des proverbes, sentences et maximes. Ces sujets profiteront non seulement au style, mais encore au cœur et à l'intelligence.

Un exercice dont il n'a pas encore été parlé et qu'il faudra faire avec soin dans chacun des cours, c'est la lecture des auteurs.

On dit quelquefois que c'est par la lecture qu'on se forme au style : cela est vrai, mais à la condition de lire de bons livres.

Il faudra donc lire les œuvres de ceux qui sont les maîtres de la langue et qui donnent aux termes la signification que le dictionnaire recueille ensuite et qu'il enregistre. C'est là, à la source, qu'il faut aller puiser la connaissance de l'idiome dans lequel on veut écrire : la lecture des chefs-d'œuvre est la préparation et l'auxiliaire constant de toute étude sérieuse de composition et de style ; sans elle, il n'y a aucun progrès à attendre.

Mais il faut lire le crayon ou la plume à la main, revenir sur les plus beaux passages, s'efforcer de les reproduire ; en un mot, faire une lecture lente, discrète et réfléchie, et une imitation un peu libre, mais qui reproduise pourtant les traits principaux de l'original.

III. *Application pratique à la correction d'un devoir de chaque cours.*

Les sujets sont traités, il faut les corriger.

Le maître pourra-t-il faire une correction sérieuse de tous les devoirs ? Assurément non, car le temps lui fera défaut ; mais il devra jeter un coup d'œil sur tous afin de savoir quels sont les élèves qui se sont acquittés consciencieusement de leur travail et qui par conséquent méritent des éloges, et quels sont ceux qui n'ont pas travaillé sérieusement, ceux qui par là même ont encouru une réprimande ou même une punition.

L'instituteur se contentera de corriger avec grand soin un ou deux des devoirs des élèves de chaque cours, qu'il expliquera longuement à la leçon de correction.

Voici donc comment il devra procéder :

Après la classe, dans la salle d'école ou dans son cabinet, il prendra les devoirs des élèves ; il les lira tous attentivement, et marquera sur chaque devoir, par un signe apparent, les principales fautes et les meilleurs passages. Ensuite, il corrigera avec un soin tout particulier un ou deux des devoirs de chaque cours, de manière que, à différentes leçons les copies de tous les enfants soient successivement passées en revue.

Arrivé en leçon, son travail sera tout indiqué, et la correction se fera facilement : Il lira lui-même le sujet, en signalant les bons passages, mais en s'appesantissant encore plus sur les mauvais, expliquant clairement les fautes qui se sont trouvées répétées dans plusieurs devoirs, faisant remarquer les mots mal employés, ceux qui n'ont pas le sens qu'on a voulu lui donner, les phrases mal bâties, celles qui se terminent trop brusquement, celles dans lesquelles les parties, sujet, verbe et attribut, ne sont pas dans l'ordre voulu.

Il signalera le mauvais effet des mots répétés, des pronoms mal placés ou ne se rapportant pas clairement au mot dont ils tiennent la place. – Il fera remarquer le manque d'ordre et de liaison dans les idées, les endroits où l'on est passé trop brusquement d'un fait à un autre.

Prenant alors le cahier de chaque élève, il dira succinctement ce qui est bien et ce qui est mal, et indiquera sommairement les corrections à faire : De l'un, il lira un bon passage qu'il proposera comme modèle à tous ; de l'autre, il signalera des mots trop recherchés et n'ayant pas un sens exact, des phrases obscures et mal tournées ; d'un troisième, il signalera les expressions triviales et les mots hasardés ; à tous, il donnera des conseils ; et leur expliquant clairement les fautes qui ont été faites, il leur indiquera la manière de les éviter.

Voici comment a été traité le devoir ci-joint, rédigé par les élèves du cours élémentaire :

Le sujet a d'abord été lu et expliqué ; le canevas a ensuite été écrit au tableau noir, et les questions suivantes ont été faites aux élèves pour le leur faire bien comprendre :

Qu'allait faire dans l'est Victor Hugo ? À quelle époque y allait-il ? Avec qui ? Où s'arrêta-t-il ? Que se passa-t-il dans la cour de l'hôtel ? Georges eut-il raison ? En auriez-vous fait autant ? Pourquoi ? Aimez-vous votre mère ?... Comment doit-on aimer sa patrie ?

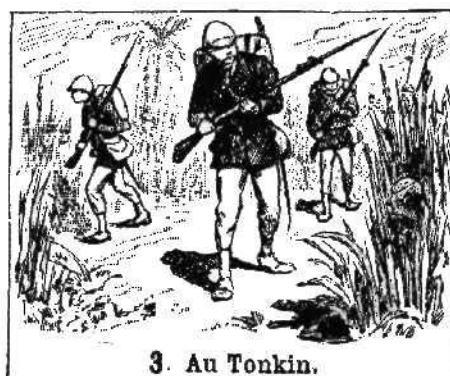
Le sujet est ensuite rédigé par les élèves et corrigé à tête reposée par le maître qui fait ses annotations en marge. Vient ensuite la correction en classe où chaque faute est longuement expliquée : **1.-** Ce n'est pas clair ; il faudrait dire : notre guerre avec les Prussiens, car ils pourraient en avoir eu une autre ; **2.-** dites : les dégâts faits par la guerre. **3.-** La phrase est française, mais il aurait mieux valu placer le complément le plus court le premier (rappeler la règle des compléments). **4.-** Cette phrase est ce qu'on appelle une phrase boiteuse, parce qu'elle se termine trop brusquement. Il aurait fallu dire : Georges jouait avec la bonne. **5.-** Le mot mine s'entend ordinairement de la couleur des joues ; il vaudrait donc mieux dire : une bonne figure. **6.-** Parler de l'emploi de la conjonction. **7.-** La phrase précédente étant au passé

défini, il faut aussi y mettre la seconde. 8.- Il faut dire *petit-fils* car V. Hugo était leur grand-père. 9.- Non pas dit, mais *pensa* ; ce sont des choses qu'un Prussien peut penser, mais qu'il ne peut avouer. 10.- L'enfant est porté à faire cette faute ; il faut donc bien l'expliquer.
- L'orthographe et la ponctuation seront aussi expliquées.

<p>École de Montsauche.</p> <hr/> <p>2^{ème} Classe.</p>	<h2>Cours élémentaire.</h2> <hr/> <h3>Rédaction.</h3> <hr/> <p>Canecvas. - 1871. Victor Hugo Georges et Jeanne à Chionville. Dans la cour de l'hôtel. La main refusée. Il a bien fait.</p> <hr/> <h3>Développement.</h3> <p style="text-align: center;">ii. Note!</p> <p> ¹ C'était en 1871, après la guerre des Prussiens, Victor Hugo entre- ² prit d'aller dans les villes de l'est pour voir ce que les Prussiens ³ avait fait pendant la guerre. Il s'arrêta à Chionville; il ⁴ avait emmené ses petits-enfants Georges et Jeanne avec lui. ⁵ Dans la cour de l'hôtel Georges et la bonne jouait. Un général ⁶ prussien vint à passer. Voyant que Georges avait une bonne ⁷ mine il lui dit gentiment. Voulez-vous, mon petit ami, me ⁸ donner la main. Georges se redressa et répondit: « Non ! » ⁹ Le général prussien demanda à la bonne à qui était ce petit ¹⁰ garçon. La bonne répondit c'est le petit garçon de monsieur Victor Hugo. Le général prussien dit: il a raison. Oui Georges a raison, car on doit pas donner la main aux bou- reaux de sa patrie. </p> <p style="text-align: right;">Louis Gourdeau.</p>
--	---

Si les élèves sont attentifs à ces corrections, ils s'habitueront peu à peu à éviter les fautes qu'ils ont faites ; et si nous n'en formons pas des écrivains distingués, du moins nous les mettrons en état d'exprimer leur pensée avec goût, clarté, naturel et précision : le but sera atteint.

189. — Rédaction sur images. — Bon fils, bon soldat.



Rédaction sur images

Extrait de *l'Année préparatoire de rédaction et d'élocution*
(Leçon de M. Legay sur la construction de la phrase.)

par I. Carré et L. Moy. 1887 (3^{ème} édition) – Programme de 1882
à l'usage du cours moyen, page 115.

Le certificat d'études primaires en question

La Conférence pédagogique de 1890

Circulaire relative à l'étude des modifications possibles dans les examens du certificat d'études.¹

(3 juin.)

Monsieur le Recteur,

Les épreuves de l'examen du certificat d'études primaires élémentaires ont donné lieu dans la presse à des discussions qui ne vous ont pas échappé. Deux questions m'ont paru surtout dignes d'attention. L'une porte sur le maintien ou la suppression de la dictée comme épreuve éliminatoire ; l'autre sur le maintien ou la suppression des épreuves orales.

Ceux qui demandent la suppression de la dictée à l'examen allèguent contre cette épreuve l'importance excessive qu'elle donne à l'orthographe, et la mauvaise habitude qu'elle fait prendre de réduire l'étude de la langue à celle de la grammaire ; on assure que les mêmes élèves, qui s'appliquent et qui réussissent à ne faire aucune faute dans la dictée, en commettent de nombreuses dans leurs autres devoirs, dès que leur attention n'est plus exclusivement concentrée sur le souci de la correction grammaticale. Mais, d'autre part, on manifeste la crainte que la disparition de cet exercice n'ait des conséquences fâcheuses pour la connaissance même de la langue française, qui doit rester le fond de l'enseignement primaire et qui, à cet âge, ne peut guère s'élever au-dessus d'une modeste étude grammaticale. Quelques-uns proposent de prendre un terme moyen et de conserver l'utile exercice de la dictée, en lui enlevant son caractère éliminatoire : l'épreuve deviendrait ainsi plus souple et échapperait aux critiques dont elle est l'objet.

Pour la suppression des épreuves orales, on a fait valoir le nombre considérable et toujours croissant des candidats, qui ne permet plus de donner à ces épreuves le temps et le soin qu'elles réclameraient. Les membres des commissions locales interrogent les élèves presque toujours avec une certaine hâte, séparément, en y apportant des mesures d'appréciation fort différentes ; il en est fort peu, du reste, qui, dans ces conditions, consentent à assumer la responsabilité de notes entraînant le rejet des candidats. Ces épreuves ne sont donc plus qu'une simple formalité. S'il en est ainsi, elles ne sont pas seulement inutiles ; mais, comme elles occasionnent d'assez fortes dépenses ; il y aurait avantage à les supprimer.

Je serais d'avis, Monsieur le Recteur, de faire mettre à l'ordre du jour des conférences pédagogiques l'étude de ces diverses questions et, en général, des réformes qui pourraient être apportées à l'examen du certificat d'études primaires. La discussion porterait sur les points suivants :

1^e Y a-t-il lieu de maintenir la dictée comme épreuve écrite spéciale, ou faut-il la remplacer par une épreuve de rédaction qui réunirait le double caractère de devoir de composition française et de devoir d'orthographe ?

2^e Si la dictée est maintenue comme épreuve spéciale et distincte, ne serait-il pas souhaitable de lui enlever son caractère d'épreuve éliminatoire et de décider que l'admission ou le refus serait prononcé d'après l'ensemble de l'examen, la dictée fournissant, comme les autres épreuves, son contingent de points ?

3^e Est-il exact que les épreuves orales n'apportent pas un élément décisif pour juger la valeur de chaque candidat, vu les conditions dans lesquelles elles se passent forcément, et y aurait-il avantage à les supprimer ?

4^e Si on les supprime, ne serait-il pas bon de les remplacer par une composition écrite sur une question élémentaire d'histoire et de géographie de la France ?

5^e Si l'examen se compose exclusivement d'épreuves écrites, on pourrait concevoir que les sujets fussent les mêmes pour tout le département, qu'elles se fissent le même jour dans toutes les écoles, que l'Inspecteur d'académie envoyât les sujets aux maîtres et reçût toutes les copies, qui seraient corrigées au chef-lieu par une commission spéciale. Mais, dans ce cas, comment se ferait la surveillance des épreuves dans chaque école ? Et quelles mesures proposerait-on de prendre pour assurer l'uniformité de conditions, la sincérité des épreuves, l'équité des comparaisons ?

Le formulaire que j'indique ici n'est pas dans ma pensée strictement limitatif. Mais je vous prierai de faire exactement répondre d'abord aux questions que je viens d'énumérer, afin que le relevé en soit facile à faire. Je recueillerai en outre très volontiers les autres vœux que les conférences pédagogiques auraient à me soumettre sur un objet qui ne peut manquer de les intéresser et au sujet duquel les instituteurs ont sans nul doute des idées personnelles à exprimer. Ces réponses et ces vœux vous seront adressés par MM. les Inspecteurs d'académie. Je vous saurai gré d'y joindre, en me les transmettant, vos observations et, s'il y a lieu, vos propositions. Si les résultats de cette enquête me parviennent à temps, je serai heureux de les mettre sous les yeux du Conseil supérieur à sa prochaine session de décembre, et je ne doute pas que cette assemblée ne m'aide à trouver les solutions pratiques qui correspondent le mieux aux besoins du service et aux vœux éclairés du corps enseignant.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts

Léon Bourgeois.

¹ *Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre*, N° 121, juin et juillet 1890. p 141-143

Voici les réponses d'Auguste Roy, instituteur à l'école de hameau de Grosse, aux cinq questions posées par le Ministre. Celles-ci furent mises à l'ordre du jour de la conférence pédagogique de son canton de Montsauche où il fut convoqué le jeudi 23 octobre 1890 à neuf heures du matin. Il devait adresser son travail à M. l'Inspecteur primaire de sa circonscription avant le 15 octobre.

Nota – Dans les cantons où la conférence n'avait pas lieu un jeudi, Mmes les Institutrices et MM. les Instituteurs devaient faire classe le jeudi de la semaine dans laquelle se faisait la réunion...

*Conférence pédagogique
Session d'octobre 1890*

Auguste ROY 

Les épreuves de l'examen du certificat d'études primaires telles qu'elles se passent aujourd'hui, ayant, à juste titre, soulevé de nombreuses protestations parmi les membres du corps enseignant, Monsieur le Ministre de l'instruction publique a cru de son devoir d'y apporter un remède. Aussi, dans sa circulaire du 3 juin dernier, a-t-il posé à Messieurs les Recteurs plusieurs questions à ce sujet.

Voici, à mon humble avis, les changements que je jugerais nécessaires.

1^o Y a-t-il lieu de maintenir la dictée comme épreuve écrite spéciale, ou faut-il la remplacer par une épreuve de rédaction qui réunirait le double caractère de devoir de composition française et de devoir d'orthographe.

Quoiqu'en ce moment une guerre acharnée soit faite à l'orthographe, je demanderai le maintien de la dictée comme épreuve spéciale ; car, si aujourd'hui nous avons beaucoup de peine à enseigner à nos enfants cette branche si difficile de notre programme, et que, malgré tous nos efforts, nous ne pouvons les amener à écrire sans faire de fautes, il en serait bien autrement si la dictée ne faisait plus partie des épreuves de l'examen. Les élèves voyant qu'on la laisse un peu de côté, ne tarderaient pas à n'y plus porter d'attention et à la reléguer au second rang. Il en résulterait forcément, pour les maîtres, un surcroît de travail dans la correction des devoirs où ils ne pourraient pas laisser passer les fautes inaperçues.

On dira sans doute, qu'en la remplaçant par une épreuve de rédaction qui réunirait le double caractère de devoir de composition française et de devoir d'orthographe, on jugerait aussi bien l'élève au point de vue de la dictée. Erreur. L'attention de l'élève étant complètement absorbée par les efforts qu'il est obligé de faire pour rassembler ses idées et les mettre en ordre, beaucoup de fautes de grammaire passeraient inaperçues, comme cela arrive aujourd'hui. D'ailleurs comment apprécier l'orthographe de deux élèves dans une composition de rédaction où l'un en aurait dix lignes et l'autre vingt. Cela me semble assez difficile et peu pratique. D'autre part, si l'on agissait ainsi, l'élève continuerait, une fois sorti de l'école, à écrire sans faire attention aux fautes d'orthographe ; tandis que s'il a été rompu aux exercices de grammaire et à l'application des différentes règles et de leurs exceptions, il arrivera par suite du raisonnement, à éviter les fautes qu'il ne fait aujourd'hui que par étourderie.

Pour ces raisons, je crois qu'il serait utile de laisser la dictée comme épreuve spéciale d'orthographe.

2° Si la dictée est maintenue comme épreuve spéciale et distincte, ne serait-il pas souhaitable de lui enlever son caractère d'épreuve éliminatoire et de décider que l'admission ou le refus serait prononcé d'après l'ensemble de l'examen ; la dictée fournissant comme les autres épreuves son contingent de points.

Si je suis partisan du maintien de la dictée comme épreuve distincte, il n'en est pas de même pour son caractère éliminatoire.

Tous ceux qui ont fait partie des commissions d'examen ont pu voir, par eux-mêmes, combien était stupide l'interprétation actuelle. Combien en effet n'a-t-on pas vu de bons élèves être renvoyés avec vingt et quelques points, parce qu'ils avaient cinq fautes et demie ou six fautes dans leur dictée, tandis que d'autres moins instruits qu'eux, mais sans doute plus favorisés par le sort, être reçus avec vingt points et même dix-neuf, et cela, tout simplement parce qu'ils avaient une faute de moins que les premiers.

Que l'on conserve la dictée, mais que l'on soit plus coulant qu'on ne l'est aujourd'hui. Qu'on porte à dix le maximum des fautes et que l'on enlève un point seulement pour chaque faute.

3° Est-il exact que les épreuves orales n'apportent pas un élément décisif pour juger la valeur de chaque candidat, vu les conditions dans lesquelles elles se passent forcément et y aurait-il avantage à les supprimer.

Les épreuves orales ne se faisant pour ainsi dire que pour la forme, puisqu'il est rare que les candidats y soient éliminés, non seulement elles n'apportent pas un élément décisif pour juger la valeur de chaque candidat, mais elles nuisent à la véritable classification.

N'arrive-t-il pas en effet qu'à chaque examen dans telle ou telle école, c'est souvent l'élève le moins fort qui est reçu le premier ? D'où cela vient-il ? Tout simplement parce qu'à l'examen oral cet élève a eu le bonne fortune de tomber sur une question facile, tandis que ses camarades avaient à résoudre des questions difficiles et même quelquefois en dehors de leur portée. Peut-il en être autrement avec le nombre des élèves toujours croissant que les examinateurs ont à interroger ? Non. Il arrive forcément qu'à un certain moment, l'examineur se trouve énervé et demande un peu à la hâte des questions auxquelles l'élève a à peine le temps de répondre. D'ailleurs, il est matériellement impossible à qui que ce soit de poser des questions à peu près équivalentes à quinze ou vingt candidats qui passent l'un après l'autre.

4° Si on les supprime, ne serait-il pas bon de les remplacer par une composition écrite sur une question élémentaire d'histoire et de géographie de la France.

Le besoin de la suppression de l'oral se fait tellement sentir que, déjà, on a supprimé l'arithmétique et la grammaire. En effet, ces deux matières trouvent leur application dans les épreuves écrites. En parlant de l'arithmétique, je demanderais qu'on supprime les questions de théorie et qu'on donne deux problèmes sur les questions usuelles de la vie.

La suppression de l'oral étant décidée, il est indispensable de le remplacer par une question écrite portant sur l'histoire et la géographie ; car, il serait inadmissible de laisser de côté ces deux matières essentielles à notre éducation nationale.

De cette façon tous les candidats ayant les mêmes épreuves à traiter, l'examen serait beaucoup plus équitable et la classification beaucoup plus juste.

Pour que la lecture expliquée ne soit pas laissée de côté, il serait bon d'en faire une mention spéciale qui serait mise sur le certificat de tous ceux qui auraient obtenu, pour cette matière, le nombre de points voulus.

5^e Si l'examen se compose exclusivement d'épreuves écrites, on pourrait concevoir que les sujets fussent les mêmes pour tout le département, qu'elles se fissent le même jour dans toutes les écoles que Monsieur l'Inspecteur d'Académie envoyât les sujets aux maîtres et reçût toutes les copies qui seraient corrigées au chef-lieu par une commission spéciale. Mais dans ce cas, comment se ferait la surveillance des épreuves dans chaque école. Et quelles mesures proposerait-on de prendre pour assurer l'uniformité des conditions, la sincérité des épreuves, l'équité des comparaisons.

Il est certain qu'il serait bien préférable pour les élèves que l'examen se passât dans chaque école. De cette façon, il n'y aurait pas de dérangement pour eux ; et, chacun restant dans son milieu, tous auraient les mêmes avantages.

D'autre part, tous les candidats ayant les mêmes questions à traiter, il y aurait plus d'équité dans les comparaisons et dans le classement.

Mais comment faire surveiller, dans chaque commune, les épreuves de l'examen. Je n'en vois pas trop la possibilité. On pourrait, à la rigueur, nommer autant de délégués cantonaux qu'il y a de communes, et les charger de surveiller l'examen dans chacun une école, de concert avec un instituteur et deux membres du conseil municipal nommés à cet effet. Il est bien entendu que chaque délégué serait envoyé en dehors de sa localité et changerait tous les ans de commune. Les filles et les garçons traiteraient alors les mêmes sujets, le même jour et dans la même salle.

Ce qui serait à craindre, c'est que ces messieurs ne se laissent entraîner par des considérations d'amitié ou de voisinage et ne cherchent à favoriser telle ou telle école. Il est vrai que n'ayant que le texte des compositions beaucoup seraient incapables de les résoudre et par conséquent ne pourraient faire de fraude.

Aussitôt qu'une composition serait finie, les copies seraient levées et renfermées, par le délégué cantonal qui serait président de droit, dans une grande enveloppe au dos de laquelle on apposerait de la cire à cacheter et le sceau de la mairie. Une fois l'examen fini, ces enveloppes seraient adressées, avec leur contenu, à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, avec le contre-seing du délégué.

Mais, je crois qu'il serait encore préférable de faire passer l'examen, au chef-lieu de chaque canton, sous la surveillance de Monsieur l'Inspecteur comme cela se pratique aujourd'hui.

Cependant, on pourrait réunir les filles et les garçons le même jour, dans des salles distinctes et leur donner les mêmes compositions. Il y aurait ainsi économie de temps et d'argent.

Pour que les comparaisons entre les divers arrondissements soient plus justes, les mêmes épreuves pourraient se faire le même jour dans un canton de chaque arrondissement.

Voilà à mon point de vue les améliorations que je jugerais utiles de proposer.

Fait à Grosse le 13^e bre 1890

L'instituteur
Roy

MANUEL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE
DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

On s'abonne à Paris, chez MM. Hachette et C^o, libraires-éditeurs, boulevard Saint-Germain, 79; dans les départements, chez tous les libraires ou sans frais dans tous les bureaux de poste.

Prix de l'abonnement pour un an :
FRANCE 6 fr. »
UNION POSTALE 8 fr. »
Prix du numéro : 40 cent.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de 50 c. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

SOMMAIRE

La Morale sexuelle (p. 461). o G. ROSSIGNOL.
MON FRANC PARLER : L'État présent du Budget de l'Enseignement primaire. ANDRÉ BALZ.
Le Cinématographe à l'École (p. 464). o A. CHABANAS.
La Classe en action (p. 465). o P.-G. BALAGAYRIE.
A l'Étranger : En Allemagne (p. 465). o A. ZELLER et ET. B...
REVUE { 1. Un Portrait d'Octave Gréard par Henry Roujou. — 2. Normaliennes. — 3. Un
LITTÉRAIRE { roman d'aventures : Herbelin contre Plock. — 4. Victorien Sardou intime.
5. L'Éveil du Sentiment national : La Bataille de Bouvines (p. 467). LÉO.
Communications diverses. — **Revue de la Presse.** — **Correspondance.** — **Bibliographie.**
Actes officiels. — **Bulletin financier.** — **Annonces.** o

La Morale sexuelle

Par M. G. ROSSIGNOL,
inspecteur d'académie de l'Indre.

La Morale sexuelle en 1914, selon M. G. Rossignol.
Inspecteur d'académie de l'Indre.

Jean BUGAREL 

Notre ami Lavedan nous a suggéré d'étudier un numéro du *Manuel général de l'Instruction primaire*, du 13 juin 1914 appartenant au Musée de l'Éducation et que nous n'aurions sans doute pas eu l'idée de consulter de notre propre initiative. Excellente suggestion, car ce numéro contient un article époustouflant d'un I.A. sur *La Morale sexuelle*. C'est un parfait témoignage de l'état d'esprit d'une bonne partie de la population française juste avant la déclaration de guerre. Et il vaut la peine de l'étudier pour comprendre la complexité et les contradictions mentales de tous ces français qui ne se rendaient pas compte qu'ils allaient vivre une tragédie nationale et internationale dont on dira à juste titre qu'elle provoqua la grande crise de la conscience européenne.

Mais l'ensemble du contenu est aussi très significatif de ce qu'était la mentalité de la France profonde, toujours ancrée dans une économie essentiellement rurale et qui peinait à s'ouvrir à la modernité.

Le *Manuel général de l'Instruction primaire, journal hebdomadaire des instituteurs et des institutrices*, édité par la librairie Hachette, contenait des articles de fond dont les sujets étaient en relation avec l'enseignement et ses problèmes, une revue littéraire rendant compte de la parution d'ouvrages divers pouvant intéresser les instituteurs et une revue de presse reproduisant des extraits d'articles parus dans diverses publications, ainsi qu'un courrier des lecteurs et quelques annonces. À l'intérieur était encarté un fascicule détachable intitulé *Partie scolaire* et proposant des préparations de leçons pour tous les niveaux et dans toutes les matières, des sujets de devoirs avec corrigés modèles, des sujets d'examens donnés au

certificat d'études, au brevet ou au concours des bourses. Il y avait même un texte pour la lecture du samedi.

C'était une aide précieuse pour les enseignants. La revue leur mâchait le travail de préparation des cours, leur fournissait une documentation précise et des suggestions nombreuses et leur proposait des sujets de réflexion personnelle sur le monde de l'enseignement et aussi sur le monde en général.

Ce moniteur pédagogique était très utilisé par les instituteurs et institutrices qui s'abonnaient volontiers, l'abonnement annuel ne coûtant que 6 fr. Notons que la pagination est conçue pour une reliure séparée de ses deux parties. La partie générale de ce numéro 39 de l'année 1913-1914 est paginée de 461 à 472, la partie scolaire est paginée de 609 à 624. À la fin de l'année scolaire l'abonné avait donc deux ouvrages, l'un de culture générale d'environ 500 pages, l'autre de pédagogie pratique d'environ 700 pages.

De tels ouvrages ont contribué fortement à la formation de la mentalité générale des enseignants de l'école élémentaire et par contre-coup, de celle de leurs élèves et à une certaine cohésion pour ne pas dire uniformisation de l'état d'esprit général.

Pour en revenir à l'article de M. Rossignol, sur la Morale sexuelle, son contenu nous révèle d'une part, les non-dits et les tabous de la société française sur la sexualité, la réalité des pratiques sexuelles au moins telles qu'elles sont pensées ou fantasmées par ses contemporains, les préoccupations sociales et politiques en liaison avec les problèmes de la famille et de la démographie, et enfin les convictions et jugements moraux de l'auteur relatifs à la sexualité des différentes catégories de la société, et qu'il présente comme étant des valeurs absolues non discutables ou tout au moins admises communément.

Les tabous concernant la sexualité.

Dès le deuxième paragraphe, l'auteur lâche un aveu : *cette morale sexuelle qui est pour certains sociologues toute la morale, et dont il est cependant presque interdit de parler (nous avons hésité longtemps avant d'oser écrire le titre de cet article)*. Toute l'hypocrisie de la société française y est exprimée : l'importance exorbitante qu'elle attache à la sexualité au point que *certains sociologues* considèrent les règles de vie qui l'encadrent comme *toute la morale*, comme si le problème éthique du bien et du mal se réduisait à cela, et sa volonté de l'occulter totalement, de la nier, comme si elle n'existait pas : *interdit de parler*, au point que cet inspecteur d'académie, dans une revue destinée seulement à des enseignants qui hiérarchiquement sont sous son autorité, avoue : *nous avons hésité longtemps avant d'oser écrire le titre de cet article*.

Ce tabou voudrait-il signifier que, dans la société française, tout entière, règne un ordre sexuel parfaitement respecté, conforme à la morale admise par tous, et contrôlé au point que tout écart est devenu impossible et même impensable, si bien qu'il est inconcevable que l'on puisse même en parler. La réalité, nous le savons est totalement contraire.

Les pratiques sexuelles des français.

Par opposition donc à ce tabou qui pourrait laisser croire à un puritanisme, pour ne pas dire une pureté des mœurs sexuelles, accepté et respecté par tous, M. Rossignol dénonce *l'immoralité sexuelle* cyniquement étalée partout et semble-t-il acceptée et approuvée par l'opinion générale.

Ce cynisme selon lui, est le fait du machisme général d'une société où domine *le mépris de la femme qu'on sacrifie à l'homme*. Il parle de *cette abominable débauche masculine qui sacrifie de plus en plus chez nous une moitié de l'humanité à la bestialité de l'autre*.

Ce n'est pas seulement une réalité sociale condamnable, voire condamnée, la situation est pire, car la culture dominante, en l'occurrence, *les journaux à immense tirage*, et le théâtre, *le théâtre fait chorus*, approuve ouvertement et fait campagne en faveur de cette débauche,

d'abord en dédouanant les femmes qui en sont victimes, consentantes ou pas : *une vertu intégrale n'est plus exigée des femmes vivant seules.*

Mais il montre qu'il ne s'agit en fait que de justifier ou affirmer le droit des hommes à imposer leur désir aux femmes. *Le droit à séduire les jeunes filles a d'abord été reconnu aux étudiants et aux riches ... Puis il s'est démocratisé.* Il s'agit bien pour M. Rossignol de l'existence d'un droit machiste, socialement reconnu, qui aboutit à réduire les femmes à la prostitution ou à les considérer au même titre : *une immense prostitution est en train de s'établir.*

Et il dresse un tableau très frappant de cette chasse aux femmes : *Par centaines de mille chaque soir, des gens par ailleurs fort honorables et qui ne voleraient pas, qui ne commettraient pas un acte délictueux, vont rôdant par les rues de nos villes, s'efforçant de séduire et de déshonorer femmes et jeunes filles. Les vieux garçons, profiteurs de cet état de choses ont décidé que c'était de bonne guerre, et que ces "larrons d'honneur" n'étaient pas des bandits.* Conformément à la mentalité de son époque, M. Rossignol voit dans cette oppression masculine, essentiellement, une atteinte à l'honneur des femmes. À notre époque, les défenseurs de la cause féministe y dénonceraient d'abord leur aliénation, leur réduction à de simples objets sexuels, soumis aux caprices des mâles.

Mais il faut retenir aussi de son analyse, la détermination sociale de cet état de choses *Le droit à séduire les jeunes filles a d'abord été reconnu aux étudiants et aux riches*, mais comme les étudiants étaient issus des milieux riches de la société, il s'agit bien de la même classe. D'ailleurs M. Rossignol le montre indirectement en donnant la parole à la classe ouvrière : *Non, nous ne voulons pas d'enfants, nous ont souvent déclaré d'honnêtes ouvriers, parce que ces enfants pourraient être des filles. "Or, les filles d'ouvriers, ajoutait l'un d'eux, presque toujours ça tourne mal ... les galants jeunes et vieux sont tellement tenaces et ... généreux, du moins au début, que la jeune ouvrière, aux salaires de famine, doit presque fatalement succomber"* . Évidemment, en faisant parler un ouvrier, il peut lui faire exprimer crûment sa propre analyse sociale. Tout y est, le caractère misérable de la condition ouvrière : *salaires de famine*, et de son milieu de vie : *l'atelier ... trop souvent une école de vice ... la rue ... devenue tellement immonde*, l'opposition entre les *honnêtes ouvriers* et l'acharnement des riches *les galants jeunes et vieux*, qui se servent de leur richesse comme d'un leurre, *généreux, du moins au début*. Il reprend le même adjectif pour qualifier le milieu urbain *cette immonde ambiance, ... cet air de nos rues qui devient peu à peu irrespirable aux familles nombreuses ... le hideux contact de la rue*. Il ne va pas plus loin dans son analyse psycho-sociologique bien entendu, ni le moment, ni sa fonction ne le permettaient, mais on n'en est pas loin.

La volonté d'imposer son désir et sa violence sexuelle aux femmes en général, au hasard des rencontres ou des bonnes fortunes, que dénonce M. Rossignol, est, nous le savons, inconsciemment liée au besoin d'affirmer la suprématie des classes dominantes dont les mâles craignent qu'elle ne soit remise en question par l'évolution historique et sociale. Dominer et humilier les femmes est un moyen de prouver, à soi-même et aux autres, que l'on reste maître du jeu. Ainsi à la fin de l'ancien régime, après que Marivaux eut dressé le modèle théorique de la révolution sociale dans son *Île des esclaves* (1725), Beaumarchais montrera par la métaphore de la séduction des femmes, avec *Le Mariage de Figaro* (1785), comment la noblesse échoue à confirmer son pouvoir sur le peuple (échec du Comte dans sa tentative de séduction de la fiancée de Figaro) alors que celui-ci est susceptible de le spolier de son pouvoir (séduction supposée de la Comtesse, par Figaro, qui rend le Comte complètement fou).

Nous sommes, en 1914, à la veille du plus grand traumatisme que pouvait subir notre système social. Déjà la Commune avait, malgré la victoire de Thiers et de la bourgeoisie, montré qu'une révolution sociale était possible. Les bourgeois avaient eu très peur, ce qui explique toutes les mesures prises à la suite pour tenter de neutraliser le danger ouvrier. La guerre qui allait commencer deux mois seulement après cet article, se terminera par les révolutions sociales les plus violentes et sanglantes de l'histoire. Dans une étude à paraître sur

le journal de liaison de la promotion 1914-1917 de l'École Normale de Varzy, nous découvrons comment de jeunes normaliens, partis au front avec une idéologie patriotarde, en sont revenus, du moins les survivants, avec un idéal révolutionnaire.

Cela, M. Rossignol ne le dit pas, mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'en ce mois de juin 1914, c'est justement à ces jeunes normaliens, entre autres, qu'il s'adresse.

Les préoccupations sociales et politiques de M. Rossignol.

L'auteur de l'article ne prêche pas la révolution sociale et politique, bien au contraire. Il se place apparemment sur le terrain de la défense de la société et de la patrie, bien que ce mot ne soit jamais écrit.

Or l'une des préoccupations majeures des patriotes d'avant guerre était la chute de la natalité qui entraînait un déficit démographique. C'était un phénomène réel, et non un fantasme nationaliste. Dans notre étude sur la famille Gilhodes nous l'avons rencontré aussi bien dans la chute des effectifs scolaires que dans la diminution du nombre des enfants des instituteurs de cette famille. Les explications données par les sociologues de l'époque sont souvent des plus fantaisistes (fécondité en baisse, effets de la suppression du droit d'aînesse, conséquence des lois sur les héritages, perte d'influence de la religion, caractère néfaste du modernisme ou action de sabotage de différents pouvoirs occultes) et évitent soigneusement d'évoquer les conditions matérielles de vie de la grande masse de la population.

Si M. Rossignol part en guerre contre *l'immoralité sexuelle* c'est donc d'abord, parce qu'il y voit la cause de la destruction de la famille et du dépeuplement national : *c'est en effet la négation de la vie de famille et l'abolition de toute vie sociale régulière*, et il cite deux auteurs, sans doute connus à l'époque, Me Remember et Me Oddo Deflou, selon qui *la débauche masculine serait la cause majeure de la dépopulation*. Il établit donc un lien de fait entre cette immoralité et l'état de la France qu'il définit comme le *pays des célibataires et des fils uniques*.

Il en conclut : *Repeupler c'est remoraliser, et réciproquement. Si la France veut vivre, elle doit réhabiliter la famille. L'opinion publique doit imposer le devoir du mariage et celui de la procréation.*

L'éventualité de la guerre prochaine n'est pas absente quand il souhaite que *se soustraire au devoir de transmettre la vie soit considéré comme aussi déshonorant que de désertier. Le crime est le même*. Il se réfère au point de vue ontologique des *Chinois* et des *Juifs* sur le *devoir de transmettre la vie* mais en lui donnant une finalité sociale et politique.

Ce n'est donc pas au nom d'une conception éthique du bien et du mal, ou de la conviction de l'égalité des hommes et des femmes, et du droit fondamental de celles-ci au respect, que M. Rossignol prend leur défense, mais au nom de l'intérêt social et national. M. Rossignol, s'il se réfère à des journaux féministes, met tout de suite en avant une restriction : *j'entends d'un féminisme de bon aloi et qui nous rallie tous*. Ce qu'il propose nous éclaire sur ce qu'il entend par là.

En effet, pour les protéger, il veut les maintenir dans un statut de mineure : *il faudrait ... considérer comme mineure la femme non mariée, jusqu'à vingt et un ans. À vingt et un ans, la jeune fille peut se défendre ; avant, le plus souvent, elle ne sait pas : or les riches seuls peuvent préserver leurs enfants du hideux contact de la rue*. Il les réduit essentiellement au rôle maternel : *ce qu'il faut honorer, célébrer, adorer dans la femme, c'est la maternité honnête et tout ce qui y tend*, et logiquement son image de la jeune fille idéale en découle, *ce qu'il y a d'adorable dans la jeune fille et dans la femme, c'est précisément l'honnêteté, la réserve, la pudeur*.

Quand il parle de *maternité honnête*, il sous-entend bien sûr le mariage légitime, il signale d'ailleurs comme une preuve de la démocratisation de la débauche, *la naissance de treize enfants illégitimes sur cinquante nés dans les douze derniers mois ... dans une*

commune rurale, éloignée du chemin de fer. Le chemin de fer comme toute modernisation apparaît donc comme un vecteur important d'immoralité.

Comme on l'a vu plus haut, l'une des causes essentielle de l'*immoralité* sociale, avec la politique du fils unique, c'est le célibat, le remède est donc simple, *nous allons supprimer les pires ennemis de la moralité sexuelle. Nos trois millions de célibataires, nous allons les marier.* Et il compte sur les instituteurs pour user de leur influence afin que les parents marient *les jeunes gens de bonne heure dès leur retour du service militaire.*

Nous ne pouvons nous empêcher de songer que les quatre années suivantes allaient donner une toute autre solution à ce problème, tel qu'il le posait, ce sera la plus tragique saignée que connaîtra la France parmi ces hommes jeunes qui auraient pu devenir des maris et des pères de famille, s'ils n'étaient tombés sur les champs de bataille. Le problème n'était plus de les marier *dès leur retour du service militaire*, mais de savoir s'ils en reviendraient.

La police des mœurs selon M. Rossignol.

La remoralisation du pays doit selon lui s'appuyer sur des lois et sur l'opinion publique qu'il pense facile à convaincre du bien fondé de cette action. Pour les lois il semble soupçonner la classe politique d'être plutôt favorable au pire laxisme, c'est pourquoi il souhaite que le pouvoir soit donné à des pères de familles *Les remèdes ? ... Réunissez cinquante pères de famille et en quelques heures, ils vous les trouveront ... donnez-nous des ministres, des députés, des préfets, des maires, des procureurs de la République, des commissaires de police, etc. ... qui soient mariés et qui aient eux-mêmes des filles à risquer dans cette immonde ambiance...*

La répression . Et tout d'abord il faut chasser la prostitution de nos rues. Mais il ne s'en prend pas qu'aux prostituées professionnelles. C'est tout le commerce du sexe qu'il veut voir poursuivi et condamné. *Il faudrait décourager les racoleurs autant que les racoleuses ... Il faudrait aussi supprimer cette lâche et malfaisante catégorie d'hommes qu'on appelle les "suiveurs", punir très sévèrement les corrupteurs de jeunes filles, faire sur la recherche de la paternité une loi qui ... décourage à jamais les séducteurs.* Il s'en prend donc surtout aux hommes jugés responsables de cet état de fait, ce qui est normal dans une société où la femme reste mineure aux yeux de la loi et n'est même pas citoyenne.

Significatif aussi est l'exemple qu'il prend de la Suède comme modèle d'un pays qui a réussi à chasser la prostitution des rues, *un pays où l'on ne trouve ni maisons mal famées, ni filles de mauvaise vie ... où les actrices elles-mêmes ont des mœurs pures et des enfants ... et où au lieu et place des music-hall infâmes, on admire des écoles splendides ...* L'attaque contre le monde du spectacle est significative de la mentalité de l'époque, comme la référence aux pays nordiques. D'ailleurs dans ce numéro du *Manuel*, quatre articles de la rubrique *À l'étranger* sont consacrés à faire l'éloge de différents aspects du système d'enseignement de l'Allemagne.

La prévention. Sur ce point, il compte beaucoup sur les instituteurs et institutrices pour faire une véritable éducation qui semble avoir pour but de prévenir toute relation sexuelle avant et en dehors du mariage : *ce préjugé absurde et coupable en vertu duquel le jeune homme doit "jeter sa gourme" avant de se marier,* et promouvoir la chasteté : *il (l'instituteur) enseignera à la jeunesse masculine ... que non seulement la chasteté et la continence ne sont pas nuisibles, dureront-elles toute la vie, mais encore que ces vertus sont recommandables au point de vue médical et hygiénique.* M. Rossignol affirmant que *Ce n'est qu'après vingt-deux ans que le développement des systèmes osseux, nerveux et musculaire est un fait accompli et que le mariage lui-même est sans danger.*

Enfin, il compte sur ces maîtres pour surveiller *discrètement les "loués" (Oh ! les loués! Les grandes fermes sont parfois des écoles de vices, pires que l'atelier)* et sur les maîtresses pour *prémunir ses anciennes élèves contre les dangers du bal et des retours à deux sans oublier les mauvaises lectures.*

Ces dernières prescriptions nous replongent dans l'univers rural avec les *loués*, ces jeunes gens, (ou moins jeunes), des deux sexes qui s'engageaient comme domestiques ou ouvriers agricoles lors des "louées" traditionnelles de la Saint-Jean d'été ou d'hiver, et avec les retours des bals du dimanche soir, au village plus ou moins voisin.

Au nom de qui M. Rossignol parle-t-il ?

On pourrait penser qu'il s'agit ici d'un billet d'humeur traduisant l'indignation d'un enseignant devant une situation sociale déplorable. Mais certains détails donnent à penser que la position affichée par cet inspecteur d'académie est celle d'un groupe de pression sans doute d'inspiration nationaliste.

Il cite plusieurs auteurs dont les noms sont aujourd'hui inconnus mais les titres de leurs publications sont assez significatifs. Outre *Me Remember (le Féminisme intégral)* et *Me Oddo Deflou (la Femme de demain)*, cités plus haut, nous trouvons Jean Bernard, journaliste aux *Lettres parisiennes*, le Dr Augagneur, professeur et député de Lyon, Louis Comte, directeur du *Relèvement social (Faut-il que jeunesse se passe ?)*, Paul Goy (*Tu seras père de famille*) et la *Conférence internationale de prophylaxie sanitaire et morale de Bruxelles en septembre 1902*. Tout ceci nous fait penser aux ligues patriotiques de l'époque 1871-1914. D'ailleurs le titre : *Tu seras père de famille* est à rapprocher de celui d'un manuel de préparation militaire destiné aux écoles élémentaires (rappelez-vous les *bataillons scolaires*) : *Tu seras soldat*. (voir au Musée de l'Éducation de Nevers).

Plusieurs passages sont aussi ambigus, le *nous* de modestie de l'auteur y semble désigner en fait tout un groupe : *Lorsque nous aurons édicté ces lois, et ... maintes autres (nous ne pouvons insister ici) ... De notre côté ... nous travaillerons l'opinion publique ... chaque mesure proposée par nous, prise isolément ... serait vouée à l'insuccès, mais ... nous en demandons 33 autres concourant au même but de remoralisation et de repopulation* . Il semble bien ici que M. Rossignol s'exprime au nom d'une association qui a déjà mis au point des propositions précises et qu'il suppose plus ou moins connue des lecteurs.

Le monde rural dans le Manuel général de l'Instruction primaire.

Nous avons souligné l'aspect rural de la France dont nous parle M. Rossignol, aussi bien par les exemples qu'il y puise que par sa critique virulente de la société urbaine et du modernisme. Ce n'est pas son fait propre, la ruralité domine tout l'enseignement primaire, ce qui paraît normal à cette époque où plus de 80 % de la population vit dans ce milieu. Ce numéro de juin 1914 en fait foi.

La leçon d'instruction civique proposée par P-G Balagayrie, instituteur à Bédier (Lot), porte sur le plan cadastral du village et les matrices des propriétés non bâties. La classe de chant pour les petits parle de la culture des petits pois qui servent aussi pour les *Occupations manuelles* en compagnie des graines de lin, de melon et de potiron et des haricots rouges.

Pour les plus grands, l'éducation civique porte sur *La monnaie : papier monnaie. Les banques. Les grandes sociétés*. Mais tout part d'un exemple significatif : *Le père d'Henri n'a pas de cheval pour l'exploitation de sa petite propriété ; il en loue un lorsque c'est nécessaire, pour les labours, le sulfatage, la vendange*, : agriculture et viticulture, pas encore de mécanisation, très petite propriété.

Au cours élémentaire, en vocabulaire, orthographe et grammaire, tout tourne autour des insectes en rapport avec l'agriculture et la saison, ici *la fenaison, la moisson*, les insectes présents dans les champs, utiles ou nuisibles, les oiseaux insectivores et donc utiles.

Pour le cours moyen, tout est centré sur la fenaison, la récitation (texte de Theuriet), les exercices de vocabulaire avec des textes de Jules Renard (Le goûter des faneurs) et de Daudet (Les sauterelles) et la composition française : *Une prairie au mois de juin*, ou bien : *Les insectes dans la campagne en juin*, ou : *Les mœurs des insectes*.

Pour le cours supérieur, même centrage sur la campagne en juin : *Les foins, Les vignobles en juin, Une belle journée de fenaison, L'amour de la campagne*.
Il y a aussi une rubrique spéciale intitulée : *Le calcul simple et pratique : Agriculture : Comptabilité agricole*.

Même la *Culture physique* en proposant des *Jeux de quilles* se réfère à une réalité très villageoise.

Les sujets d'examen dont les corrigés figurent dans ce numéro sont aussi essentiellement axés sur cet univers, seul un problème d'arithmétique évoque deux trains qui se croisent sur la ligne Paris-Rennes. Bien entendu les sujets d'histoire : *Une fête républicaine : le 14 juillet 1880, Le Seize Mai* (la victoire républicaine en 1877), de géographie : *Les Arabes chez eux, Le Maroc*, échappent à cette détermination.

La ruralité restera encore dominante en France jusqu'à la deuxième guerre, mais l'exode rural, la mécanisation agricole, le développement urbain et celui de l'industrie et des services vont rendre caduc cet univers agricole qui ne représentera plus que 20 % de la population active dans les années 1960 et moins de 5 % maintenant.

LE MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION RECHERCHE :

- ◆ **PHOTOGRAPHIES ANCIENNES**
 - groupes scolaires
 - promotions d'instituteurs et d'institutrices ...

Pour enrichir sa PHOTOTHÈQUE départementale
- ◆ Livres scolaires et Cahiers anciens
- ◆ Planches pédagogiques de Sciences et d'Histoire-Géographie
plus particulièrement : " La morale par l'exemple "
" L'alcool voilà l'ennemi "
" Ravages de la tuberculose ".
- ◆ BUVARDS, Diplômes, Médailles...
- ◆ Mannequins d'enfants... Blouses... Galoches
- ◆ Monographies d'Écoles.

 S'adresser au Musée

8, rue du cloître Saint Cyr

58000 NEVERS

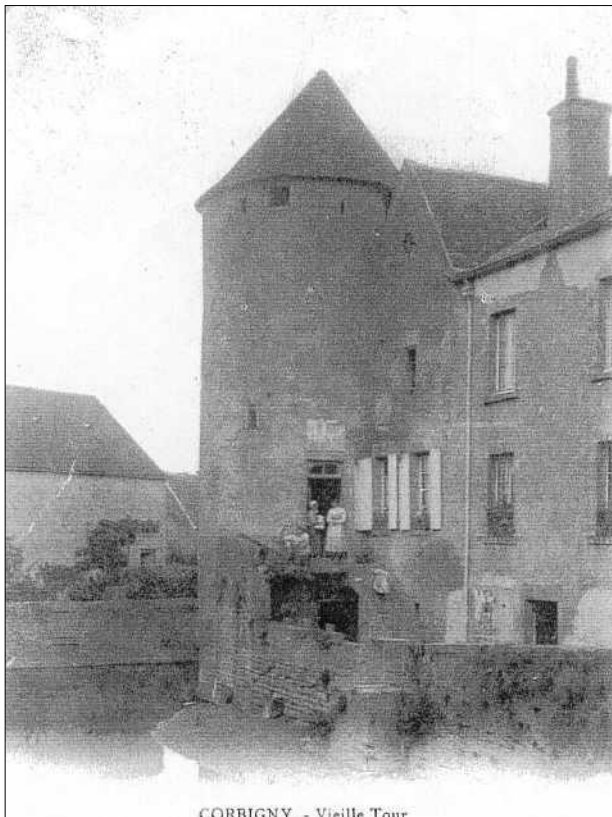
Tél : 03.86.21.51.75

Adresse électronique : amnevers@wanadoo.fr

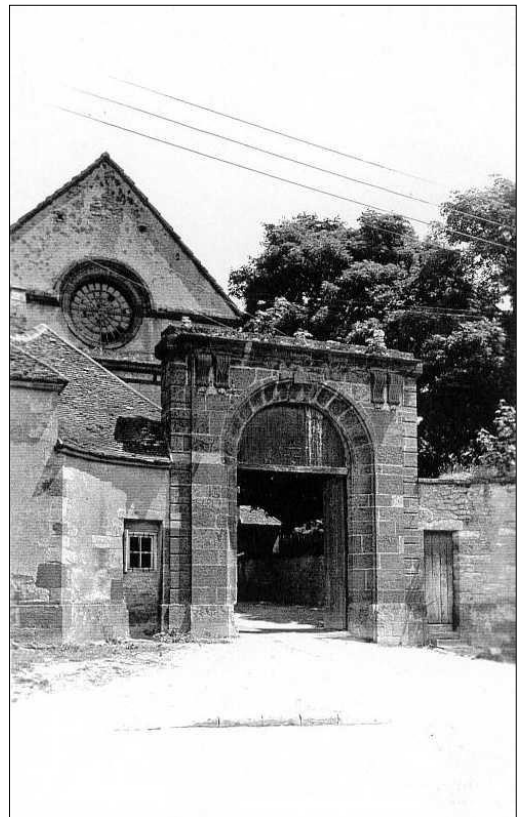
Le Cours Complémentaire de Corbigny
documents photographiques (années 30)



CORBIGNY – L'Ancienne Abbaye



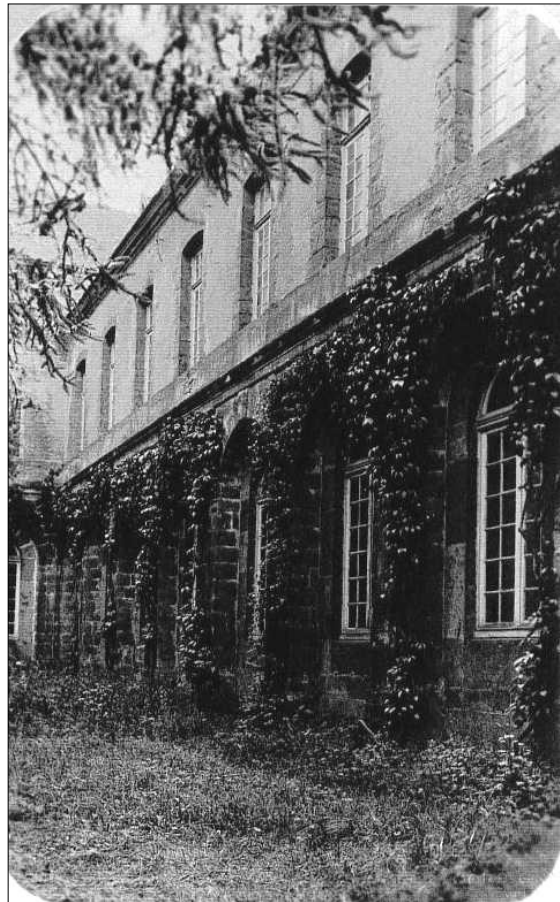
CORBIGNY. - Vieille Tour



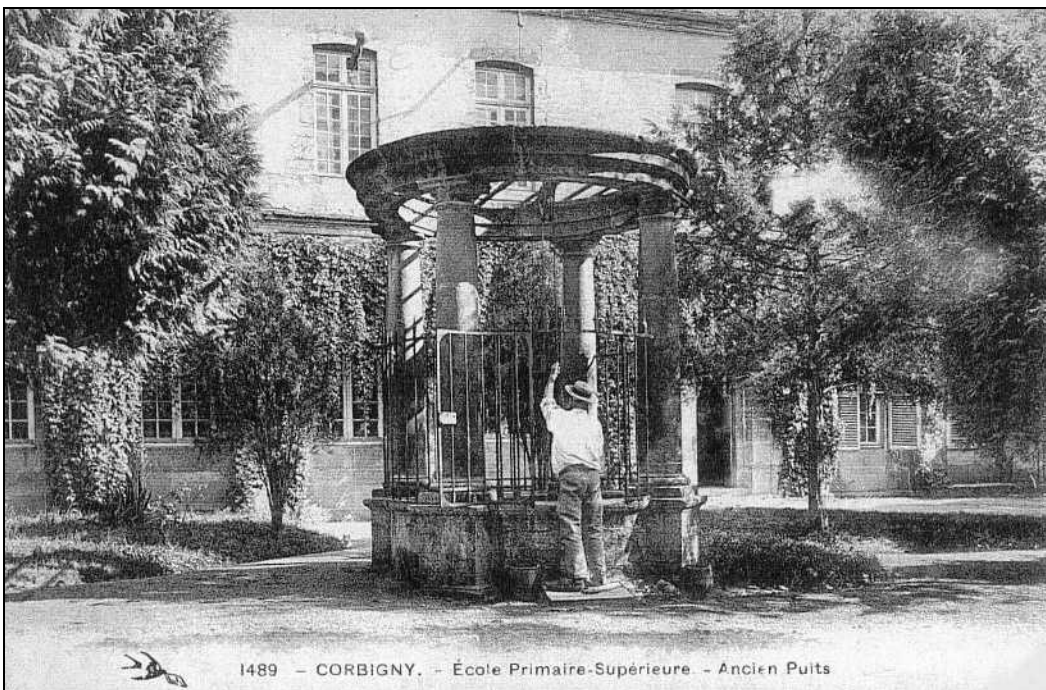
*Entrée du Cours Complémentaire
Ancienne chapelle*



Cour de récréation

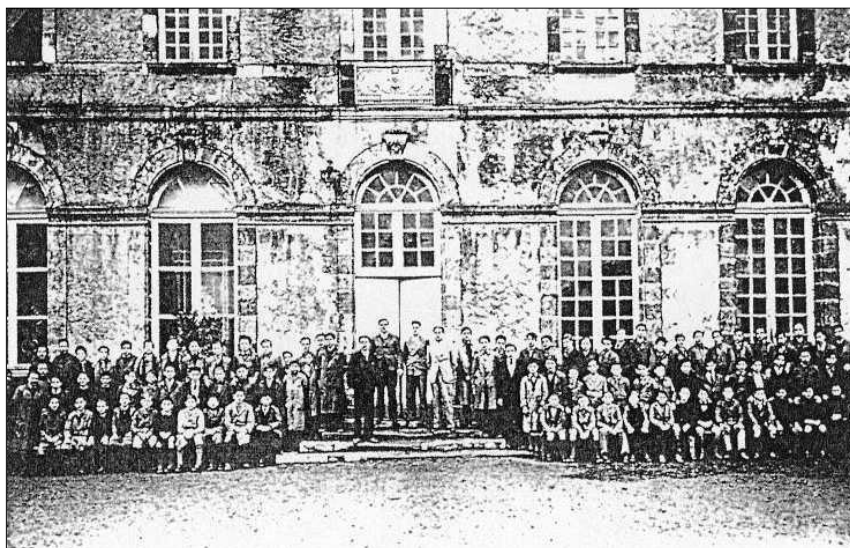


*Cour d'Honneur
Rez-de-chaussée à droite,
Cours Complémentaire des filles*



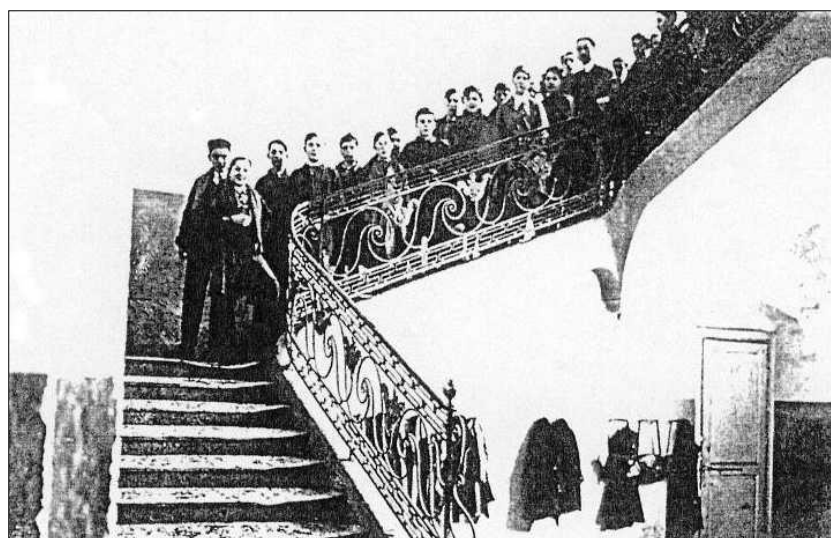
1489 - CORBIGNY. - École Primaire-Supérieure - Ancien Puits

Cour d'Honneur



*Cour
de
Récréation*

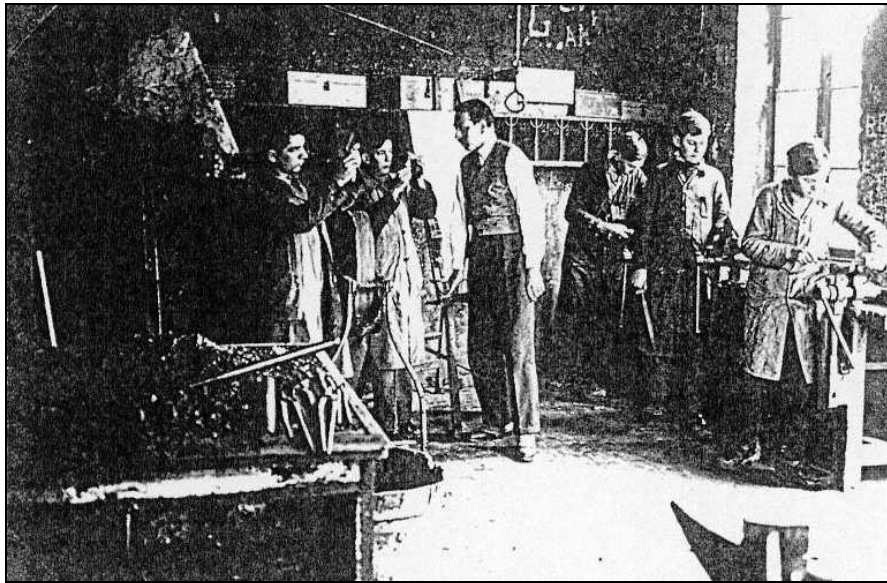
*Escalier
d'accès aux
salles de cours
(1^{er} étage)*



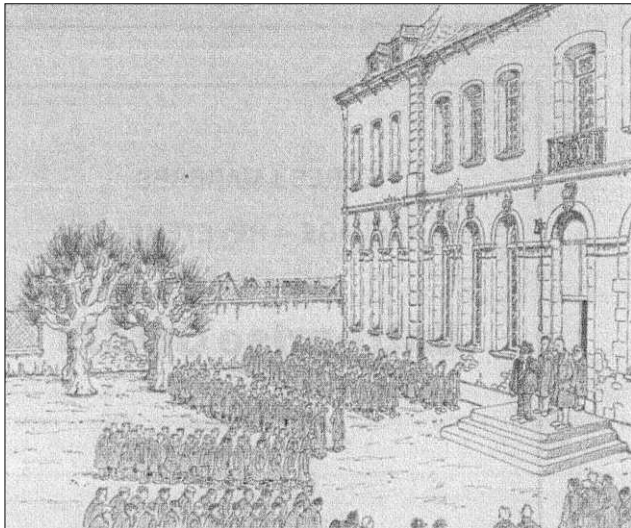
*La cuisine.
Au centre :
Mme PIVET*



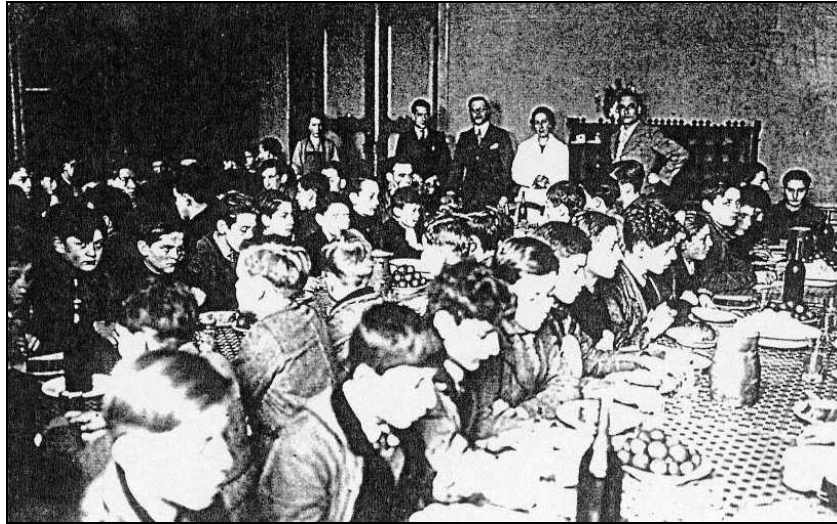
1937 – Travaux pratiques de la section agricole



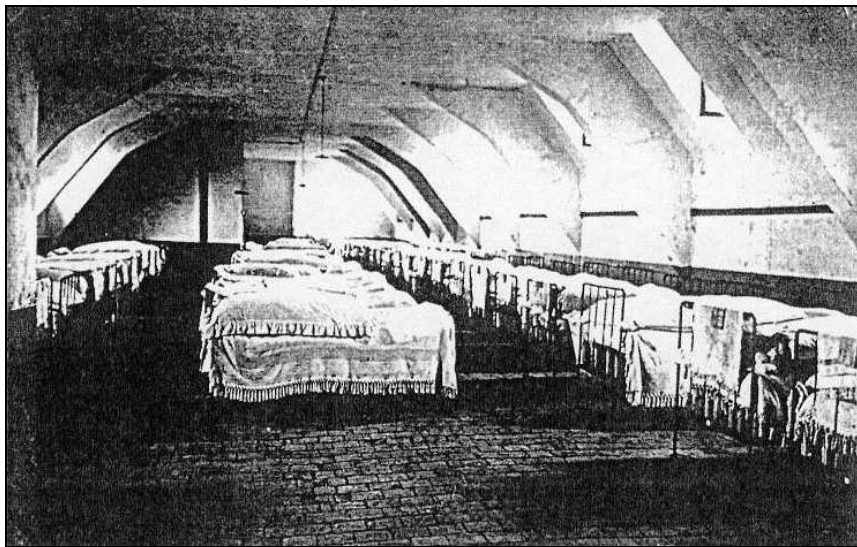
1937 – Atelier forge et ajustage



Cour de récréation



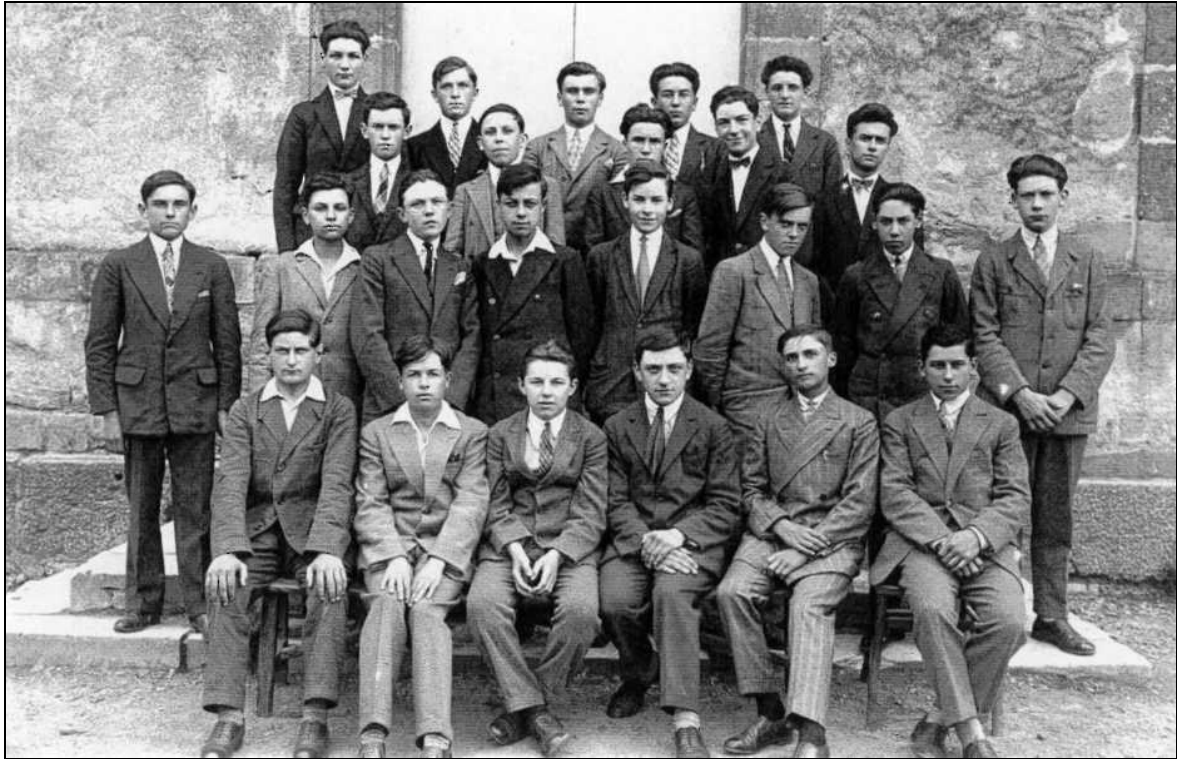
1937 - Réfectoire



Dortoir sous les combles

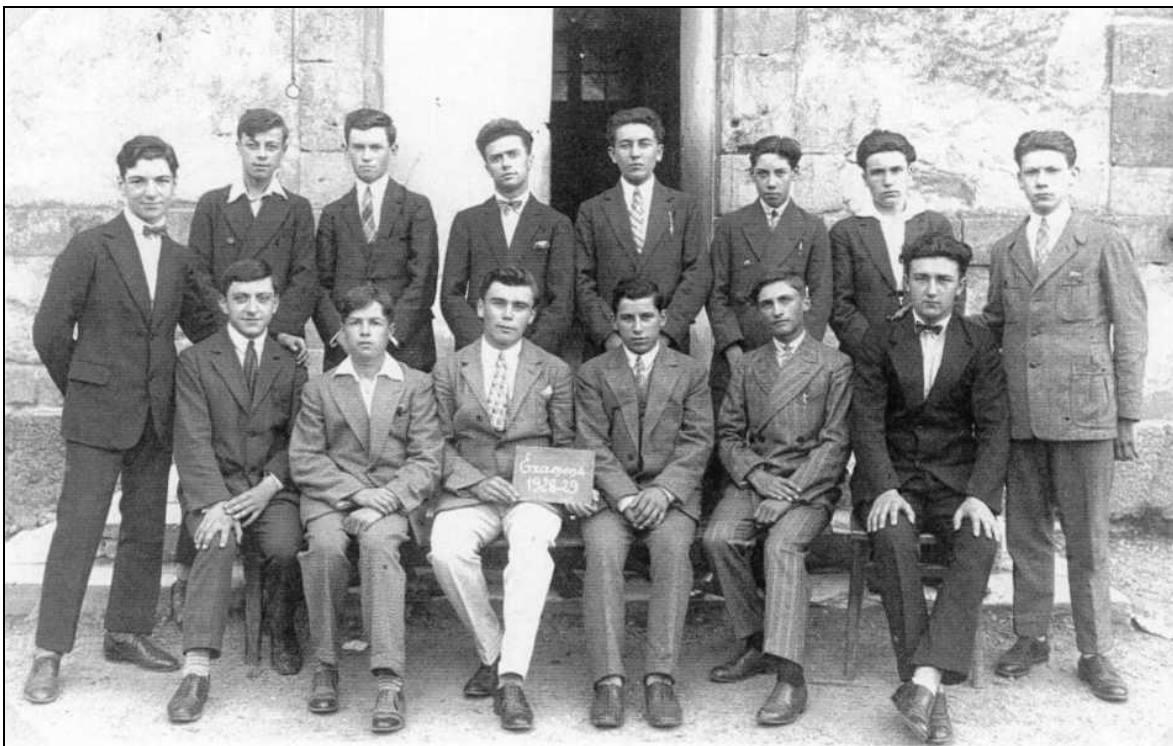


Nouveau dortoir (à partir de 1945)



Classe de 1928-1929

- 1^{er} plan : Charles Brunot – Boulé (?) – Hormand – Gaudry - Godeau*
2^{ème} plan : (?) - Bourgeois – Nolot – Sornin – Brion – Philizot – Teste – Frébault
3^{ème} plan : Gresle – Lehman – Gallice – Fournillon – Colas
4^{ème} plan : Migneau – Morlat – Sommier – Cassier – Hugotte



Examens 1929

- 1^{er} plan : Hormand – Boulé – Sommier – Godeau – Gaudry – Rollot*
2^{ème} plan : Fournillon – Sornin – Gresle – Colas – Cassier – Teste – Gallice – Frébault

LA DISCIPLINE ET LES SANCTIONS AU LYCÉE D'ÉTAT DE NEVERS, ACTUELLEMENT LYCÉE JULES-RENARD, DE SEPTEMBRE 1952 À JUIN 1960

Jean BUGAREL 

Bien que la plupart des archives du Lycée de Nevers, (devenu Lycée Jules-Renard à partir de 1958), aient disparu, nous avons eu la chance de sauver de la poubelle, trois registres des délibérations du Conseil Intérieur et de Discipline couvrant la période 1952-1970.

Rappelons que l'ancien lycée d'État de Nevers était situé dans le périmètre entre les rues Mirangron, de la Préfecture et des Francs-Bourgeois alors nommée rue du Lycée. Il occupait l'emplacement de l'antique collège de Nevers fondé en 1527, qui fut dirigé pendant près de deux siècles par les Jésuites, dont la chapelle était l'actuelle église Saint-Pierre. Celle-ci devenue église paroissiale, le lycée d'avant 1944 utilisait à son usage, l'ancienne chapelle située contre le mur d'enceinte de la rue Mirangron.

Après la destruction des trois-quarts de ses bâtiments en 1944, dans un bombardement, on décida de construire ailleurs un nouvel établissement, mais tout traîna en longueur et l'actuel lycée Jules-Renard ne fut ouvert aux élèves qu'en 1959 pour l'externat et en 1960 pour l'internat.

Entre temps, ses activités furent réparties entre les quelques locaux encore utilisables, et d'autres, dispersés en ville, à Jean-Jaurès, alors collège technique et EPS, au Musée Blandin, situé dans l'ancien palais des évêques, devenu maintenant une cité judiciaire, au Cercle militaire et dans diverses écoles.

Cette dispersion, dans des locaux non adaptés à cet enseignement, ne manqua pas de poser des problèmes multiples. Nous raconterons cette saga de la reconstruction du lycée dans un autre article (à paraître).

La période que nous étudions, correspond donc aux dernières années de ces tribulations à travers la ville. C'est aussi celle de la fin des lycées ancien style. Dès 1960, l'enseignement secondaire va commencer une mutation profonde, liée à la démocratisation de l'enseignement secondaire et au boom démographique dû à l'arrivée en sixième des enfants nés vers 1950.

Ces registres sont intéressants à plusieurs titres. Ils renseignent sur le fonctionnement des conseils, intérieur et de discipline, l'évolution de leur rôle et de leurs attributions, la situation morale et intellectuelle, sanitaire et disciplinaire, de l'établissement et apportent des quantités d'informations sur la vie du lycée, les effectifs, les résultats scolaires ; on y trouve même des échos des difficultés rencontrées dans la construction du nouveau lycée entre 1952 et 1958.



Portail de l'Évêché

En outre, ils rappellent à notre mémoire les noms de beaucoup d'élèves et de collègues dont certains ont malheureusement disparu. Pour des raisons de discrétion, ici, nous ne désignerons que par une majuscule prise au hasard, les élèves ayant encouru les foudres du Conseil de Discipline et nous n'indiquerons pas la section de leur classe.

Nous nous intéresserons plus particulièrement à ce qu'ils peuvent nous révéler du fonctionnement du système des sanctions et de la situation disciplinaire. En ce début de XXI^e siècle, où presque chaque jour nous apporte l'écho d'un acte de violence ou de vandalisme grave en milieu scolaire, on peut se demander quel était l'état d'esprit des élèves de cette époque, comment les enseignants et les administrateurs concevaient leur rôle d'éducateurs et comment ils luttèrent contre l'indiscipline sous toutes ses formes, et contre ce que nous appelons aujourd'hui l'incivisme.

Mais voyons tout d'abord quels étaient les structures et les moyens dont ils disposaient pour assurer cette fonction.

Le Conseil Intérieur et de Discipline

Il comprenait cinq Membres de droit : le Proviseur, le Censeur, l'Intendant, un Surveillant Général, un représentant de l'Association des parents d'élèves et cinq membres élus, en l'occurrence, les mêmes que pour le Conseil d'Administration à l'exception du représentant des agents du Lycée.

Six élèves élus, représentant les classes de second cycle, participaient à ses travaux, mais pour certaines décisions, ils n'avaient pas droit au vote ou même étaient tenus de quitter la salle du Conseil (sanctions disciplinaires par exemple). Pour l'année 1957/58, *"les élèves des classes de Terminales n'étaient pas représentés, ayant refusé de voter sous prétexte que cela ne servait à rien. Les classes de Première étaient représentées par Humann Michel et Bernard Robert et les classes de Seconde par Bordes Claude et Douellou Dominique."*¹ L'année suivante, par contre, les six élus étaient bien présents².

Il se réunissait très fréquemment et devait régler tous les problèmes qui pouvaient se présenter, aussi bien de discipline que d'organisation des études et de la vie au Lycée.

En tant que Conseil de Discipline, il se réunissait en séance ordinaire à chaque fin de trimestre pour "solenniser" les sanctions proposées par les Conseils de classe et en séance extraordinaire, sur convocation du Proviseur, chaque fois qu'un cas particulier se présentait, pour sanctionner un manquement grave à la discipline. Ceci se produisait environ une dizaine de fois par année scolaire, le représentant des parents était assez souvent absent, car ces réunions pouvaient être convoquées en urgence, dans un délai très bref, le matin pour l'après-midi³ ou du jour pour le lendemain⁴. Les registres mentionnent souvent que le représentant des parents, n'ayant pu assister au Conseil, a été consulté par téléphone sur la sanction envisagée contre les coupables et a pu donner son avis.

Il existait même un Conseil restreint ne réunissant autour du Proviseur et du Censeur que trois ou quatre professeurs. Ses décisions étaient ensuite communiquées au conseil complet.

Les sanctions du Conseil de Discipline

Les sanctions prononcées par le Conseil de Discipline n'étaient pas seulement négatives, chaque trimestre il attribuait les Tableaux d'Honneur, les Encouragements ou les Félicitations aux bons élèves, mais aussi des Avertissements ou des Blâmes aux moins bons. Toutes ces sanctions ordinaires étaient évidemment prises sur proposition des conseils de classe mais par contre tous les avertissements des conseils de classe n'étaient pas officialisés

¹ Registre des Séances du Conseil Intérieur et de Discipline, séance du 24 Octobre 1957.

² Séance du 21 Octobre 1958

³ Par exemple, le 22 octobre 1952, la note de service du Proviseur convoque le Conseil Intérieur pour le soir même à 16 h

⁴ Par exemple : convocation du 6 janvier 1953, pour le 7 à 16 h ; du 28 février 1957 pour le 1^{er} mars.

par le Conseil de Discipline. Certains élèves terminaient donc un trimestre avec sur leur livret un simple avertissement du conseil de classe. Mais, environ un mois après le début du trimestre suivant, les conseils de classe devaient faire un rapport sur l'évolution de chaque élève concerné. S'il n'y avait pas eu un effort sérieux de celui-ci, le Conseil de Discipline lui adressait un Avertissement ou un Blâme, parfois assorti d'une punition ou d'une exclusion d'un ou plusieurs jours ou même d'un avertissement avant exclusion définitive.

Les sanctions prononcées étaient très variées. Outre celles déjà mentionnées, il pouvait y avoir des retenues (pour les externes), des consignes (pour les internes), l'obligation de présenter des excuses en cas d'insolence ou de grossièreté, des privations de sorties de faveur. En ce qui concerne l'exclusion temporaire, elle allait de un à huit jours. Dans certains cas de situation de famille ou administrative, notamment pour les internes, l'exclusion du lycée se transformait en exclusion des cours, l'élève puni passant ses journées en salle de permanence. Ceci se produisit par exemple, le 27 novembre 1956 pour l'élève G. de 1^{ère}, coupable de fraude en composition de Géographie : *compte tenu du fait que l'élève G. est dans une classe à examen, qu'il est interne et que ses parents habitent Angoulême, le Conseil de Discipline lui inflige un blâme et deux jours d'exclusion seulement. Le jeune homme restera en étude de permanence pendant les heures de cours.* Le fait d'avoir à présenter le baccalauréat en fin d'année, lui avait valu l'indulgence du conseil afin, comme on disait à l'époque, de ne pas compromettre ses chances de succès à l'examen.

Rappelons qu'à cette époque le baccalauréat se passait en deux parties, un examen général (classique ou moderne, c'est-à-dire avec ou sans langues anciennes, les autres épreuves étant les mêmes pour tous) en fin de première, puis un examen spécialisé (philosophie, sciences expérimentales ou mathématiques élémentaires) en Terminale. Le succès à la première partie conditionnait l'admission en terminale. Le choix entre les trois spécialités se faisait en fin de Première, en fonction des désirs de l'élève et de ses résultats dans les différentes disciplines, les bons élèves pouvaient opter librement et certains se permettaient même de passer les épreuves de deux séries, par exemple philosophie en juillet et math-élem. en septembre. La spécialisation était donc beaucoup plus tardive et moins poussée que maintenant.

Le Conseil pouvait aussi prononcer l'exclusion seulement des cours d'un seul professeur, en cas d'incident bénin avec celui-ci. L'exclusion définitive était souvent liée à une récidive et donc précédée d'un avertissement avant exclusion définitive. La formule utilisée variait, on employait parfois : remis à ses parents ou quand il s'agissait d'une séance de fin de trimestre : ne sera plus repris au lycée à la rentrée prochaine, comme pour les élèves exclus sur proposition du conseil de classe de fin de trimestre ou de fin d'année.

Certains élèves avaient un statut administratif particulier qui exigeait certaines formalités en cas de sanctions graves. C'était le cas des boursiers, pour lesquels, en cas d'exclusion du lycée, il fallait assurer leur reprise dans un autre établissement pour qu'ils ne perdent pas leur bourse et un accord des autorités, académie ou ministère, pour le transfert de celle-ci. Pour les boursiers de la France d'Outre-Mer, placés au lycée par le ministère, il fallait une entente avec celui-ci.

À ce sujet rappelons que le passage de François Mitterrand au Ministère de la France d'Outre-Mer valut à notre lycée une recommandation spéciale en vue d'accueillir chaque année plusieurs élèves boursiers originaires surtout de l'Afrique noire. Ils furent en général, très bien accueillis et s'adaptèrent bien à la vie nivernaise, le cas cité à la suite est tout à fait exceptionnel.

En ce qui les concerne, le Conseil se trouvait parfois confronté à des situations difficiles. Par exemple, le 7 janvier 1953, avec l'élève Z. de 1^{ère} qui avait fait une fugue pendant son voyage de retour du camp de vacances de Cahors où il avait passé les congés de Noël avec ses camarades boursiers de la F.O.M. (on regroupait ainsi pendant les diverses vacances ces boursiers dispersés dans différents lycées). Il avait d'ailleurs *manifesté son désir de changer d'établissement au moment de son départ pour le camp de vacances.* Il aurait

donc quitté les camarades avec qui il voyageait à Limoges le dimanche 4 janvier (1953) 15 h et aurait regagné le lycée le lendemain, lundi 18h15, heure à laquelle il est allé se réfugier, sans prévenir personne, dans une salle obscure de l'internat. Devant le Conseil il apparut très perturbé bien que le Proviseur lui eût demandé avec bienveillance de fournir son emploi du temps. Et ses explications confuses ne permettaient pas de comprendre ce qu'il avait pu réellement faire pendant ces deux journées : *des explications très embrouillées et contradictoires présentées par Z., il ressort qu'il s'est arrêté quelques heures à Limoges, qu'il a pris un train pour Paris, a changé de destination à Vierzon pour Bourges, s'est arrêté quelques heures à Bourges où il a rencontré des camarades africains. De là, il est parti pour Paris, sans pouvoir indiquer à quelle gare il est arrivé dans la nuit. Après avoir effectué des démarches en pleine nuit auprès d'une association d'étudiants africains, Boulevard Poniatowski, ce jeune homme prétend être reparti de Paris vers 8 heures, le lundi matin, s'être arrêté à Bourges de nouveau, pour arriver à Nevers vers 18 heures. Bizarre ! un membre du Conseil lui fait remarquer l'incohérence de ce voyage et essaie de lui faire redire les horaires des trains qu'il a empruntés. Sous le coup de l'émotion peut-être, Z. en est incapable. En fait Z. ne pouvait comprendre l'importance de cet acte et affirme que maintenant, il voudrait bien rester au lycée de Nevers, malgré les conseils que lui ont donnés d'autres camarades africains qu'il a vu au Centre d'Accueil de Cahors. Il sera donc exclu du lycée mais réinscrit dans un autre établissement au titre de boursier de la F.O.M. en tenant compte des efforts méritoires que cet élève fournit dans son travail scolaire, malgré des résultats quelquefois médiocres.* Nous avons cité très longuement ce cas qui a occupé toute la séance du Conseil ce jour-là de 16h à 17h15, pour montrer les difficultés que pouvaient rencontrer les enseignants pour comprendre leurs élèves et sanctionner les infractions au règlement avec humanité et sans se transformer en inquisiteurs.

Quant aux élèves-maîtres, ils étaient en quelque sorte déjà considérés comme des fonctionnaires et les sanctions graves pouvaient entraîner pour eux des conséquences considérables pour leur future carrière allant jusqu'à la radiation pure et simple. Rappelons qu'à la suite de la suppression, par le régime de Vichy, des Écoles Normales telles qu'elles fonctionnaient sous la République, les élèves-maîtres recrutés par concours en fin de troisième, faisaient leurs études jusqu'au Bacc. dans un lycée, et qu'à Nevers cette situation continua jusqu'à la construction, au Banlay, d'une nouvelle E.N. Pour eux donc, une entente avec l'Inspecteur d'Académie dont ils dépendaient administrativement, était nécessaire quasiment pour toute sanction à l'exception des consignes simples.

Les sanctions du Proviseur et du Censeur

Le Proviseur pouvait de lui même, prendre toutes sortes de sanctions y compris l'exclusion du Lycée, sans convoquer le Conseil de Discipline, mais nous constatons qu'il en rendait compte à celui-ci à sa plus proche réunion. Ainsi que le Censeur, il faisait quasi quotidiennement des observations, des remarques, des réprimandes aux élèves soit de sa propre initiative, soit à la demande des professeurs ou des surveillants. Pour les petits incidents, en étude ou en classe, l'élève était parfois accompagné par le délégué de classe au bureau du Censeur ou du Proviseur avec un petit mot d'explication. Cela se traduisait soit par un sermon ou admonestation, soit par un mauvais point, une retenue ou une consigne, souvent liés à la menace de sanctions plus graves.

Nous trouvons un exemple d'action directe du Proviseur à propos du cas de l'élève D, coupable d'une fugue dont nous parlerons plus loin. Dans la séance du 26 avril 1955 M. le Proviseur informe le Conseil de l'exclusion définitive de l'élève D de la classe de 1^{ère}, boursier d'internat 2/3 ⁵... D ayant déjà été l'objet durant le 2^{ème} trimestre de l'année scolaire en cours, d'un blâme du Conseil de Discipline avec avertissement préalable à l'exclusion définitive, M. le Proviseur a prononcé son exclusion et a demandé à M. le Ministre

⁵ Les élèves pouvaient bénéficier d'une bourse complète ou partielle (1/2, 2/3 ou 3/4).

d'approuver cette sanction. Comme il fallait garder comme Interne cet élève jusqu'à la réponse de M. le Ministre, et que l'élève D pouvait nous occasionner durant ce temps des difficultés de tous ordres, M. le Proviseur a pris la précaution de ne pas le faire comparaître devant le Conseil de Discipline pour sa fugue et le scandale causé le 28 février. La réponse affirmative de M. le Ministre est parvenue le 20 avril et le Dimanche 24 avril l'élève a été repris par sa mère pour être transféré au Lycée d'Auxerre où sa bourse a été transférée également

Ce cas est tout à fait significatif des démarches et des précautions nécessaires en cas d'exclusion d'un interne boursier d'état et montre pourquoi le Proviseur était parfois obligé d'agir seul, quitte à rendre compte au Conseil le plus rapidement possible. (Ici deux jours après le départ de l'élève). Ajoutons que dans l'usage, le Proviseur discutait souvent de ces cas, en tête-à-tête, avec les professeurs membres du Conseil qui bien entendu étaient tenus au secret professionnel.

Pour les internes, le Censeur pouvait leur supprimer les sorties de faveur, le jeudi après-midi en ville, les sorties au Ciné-Club. Il y avait même des sanctions collectives comme la suppression de certaines facilités, études libres ou utilisation d'une salle de musique etc...

À ce propos rappelons qu'en ces temps lointains, tous les élèves du primaire comme du secondaire avaient cours tous les jours de la semaine sauf le jeudi mais y compris le samedi. D'où le rêve de tous les enfants d'une semaine des quatre jeudis. Le Lycée de Nevers, comme tous les lycées d'État accueillait les enfants à partir de l'âge de cinq ans (classes élémentaires des lycées, de la 11^{ème} à la 7^{ème}, avec des instituteurs recrutés spécialement et nommés : professeurs des classes élémentaires, de plus ces classes élémentaires étaient mixtes, les familles ayant un garçon inscrit au lycée avaient le privilège de pouvoir y faire inscrire leurs filles).

Au lycée, les cours étaient répartis le matin de 8h à 12h, et l'après-midi de 14h à 16h, suivis de la récréation jusqu'à 17h et de l'étude jusqu'à 19h. (sauf pour les externes libres). Les études d'internat avaient lieu de 7h30 à 8h, de 13h30 à 14h et de 20h à 21h. Le jeudi matin était réservé au catéchisme pour ceux qui y étaient inscrits ou à l'étude pour les autres, l'après-midi aux activités des associations sportives dans le cadre de l'ASSU, ou à la fameuse promenade pour les non-sportifs (sauf pour les collés qui passaient le matin comme l'après-midi en étude). L'année scolaire commençait le premier jour ouvrable d'octobre et se terminait le 14 juillet. Comme vacances, outre les jours fériés légaux, il n'y avait que 10 jours à Noël et deux semaines à Pâques, (des Rameaux à Quasimodo). Les internes pouvaient sortir chez leurs parents ou leur correspondant, un week-end sur deux (grande sortie) s'ils n'étaient pas collés bien entendu. Leur départ se faisait le samedi après 16h et ils devaient être de retour le dimanche soir, ou le lundi matin dans des cas exceptionnels, justifiés par l'éloignement du domicile et le manque de trains. Certains internes, ne rentraient chez eux que pour les vacances. Des sorties de faveur pouvaient leur être accordées le jeudi après-midi.

Les sanctions des surveillants et des professeurs

La première sanction était la note donnée pour les leçons, les devoirs, la tenue des cahiers et en étude, pour le travail. Les notes les plus importantes étaient celles des compositions trimestrielles qui décidaient de l'inscription au Tableau d'Honneur, ou des autres récompenses et sanctions proposées par le Conseil de classe et solennisées par le Conseil de Discipline et qui figuraient dans le dossier scolaire. Plus important encore, elles conditionnaient le passage en classe supérieure en fin d'année sans ou avec examen de passage en une ou plusieurs disciplines, le redoublement, la réorientation ou même l'exclusion du lycée avec la formule bien connue : ne sera plus repris au lycée à la rentrée (n.b.: ceci pouvait se produire aussi à la fin des premier et second trimestre). Pour cette dernière éventualité, l'application au travail et la tenue pouvaient jouer un rôle déterminant. Enfin dans le second cycle, souvenons-nous que les notes et appréciations des professeurs figurent toujours dans le livret rempli spécialement pour le Baccalauréat et jouent un grand rôle dans

les délibérations des jurys. Autant de moyens de motivation et de dissuasion dont disposaient les enseignants sur leurs élèves.

Les punitions ordinaires

Mais il y avait aussi les punitions ordinaires récoltées par les élèves, pour leur mauvais travail ou leur mauvaise conduite, aussi bien en classe qu'en étude ou dans les couloirs et cours de récréation.

Passons sur les devoirs supplémentaires et les autres pensums, infligés par les professeurs et surveillants et qui ne figurent pas sur les statistiques officielles, pour nous intéresser aux autres qui étaient inscrites sur le dossier disciplinaire des élèves et dont le Censeur faisait l'étude statistique au Conseil de Discipline ordinaire de fin de trimestre.

Les Mauvais Points semblent disparaître de l'usage (et disparaissent des statistiques) à la fin de l'année scolaire 1958/59. Déjà en 1953 ⁶, le Proviseur notait dans son rapport moral qu' *aucun élève n'a crevé le plafond, les professeurs mettant fort peu de mauvais points, croyant que c'est inefficace.* (Le plafond était de 6 mauvais points dans le trimestre, au delà cela entraînait une sanction du Conseil de Discipline).

En 1955 ⁷ le règlement fut modifié : *le Conseil est d'accord pour attribuer un mauvais point à tout élève ayant obtenu une note inférieure à 6 dans une composition dite de mémoire (Histoire, Géographie, Sciences Naturelles, Récitation). En ce qui concerne les autres compositions, M. le Censeur prendra une sanction appropriée - d'accord avec le Professeur intéressé - à l'encontre de tout élève qui n'aura pas fait un effort nécessaire pour la préparer convenablement.*

Malgré cet effort pour relancer l'usage des mauvais points, très peu d'élèves crevèrent le plafond de six et encoururent de ce fait les sanctions du Conseil. Par contre les retenues pour les externes (une ou deux heures ou plus de devoir surveillé dans l'étude des punis le jeudi ou le dimanche), les consignes pour les internes (une ou plusieurs journées) et les demi-consignes se multiplièrent.

En 1959/60, au 2^{ème} trimestre, par exemple, il y eut 667 punitions (contre 298 au 1^{er} trimestre) dont 419 retenues, 136 demi-consignes et 112 consignes. Le lycée à cette époque avait de 400 à 500 élèves. Le pourcentage des retenues était particulièrement important en 3^{ème} (151 %). Venaient ensuite les classes de 6^{ème} (90 %), 2^{de} (85 %), 4^{ème} (76 %) et 5^{ème} (72%) Les classes de 1^{ère} arrivaient à 50 % et celles de terminales à 33 %. 140 élèves avaient été punis 2 à 5 fois au cours du trimestre, 1 : 6 fois, 2 : 7 fois, 1 : 12 fois et 1 : 16 fois, (ce dernier avait dû passer au lycée tous ses jeudis et dimanches).

Les professeurs de cette époque se souviennent d'un élève particulièrement remuant et bavard (et d'ailleurs fils d'un collègue) qui dès le mois de Novembre avait accumulé un nombre de consignes (qu'on appelait des colles) tel, que tous ses jeudis et dimanches étaient déjà pris jusqu'à la fin de l'année. Il devenait donc matériellement impossible de lui infliger d'autres punitions.

Les fautes et délits des élèves traduits devant le Conseil de Discipline

Nous tentons ici de faire une typologie des infractions à la discipline en les classant selon un ordre croissant, en fonction de leur fréquence et de leur importance morale relative, compte tenu de l'attention que leur portaient les membres du conseil. Il est évident que maintenant, ce classement serait sans doute différent et bien des délits ne seraient plus considérés que comme des vétilles. Mais cette analyse permet de comprendre la mentalité générale des français à cette époque qui n'est pourtant pas si éloignée, même si elle nous paraît aujourd'hui très différente.

⁶ Séance du 21 décembre 1953.

⁷ Séance du 16 novembre 1955

Fraudes et falsifications

Pendant toute cette période, les fautes les plus nombreuses sont les fraudes en composition et les falsifications de notes sur le carnet de correspondance. Ce carnet, signé par le Censeur, et contenant, toutes les notes (par quinzaine) d'un élève, était remis à celui-ci le samedi (grande sortie pour les internes) pour qu'il le fasse signer par ses parents et le rapporte le lundi matin. Ceux qui avaient obtenu de mauvaises notes avaient souvent la tentation de les modifier avant de les présenter à leurs parents.

Nous touchons ici à ce que l'on pourrait appeler l'effet pervers des sanctions. L'importance attachée aux notes, par les élèves, leurs parents, le corps enseignant, était parfois telle que, par contre coup, toute mauvaise note suscitait la crainte chez certains élèves, d'une réprimande ou d'une punition à la maison ou d'une comparution devant le redouté Conseil de Discipline. Pour les Compositions, nous avons vu que de leurs résultats dépendait le passage ou non dans la classe supérieure, avec ou sans examens de passage et même la poursuite des études au lycée. C'était encore pire pour celles du troisième trimestre qui comptaient double.

Grande était alors la tentation de tricher, soit en fraudant en classe, soit en falsifiant les notes sur le fameux carnet de correspondance, soit même sur la feuille officielle de relevé des notes de la classe (ou du cahier de correspondance de la classe selon les périodes), dont un élève avait la responsabilité (ainsi que de la feuille d'absence), ce qui était considéré comme une sorte d'honneur et en tous cas une marque de confiance de la part de l'Administration du Lycée.

C'est pourquoi le Conseil se montra particulièrement sévère ⁸ pour *l'élève D. de 3^{ème} qui, chargé du cahier de correspondance de la classe, a falsifié quelques-unes des notes le concernant. D. a reconnu les faits : exclusion de 2 jours.*

Trois élèves de 4^{ème} n'hésiteront pas à se procurer (par quels moyens ?) ce fameux registre pour y modifier les notes ⁹ *L. avoue avoir falsifié ses notes ainsi que celles de C. et E. sur trois feuilles différentes. C. était d'accord et intéressé à la falsification. Son rôle, par ailleurs, n'a pas pu être défini exactement, l'élève niant d'une façon provocante. E. a laissé faire n'osant pas dénoncer ses camarades, mais a témoigné à ses deux coaccusés sa répugnance pour cet acte : (L.: Blâme + avertissement avant exclusion définitive + 8 jours d'exclusion ; C. : Blâme + avert. av. excl. + 4 jours ; E. : avertissement simple du Conseil).*

Certains élèves pensaient pouvoir éviter les réprimandes de leurs parents en ne leur montrant pas leurs carnets et en les signant eux-mêmes avant de les rendre. Signer soi-même son carnet, même avec l'autorisation des parents est considéré comme une faute grave, ce qu'apprit à ses dépens ¹⁰ l'élève B. de 3^{ème} qui *au moment de se rendre à la gare pour retourner à Nevers, Dimanche soir, s'est aperçu qu'il avait oublié de présenter son carnet à ses parents, Mme B. lui aurait alors dit de le signer à sa place, ce que l'élève a fait. Mme B. a d'ailleurs confirmé les assertions de son fils dans une lettre adressée à M. le Censeur. Le Conseil inflige un blâme et une exclusion d'un jour.*

Plus grave est le cas de l'élève D. de 4^{ème} ¹¹ qui *a reconnu avoir signé à la place de ses parents. Il a déclaré avoir agi de la sorte parce qu'il avait obtenu des notes insuffisantes et un mauvais point pour cette quinzaine-là et qu'il voulait éviter une réprimande. Or cet élève était chef de classe, la sanction est sévère : Blâme et exclusion temporaire de trois jours. Il est destitué comme chef de classe.*

Toutes les formes de falsification sont imaginées pour ce fameux carnet. Mais la crainte qu'elles ne soient découvertes amène certains à s'enfermer dans une suite d'infractions de plus en plus graves.

⁸ Séance du 16 février 1954

⁹ Séance du 21 décembre 1953

¹⁰ Séance du 29 février 1956

¹¹ Séance du 19 décembre 1956

L'élève C. de 4^{ème} 12 était pourtant persuadé d'avoir trouvé la combine indétectable *en ajoutant un 1 devant chaque basse note (sept fois)* (avant de présenter son carnet à ses parents): *grâce au corrector, les notes étaient redevenues authentiques lorsque le carnet revenait au bureau du Censeur.*

Ajoutons que ce même élève *a fait, à deux reprises, l'école buissonnière au 1^{er} et au second trimestre, subtilisant les avertissements adressés par l'Administration à la famille. La seconde absence fut arrêtée net par l'envoi d'une lettre recommandée.* Évidemment, on ne saurait penser à tout.

Quant aux fraudes en composition elles devinrent le menu habituel du Conseil au fur et à mesure que les années passèrent. Est-ce parce que les fraudeurs se faisaient plus nombreux? ou plus maladroits ? 2 cas en 52/53 ; 5 en 53/54 ; 6 en 54/55.

Mauvaise tenue, impolitesse, violences.

C'était aussi le lot habituel des cas soumis au Conseil. Souvent le détail de la mauvaise conduite n'est pas donné, le rapport se contente d'indiquer : mauvaise tenue ou impolitesse, parfois qualifiée de "grave".

Mauvaise tenue. Certaines périodes semblaient particulièrement propices à ces infractions, les fins de trimestre et d'année scolaire particulièrement. Mais les vacances n'étaient pas amnistiantes, ce qu'apprit à ses dépens, B. de 1^{ère} 13 conigné de la rentrée jusqu'à la Toussaint *pour mauvaise tenue lors de la Distribution des Prix* de l'année précédente.

À la fin du second trimestre 1952/1953¹⁴, M. le Proviseur met le Conseil au courant *d'un incident qui s'est produit le 25 mars dans le dortoir du Cercle. Les 11 élèves de ce dortoir jouissent d'un régime d'auto-discipline, faute de personnel, et leur tenue, cette nuit-là, a laissé à désirer.* Le rapport ne dit pas ce qui s'était réellement passé et si des sanctions avaient été prises. Nous avons signalé que le Lycée était dispersé entre divers locaux provisoires dont certaines salles du Cercle Militaire aménagées en dortoirs, mais le personnel était trop peu nombreux pour assurer une surveillance complète partout

L'impolitesse se réduisait le plus souvent à des paroles insolentes ou malsonnantes à l'égard des enseignants, surveillants ou agents.

Souvent ces paroles paraissaient quasiment involontaires, échappées à leurs auteurs qui ne manquaient pas de présenter de suite leurs excuses, ce qui n'empêchait pas les sanctions. Ce fut le cas de R. de 3^{ème} 15, qui, ne sachant pas sa leçon et récoltant un zéro, *s'écria alors : Oh la vache! Cette phrase s'adressait à son professeur à qui, par la suite, il fit des excuses* (2 jours d'excl. + Blâme)

Parfois, il s'agissait d'attitudes insolentes : ricanements, haussements d'épaules, ton de la voix, ou contestation des remarques ou affirmations des enseignants ou surveillants. *Malgré plusieurs observations antérieures, cet élève (C. de 3^{ème} 16) a pris l'habitude de ricaner pendant les cours du Professeur de Lettres,...le samedi... C. s'est montré particulièrement insolent, car il a soutenu que ce que lui affirmait (son professeur) était faux.... C. a reconnu (lui) avoir manqué plusieurs fois de respect. (Blâme + 1 jour d'excl.). M. de 3^{ème} 17 par son attitude insolente, s'est déjà signalé à l'attention de (son professeur)... le mardi... il a*

¹² Séance du 17 mai 1955

¹³ Rapport du Proviseur, séance du 5 novembre 1954

¹⁴ Séance du 27 mars 1953

¹⁵ Séance du 23 janvier 1955

¹⁶ Séance du 2 mai 1956

¹⁷ Séance du 18 mai 1956



La cour du Musée

répondu avec désinvolture à (son professeur) qui lui demandait pourquoi il n'avait pas son livre. Il a ensuite ricané puis haussé les épaules lorsque (le professeur) l'a menacé d'un mauvais point, si bien qu'il a été exclu de classe.

Quant un élève était exclu de classe, le professeur le faisait accompagner au bureau du Censeur par le chef de classe porteur d'un billet d'explication, ensuite le professeur faisait un rapport écrit circonstancié et suivant le cas, l'élève était puni ou convoqué devant le Conseil de Discipline.

Dans le bilan du 2^{ème} trimestre 1954/1955, le Proviseur notait qu'il *a fallu consigner plus souvent les internes. Au total 46 consignes pour la tenue ou le travail (chez les petits), 4 grands élèves ont été privés de sortie pendant 15 jours pour attitude ou propos irrespectueux à l'égard d'un Maître d'Internat. Plus de 10 % des retenues avaient comme motif la mauvaise tenue et c'était aussi l'un des trois motifs principaux¹⁸ des mauvais points dont plus des 2/3 ont été infligés dans les classes de 3^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} dont 1/3 par les Professeurs.*

Il y avait plus grave. L'élève B. de 5^{ème} ¹⁹, pour des raisons non expliquées avait profité de ce que le professeur était près de sa table et lui tournait le dos pour maculer sa blouse de tâches d'encre. On utilisait encore de l'encre à cette époque, et des stylos. Quelques années plus tard l'arrivée des pointes BIC mettra fin aux très nombreux incidents dus aux renversements maladroits ou malveillants des encriers.

Boules puantes : au mois d'avril 1955 nous trouvons deux cas de jet de boules puantes en classe. Le premier ²⁰ concernait trois élèves de 3^{ème} : *L. a introduit au lycée une "bombe" puante, B. l'a remise à T. qui l'a fait éclater*, l'incident avait eu lieu au début de février. L et T. furent exclus 4 jours et B. un jour. Le deuxième cas fut jugé dans la séance du 20 avril : *S de 3^{ème} a introduit une boule puante et l'a lancée en classe de français*. Le secrétaire du Conseil notait naïvement que *S. a prémédité son acte*. Voici un bel exemple de contagion puisque S. a imité ses trois camarades de classe malgré la sanction sévère qui avait été prononcée contre eux. Comme il avait déjà été sanctionné d'un blâme avec avertissement à la fin du 1^{er} trimestre, cette fois il fut exclu définitivement. Comme quoi ces sanctions n'étaient pas toujours dissuasives.

On en arrive aux injures, menaces verbales et parfois brutalités. En voici un cas exemplaire. D de 1^{ère} ²¹, pensionnaire et boursier, s'était montré un excellent élève au 1^{er} trimestre, mais *un changement a été constaté dans le comportement de cet élève après la rentrée de janvier*. Un dimanche soir, pendant le repas, *D demande une carafe d'eau à M.*

¹⁸ Les autres étant : cahiers ou livres oubliés, notes de compositions ou de quinzaines insuffisantes.

¹⁹ Séance du 7 décembre 1955

²⁰ Séance du 1er avril 1955

²¹ Séance du 2 février 1955

Authon, agent chargé du service du réfectoire. Celui-ci, ne pouvant pas satisfaire immédiatement l'élève, refuse. D. se dresse, repousse sa chaise et, montrant ses poings, dit : "J'ai deux poings, ils vont te servir". Devant le calme de M. Authon, ces paroles n'auront pas de suite. Le lendemain, M. le Censeur surprenait un échange de paroles entre D. et M. Authon. L'élève disait notamment : "Je te remercie beaucoup de la vacherie que tu m'as jouée; plus tard on se retrouvera."... Dernièrement lors d'une discussion, D. avait brutalement frappé un de ses camarades.... Le Conseil délibère sur la sanction à prendre. L'exclusion définitive est écartée. M. le Proviseur s'oppose à une exclusion temporaire car l'élève, dont les parents habitent Paris, devrait être hébergé par son correspondant. Le Conseil décide d'infliger à l'élève, un Blâme avec Avertissement préalable à l'exclusion définitive. M. le Proviseur fait rentrer l'élève, lui donne connaissance du verdict et lui fait sentir la gravité de ses paroles. L'élève se retire après avoir promis de s'améliorer. Ces dernières lignes nous donnent une idée du cérémonial du Conseil et des difficultés qu'il éprouvait parfois pour choisir une sanction adaptée non seulement à une infraction précise mais à tout un comportement. Nous verrons plus bas que le mois suivant ce même élève sera exclu à la suite d'une fugue amoureuse. Peut-être était-ce là la raison de ce changement de comportement que le Censeur ne parvenait pas à comprendre.

Vols

Nous trouvons bien entendu toute la gamme des chapardages et même des vols qui peuvent être commis à l'intérieur du Lycée.

Vol d'un livre de Sciences Naturelles dans le casier d'un camarade ²² le jeune L. de 4^{ème} a demandé à Monsieur T., ami de la famille, de garder le livre, l'élève n'osant pas le laisser chez lui, de peur que la mère ne le découvre. Trois mois après le vol, Monsieur T. rapporte le livre à M. le Censeur alors que les relations entre les deux familles s'étaient refroidies. Curieux scrupule à retardement qui équivalait à un aveu de recel.

Le 20 février 1957 ²³, en salle de Sciences Naturelles, J. de 4^{ème} a ramassé et empoché une lentille qu'un camarade venait de faire tomber d'un appareil de manipulation. Après enquête, il a reconnu les faits et rendu la lentille. Ce vol lui a quand même valu un Blâme, avec avis préalable à l'exclusion définitive et 8 jours d'exclusion.

Un Collectionneur : B.²⁴ de 4^{ème} a dérobé un prisme de sel gemme appartenant à la collection de la salle de Sciences Naturelles. Il a d'abord nié mais a dû avouer, le professeur ayant retrouvé l'objet du délit dans la poche de son veston. Il expliqua que la pierre volée était destinée à faire partie de sa collection de pierres. Nous apprenons à cette occasion qu'il ne devait pas être le seul amateur : D'autres pierres ayant disparu dans le même local, M. le Proviseur demande à l'élève s'il ne possédait pas dans sa collection des pierres provenant de la collection du lycée. L'élève prétend que non.

Le Conseil fera, pour lui, preuve d'indulgence et prononcera seulement une exclusion de huit jours avec avertissement préalable à l'exclusion définitive en cas de manquement grave,... tenant compte du fait que le jeune B a perdu sa mère voici 2 ans 1/2 et que cette séparation a produit sur l'enfant une impression très forte au point qu'il a dû interrompre ses études pendant quelque temps.

La remarque du Proviseur montre que des chapardages de ce type étaient assez fréquents même si leurs auteurs semble-t-il n'étaient pas toujours découverts. On voit aussi que l'établissement s'intéressait à la situation familiale de ses élèves et savait tenir compte des malheurs qui survenaient.

²² Séance du 1er mars 1955

²³ Séance du 22 février 1957er mars

²⁴ Séance du 23 novembre 1954

Vols d'argent.

Le 5 novembre 1954 : *R. et M. exclus 1 jour pour avoir dérobé de l'argent dans les vêtements d'un interne.* Fait remarquable : ces deux élèves étaient de la classe de 7^{ème}. Comme nous l'avons vu le lycée recevait des enfants à partir de l'âge de cinq ans. En général les élèves des classes élémentaires, ceux du petit lycée (6^{ème} à 3^{ème}) et ceux du grand lycée vivaient dans des quartiers séparés, mais ils pouvaient se côtoyer à certains moments.

En 1957 ²⁵ un vol plus important : *A. de 6^{ème} a dérobé une somme de 700 F et des billes dans la poche d'une veste accrochée à un porte-manteau, puis a partagé l'argent avec un camarade. Il a reconnu les faits et restitué les pièces qu'il avait gardées pour lui.* : Blâme, 8 jours d'exclusion et avertissement avant exclusion définitive. Son complice M. qui avait reçu 300 F *avait gardé l'argent pour se rendre au cinéma l'après-midi* : mêmes sanctions. Quant à la victime, L. de 4^{ème}, il a eu droit à un avertissement parce qu'il avait *porté sur lui 700 F (somme supérieure à 100F)*. En effet le règlement interdisait aux élèves d'avoir sur eux au lycée une somme supérieure à 100 F. Le même jour le Conseil siégeant en Conseil Intérieur modifiait cet article du règlement en doublant la somme autorisée : *1^{ère} page : sanctions, bas de la page, 3^o "d'être porteurs de sommes supérieures à 200 F "...* Cet incident avait fait apparaître que, vu l'inflation, 100 F ce n'était plus suffisant comme argent de poche. Il s'agissait alors des anciens francs, devenus ensuite des centimes, le prix de la place de cinéma : 300 F le montre bien.

Dégradations

Une vocation de bricoleur. Dans sa séance du 22 février 1957, le Conseil avait eu à juger pas moins de sept cas particuliers dont deux de dégradations. D'abord T. de 4^{ème} : *pendant la classe de latin... cet élève s'est amusé à enlever les vis qui maintenaient le plateau de la table à laquelle il était assis. Il a commencé par les plus proches, puis s'est levé pour passer devant cette table et terminer l'opération. Il s'est ensuite glissé sous une table voisine pour répéter son acte de dégradation* (Blâme + 2 jours d'exclusion). Le latin ne l'intéressait sans doute pas, mais on se demande jusqu'où il serait allé si le professeur n'avait pas interrompu son travail à la deuxième table.

Un apprenti karatéka ? : C. de 6^{ème} : *à l'issue du dîner, au moment où il quittait la table, cet élève l'a soulevée par un bout et l'a lâchée pour qu'elle retombe avec bruit. Le plateau de pierre qui constitue le dessus de cette table s'est fendu en deux parties.* Cet incident nous remet en mémoire ces fameuses tables de réfectoire de huit places avec leurs énormes plateaux en marbre. Pour un élève de 6^{ème} il devait être du genre hercule de foire.

On comprend que, profitant du Conseil Intérieur qui suivit, *le Proviseur insiste à nouveau auprès des élèves (délégués) sur la propreté des locaux et leur demande d'intervenir auprès de leurs camarades pour éviter les dégradations du matériel (tables, chaises, murs)*

Incidentement on apprend aussi que le jeune C. avait, quelques jours avant son exploit au réfectoire, *confectionné des affiches de protestation pour le compte des élèves de 7^{ème} 2 et semble-t-il, en avait apposé au Lycée.* Le registre ne nous dit malheureusement rien sur les raisons de cette protestation ni sur le contenu des affiches.

Fugues et sorties abusives

Les fugues, plus ou moins longues, d'une ou deux heures à plusieurs jours, concernent surtout les internes alors que les sorties abusives sont le fait des externes surveillés et même des externes libres. En effet, ceux-ci, en cas de trou dans leur emploi du temps (en particulier en cas d'absence d'un professeur), devaient se rendre en permanence et ne pouvaient quitter l'établissement qu'à la fin normale des cours de la demi-journée. C'était une question de responsabilité de l'Etablissement qui devait assurer la garde et la surveillance des élèves

²⁵ Séance du 22 mars 1957

pendant les heures normales d'enseignement. En fait le reproche qui leur était fait était justement selon la formule habituelle, de "*se soustraire à la surveillance des enseignants*"

Les motivations des fugueurs étaient très variées et parfois surprenantes.

La Musique adoucit-elle les mœurs ?

V., de 2^{ème} consigné au lycée le Dimanche 27 janvier : a quitté la cour de récréation entre 16h30 et 16h45. Il est revenu à 19h30, heure du dîner. Il s'est sauvé malgré l'intervention du Surveillant Général qui lui rappelait qu'il était consigné. V. a déclaré qu'il s'est rendu chez un camarade et n'a pas voulu donner les raisons de sa visite. Le camarade en question, interrogé à ce sujet, a déclaré avoir rencontré V. vers 17h. Ils se sont rendus au domicile du camarade. Ils ont passé deux heures à écouter des disques. Le Conseil a infligé à V. un blâme et une exclusion de 3 jours.

Une fugue de trois internes de seconde pendant la promenade du Dimanche après-midi pour aller au café : les élèves qui avaient préféré les délices de Bacchus à ceux d'une promenade écologique en rangs par deux, dans les rues de Nevers, avaient écopé d'un Blâme avec Avertissement avant Exclusion définitive, consigne d'un dimanche, et privation de sorties de faveur du jeudi jusqu'à la fin de l'année scolaire (soit pendant un mois), mais sanction plus grave, ils ne devaient pas être repris à l'internat l'année suivante.

Une autre fugue semble beaucoup plus mystérieuse²⁶ : *V. de 2^{ème}, le samedi 16 mars et le dimanche 17 mars 1957, est resté à Nevers au lieu de se rendre à la maison comme il avait prétendu le faire. D'autre part, pour cacher la fugue, il a imité la signature de sa mère sur le billet de sortie qui lui avait été régulièrement délivré. Le Conseil, habituellement plus curieux, ne lui avait pas, semble-t-il, demandé ce qu'il avait fait pendant ce week-end ni où il l'avait passé et s'était contenté de lui infliger 8 jours d'exclusion avec un Blâme et bien entendu un avertissement avant exclusion définitive. S'agissant du même élève qui avait cassé sa consigne pour aller écouter des disques, il aurait été intéressant de savoir s'il n'y avait pas à Nevers ce week-end là, un concert exceptionnel.*

"Amour, quand tu nous tiens, on peut bien dire : Adieu Prudence"

L'élève N de la classe de 1^{ère} boursier d'internat 2/3, profitant de l'obscurcissement de la salle de cinéma "L'Etoile" pendant la séance du Ciné-Club du lundi 28 février 1955 pour se soustraire à la surveillance du maître d'internat, se rendit au domicile d'une jeune fille, élève de la classe de Sciences Expérimentales en l'absence des parents de cette dernière. Le jeune homme étant de retour au Cinéma au moment de la discussion.

Rappelons que le Lycée de Nevers accueillait en classes terminales les filles du Collège et des établissements libres de la ville qui n'avaient pas d'effectifs suffisants pour ouvrir ces classes. Et ajoutons que la bien-aimée était si les méchantes langues nous ont bien informé, la fille d'un couple de collègues qui devaient sans doute assister également à la séance du Ciné-Club que fréquentaient régulièrement les enseignants et que dirigea avec beaucoup de brio notre collègue Jean-Pierre Harris.

Comme cet élève avait déjà eu un avertissement avant exclusion le trimestre précédent, son escapade amoureuse lui valut l'exclusion définitive.

Une autre "fugue", plus rocambolesque (et ratée) mérite qu'on s'y arrête un peu. Un élève-maître de Sciences-Ex avait tenté de sortir du dortoir dans la nuit du 14 au 15 mars 1959. Il avait été surpris, accroupi sur une barre à hauteur du 1^{er} étage. Devant le Conseil, il reconnaît les faits. "*Interrogé, il ne paraît pas avoir une conscience exacte du danger auquel il s'est exposé et se borne à répondre : "Je ne me suis pas tué". Il avoue qu'il voulait s'échapper pour rejoindre une jeune fille, semblant ne pas comprendre qu'il compromettrait ainsi sa réputation. Il ne manifeste aucun regret de sa conduite*"²⁷. La syntaxe française est ici très ambiguë, on ne sait si le Conseil déplore le risque de compromission de la réputation

²⁶ Séance du 22 mars 1957

²⁷ Séance du 20 Mars 1959

de l'élève-maître ou de celle de la jeune fille. La passion amoureuse de notre Roméo n'avait pas inspiré l'indulgence au Conseil qui, à l'unanimité, "*propose le transfert du jeune L. dans une autre Ecole Normale, dès la rentrée de Pâques, estimant qu'en aucun cas le Lycée de Nevers ne peut reprendre cet élève*".

Et il n'y a pas d'âge pour aimer... C'est bien ce que nous montrent les registres du très sévère Conseil de Discipline qui, nous venons de le voir, ne prenait pas du tout à la légère les élans amoureux des potaches.

Au cours de la séance du 25 janvier 1957, *M. le Proviseur rapporte... un cas disciplinaire : le jeune R. de la classe de 3^{ème} a été remis à sa famille. Il a, à trois reprises, pendant la nuit, escaladé le mur d'enceinte du Collège de jeunes filles et brisé une vitre. Il a écrit également au concierge de cet établissement une lettre anonyme de menaces s'il ne lui fournissait pas l'adresse d'une fillette de la classe de 5^{ème} à laquelle R. portait de l'intérêt.*

Malheureusement le registre ne contient pas de détails, ni sur cette idylle précoce ni sur l'enquête menée. Remarquons que ces faits étaient complètement extérieurs à l'établissement et à la vie scolaire. Apparemment, il n'y avait pas eu de fugue, l'élève étant externe, mais l'appartenance du garçon au Lycée met en jeu la réputation de celui-ci, qui ne peut garder par conséquent ce fauteur de scandale.

Affaires de mœurs

Que le lecteur ne se sente pas trop émoustillé par ce titre en songeant à, on ne sait, quelles sortes de ballets rose ou bleu ou de toute autre couleur.

La plupart du temps, il s'agit de lectures interdites.

Le 5 novembre 1954 *les élèves L. et D. : exclus 1 jour pour avoir introduit et lu au Lycée un livre de caractère immoral ; mais on ne donne pas son titre*

Certaines affaires prenaient des proportions considérables qui nous étonnent un peu à notre époque où le sexe s'étale partout et où la police s'avoue impuissante à contrôler le commerce pédophile sur Internet.

Nous en trouvons un magnifique exemple dans un rapport fait par le Censeur au Conseil le 21 mars 1956 :

Le Dimanche 26 février 1956, en pénétrant dans une salle d'étude vers 10h1/2, j'ai constaté qu'à mon arrivée, l'élève S. de 1^{ère} dissimulait brusquement quelque chose dans sa serviette. Il s'agissait d'une revue de caractère licencieux. Interrogé, S. refusa d'abord de me donner le nom de l'élève qui lui avait passé le journal, puis vint me trouver l'après-midi pour m'indiquer ce nom.: T. Après enquête le Lundi matin, j'obtins les renseignements suivants :

- Une revue que l'élève M. de 4^{ème}, avait, selon ses dires, trouvée dans un casier puis transmise à T. de 6^{ème} a été confisquée par M. le Surveillant Général.

- Deux autres ont été introduites au Lycée par l'élève N. de 4^{ème} qui les avait achetées chez un libraire de la ville. Elles ont été passées à M. ; l'une d'elles a été donnée par celui-ci à M. Pommeret, Maître d'Internat ; l'autre par l'intermédiaire de D. et de Z., élèves de 4^{ème}, est arrivée entre les mains de S.

Sur l'invitation de M. le Proviseur, je suis alors allé trouver M. le Commissaire de Police qui s'est déclaré entièrement d'accord pour mener une enquête officielle. Il a convoqué les deux marchands de journaux qui avaient vendu les revues à M. et ils ont dû reconnaître les faits. Après les avoir sermonnés, il a dressé procès-verbal et a pris contact avec M. le procureur de la République. Il m'a ensuite demandé si l'Administration du Lycée portait plainte, ce qui aurait entraîné un procès en Correctionnelle. M. le Proviseur a alors décidé qu'il ne fallait pas pousser l'affaire jusque là, le résultat escompté étant atteint, M. le Commissaire a décidé en effet de faire procéder deux fois par mois à des vérifications chez les libraires de Nevers afin d'interdire dorénavant la vente de revues pornographiques aux mineurs de moins de 18 ans.

Sur le plan intérieur, les sanctions suivantes ont été appliquées :

- Une exclusion de deux jours de l'élève M (avec Blâme)

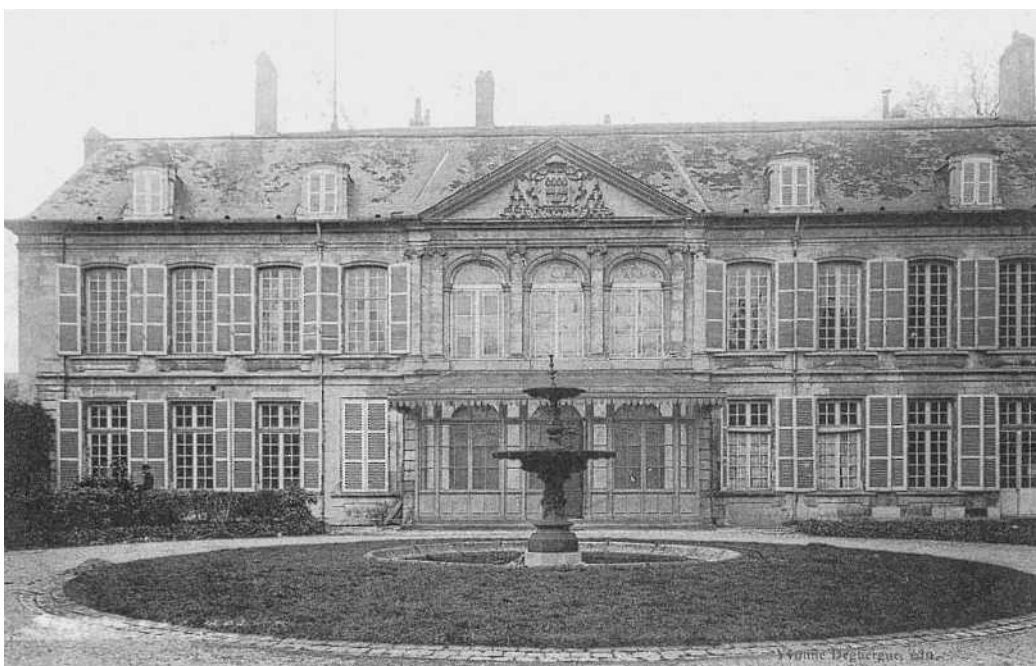
- Une exclusion d'un jour des élèves N, D., et Z. (avec Blâme)

- Une consigne pour les élèves S. et T.

Les parents de ces élèves ont déclaré qu'ils approuvaient pleinement l'Administration du Lycée pour l'action qu'elle avait menée et les mesures qu'elle avait prises.

Cette affaire amène les remarques suivantes. Il s'agit d'un délit assez mince, trois revues pornographiques (mais qu'entendait-on par là à cette époque ?, on aurait aimé que leurs titres soient indiquées pour qu'on puisse s'en faire une idée, étant donné qu'elles n'étaient pas aussi nombreuses ni aussi hard que de nos jours), achetées par un élève et introduites au lycée. Pourtant, toute l'administration a été mobilisée pour l'enquête, le Censeur, le Surveillant Général et un Maître d'internat au moins. L'appareil policier et judiciaire local a été alerté et aurait pu mener l'affaire jusqu'en Correctionnelle. On prenait donc cela très au sérieux, comme le montrent aussi les sanctions internes.

De plus nous voyons bien les liens très étroits entre le Lycée et le monde extérieur, notamment les autorités et les institutions locales. Enfin il apparaît bien qu'il n'y avait pas de hiatus entre les parents et le système disciplinaire du Lycée. Leurs rapports ont bien changé actuellement. Ajoutons pour relativiser nos jugements, qu'au cours d'un Conseil de classe, quelques années plus tard, nous avons remarqué que le surveillant d'étude avait noté dans ses appréciations sur certains élèves qu'ils *lisaient des livres de poche au lieu de travailler*. Les membres du conseil interprétaient cela comme s'agissant de lectures non pas interdites mais récréatives ou futiles, romans policiers ou d'aventures. Comme il faisait la même remarque à propos du meilleur élève de la classe, on s'avisait de lui demander de quel genre de livres, il s'agissait. En fait c'étaient des œuvres littéraires étudiées d'ailleurs en classe sous forme de morceaux choisis, mais pour ce surveillant, du moment que ce n'étaient pas des livres de classe ou des livres de bibliothèque dûment reliés, leur lecture ne pouvait être que du temps perdu. Les professeurs eurent beaucoup de peine à lui faire comprendre que c'était le contenu du livre qui comptait et non sa reliure, et qu'il aurait dû au contraire, féliciter les élèves qui se cultivaient ainsi, une fois leurs devoirs achevés, au lieu de bayer aux corneilles.



Les activités du Lycée d'État de Nevers furent réparties entre autres locaux dans l'ancien palais des évêques, devenu maintenant une cité judiciaire

Délits à l'extérieur du Lycée

Nous trouvons aussi des actes délictueux commis à l'extérieur du Lycée et parfois, alors que les élèves n'étaient plus sous la responsabilité de l'établissement. Le fait que les coupables soient des élèves du Lycée suffisait pour que la réputation de l'établissement fût mise en cause et que par conséquent, le Conseil de Discipline, indépendamment des sanctions civiles, prît des sanctions disciplinaires. En voici un exemple : ²⁸ ... *un vol commis dans un magasin de Nevers par le jeune L., élève de 1^{ère}. Le jeudi 13 décembre 1956, vers 16 heures, au moment de la sortie de faveur, L. a rencontré son camarade V. et lui a demandé de l'accompagner chez Maniquet (magasin d'appareillage électrique, rue du Commerce) afin d'obtenir des renseignements sur un magnétophone. En fait pendant que V. s'entretenait avec le commerçant, L. s'est déplacé dans le magasin et s'est emparé d'un petit poste de TSF qu'il a dissimulé sous son manteau. Il a déclaré l'avoir porté chez une jeune fille qu'il connaissait.. M. le Proviseur a invité M. L. à venir retirer son fils immédiatement du Lycée de Nevers.*

Le Conseil a reproché au jeune V. de n'être pas intervenu après le vol auprès de son camarade L. pour lui faire restituer le poste et pour flétrir son acte, et lui a infligé un Blâme.

Le Lycée se sent aussi moralement et matériellement responsable des délits commis par ses élèves à l'extérieur de l'Établissement. Par exemple le 27 mai 1957, *M. le Proviseur demande au Conseil Intérieur s'il est possible d'indemniser à raison de 31 500 F, M. Chambon, accidenté à la sortie du Lycée par un élève en bicyclette qui a pris la fuite et que, malgré toutes les recherches, on n'a pas pu identifier.*

En fait, légalement, le Lycée ne devait pas être civilement responsable dans cette affaire, mais son Administration se considérait sans doute comme moralement responsable des méfaits commis par ses élèves.

Un autre cas très différent nous montre bien cet état d'esprit²⁹. Un élève-maître, Daguin (de Math-Élem), *ayant, semble-t-il, brûlé sa gabardine par mégarde dans la salle 10, sa mère demandait si l'assurance du Lycée pouvait prendre à sa charge de tels dommages. M. le Proviseur a répondu que le lycée n'était pas responsable de semblables accidents (référence : Extraits du règlement signés par les Parents) mais que l'Administration ne se désintéressait pas d'un cas pareil* ³⁰ *Le Conseil vote un secours de 5000 F au profit de l'élève Daguin (somme prélevée sur la Caisse de Solidarité).*

En guise de conclusion ³¹

En lisant ces vieux registres qui nous ramènent à l'époque de nos débuts de carrière, on peut se sentir pris d'une certaine nostalgie et de l'envie de sourire avec indulgence de ces fautes et délits que le Conseil de Discipline jugeait avec tant de sévérité.

Notre époque, hélas !, nous habitue à une délinquance beaucoup plus grave et combien plus inquiétante. En comparaison, nous sommes bien près de taxer tout cela d'enfantillages ou de gamineries.

Retenons tout de même que le Lycée de cette époque constituait un ensemble très soudé, dans lequel la solidarité impliquait à la fois une importante connivence entre tous ses membres, le personnel connaissant très bien les élèves mais aussi leurs familles et leurs problèmes, et l'obligation de respecter aussi bien dans l'établissement qu'à l'extérieur, un système de valeurs qui faisait la réputation du Lycée et de ses membres, élèves comme agents, surveillants, enseignants ou administrateurs. D'où l'importance attaché au moindre manquement à ces valeurs et celle des sanctions entraînées, dont l'exclusion est symboliquement la plus significative.

²⁸ Séance du 19 décembre 1956

²⁹ Séance du 10 avril 1957

³⁰ Souligné par nous

³¹ Cet article n'est pas une étude complète de la question ni des registres, mais un extrait du chapitre que nous lui consacrons dans l'"Histoire du Lycée" que nous préparons.

L'histoire vraie d'un placement en famille rurale

Un gamin de l'hospice



Un gamin de l'hospice

1^{ère} partie :

entre Champagne berrichonne et Val de Loire

Les arrêts du Destin

Prix: 18,00 € sortie nov. 2003

2nde partie :

pensionnaire en Bourbonnais

Le temps des orages

Prix: 18,00 € sortie début 2004

Les deux ouvrages: Prix 35,00 €

Un gamin de l'hospice



Ce jour d'hui 31 décembre 1924 à 15 h du soir un enfant du sexe masculin nous a été apporté par la nommée inconnue... âgée de 19 ans laquelle nous a déclaré faire abandon de l'enfant...

Nous lui avons fait connaître...

La déclarante nous a répondu que c'est à cause de sa famille qu'elle abandonne son enfant Jean Jacques Joseph Léopold né de parents inconnus le 20 décembre 1924.

Age de l'enfant : 11 jours

Poids de l'enfant : 3,400 kg

Bourges, le 1^{er} janvier 1925

17/02/1925 : Pupille confié à Madame RIFFET

20/03/1926 : Prime de survie accordée à la nourrice sur proposition du docteur C. attestant des bons soins : 65 francs.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai lu Un gamin de l'hospice (...)

Il nous fait partager ses jeux champêtres (...) il raconte avec moult détails (...) les us et coutumes de ces petits villages ligériens qui ne manquent pas d'évoquer chez certains lecteurs de merveilleux souvenirs de vacances passées à la campagne. C'est avec regret que notre champi quittera (...) la merveilleuse Léontine pour poursuivre (...) [une] magnifique ascension dans la hiérarchie sociale pour ce gamin de l'hospice...

Henri Lavedan,







ancien responsable du CDDP de la Nièvre,

Président de l'Association des Amis du Musée de l'Éducation

AU MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION

DES OBJETS POUR SE SOUVENIR...

VENEZ DÉCOUVRIR :

-  sa salle de classe reconstituée des années 1900
-  ses nombreux manuels scolaires de la fin du XIX^e et du XX^e siècle.
-  son matériel pédagogique diversifié des années Jules Ferry à 1980
-  la cuisine de l'institutrice des années 20
-  sa cage aux souvenirs riche de plus de 300 photos
-  ses expositions thématiques :

"ÉVOCATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE "

" VISION SCOLAIRE DU MONDE COLONIAL "

Nous comptons sur votre visite

Le livret des pupilles du département de la Seine (service des Enfants Assistés)

L'«Administration générale de l'Assistance publique à Paris» fut instituée par la loi du 10 janvier 1849, pendant la Deuxième République. Les ministres du gouvernement provisoire eurent le temps de mettre en place une institution dont le but était de soustraire l'aide aux plus démunis à la charité de l'Église et des bienfaiteurs, et de la confier à la «Société» par une réorganisation des structures de soins et de secours qui puisent leur source dans l'œuvre de Saint Vincent de Paul.

La mission emblématique de l'Assistance Publique concerne la gestion du service des Enfants-assistés. Au XIXe siècle, la fonction essentielle de ce service consiste à accueillir les enfants à l'hospice dépositaire, avant de les placer, par l'intermédiaire des agences, chez des nourrices.

La Nièvre, premier département de placement à partir de 1866, avec ses fameuses nourrices morvandelles, joue un rôle important dans l'accueil des pupilles de la Seine.

Le bulletin de naissance de l'enfant est la seule pièce exigée pour l'abandon. Aussitôt reçu, l'enfant est inscrit sur le registre des arrivants, puis immatriculé. Il était remis à chaque pupille un livret qui devait le suivre dans ses déplacements sous la responsabilité des nourrices et des patrons. Son numéro matricule est mentionné sur le livret et gravé sur une petite médaille suspendue à un collier en os qu'il doit porter à son cou jusqu'à sa sixième année révolue.

Nous reproduisons ici quelques pages d'un de ces livrets, fourni par l'un de nos membres. Elles montrent à quel point la qualité de l'éducation et de l'instruction des enfants placés sous la tutelle de l'Assistance Publique était régentée et encadrée :

<h3 style="text-align: center;">SOMMAIRE</h3> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Extrait du registre matricule</td><td style="text-align: right;">1</td></tr> <tr><td>Instruction pour les nourrices</td><td style="text-align: right;">2</td></tr> <tr><td>Certificat de placement</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>Changements de placements</td><td style="text-align: right;">5</td></tr> <tr><td>Procès-verbal de rupture de collier et signalement de l'enfant.</td><td style="text-align: right;">7</td></tr> <tr><td>Devoirs et obligations des nourriciers et patrons</td><td style="text-align: right;">8</td></tr> <tr><td>Obligations de l'Administration envers les nourrices et patrons des enfants</td><td style="text-align: right;">10</td></tr> <tr><td>Fixation des mois de nourrice et de pension</td><td style="text-align: right;">10</td></tr> <tr><td>Prime de survie</td><td style="text-align: right;">10</td></tr> <tr><td>Certificat d'études primaires</td><td style="text-align: right;">11</td></tr> <tr><td>Récompense à treize ans</td><td style="text-align: right;">11</td></tr> <tr><td>Indemnité à treize ans</td><td style="text-align: right;">11</td></tr> <tr><td>Frais funéraires</td><td style="text-align: right;">11</td></tr> <tr><td>Layettes, maillots et vêtements ; époque de leur délivrance.</td><td style="text-align: right;">12</td></tr> <tr><td>Paiement des mois de nourrice, pensions et frais accessoires.</td><td style="text-align: right;">17</td></tr> <tr><td>Etat des deniers du pupille</td><td style="text-align: right;">23</td></tr> <tr><td>Contrats de placement pour les pupilles hors pension</td><td style="text-align: right;">25</td></tr> <tr><td>Certificat d'origine</td><td style="text-align: right;">33</td></tr> <tr><td>Mariage des pupilles</td><td style="text-align: right;">33</td></tr> <tr><td>Service militaire</td><td style="text-align: right;">33</td></tr> <tr><td>Signatures. Observation importante</td><td style="text-align: right;">34</td></tr> </table> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">1927-622-608-4.000</p>	Extrait du registre matricule	1	Instruction pour les nourrices	2	Certificat de placement	3	Changements de placements	5	Procès-verbal de rupture de collier et signalement de l'enfant.	7	Devoirs et obligations des nourriciers et patrons	8	Obligations de l'Administration envers les nourrices et patrons des enfants	10	Fixation des mois de nourrice et de pension	10	Prime de survie	10	Certificat d'études primaires	11	Récompense à treize ans	11	Indemnité à treize ans	11	Frais funéraires	11	Layettes, maillots et vêtements ; époque de leur délivrance.	12	Paiement des mois de nourrice, pensions et frais accessoires.	17	Etat des deniers du pupille	23	Contrats de placement pour les pupilles hors pension	25	Certificat d'origine	33	Mariage des pupilles	33	Service militaire	33	Signatures. Observation importante	34	<div style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ L 21</p> <p>Administration générale de l'Assistance publique à Paris</p> <h3 style="margin: 0;">PUPILLES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE</h3> <p style="margin: 0;">Service des Enfants Assistés</p> </div> <div style="margin-top: 10px;"> <p>Catégorie <u>A</u> N° Matricule <u>239.677</u></p> <p>NOM _____</p> <p>Prénoms _____</p> <p>Né le _____ 19<u>29</u></p> <p>Admis le _____ 19<u>29</u></p> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;">Le Service des Enfants Assistés de la Seine est placé sous l'autorité du Directeur général de l'Administration de l'Assistance publique à Paris, 3, avenue Victoria, Paris (4^e).</p> <p>Agence locale <u>Hochim Engelbert</u> Téléphone _____</p> <p>Nom du Directeur <u>Pouly</u> Bureau _____</p> <p>Perception de <u>Vandenesse</u></p> <p>Médecin <u>D. Baupis à Hochim Engelbert</u></p> <p style="font-size: x-small; margin-top: 10px;">Ce livret appartient au pupille et doit le suivre dans ses déplacements. Les nourriciers et patrons en ont la garde et doivent le présenter sur toute réquisition des agents du Service. En aucun cas, il ne peut être confié ou même communiqué à des personnes étrangères au Service.</p> </div>
Extrait du registre matricule	1																																										
Instruction pour les nourrices	2																																										
Certificat de placement	3																																										
Changements de placements	5																																										
Procès-verbal de rupture de collier et signalement de l'enfant.	7																																										
Devoirs et obligations des nourriciers et patrons	8																																										
Obligations de l'Administration envers les nourrices et patrons des enfants	10																																										
Fixation des mois de nourrice et de pension	10																																										
Prime de survie	10																																										
Certificat d'études primaires	11																																										
Récompense à treize ans	11																																										
Indemnité à treize ans	11																																										
Frais funéraires	11																																										
Layettes, maillots et vêtements ; époque de leur délivrance.	12																																										
Paiement des mois de nourrice, pensions et frais accessoires.	17																																										
Etat des deniers du pupille	23																																										
Contrats de placement pour les pupilles hors pension	25																																										
Certificat d'origine	33																																										
Mariage des pupilles	33																																										
Service militaire	33																																										
Signatures. Observation importante	34																																										

Extrait du registre matricule (page 1 du livret)
Catégorie : A pour enfant Abandonné sans récupération possible par les parents – T était pour les enfants Trouvés, et D pour les enfants Déposés (dépôt momentané avec récupération possible) –

Instruction pour les Nourrices

I. ALLAITEMENT AU BIBERON. - Les nourrices devront se conformer scrupuleusement aux instructions qu'elles recevront du médecin ou de l'infirmière visiteuse.

II. ALLAITEMENT AU SEIN. - L'enfant nouveau-né doit être nourri exclusivement au sein pendant les six premiers mois au moins.

Tétés. - Il doit téter toutes les deux heures seulement pendant le jour, une fois ou deux pendant la nuit. A partir de trois mois, toutes les trois heures seulement.

Insuffisance de lait. - A partir du cinquième ou sixième mois, si le médecin juge que le lait est insuffisant et que l'enfant peut supporter une alimentation plus forte, la nourrice pourra donner, en même temps que son lait, du lait de vache, de chèvre ou d'ânesse, et plus tard, au huitième mois, des potages au lait, selon les instructions du médecin.

Maladies. - Si l'enfant vomit, s'il a de la diarrhée et des selles fétides, le montrer au médecin. En attendant, diminuer la quantité de lait et supprimer tout autre aliment. S'il a de la fièvre et paraît très abattu, ne lui donner, en attendant la visite du médecin, que de l'eau bouillie, légèrement sucrée, par cuillerées à café.

Rougeurs. - S'il survient des rougeurs au siège, il est urgent de faire voir l'enfant au médecin. Le médecin devra être prévenu également dès qu'il surviendra des gerçures aux lèvres ou du coryza (rhume de cerveau).

Propreté. - L'enfant doit être lavé tous les jours avec de l'eau tiède et même baigné pendant quelques minutes toutes les fois que cela est possible. Le siège surtout doit être tenu dans un état de propreté parfaite; il importe aussi de laver la tête tous les jours pour empêcher la crasse et la calotte. On doit couper les ongles de l'enfant. - La nourrice doit elle-même se tenir très proprement. En cas de gerçures ou d'ulcérations des seins, prévenir le médecin.

Vêtements. - Les vêtements plus ou moins chauds, suivant la saison, doivent toujours être propres; il est important qu'ils soient larges et souples; l'enfant trop serré se développe mal. Les bras doivent toujours être hors du maillot.

Couches et Langes. - Les couches doivent être arrangées autour des reins et du siège, en manière de culotte, pour préserver le tronc et les jambes du contact des matières fécales. - Les langes et les couches doivent être lavés toutes les fois qu'ils sont salis par les matières ou même par l'urine. - Le ventre doit être bandé pendant le premier mois; si le nombril ne se cicatrise pas, il faut le faire voir au médecin.

Literie. - L'enfant ne doit pas coucher avec sa nourrice; son lit doit être composé de coussins remplis de balle d'avoine fraîche, de fougère ou de varech et jamais de plume. - Les berceaux basculants sont interdits.

Aération. - L'air de la chambre où couche l'enfant doit être renouvelé plusieurs fois par jour.

Premiers pas. - L'enfant ne doit pas être mis sur ses jambes avant la fin de la première année; s'il témoigne l'envie de marcher, il faut le laisser se traîner à terre sur un paillason ou un tapis.

Nourrice enceinte. - Si la nourrice croit être devenue enceinte pendant la période d'allaitement, elle doit en prévenir le médecin.

Certificat de Placement

au départ de l'Hospice

Le pupille dénommé au présent livret a été confié le 21 Mars 1929 à l'agence de Moulins-Eugilliers Il a reçu au départ une Layette

Dans le cas de placement au sein, indiquer ci-contre le nom et l'adresse de la nourrice. Mlle Gallat, née Bravelle à Sreporché (Nièvre)

Paris, le 21 Mars 1929

LE DIRECTEUR DE L'HOSPICE, LE DIRECTEUR DE L'AGENCE, [Signatures]

Déplacé le 19 (Voir page 5)

Crise Catholique (Baptême)

Pages 2 et 3 : Instruction pour les nourrices Certificat de placement.

Instruction pour les Nourrices

I. ALLAITEMENT AU BIBERON. - Les nourrices devront se conformer scrupuleusement aux instructions qu'elles recevront du médecin ou de l'infirmière visiteuse.

II. ALLAITEMENT AU SEIN. - L'enfant nouveau-né doit être nourri exclusivement au sein pendant les six premiers mois au moins.

Tétés. - Il doit téter toutes les deux heures seulement pendant le jour, une fois ou deux pendant la nuit. A partir de trois mois, toutes les trois heures seulement.

Insuffisance de lait. - A partir du cinquième ou sixième mois, si le médecin juge que le lait est insuffisant et que l'enfant peut supporter une alimentation plus forte, la nourrice pourra donner, en même temps que son lait, du lait de vache, de chèvre ou d'ânesse, et plus tard, au huitième mois, des potages au lait, selon les instructions du médecin.

Maladies. - Si l'enfant vomit, s'il a de la diarrhée et des selles fétides, le montrer au médecin. En attendant, diminuer la quantité de lait et supprimer tout autre aliment. S'il a de la fièvre et paraît très abattu, ne lui donner, en attendant la visite du médecin, que de l'eau bouillie, légèrement sucrée, par cuillerées à café.

Rougeurs. - S'il survient des rougeurs au siège, il est urgent de faire voir l'enfant au médecin. Le médecin devra être prévenu également dès qu'il surviendra des gerçures aux lèvres ou du coryza (rhume de cerveau).

Propreté. - L'enfant doit être lavé tous les jours avec de l'eau tiède et même baigné pendant quelques minutes toutes les fois que cela est possible. Le siège surtout doit être tenu dans un état de propreté parfaite; il importe aussi de laver la tête tous les jours pour empêcher la crasse et la calotte. On doit couper les ongles de l'enfant.

- La nourrice doit elle-même se tenir très proprement. En cas de gerçures ou d'ulcérations des seins, prévenir le médecin.

Vêtements. - Les vêtements plus ou moins chauds, suivant la saison, doivent toujours être propres; il est important qu'ils soient larges et souples; l'enfant trop serré se développe mal. Les bras doivent toujours être hors du maillot.

Couches et Langes. - Les couches doivent être arrangées autour des reins et du siège, en manière de culotte, pour préserver le tronc et les jambes du contact des matières fécales. - Les langes et les couches doivent être lavés toutes les fois qu'ils sont salis par les matières ou même par l'urine. - Le ventre doit être bandé pendant le premier mois; si le nombril ne se cicatrise pas, il faut le faire voir au médecin.

Literie. - L'enfant ne doit pas coucher avec sa nourrice; son lit doit être composé de coussins remplis de balle d'avoine fraîche, de fougère ou de varech et jamais de plume. - Les berceaux basculants sont interdits.

Aération. - L'air de la chambre où couche l'enfant doit être renouvelé plusieurs fois par jour.

Premiers pas. - L'enfant ne doit pas être mis sur ses jambes avant la fin de la première année; s'il témoigne l'envie de marcher, il faut le laisser se traîner à terre sur un paillason ou un tapis.

Nourrice enceinte. - Si la nourrice croit être devenue enceinte pendant la période d'allaitement, elle doit en prévenir le médecin.

CHANGEMENTS DE PLACEMENTS	
Pupilles de 1 jour à 13 ans (1)	
Confié le à femme d commune d hameau d canton d	LE DIRECTEUR,
Confié le à femme d commune d hameau d canton d	LE DIRECTEUR,
Confié le à femme d commune d hameau d canton d	LE DIRECTEUR,
Confié le à femme d commune d hameau d canton d	LE DIRECTEUR,
Confié le à femme d commune d hameau d canton d	LE DIRECTEUR,

(1) Pour les pupilles de 13 à 21 ans, voir page 24.

RUPTURE DE COLLIER

**PROCÈS-VERBAL DE RUPTURE DE COLLIER
ET SIGNALEMENT DE L'ENFANT**

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ART. 169. - Le collier portant la médaille d'identité, placé au cou de l'enfant au moment de son immatriculation, ne peut être détaché que lorsque cet enfant atteint l'âge de 6 ans accomplis. En le détachant, le directeur de l'agence mentionne sur le livret, à la place réservée à cet effet, la date de la rupture et certifie avoir constaté l'identité de l'enfant. Cette mention est visée, s'il y a lieu, par le maire de la commune.

ART. 170. - En cas de rupture accidentelle du collier, alors qu'aucune présomption de substitution n'existe et que la personnalité de l'enfant s'est déjà affirmée, celui-ci remet le collier en place. A cet effet, il est muni, au cours de ses tournées, de colliers de rechange et d'une pince à river.

ART. 171. - Si, pour une raison quelconque, la remise en place du collier ne peut avoir lieu, et également en cas de perte de la médaille d'identité, le directeur d'agence constate la rupture sur le livret, ainsi qu'il est prescrit à l'article 169. Il spécifie les circonstances dans lesquelles le collier a été rompu et fait un signalement sommaire de l'enfant en ayant soin de relever les signes et particularités qui peuvent le faire reconnaître. Le procès-verbal ainsi établi est visé par le médecin du service ou par le maire de la commune.

ART. 172. - En cas de décès de l'enfant avant l'âge de 6 ans, le collier ne doit être coupé qu'après la constatation du décès. La médaille ainsi que le livret de l'enfant sont remis au directeur de l'agence, lequel les renvoie à l'hospice dépositaire.

ART. 173. - Les nourriciers sont tenus d'informer sans délai le directeur dès qu'ils constatent que le collier est rompu ou sur le point de se rompre.

Le soussigné, Directeur de l'Agence des Enfants Assistés de la Seine à _____

Certifie avoir coupé le collier du pupille désigné au présent livret, arrivé au terme de sa sixième année, et s'être assuré préalablement de l'identité dudit pupille.

Le _____ 19____

Certifie que la rupture du collier et la perte de la médaille d'identité du pupille désigné au présent livret se sont produites dans les conditions indiquées ci-après :

Certifie, en outre, qu'il a constaté, de concert avec le (1) _____ également soussigné, l'identité du pupille susdésigné dont le signalement présente les particularités suivantes (2) :

Le (3) _____ 19____

LE DIRECTEUR,

(1) Maire de la commune ou Médecin du service.
(2) Indiquer les signes particuliers ou distinctifs qui peuvent servir à faire connaître l'enfant.
(3) Maire de la commune ou Médecin du service.

Page 7 du livret : Procès-verbal de rupture de collier et signalement de l'enfant.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ART. 169. - Le collier portant la médaille d'identité, placé au cou de l'enfant au moment de son immatriculation, ne peut être détaché que lorsque cet enfant atteint l'âge de 6 ans accomplis.

En le détachant, le directeur de l'agence mentionne sur le livret, à la place réservée à cet effet, la date de la rupture et certifie avoir constaté l'identité de l'enfant.

Cette mention est visée, s'il y a lieu, par le maire de la commune.

ART. 170. - En cas de rupture accidentelle du collier, alors qu'aucune présomption de substitution n'existe et que la personnalité de l'enfant s'est déjà affirmée, celui-ci remet le collier en place. A cet effet, il est muni, au cours de ses tournées, de colliers de rechange et d'une pince à river.

ART. 171. - Si, pour une raison quelconque, la remise en place du collier ne peut avoir lieu, et également en cas de perte de la médaille d'identité, le directeur d'agence constate la rupture sur le livret, ainsi qu'il est prescrit à l'article 169.

Il spécifie les circonstances dans lesquelles le collier a été rompu et fait un signalement sommaire de l'enfant en ayant soin de relever les signes et particularités qui peuvent le faire reconnaître.

Le procès-verbal ainsi établi est visé par le médecin du service ou par le maire de la commune.

ART. 172. - En cas de décès de l'enfant avant l'âge de 6 ans, le collier ne doit être coupé qu'après la constatation du décès. La médaille ainsi que le livret de l'enfant sont remis au directeur de l'agence, lequel les renvoie à l'hospice dépositaire.

ART. 173 - Les nourriciers sont tenus d'informer sans délai le directeur dès qu'ils constatent que le collier est rompu ou sur le point de se rompre.



DEVOIRS ET OBLIGATIONS

DES NOURRICIERS ET PATRONS

(Extrait du règlement sur le Service des Enfants Assistés)

1^o Obligations spéciales envers les enfants à allaiter

ART. 192. — Toute nourrice d'un enfant assisté du département de la Seine prend l'engagement :

- 1^o D'allaiter l'enfant de son lait et non artificiellement ;
- 2^o D'avoir un berceau pour coucher l'enfant seul et de ne faire usage, dans les objets de couchage destinés à celui-ci, ni de plume, ni de duvet ;
- 3^o De ne sevrer l'enfant qu'après en avoir obtenu du médecin l'autorisation écrite sur le livret ;
- 4^o Elle s'engage, en outre, à prévenir le médecin au cas où elle serait atteinte d'une maladie grave ou viendrait à se trouver enceinte ; à ne se charger d'aucun autre enfant sans en avoir obtenu le consentement de l'Administration ; et, enfin, si l'enfant venait à lui être retiré au cours du premier mois, payé d'avance, à tenir compte à l'Administration du temps restant à courir.

2^o Obligations spéciales envers les enfants âgés de moins de 13 ans.

ART. 193. — Toute personne qui sollicite la garde d'un pupille du département âgé de moins de 13 ans s'oblige :

- 1^o A tenir l'enfant proprement, conformément à l'hygiène, en état de santé comme en état de maladie ; à veiller à tous ses besoins, à le préserver de tous dangers, en un mot à exercer à son égard la protection et la vigilance affectueuses du père et de la mère de famille ;
- 2^o A envoyer régulièrement l'enfant, à partir de l'âge de 6 ans, à l'école communale publique, à lui faire suivre assidûment les leçons de ladite école, et à y envoyer soi-même ses propres enfants.

ART. 194. — Les nourrices et nourriciers du service des enfants assistés sont, en outre, astreints aux obligations suivantes :

- 1^o Avoir un lit pour coucher l'enfant seul ;
- 2^o Pourvoir à l'entretien du linge et des vêtements du pupille sans pouvoir exiger d'autre layette ou vêture que celles indiquées au présent règlement et dont l'usage doit être scrupuleusement réservé au seul pupille de l'Administration ;
- 3^o Avoir un garde-feu dès que l'enfant peut marcher ;
- 4^o Présenter l'enfant, son livret, ses effets, son linge et ses livres, et laisser visiter la pièce où il couche, à toute demande du directeur,

du médecin ou des inspecteurs du service, ainsi que des personnes qualifiées par l'Administration ;

5^o Ramener l'élève au bureau du directeur ou au dépôt de l'agence à première réquisition, quel que soit le motif invoqué, rappel ou déplacement, et à rapporter en même temps le livret et les effets de l'élève ;

6^o En cas de décès, faire la déclaration à la mairie dans les vingt-quatre heures et aviser dans le même délai le directeur et le médecin ; enfin, rapporter au directeur le livret, le collier et la médaille de l'enfant, ainsi que tous ses effets, préalablement nettoyés (sauf en cas de maladie contagieuse, où les effets, sur l'avis du médecin, doivent être détruits par le feu).

3^o Obligations spéciales envers les pupilles de 13 à 21 ans

ART. 195. — Les nourriciers ou patrons des pupilles de 13 à 21 ans s'engagent :

- 1^o A ne pas occuper le pupille à des travaux au-dessus de ses forces et à surveiller constamment sa conduite et ses mœurs ;
- 2^o A ne pas le renvoyer de chez eux dans le cas où ils auraient à se plaindre de sa conduite ou de son travail, sans avoir, au préalable, informé le directeur de l'agence de leur intention, et sans lui avoir fait connaître les griefs reprochés à l'élève ;
- 3^o A remettre immédiatement l'élève entre les mains du directeur ou à ne pas s'opposer à son départ, à première réquisition, et ce sans que l'Administration soit tenue de payer aucune indemnité.

4^o Obligations générales envers les pupilles de tout âge

ART. 196. — Quel que soit l'âge du pupille qui leur est confié, les nourriciers ou patrons, en outre des obligations particulières spécifiées aux trois articles précédents, sont tenus d'observer les obligations ci-après :

- 1^o Traiter le pupille avec bonté et douceur, sans jamais lui infliger aucune punition corporelle ni privation de nourriture ;
- 2^o S'il est malade, en avertir immédiatement le médecin du service ;
- 3^o Ne point le remettre à une personne, pour quelque cause que ce soit, sans l'assentiment du directeur, ou du médecin en cas d'urgence ;
- 4^o Dans le cas où les parents se seraient fait connaître, en informer le directeur et ne pas correspondre avec eux sans l'autorisation de ce dernier ;
- 5^o Faire toutes les démarches nécessaires pour retrouver le pupille dans le cas où il s'évaderait, et donner dans les vingt-quatre heures connaissance de l'évasion au maire de la commune et au directeur ;
- 6^o Enfin, exécuter toutes les conditions spécifiées d'un commun accord ou édictées par le présent règlement.

Pages 8 - 9 : Devoirs et obligations des nourriciers et patrons.

Pages 10 - 11 : Obligations de l'Administration envers les nourrices et patrons des enfants.

Obligations de l'Administration envers

les nourrices et patrons des enfants

L'Administration s'engage envers les nourrices et les patrons des enfants :

1^o A leur faire payer exactement, dans la commune de leur résidence et dans le cours des deux mois qui suivront le trimestre échu, la pension de l'enfant, les indemnités et récompenses, conformément au tarif adopté par l'autorité supérieure ;

2^o A leur faire délivrer les vêtements nécessaires à l'enfant, conformément aux indications contenues pages 42 et suivantes du présent livret ;

3^o A faire soigner le pupille en cas de maladie et à faire fournir les médicaments gratuitement (les pots et bouteilles vides doivent être rendus au médecin ou au pharmacien qui a délivré les médicaments).

Fixation des mois de nourrice et de pension

Les mois de nourrice et de pension sont fixés comme suit, depuis le 1^{er} juillet 1926 :

De 1 jour à 15 mois :	
Au sein	200 francs
Centres d'élevage :	
Lait fourni par la nourrice	200 —
Lait fourni par l'Administration	170 —
Au biberon	170 —
De 15 mois à 2 ans	120 —
De 2 ans à 13 ans	100 —

Prime de survie

Une prime de survie est acquise à la nourrice de tout pupille ayant atteint 15 mois révolus ; cette prime, dont le montant est fixé à 75 francs, est payée proportionnellement au nombre de mois pendant lesquels la nourrice a gardé l'enfant.

Certificat d'études primaires

Il est accordé aux instituteurs et aux nourriciers, pour les élèves ayant obtenu leur certificat d'études primaires, une récompense fixée comme suit :

Au nourricier	50 francs
A l'instituteur	40 —

Il est alloué, en outre, 40 francs au pupille, ou une montre de même valeur.

Les fournitures classiques doivent être délivrées neuves, aux frais de l'Administration, et sont la propriété des pupilles.

Le pupille a obtenu
le certificat d'études primaires, le 19

LE DIRECTEUR,

Récompense à 13 ans

Le nourricier qui a gardé un pupille pendant dix ans au moins, l'a élevé avec soin, préservé de tout accident et envoyé régulièrement à l'école publique, peut recevoir, lorsque l'enfant a 13 ans révolus, une récompense fixée à 50 francs.

Indemnité à 13 ans

Les nourriciers ou patrons qui conservent ou prennent, à l'expiration de sa 13^e année, un enfant assisté pour lui faire apprendre un métier ou l'appliquer à l'agriculture recevront, à leur choix, soit une 13^e vêture pour l'enfant, soit une indemnité en argent destinée à lui procurer des vêtements.

La délivrance de la vêture ou le paiement de l'indemnité susdite ne peut avoir lieu pour les enfants envoyés à la campagne pourvus d'un trousseau.

Frais funéraires

Il n'existe plus de tarif uniforme pour les frais funéraires. Ces frais sont remboursés aux nourriciers et patrons conformément au tarif établi par les municipalités (délibération du Conseil général de la Seine du 15 décembre 1926). Mais les frais reconnus indispensables sont seuls remboursés.

LAYETTES, MAILLOTS, VÊTURES

NOTA. — Les effets délivrés aux pupilles doivent exclusivement servir à leur usage et doivent pouvoir être présentés à toute réquisition.
Les listes ci-après sont données à titre d'indication et l'Administration se réserve le droit de modifier ces listes suivant les besoins.

<p>Layette</p> <p>La layette se délivre au moment du départ de l'Hospice aux enfants de 1 jour à 7 mois.</p> <p>Délivrée le 19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<p>DEUX SEXES</p> <p>3 Bonnets</p> <p>1 Béguin (1^{re} taille)</p> <p>3 Brassières laine</p> <p>3 Brassières indienne</p> <p>1 Moustiquaire</p> <p>6 Chemises à brassières</p> <p>18 Couches toile métisse</p> <p>1 Couverture de berceau</p> <p>4 Bavoirs</p> <p>2 Langes coton</p> <p>2 Langes laine</p> <p>44 Objets</p> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Collier en os</p> <p>1 Médaille en argent</p> <p>2 Objets</p>
<p>1^{er} Maillot</p> <p>Le 1^{er} maillot se délivre avec la 1^{re} ou la 2^e demi-vêtue au moment du départ de l'Hospice aux enfants de 7 à 21 mois.</p> <p>Délivrée le 19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<p>DEUX SEXES</p> <p>2 Brassières laine</p> <p>2 Brassières indienne</p> <p>4 Chemises</p> <p>10 Couches toile métisse</p> <p>1 Couverture laine</p> <p>3 Langes coton</p> <p>22 Objets</p>
<p>2^e Maillot</p> <p>Le 2^e maillot se délivre avec la 2^e vêtue au moment du départ de l'Hospice aux enfants de 21 mois à 3 ans.</p> <p>Délivrée le 19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<p>DEUX SEXES</p> <p>2 Chemises</p> <p>6 Couches toile métisse</p> <p>1 Lange coton</p> <p>1 Couverture laine</p> <p>10 Objets</p>
<p>1^{re} Demi-Vêtue</p> <p>La 1^{re} demi-vêtue se délivre aux enfants déjà placés à la campagne de 6 à 12 mois.</p> <p>Délivrée le 19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<p>DEUX SEXES</p> <p>2 Paires bas de laine</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>2 Bonnets</p> <p>1 Béguin (1^{re} taille)</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>6 Couches toile métisse</p> <p>2 Bavoirs</p> <p>2 Langes laine</p> <p>1 Robe d'été cotonnade lisse</p> <p>1 Robe d'hiver lainage cheviote</p> <p>2 Tabliers cotonnade carreaux</p> <p>23 Objets</p> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Collier en os</p> <p>1 Médaille en argent</p> <p>3 Objets</p>
<p>2^e Demi-Vêtue</p> <p>La 2^e demi-vêtue se délivre aux enfants déjà placés à la campagne de 12 à 18 mois.</p> <p>Délivrée le 19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<p>DEUX SEXES</p> <p>2 Paires bas de laine</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Bavoirs</p> <p>1 Robes d'hiver lainage cheviote</p> <p>1 Robe laine tricotée (1^{re} taille)</p> <p>2 Tabliers cotonnade Vichy</p> <p>12 Objets</p> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Collier en os</p> <p>1 Médaille en argent</p> <p>3 Objets</p>

<p>3^e Demi-Vêtue</p> <p>La 3^e demi-vêtue se délivre aux enfants déjà placés à la campagne de 18 mois à 2 ans.</p> <p>Délivrée le 19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<p>DEUX SEXES</p> <p>2 Paires bas de laine</p> <p>2 Barbottes</p> <p>2 Chemises calicot</p> <p>1 Burnous</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver</p> <p>2 Tabliers cotonnade carreaux</p> <p>Objets</p> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Collier en os</p> <p>1 Médaille en argent</p> <p>3 Objets</p>				
<p>4^e Demi-Vêtue</p> <p>La 4^e demi-vêtue se délivre aux enfants déjà placés à la campagne de 2 à 3 ans.</p> <p>Délivrée le 6-6-19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<p>DEUX SEXES</p> <p>1 Burnous</p> <p>2 Barbottes</p> <p>2 Paires bas de laine</p> <p>4 Chemises calicot</p> <p>2 Robes d'hiver</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Béguin (1^{re} taille)</p> <p>Objets</p> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Collier en os</p> <p>1 Médaille en argent</p> <p>3 Objets</p>				
<p>3^e Vêtue</p> <p>La 3^e vêtue se délivre aux enfants déjà placés à la campagne à partir de 3 ans révolus.</p> <p>Délivrée le 19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<table border="0"> <tr> <th>GARÇONS</th> <th>FILLES</th> </tr> <tr> <td> <p>4 Paires bas de laine en 45</p> <p>4 Chemises calicot</p> <p>2 Mouchoirs</p> <p>2 Combinaisons tricot</p> <p>2 Pantalons d'hiver drap cheviote</p> <p>1 Paire bretelles</p> <p>1 Pantalon d'été drap coton</p> <p>2 Tabliers cotonnade carreaux</p> <p>1 Veste cheviote</p> <p>1 Béguin (2^e taille)</p> <p>1 Chandail laine</p> <p>1 Veste d'été drap coton</p> <p>Objets</p> </td> <td> <p>4 Paires bas de laine en 45</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>1 Béguin (2^e taille)</p> <p>4 Chemises calicot</p> <p>2 Mouchoirs (3^e taille)</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver</p> <p>1 Robe laine tricotée</p> <p>2 Tabliers cotonnade carreaux</p> <p>1 Burnous</p> <p>3 Pantalons</p> <p>22 Objets</p> </td> </tr> </table> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Collier en os</p> <p>1 Médaille en argent</p> <p>3 Objets</p> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Collier en os</p> <p>1 Médaille en argent</p> <p>3 Objets</p>	GARÇONS	FILLES	<p>4 Paires bas de laine en 45</p> <p>4 Chemises calicot</p> <p>2 Mouchoirs</p> <p>2 Combinaisons tricot</p> <p>2 Pantalons d'hiver drap cheviote</p> <p>1 Paire bretelles</p> <p>1 Pantalon d'été drap coton</p> <p>2 Tabliers cotonnade carreaux</p> <p>1 Veste cheviote</p> <p>1 Béguin (2^e taille)</p> <p>1 Chandail laine</p> <p>1 Veste d'été drap coton</p> <p>Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine en 45</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>1 Béguin (2^e taille)</p> <p>4 Chemises calicot</p> <p>2 Mouchoirs (3^e taille)</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver</p> <p>1 Robe laine tricotée</p> <p>2 Tabliers cotonnade carreaux</p> <p>1 Burnous</p> <p>3 Pantalons</p> <p>22 Objets</p>
GARÇONS	FILLES				
<p>4 Paires bas de laine en 45</p> <p>4 Chemises calicot</p> <p>2 Mouchoirs</p> <p>2 Combinaisons tricot</p> <p>2 Pantalons d'hiver drap cheviote</p> <p>1 Paire bretelles</p> <p>1 Pantalon d'été drap coton</p> <p>2 Tabliers cotonnade carreaux</p> <p>1 Veste cheviote</p> <p>1 Béguin (2^e taille)</p> <p>1 Chandail laine</p> <p>1 Veste d'été drap coton</p> <p>Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine en 45</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>1 Béguin (2^e taille)</p> <p>4 Chemises calicot</p> <p>2 Mouchoirs (3^e taille)</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver</p> <p>1 Robe laine tricotée</p> <p>2 Tabliers cotonnade carreaux</p> <p>1 Burnous</p> <p>3 Pantalons</p> <p>22 Objets</p>				
<p>4^e Vêtue</p> <p>La 4^e vêtue se délivre aux enfants déjà placés à la campagne à partir de 4 ans révolus.</p> <p>Délivrée le 2-19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<table border="0"> <tr> <th>GARÇONS</th> <th>FILLES</th> </tr> <tr> <td> <p>3 Caleçons</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>1 Paire bretelles</p> <p>1 Chandail</p> <p>6 Mouchoirs</p> <p>2 Pantalons d'hiver cheviote</p> <p>2 Pantalons d'été drap coton</p> <p>1 Veste cheviote</p> <p>1 Veste drap coton</p> <p>4 Paires chaussettes coton</p> <p>23 Objets</p> </td> <td> <p>4 Paires bas de laine en 45</p> <p>4 Chemises calicot</p> <p>3 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver laine</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Burnous</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>23 Objets</p> </td> </tr> </table> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Béret</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Collier en os</p> <p>1 Médaille en argent</p> <p>4 Objets</p> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Collier en os</p> <p>1 Médaille en argent</p> <p>3 Objets</p>	GARÇONS	FILLES	<p>3 Caleçons</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>1 Paire bretelles</p> <p>1 Chandail</p> <p>6 Mouchoirs</p> <p>2 Pantalons d'hiver cheviote</p> <p>2 Pantalons d'été drap coton</p> <p>1 Veste cheviote</p> <p>1 Veste drap coton</p> <p>4 Paires chaussettes coton</p> <p>23 Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine en 45</p> <p>4 Chemises calicot</p> <p>3 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver laine</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Burnous</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>23 Objets</p>
GARÇONS	FILLES				
<p>3 Caleçons</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>1 Paire bretelles</p> <p>1 Chandail</p> <p>6 Mouchoirs</p> <p>2 Pantalons d'hiver cheviote</p> <p>2 Pantalons d'été drap coton</p> <p>1 Veste cheviote</p> <p>1 Veste drap coton</p> <p>4 Paires chaussettes coton</p> <p>23 Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine en 45</p> <p>4 Chemises calicot</p> <p>3 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver laine</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Burnous</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>23 Objets</p>				

Pages 12 -16 : Layettes, maillots, vêtues. - Les effets délivrés aux pupilles doivent exclusivement servir à leur usage et doivent pouvoir être présentés à toute réquisition. Les listes sont données à titre d'indication et l'Administration se réserve le droit de modifier ces listes suivant les besoins.

<p>5^e Vêtue</p> <p>La 5^e vêtue se délivre aux enfants déjà placés à la campagne à partir de 5 ans révolus.</p> <p>Délivrée le 17-2-19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<table border="0"> <tr> <th>GARÇONS</th> <th>FILLES</th> </tr> <tr> <td> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>3 Caleçons</p> <p>1 Chandail</p> <p>4 Mouchoirs</p> <p>2 Pantalons drap cheviote</p> <p>1 Pantalon drap coton</p> <p>2 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste cheviote</p> <p>2 Vestes drap coton</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>1 Paire bretelles</p> <p>24 Objets</p> </td> <td> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Robe laine tricotée</p> <p>4 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>2 Tabliers croisés noir</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>4 Paires bas de laine en 45</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>24 Objets</p> </td> </tr> </table> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Béret</p> <p>1 Manteau</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Collier en os</p> <p>1 Médaille en argent</p> <p>5 Objets</p> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Collier en os</p> <p>1 Médaille en argent</p> <p>4 Objets</p>	GARÇONS	FILLES	<p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>3 Caleçons</p> <p>1 Chandail</p> <p>4 Mouchoirs</p> <p>2 Pantalons drap cheviote</p> <p>1 Pantalon drap coton</p> <p>2 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste cheviote</p> <p>2 Vestes drap coton</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>1 Paire bretelles</p> <p>24 Objets</p>	<p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Robe laine tricotée</p> <p>4 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>2 Tabliers croisés noir</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>4 Paires bas de laine en 45</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>24 Objets</p>
GARÇONS	FILLES				
<p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>3 Caleçons</p> <p>1 Chandail</p> <p>4 Mouchoirs</p> <p>2 Pantalons drap cheviote</p> <p>1 Pantalon drap coton</p> <p>2 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste cheviote</p> <p>2 Vestes drap coton</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>1 Paire bretelles</p> <p>24 Objets</p>	<p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Robe laine tricotée</p> <p>4 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>2 Tabliers croisés noir</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>4 Paires bas de laine en 45</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>24 Objets</p>				
<p>6^e Vêtue</p> <p>La 6^e vêtue se délivre aux enfants déjà placés à la campagne à partir de 6 ans révolus.</p> <p>Délivrée le 19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<table border="0"> <tr> <th>GARÇONS</th> <th>FILLES</th> </tr> <tr> <td> <p>1 Paire bretelles</p> <p>3 Caleçons</p> <p>1 Chandail</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>4 Mouchoirs</p> <p>2 Pantalons drap cheviote</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>2 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste marine drap cheviote</p> <p>1 Veste drap coton</p> <p>24 Objets</p> </td> <td> <p>4 Paires bas de laine</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>23 Objets</p> </td> </tr> </table> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Béret</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>2 Objets</p> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Objet</p>	GARÇONS	FILLES	<p>1 Paire bretelles</p> <p>3 Caleçons</p> <p>1 Chandail</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>4 Mouchoirs</p> <p>2 Pantalons drap cheviote</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>2 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste marine drap cheviote</p> <p>1 Veste drap coton</p> <p>24 Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>23 Objets</p>
GARÇONS	FILLES				
<p>1 Paire bretelles</p> <p>3 Caleçons</p> <p>1 Chandail</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>4 Mouchoirs</p> <p>2 Pantalons drap cheviote</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>2 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste marine drap cheviote</p> <p>1 Veste drap coton</p> <p>24 Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>23 Objets</p>				
<p>7^e Vêtue</p> <p>La 7^e vêtue se délivre aux enfants déjà placés à la campagne à partir de 7 ans révolus.</p> <p>Délivrée le 5-2-19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<table border="0"> <tr> <th>GARÇONS</th> <th>FILLES</th> </tr> <tr> <td> <p>1 Paire bretelles</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>1 Gilet d'été drap coton</p> <p>1 Chandail</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>1 Pantalon d'hiver drap cheviote</p> <p>1 Pantalon d'hiver velours</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste drap cheviote</p> <p>3 Caleçons</p> <p>24 Objets</p> </td> <td> <p>4 Paires bas de laine</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>23 Objets</p> </td> </tr> </table> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Béret</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>2 Objets</p> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Objet</p>	GARÇONS	FILLES	<p>1 Paire bretelles</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>1 Gilet d'été drap coton</p> <p>1 Chandail</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>1 Pantalon d'hiver drap cheviote</p> <p>1 Pantalon d'hiver velours</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste drap cheviote</p> <p>3 Caleçons</p> <p>24 Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>23 Objets</p>
GARÇONS	FILLES				
<p>1 Paire bretelles</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>1 Gilet d'été drap coton</p> <p>1 Chandail</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>1 Pantalon d'hiver drap cheviote</p> <p>1 Pantalon d'hiver velours</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste drap cheviote</p> <p>3 Caleçons</p> <p>24 Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>23 Objets</p>				

<p>8^e Vêtue</p> <p>La 8^e vêtue se délivre aux enfants déjà placés à la campagne à partir de 8 ans révolus.</p> <p>Délivrée le 19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<table border="0"> <tr> <th>GARÇONS</th> <th>FILLES</th> </tr> <tr> <td> <p>1 Paire bretelles</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>1 Gilet drap coton</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>1 Pantalon drap cheviote</p> <p>1 Pantalon drap velours</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste drap cheviote</p> <p>1 Veston drap coton</p> <p>3 Caleçons</p> <p>24 Objets</p> </td> <td> <p>4 Paires bas de laine</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>23 Objets</p> </td> </tr> </table> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Béret</p> <p>1 Paire souliers napolitains</p> <p>2 Objets</p> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Objet</p>	GARÇONS	FILLES	<p>1 Paire bretelles</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>1 Gilet drap coton</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>1 Pantalon drap cheviote</p> <p>1 Pantalon drap velours</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste drap cheviote</p> <p>1 Veston drap coton</p> <p>3 Caleçons</p> <p>24 Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>23 Objets</p>
GARÇONS	FILLES				
<p>1 Paire bretelles</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>1 Gilet drap coton</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>1 Pantalon drap cheviote</p> <p>1 Pantalon drap velours</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste drap cheviote</p> <p>1 Veston drap coton</p> <p>3 Caleçons</p> <p>24 Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>23 Objets</p>				
<p>9^e Vêtue</p> <p>La 9^e vêtue se délivre aux enfants déjà placés à la campagne à partir de 9 ans révolus.</p> <p>Délivrée le 12 FEB</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<table border="0"> <tr> <th>GARÇONS</th> <th>FILLES</th> </tr> <tr> <td> <p>1 Paire bretelles</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>1 Gilet drap coton</p> <p>1 Chandail (2^e taille)</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>1 Pantalon drap cheviote</p> <p>1 Pantalon drap velours</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>2 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste cheviote</p> <p>1 Veston drap coton</p> <p>3 Caleçons</p> <p>25 Objets</p> </td> <td> <p>4 Paires bas de laine</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Robe de laine tricotée</p> <p>24 Objets</p> </td> </tr> </table> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Béret</p> <p>1 Manteau</p> <p>1 Paire souliers napolitains</p> <p>3 Objets</p> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Manteau</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>2 Objets</p>	GARÇONS	FILLES	<p>1 Paire bretelles</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>1 Gilet drap coton</p> <p>1 Chandail (2^e taille)</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>1 Pantalon drap cheviote</p> <p>1 Pantalon drap velours</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>2 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste cheviote</p> <p>1 Veston drap coton</p> <p>3 Caleçons</p> <p>25 Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Robe de laine tricotée</p> <p>24 Objets</p>
GARÇONS	FILLES				
<p>1 Paire bretelles</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>1 Gilet drap coton</p> <p>1 Chandail (2^e taille)</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>1 Pantalon drap cheviote</p> <p>1 Pantalon drap velours</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>2 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste cheviote</p> <p>1 Veston drap coton</p> <p>3 Caleçons</p> <p>25 Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Robe de laine tricotée</p> <p>24 Objets</p>				
<p>10^e Vêtue</p> <p>La 10^e vêtue se délivre aux enfants déjà placés à la campagne à partir de 10 ans révolus.</p> <p>Délivrée le 18-2-19</p> <p>LE DIRECTEUR,</p>	<table border="0"> <tr> <th>GARÇONS</th> <th>FILLES</th> </tr> <tr> <td> <p>1 Paire bretelles</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>1 Gilet drap coton</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>1 Pantalon d'hiver drap cheviote</p> <p>1 Pantalon d'hiver velours</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste drap cheviote</p> <p>1 Veston drap coton</p> <p>3 Caleçons</p> <p>25 Objets</p> </td> <td> <p>4 Paires bas de laine</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>23 Objets</p> </td> </tr> </table> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Béret</p> <p>1 Paire souliers napolitains</p> <p>2 Objets</p> <p>Au départ de l'Hospice :</p> <p>1 Paire souliers brodequins</p> <p>1 Objet</p>	GARÇONS	FILLES	<p>1 Paire bretelles</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>1 Gilet drap coton</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>1 Pantalon d'hiver drap cheviote</p> <p>1 Pantalon d'hiver velours</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste drap cheviote</p> <p>1 Veston drap coton</p> <p>3 Caleçons</p> <p>25 Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>23 Objets</p>
GARÇONS	FILLES				
<p>1 Paire bretelles</p> <p>3 Chemises flanelle coton</p> <p>4 Paires chaussettes</p> <p>1 Gilet drap coton</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>1 Pantalon d'hiver drap cheviote</p> <p>1 Pantalon d'hiver velours</p> <p>2 Pantalons drap coton</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Veste drap cheviote</p> <p>1 Veston drap coton</p> <p>3 Caleçons</p> <p>25 Objets</p>	<p>4 Paires bas de laine</p> <p>3 Chemises calicot</p> <p>2 Combinaisons d'été</p> <p>1 Combinaison d'hiver</p> <p>3 Mouchoirs</p> <p>3 Pantalons</p> <p>1 Robe d'été</p> <p>1 Robe d'hiver drap cheviote</p> <p>3 Tabliers cotonnade noire</p> <p>1 Robe d'hiver habillée</p> <p>1 Brassière-corset</p> <p>23 Objets</p>				

11^e Vêture La 11 ^e vêture se délivre aux enfants déjà placés à la campagne à partir de 11 ans révolus. Délivrée le 19 LE DIRECTEUR,	GARÇONS 1 Paire bretelles 3 Chemises flanelle coton 4 Paires chaussettes 1 Gilet drap cheviote 1 Gilet drap coton 1 Chandail (2 ^e taille) 3 Mouchoirs 1 Pantalon drap cheviote 1 Pantalon drap velours 1 Pantalon drap coton 2 Tabliers cotonnade noire 1 Veston drap cheviote 1 Veston drap coton 3 Caleçons 25 Objets Au départ de l'Hospice : 1 Baret 1 Paire souliers napolitains 2 Objets	FILLES 1 Brassière-corset 4 Paires bas de laine 3 Chemises calicot 2 Combinaisons d'hiver 1 Combinaison d'été 3 Mouchoirs 3 Pantalons 1 Robe d'été 1 Robe d'hiver drap cheviote 1 Robe gabardine 3 Tabliers cotonnade noire 1 Robe laine tricotée 24 Objets Au départ de l'Hospice : 1 Paire souliers brodequins 1 Objet	
	12^e Vêture La 12 ^e vêture se délivre aux enfants déjà placés à la campagne à partir de 12 ans révolus. Délivrée le 19 1941 LE DIRECTEUR,	GARÇONS 1 Paire bretelles 3 Chemises flanelle coton 4 Paires chaussettes 1 Gilet cheviote 1 Gilet drap coton 3 Mouchoirs 1 Pantalon cheviote 1 Pantalon velours 2 Pantalons drap coton 3 Tabliers cotonnade noire 1 Veste drap cheviote 1 Veston drap cotonnade 3 Caleçons flanelle coton 25 Objets Au départ de l'Hospice : 1 Baret 1 Manteau 1 Paire souliers napolitains 3 Objets	FILLES 4 Paires bas de laine 3 Chemises calicot 2 Combinaisons d'été 1 Combinaison d'hiver 3 Mouchoirs 3 Pantalons 1 Robe d'été 1 Robe d'hiver drap cheviote 3 Tabliers cotonnade noire 1 Brassière-corset 1 Robe d'hiver habillée 23 Objets Au départ de l'Hospice : 1 Manteau 1 Paire souliers napolitains 2 Objets
	13^e Vêture La 13 ^e vêture se délivre aux enfants déjà placés à la campagne à partir de 13 ans révolus. Délivrée le 19 LE DIRECTEUR,	GARÇONS 1 Paire bretelles 3 Chemises flanelle coton 3 Caleçons 1 Gilet d'hiver drap cheviote 1 Gilet drap coton 1 Chandail (1 ^{re} taille) 3 Mouchoirs 1 Pantalon drap cheviote 1 Pantalon velours 2 Pantalons drap coton 1 Veston drap cheviote 1 Veste de travail 1 Veston drap cotonnade 25 Objets Au départ de l'Hospice : 1 Baret 1 Paire souliers napolitains 2 Objets	FILLES 4 Paires bas de laine 1 Corset-ceinture 3 Chemises calicot (1 ^{re} taille) 2 Combinaisons d'été 1 Combinaison d'hiver 3 Mouchoirs 3 Pantalons 2 Robes d'été 1 Robe d'hiver lainage 1 Robe gabardine 2 Tabliers à bavette 1 Robe laine tricotée 1 Tablier enveloppant 25 Objets Au départ de l'Hospice : 1 Paire souliers brodequins 1 Objet

Pages 17 - 22: Paiement des mois de nourrice.
 Page 33 : Mariage des pupilles, Service militaire.

PAIEMENTS PAIEMENT DES MOIS DE NOURRICE PENSIONS ET FRAIS ACCESSOIRES (1)			
Le premier mois de nourriture d'un nouveau-né est payé, à la nourrice, par l'hospice dépositaire à Paris ; Les mois suivants, sont payés trimestriuellement par le percepteur du domicile de la nourrice, au plus tard dans les mois de février, mai, août et novembre Le percepteur doit, sous peine de nullité des paiements qu'il effectue, émarger le présent livret à l'instant même des paiements, et y apposer sa signature. Toutes les fois que le livret ne peut être représenté et que le paiement des sommes ordonnées a lieu sur la production par le nourricier d'un certificat ad hoc, le percepteur doit conserver cette pièce qui lui servira de justification de paiement (2).			
ANNÉES	Trimestres	MONTANT ET DATES DES PAIEMENTS ET SIGNATURES DU PERCEPTEUR	
		Trimestres	MONTANT ET DATES DES PAIEMENTS ET SIGNATURES DU PERCEPTEUR
19	1 ^{er}	Payé _____ francs. Le _____ 19 LE PERCEPTEUR,	Payé 300 francs. Le _____ 19 LE PERCEPTEUR,
	2 ^e	Payé _____ francs. Le _____ 19 LE PERCEPTEUR,	Payé 510 francs. Le _____ 19 LE PERCEPTEUR,
(1) Extrait du décret du 19 janvier 1811, article 13 : Les mois de nourrice et les pensions ne pourront être payés que sur des certificats des maires des communes où seront les enfants. (2) En général, aucun certificat de paiement ne pourra être délivré par les directeurs pour les pupilles inscrits sur les décomptes trimestriels comme existants le dernier jour du trimestre. Si, de la date de l'expiration du trimestre à l'époque du paiement, le pupille est sorti de la circonscription avec son livret, le certificat de paiement devra en faire mention.			

PUPILLES HORS PENSION CONTRATS DE PLACEMENT Voir p. 9 du présent livret, les obligations à remplir envers les pupilles hors pension				
DURÉE de l'engagement	NOM ET RÉSIDENCE du patron	GAGES		
		Montant total	DÉTAIL	
			Vêture	Argent de poche
				Reserve pour la Caisse d'épargne
du	N. _____			
au	à _____ Commune de _____			
				Résilié le _____
du	N. _____			
au	à _____ Commune de _____			
				Résilié le _____
du	N. _____			
au	à _____ Commune de _____			
				Résilié le _____

Certificat d'origine
 L'Administration ne délivre point d'actes de naissance à ses pupilles, mais seulement des certificats d'origine lorsqu'ils ont atteint leur majorité. Ces certificats n'étant délivrés aux pupilles qu'à titre de simple renseignement et n'étant point timbrés, ne peuvent jamais suppléer l'acte de naissance ni être annexés à aucun acte.
 Pour se procurer cette pièce, les pupilles doivent s'adresser au directeur de l'agence.

Mariage des pupilles
Pupilles mineurs. — Les pupilles de moins de vingt et un ans, étant placés sous la tutelle de l'Administration assistée d'un conseil de famille spécial, ne peuvent se marier sans le consentement dudit conseil. Ils doivent s'adresser, pour l'obtenir, au directeur de l'agence à laquelle ils appartiennent et joindre à l'appui de leur demande :
 1^o Un certificat du maire de la commune constatant qu'ils sont de bonnes vie et mœurs ;
 2^o Un certificat du maire de la commune où demeure la personne qu'ils se proposent d'épouser, indiquant ses nom, prénoms, âge, profession, ainsi que l'état de fortune de ses père et mère, et attestant sa moralité ;
 3^o En outre, le futur époux devra justifier qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement militaire, ou faire connaître les motifs qui ne lui permettraient pas d'attendre sa libération.
Pupilles majeurs. — Les pupilles qui ont atteint l'âge de vingt et un ans sont dispensés de demander le consentement de l'Administration (article 159 du code civil, modifié par la loi du 10 mars 1913). D'autre part, pour les pupilles majeurs âgés de moins de vingt-cinq ans révolus et qui ne peuvent justifier du consentement de leurs père et mère prévu par l'article 154 du code civil, la loi prescrit qu'il sera procédé à leur mariage sur leur déclaration sous serment que la résidence actuelle de leurs père et mère leur est inconnue et que depuis un an ceux-ci n'ont pas donné de leurs nouvelles (article 155 du code civil, résultant de la loi du 7 février 1924).
Dots de mariage. — Des dots de mariage peuvent être accordées aux pupilles méritants (garçons et filles) jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans accomplis. Ils doivent à cet effet adresser une demande au directeur de leur agence avant la célébration du mariage.

Service militaire
 Les enfants assistés, placés sous la tutelle de l'Administration, appartiennent, pour le recrutement de l'armée, au canton du lieu de leur résidence. En conséquence, ils sont tenus de se présenter, en temps utile, au maire de leur commune, pour se faire inscrire sur les tableaux de recensement.
 Les pupilles ne devront pas s'éloigner de leur résidence après leur inscription, afin de pouvoir se présenter, à première réquisition, devant le conseil de révision pour y faire valoir, s'il y a lieu, leur motif d'exemption, sous peine d'être déclarés, de plein droit, propres au service militaire.

Dans le numéro 11 de 1998 (p. 44-45), les *Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation* avaient publié un extrait du Bulletin n° 5 de l'Hygiène par l'Exemple (sept-Oct 1935). Il s'agissait d'un rapport de M. Picardet sur une action de l'Hygiène par l'Exemple à Sardy-les-Épiry en 1933.


À ce sujet, ce texte de Mademoiselle Félicienne Nicolas qui fut Directrice de la «Maison de Campagne des Écoliers» de Romagne (Vienne) nous donnera un éclairage sur :

- L'Hygiène par l'Exemple, cette association qui favorisa la promotion de l'hygiène (parmi les membres de son Conseil d'Administration, on trouvait, en 1963, des représentants de la JPA, de la Ligue de l'Enseignement, de la MGEN, Mme Herbinière-Lebert... toutes personnalités impliquées dans l'éducation),

- les centres de vacances qui ont été longtemps considérés comme des oeuvres périscolaires et

- l'intégration des enfants handicapés qui reste un problème très actuel dans l'éducation.

UNE EXPÉRIENCE

M^{lle} Félicienne NICOLAS 

Article publié dans le n° 34 du bulletin "Hygiène par l'exemple", 42^e année, 4^e trimestre 1963, pp. 16-18.

C'est celle qui a été tentée par Essor et Joie et l'H.P.E. Si, en effet, depuis longtemps, Essor et Joie organisait les vacances d'enfants handicapés, ceux-ci se retrouvaient entre-eux. L'originalité de Romagne, en juillet 1963, fut d'accueillir un groupe de onze enfants handicapés en même temps que quatre-vingt-quinze autres colons.

Le problème avait été pensé longtemps à l'avance : Mme le Docteur Bauvin avait elle-même réglé des détails d'aménagement du coin de vie destiné au groupe des handicapés ; en particulier, des plans inclinés furent installés, qui permirent le déplacement des chariots du dortoir vers l'extérieur et la salle à manger.

Aucun problème matériel ne s'avéra insoluble. Le service lui-même ne fut aucunement compliqué par la présence de ces enfants dont le rythme de vie était nécessairement un peu différent de celui des autres colons. Pourquoi ?

Grâce, d'abord, à la compétence et au dévouement des cinq monitrices spécialement affectées au groupe Essor et Joie. Il y a lieu d'insister sur le fait que le dévouement seul n'eût pas suffi à mener à bien l'épuisant travail que représentent les soins de la vie quotidienne - la meilleure des monitrices se fût bien trouvée désemparée ne serait-ce que pour procéder à l'habillage qui comportait, pour la majorité des enfants, l'appareillage.

D'autre part, le cadre de l'emploi du temps général d'une colonie que constituent les heures des repas se fit semi-souple le matin. En effet, dès le lendemain de l'arrivée, nous nous rendions compte que le lever était très long. Plutôt que de reculer l'heure du petit déjeuner - ce qui réduisait par trop le temps consacré aux activités par les autres groupes - nous convînmes de donner le petit déjeuner aux handicapés dans leur chambre ; leurs monitrices avaient ainsi le loisir de ne procéder à la toilette et à l'appareillage qu'après ce déjeuner ; car alors, un quart du reste de la colonie était passé aux douches qui se trouvaient libérées pour les toilettes et les bains de traitement.

Parler de ces soins ne doit pas donner à penser qu'ils accaparaient totalement les monitrices. Celles-ci sont restées des éducatrices et ont su organiser promenades, jeux, pique-niques, parties de pêche comme le reste de l'équipe des moniteurs (toutefois en utilisant un peu plus les autos).

Comme les autres moniteurs ou avec les autres moniteurs - pas autant peut-être qu'elles l'auraient souhaité. Il faut reconnaître que les enfants handicapés vécurent d'abord entre eux. Mlle Millot, responsable du groupe, y vit, de la part des autres, une réserve faite de pitié. Je pense plutôt que, comme au début de toute colonie, l'enfant, épris de sécurité, a généralement tendance à rester dans son équipe avant de se sentir à l'aise à l'intérieur du grand groupe, et qu'il lui faut plusieurs jours d'adaptation pour se libérer de ce cadre. J'ai d'ailleurs été étonnée - heureusement étonnée, bien sûr - que les enfants handicapés n'aient pas suscité chez les autres petits la curiosité que j'ai constatée chez des adultes étrangers à la colonie. Quant à la pitié, je crois bien qu'elle n'a pas eu le temps de s'installer : au cours de la kermesse du 14 juillet, la victoire des handicapés dans différents jeux, victoire acquise sans passe-droit, devait démontrer à leurs camarades qu'ils pouvaient être aussi redoutables que tout autre concurrent.

Je crois bien que c'est ce jour-là que se créèrent des liens de vraie camaraderie entre enfants des différents groupes, et en particulier entre des colons Essor et Joie et des garçons généralement plus âgés.

Aussi la vie en commun a-t-elle été enrichissante pour tous. Les enfants valides ont été amenés à constater qu'un handicapé a des possibilités, que sa volonté peut décupler. Jamais nous n'avons eu d'intervention moralisante, mais nous avons la conviction que ce mois passé à Romagne aura imprégné les plus grands de cette idée qu'il est de simple justice de faire place, dans la vie sociale, aux handicapés : pour beaucoup, ils seront compagnons de travail comme ils auront été compagnons de jeux, sans que l'on prenne garde à leur infirmité parce qu'on saura qu'elle ne diminue en rien leur valeur humaine. D'autre part, les autres colons, et peut-être même les moniteurs, ont intuitivement tiré profit de la leçon de courage qui se dégageait de l'attitude des handicapés : le moral de tous a été, à mon sens, remarquablement élevé.

Quant aux handicapés, le fait d'avoir partagé des activités destinées à tous leur a fait prendre conscience de leurs possibilités. Ajoutez la joie des veillées en commun (comme ils savaient bien faire comprendre - même sans pouvoir parler - qu'ils désiraient participer jusqu'à la fin !), des excursions, des conversations ou des jeux, et vous vous expliquerez l'épanouissement de ces enfants qui se sont sentis peu différents des autres parce qu'ils n'étaient pas traités différemment. Un petit fait révélateur : un garçon de huit ans disait à un de ses coéquipiers au début de la colonie : « Tu voudrais, toi, te mettre en short ? » ; quelque temps après, il ne craignait plus que l'on vît ses appareils et se dorait les jambes au soleil - comme tout le monde. Cet épanouissement a d'ailleurs eu le meilleur effet sur le physique puisque - j'espère ne trahir aucun secret professionnel - le masseur-kinésithérapeute nous a fait part de son émerveillement devant les progrès réalisés par les enfants qui suivaient ses séances.

Comme toute expérience, celle-là a vu nos hésitations - dues surtout à notre souci de ne pas prendre de risques trop grands - nos tâtonnements : il semble qu'il faudrait aller vers une intégration encore plus grande du groupe Essor et Joie à l'ensemble des activités. Mais pour les heures heureuses qu'elle a permis de vivre, elle valait d'être tentée.



CONFÉRENCE SUR JULES RENARD

Le vendredi 31 juillet 1936 à 20 h. 30, la Section de la Nièvre du Syndicat National de Instituteurs (Courault, Secrétaire Général) donna une soirée Jules RENARD, avec le concours de la ville de Nevers.

Voici le programme de cette soirée, ainsi que le texte de la Conférence faite par Jean LOCQUIN qui fut intégralement publié dans le bulletin n° 76 du Syndicat :

PROGRAMME	
PREMIÈRE PARTIE	
1. — Le Calife de Bagdad (ouverture) . . . BOIELDIEU. par l'Orchestre du Théâtre, sous la direction de M. FISCHER.	6. — Une Rose d'Automne . M. PIERRE CHAMBON. Accompagnement musical : <i>Ballet d'Isoline</i> (fragment) . . . MESSAGER.
2. — Conférence sur Jules Renard par M. JEAN LOCQUIN.	7. — Le petit point d'à côté. MM. LHOSPIED et MARLIN.
DEUXIÈME PARTIE	
La Princesse Jaune (ouverture). . . . SAINT-SAËNS. par l'Orchestre.	8. — HOMME DE LETTRES Mmes et Mlles BERTOUX, PAQUET, GABARD, CHAMBON, MONNOT, THIBAUDAT et la petite JACQUELINE. MM. CHAMBON, MONNOT, MARLIN, GUILLEMOT, PICARDET, SALMON, PHILIPPEAU, AMOUR, BACHAUD, THIBAUT, THIBAUDAT, DUMAS, LHOSPIED. Accompagnement musical : <i>La Danse macabre.</i> SAINT-SAËNS.
TABLEAUTINS	
choisis par PIERRE CHAMBON dans l'œuvre de JULES RENARD et interprétés par une équipe d'Instituteurs Accompagnement musical : par Mme CHARVY et MM. OUDET et MICHAUD, sous la direction de M. FISCHER.	
1. — Le Chasseur d'images. M. PIERRE CHAMBON. Accompagnement musical : <i>La Symphonie Pastorale</i> (fragment). BEETHOVEN.	9. — Une famille d'arbres. . M. PIERRE CHAMBON. Accompagnement musical : <i>La Mort d'Ase.</i> GRIEG.
2. — Les Yeux de Nanette. . Mme et M. GABARD. Accompagnement musical : <i>Sérénade.</i> PIERNÉ.	
3. — Philippe MM. CHAMBON et GABARD.	
4. — Honorine. Mme SIMONE MONNOT et M. GABARD. Accompagnement musical : <i>Andante du Concerto russe.</i> LALO.	
5. — Effets de Lune M. PIERRE CHAMBON. Accompagnement musical : <i>La Fille aux Cheveux de Lin.</i> . . DEBUSSY.	
La Rose Noire AUBRY. par l'Orchestre.	

Fils de Victor Locquin, avocat originaire de Saulieu, Jean Locquin né à Nevers le 6 juin 1879, mort à Saint-Cloud le 23 août 1949, était issu par sa mère d'une vieille famille nivernaise. Docteur ès lettres, licencié en droit, il fut avocat à la Cour de Paris. Il se lança très jeune dans la politique : à 19 ans, il adhéra au parti socialiste. Il succéda à son père à la mairie de Balleray dès 1908, devint conseiller général du canton en 1919, puis de 1924 à 1929 président du Conseil général de la Nièvre. Jean Locquin fut élu député de la Nièvre de 1914 à 1932. Après son échec aux législatives de 1932, il continua à administrer sa commune de Balleray jusqu'en 1934.

Diplômé de l'Ecole du Louvre, Jean Locquin publia une thèse sur la Peinture d'histoire de 1747 à 1785 et un Catalogue raisonné de l'œuvre de J. Boudry, peintre des chasses de Louis XV. Aquarelliste, historien d'art, membre du conseil des musées nationaux, vice-président de l'Union centrale des arts décoratifs, il collabora à la Gazette des Beaux-arts et autres revues d'art.

JULES RENARD

Conférence faite au Théâtre Municipal de Nevers le 31 juillet 1936 sous les auspices de la Section de la Nièvre du Syndicat National des Instituteurs par :

Jean LOCQUIN 

MESDAMES,
MES DEMOISELLES,
MES CHERS AMIS

Je suis reconnaissant à la Section Nivernaise du Syndicat National des Institutrices et Instituteurs de l'honneur qu'elle m'a fait en me demandant de vous parler, ce soir, de Jules Renard. Elle m'a obligé à relire toutes les oeuvres de l'illustre auteur de *Poil de Carotte* et j'ai la certitude d'être le premier bénéficiaire de cette conférence.



C'est un sujet très attachant qu'elle m'a proposé de traiter devant vous. Au fur et à mesure qu'on y avance, on éprouve une plus grande admiration pour l'homme et pour l'écrivain, qui nous livre petit à petit les secrets de son âme et de son génie littéraire, tout en intelligence et tout en nuances. Pour comprendre vraiment son oeuvre, il faut connaître sa vie. L'une explique l'autre. Voilà une première forme de son originalité.

Essayons donc de nous représenter son existence. Nous y sommes aidés par ses écrits, par ses confidences, par les six volumes de son *Journal inédit* et les deux volumes de sa *Correspondance*, où il a pris soin d'inscrire, presque quotidiennement, les faits dont il a été le témoin ou l'acteur et les réflexions qui lui sont venues à l'esprit.

Jules Renard débute dans ce monde par une ironie. Lui qui aima si passionnément le Nivernais, il n'est pas né dans la Nièvre. Il nous dira, pour s'excuser de cette infidélité native, que ce n'est pas sa faute et nous le croirons sans peine. Ses parents se trouvaient, à l'époque, dans la Mayenne, dans une petite localité nommée Châlons, où son père, entrepreneur de travaux publics, avait été appelé. C'est là que le futur Poil de Carotte vint au jour, le 22 février 1864. Au bout de quelques mois, la famille Renard retourna dans la Nièvre, au pays des aïeux, à Chitry-les-Mines, près de Corbigny. S'il n'y est pas né, Jules Renard tient essentiellement à ce qu'on sache qu'il est un enfant de Chitry. Il revendique ce titre avec émotion dans un article publié par *l'Écho de Clamecy* du 7, mars 1903 :

« Je réclame, poliment, mais je réclame : il le faut. Le silence serait de l'ingratitude pour mon vrai village, qui est Chitry-les-Mines, près de Corbigny.

Je ne prétends pas que j'y sois né, non, puisque mon acte de naissance, dûment légalisé, affirme que ce mince événement arriva à Châlons-sur-Mayenne (je ne sais même pas où ça se trouve !), mais j'ai le droit de me dire enfant, enfant par le cœur, de Chitry-les-Mines, car c'est le pays de mon père qui fut un sage regretté. C'est bien là que sont nées mes premières impressions, et c'est jusque-là, et ce n'est pas plus loin, que remontent mes plus vieux souvenirs d'âge tendre. Et quel charmant pays que ce Chitry ! »

A l'âge de 12 ou 13 ans, il entre au Lycée de Nevers. Il est interne à la pension Rigal. Il est bon élève, premier en mathématiques, et passe convenablement les examens du baccalauréat. Il est reçu à 17 ans. Son père voudrait le voir entrer à l'École Normale Supérieure. Le jeune homme ira donc à Paris, au mois d'octobre 1881, pour y suivre les cours du Lycée Charlemagne.

Nous verrons tout à l'heure ce qu'il deviendra dans la capitale.

Pour le moment, notons que son enfance et une partie de son adolescence se sont écoulées dans cet observatoire rural de Chitry, au milieu des champs et des bois, des paysans et de leurs bêtes, puisque, même au cours des années d'études au Lycée de Nevers, il venait régulièrement passer ses vacances au logis paternel.

Ces précisions ne sont pas inutiles. Elles m'amènent à la conclusion suivante :

Jusqu'à dix-sept ans et demi, il a regardé, il a observé, avec cette acuité de vision qui nous étonne, les choses et les gens qui l'entouraient. C'est à Chitry et aux environs immédiats de Chitry que, encore enfant ou adolescent, mais doué d'une sensibilité et d'une mémoire visuelle prodigieuses, il a fait cette ample moisson d'impressions et d'images, qui constituera bientôt la trame et la substance de ses meilleurs livres. C'est sur ce fond d'observations enfantines et juvéniles qu'il créera, par la suite, les types inoubliables de *Ragotte*, des *Philippe*, de *M. et de Mme Lepic*, de *Poil de Carotte* et qu'il déroulera la fresque pittoresque des *Histoires Naturelles*. *Ragotte* et *Philippe*, c'est le ménage des jardiniers qui, de père en fils, se succèdent à la maison. « *Poil de Carotte* » a vécu au milieu d'eux. Il en a noté, heure par heure, minute par minute, les habitudes et les gestes. *M. et Mme Lepic*, c'est son propre père et c'est sa propre mère.

Pendant 17 ans, Jules Renard a vécu, comme replié sur lui-même, entre son frère et ses parents. Il a cruellement souffert, dans sa sensibilité aiguë, de l'inimitié obstinée qui opposait son père, bourru mais franc, à sa mère, la bigote hypocrite et revêche qu'il a dépeinte et qui affichait une préférence révoltante pour son fils aîné Maurice. Il a conservé d'elle un souvenir effroyable, celui d'une mégère, d'une marâtre, l'impression malade, obsédante qu'il avait été son souffre-douleur, qu'il n'en avait reçu que des coups et des reproches injustifiés, au lieu des caresses et des soins auxquels il avait droit, comme les autres enfants qui ne sont pas orphelins. Le temps n'a pas dissipé cette antipathie invincible, qui dressait l'un contre l'autre deux êtres que la nature aurait dû rapprocher. Le *Journal inédit* de Jules Renard en porte le témoignage douloureux. Même la mort n'a pas réconcilié « *Poil de Carotte* » avec *Mme Lepic*. Jusqu'à la dernière minute, il l'a considérée comme une étrangère pétrie de défauts : méchante, bavarde, sournoise, « comédienne », égoïste, menteuse, jalouse, et, en plus de cela, écoutant aux portes. Quand il va la voir, à Chitry, et qu'elle l'embrasse avec affectation, il en éprouve une sorte de répugnance physique

« *Elle m'embrasse en insistant* », écrit-il le 5 décembre 1901. « *Oh ! cette joue molle qui ne me semble pas celle d'une mère...* » Le 12 juin 1902, il écrit encore : « *Rentrée à Paris. Ah ! sur la joue, les lèvres d'une mère qu'on n'aime pas !* » Le 16 avril 1906 : « *Elle m'embrasse (moi, je ne peux pas)...* » « *Je n'ose pas la regarder* », confesse-t-il le 5 décembre 1901. « *J'ai toujours peur de ses yeux froids, brillants et vagues.* » Ailleurs - 16 avril 1906 - il parle encore de « *ses yeux terribles* ». Sur ses vieux jours, solitaire, assise dans un fauteuil, au coin de son feu, elle a souvent des crises de larmes. Jules Renard les note et il ajoute (6 janvier 1904) : « *Quand elle pleure, on s'aperçoit qu'elle ne pleure qu'avec la bouche.* » Et il explique en deux lignes son chagrin : « *Elle n'a pas su se faire aimer comme épouse et comme mère.* » (4 octobre 1905). Elle finit dans la démence et, sans doute, par le suicide : le 5 août 1909, on la retrouve au fond du puits. Son fils Jules est là, tout près ; on l'appelle, il accourt. Il est trop tard. Elle est morte. Le soir, il écrira sur son *Journal* : « *J'aimerais mieux être ému.* » Ces cinq mots en disent long.

Tel fut le type de femme qui servit de modèle à la terrible *Mme Lepic*. Jules Renard l'a pris sur le vif et l'a reproduit trait pour trait.

Quant à son père, il était bon, au fond, il était capable d'attendrissement, mais un peu lâche devant sa femme hautaine et agressive, qui voulait toujours avoir le dernier mot. Lorsqu'il avait répliqué brièvement, il prenait son fusil, son carnier, son chien et son fils Jules, et il partait faire une partie de chasse pour oublier les misères conjugales. Il souffrait moralement le martyr et son ton bourru dissimulait des blessures d'amour-propre infiniment douloureuses. Il était en opposition sur tous les points avec sa femme. Il était libre-penseur, elle était « bigote » ; il était républicain, elle sympathisait avec la noblesse ; il était d'autant

plus taciturne qu'elle était plus bavarde ; il était d'autant plus brutal dans sa franchise qu'elle était plus insidieuse dans ses mensonges.

Jules Renard, enfant ou adolescent, a assisté, témoin impuissant ou victime innocente, aux ravages de ces incompatibilités d'humeur irréductibles. Il en a toujours voulu à son père de n'avoir pas eu le courage, sinon « *le plaisir de rompre* » un ménage aussi discordant. Il lui en a voulu aussi, certainement, de n'avoir pas su prendre sa défense, à lui, quand sa mère le terrorisait ou l'obligeait à mentir par un caprice féroce ou par une satanique jouissance. Mais il savait aussi qu'il n'avait d'autre protecteur que son père, d'autre asile, en cas de détresse, que le cœur de son père, d'autre vrai camarade (c'est le mot qui convient ici) ; que cet homme, en apparence insensible, mais qui était au moins capable de l'emmener brusquement à la chasse pour le soustraire, pendant quelques heures, aux griffes et aux dents de sa mère toujours présente. Ainsi, s'étaient établies entre le père et le fils une sorte de communauté de vie, une solidarité secrète, une affection qui, sans se manifester bruyamment à l'extérieur, était sincère et durable.

Avec tant d'affinités communes, les deux compagnons ne se comprenaient pas toujours. Le père de Jules Renard se livrait peu à son entourage. C'est seulement après sa mort, survenue en 1897, que le fils s'aperçut que, s'il l'avait assez aimé, il ne l'avait pas pleinement compris, et il en conçut du chagrin et même des remords. La fin du père avait été dramatique. Souffrant d'une congestion pulmonaire depuis six mois, il s'était, un après-midi, enfermé dans sa chambre et tiré un coup de fusil au cœur. Jules Renard garda, toute sa vie, la vision tragique de son bon vieux père, étendu sur son lit, la poitrine trouée, noire de poudre. Il sentit alors tout ce qu'il avait perdu. Il découvrit ce que renfermait de volonté, de courage et de tendresse cachée l'homme qu'il avait déjà immortalisé dans le personnage de M. Lepic. Il faut relire les passages de son Journal, où il en parle avec une émotion filiale, pour comprendre quelle influence la vie même de son père, sa vie physique et sa vie morale, a pu exercer sur la sienne.

En voici quelques-uns :

17 septembre 1897 :

« *Moi qui n'aimais pas la chasse et qui n'y voyais qu'un jeu de barbares, voilà que je l'aime pour faire plaisir à mon père.* »

28 septembre 1897 :

« *Retour à Paris. Mon père et moi, nous ne nous aimions point par le dehors, nous ne tenions pas l'un à l'autre par nos branches : nous nous aimions par nos racines souterraines.* »

Avril 1898 :

« *Se mettre à la place où mon père aimait à se mettre et tâcher d'y avoir les mêmes pensées que lui.* »

4 juin 1898 :

« *Chasse, pêche. Usages ruraux. Faire de mon père le principal personnage de ce livre. Le drame de la fin entre ma mère, mon père qui se tue et l'étrangère.* »

Nous avons laissé Jules Renard au mois d'octobre 1881, au moment où, pourvu du baccalauréat et âgé de dix-sept ans et demi, il se rend à Paris pour y préparer le concours d'entrée à l'École Normale Supérieure. Il n'est pas interne au Lycée. Il prend une petite chambre à trente-cinq francs par mois, parce que, explique-t-il à son père, il n'en a pas trouvé de moins chère, dans un modeste garni, l'Hôtel Saint-Magloire, 8, rue, Jean-Lantier, près du Châtelet. Il travaille de son mieux. Mais il est découragé par la philosophie. « *La philosophie n'est pas mon fait*, écrit-il à son père ; *preuve que la philosophie ne prouve rien, et j'aime assez que tout soit prouvé. Si on veut aller trop au fond, on se perd, et l'esprit devient ténébreux, peut-être parce que l'analyse anéantit la lumière apparente en la dispersant. La vérité n'est que relative. Le monde n'est qu'une illusion. Sots qui voulez l'expliquer, vous perdez votre vie...* »

Une année passe.

A la rentrée d'octobre 1882, il retourne à Paris et se remet à l'étude : « *Je ne vois plus personne* », écrit-il. « *Seul dans Paris.* »

Et voici, dans une lettre qu'il adresse à son père le 4 novembre, l'appréciation de son professeur, qui était, je crois, Gabriel Séailles. Elle est curieuse à noter. D'ailleurs, Jules Renard s'empresse de dire : « *Je te la donne pour ce qu'elle est.* » Le professeur s'exprime en ces termes sur le compte de son élève :

« Vous devez être travailleur et chercheur, mais (je traduis ici sa pensée qu'il a voilée un peu plus, par politesse), votre intelligence est lourde, épaisse, tout allemande. Quant à la valeur littéraire de vos dissertations, n'en parlons pas. Vous écrivez mal sous tous les rapports. Vous avez un style de médecin, presque de pharmacien. »

Et Jules Renard ajoute ce commentaire ironique : « *En somme, Monsieur me voit à sa manière : j'ai l'esprit d'un droguiste ou à peu près...* »

Le professeur continue : « Vous n'avez sans doute pas lu d'écrivains imagés. » L'élève Renard répond : « *Non, Monsieur. Je n'ai lu que Victor Hugo, Lamartine et Musset. Vous voyez ce qu'il m'en reste...* »

Pourtant, il ne se décourage pas encore, au contraire. Et, passant au style direct, il se donne une leçon à lui-même en écrivant à son père : « *Allons ! Regarde en face le devoir. Emplis bien ta tête de cette grande idée qu'il faut faire son devoir : cela te suffira. Quelques ironiques diront que c'est peu, mais, toi, tu te consoleras en croyant que c'est tout. Il paraît que ce n'est pas rare, un bon travailleur. J'en cherchais et j'en suis un. Il s'agit tout bonnement de connaître les choses.* » (4 novembre 1882) . Quelques jours plus tard, il apprend à son père qu'il « *lit le plus grand médecin de l'époque* » et que « *c'est vraiment un fort* ». Ce médecin, quel est-il ? Peut-être Claude Bernard (1813-1878), l'auteur de la célèbre *Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale* ?

Le 8 décembre, il annonce qu'il est douzième sur vingt-six en philosophie et il ajoute : « *Résultat misérable, j'en conviens.* »

Le découragement le gagne.

Un mois après, il a pris sa décision : il renonce à préparer l'École Normale Supérieure et il en avise son père (12 janvier 1883) dans une longue lettre de plus de cinq pages. Aux raisons qu'il donne de « *la conscience parfaite de son incapacité* », on comprend qu'il n'a pas l'esprit fait pour les abstractions métaphysiques. Il est tourné vers l'analyse des choses concrètes. En conclusion, déclare-t-il, « *il n'y a qu'à regarder pour voir, qu'à voir pour comprendre* ».

Que va-t-il faire maintenant ? Quelle situation va-t-il chercher ?

Il confie son trouble, ses angoisses à sa sœur Amélie, qui est mariée, à Saint-Etienne, et qu'il entoure de son affection fraternelle.

Il ne peut tout de même pas se contenter de faire des vers, d'être un poète : « *Un malheureux de plus, que la société écrasera sous un de ses faux pas.* » Entrer dans l'administration, devenir un « officiel », un préfet, par exemple ? Non, il a trop de caractère pour se plier à une fonction administrative. Pourtant, il faut vivre et il se rend compte que son père fait de lourds sacrifices pour lui envoyer, de temps en temps, cinquante ou cent francs et ces sacrifices ne peuvent pas durer indéfiniment. Il cherche à entrer dans un journal, chez un avoué, ou à donner des leçons, mais rien ne se présente. Heureusement, son père le comprend et ne le détourne pas de la littérature qui l'attire.

Enfin, voici l'automne de 1885.

Jules Renard a 21 ans. La caserne va le prendre. Il est incorporé au 95^e Régiment d'Infanterie à Bourges. Il écrit à sa chère Amélie, le 22 novembre : « *Tu sais, sans doute, que je suis soldat à Bourges et bon soldat. Je crois qu'il est difficile d'imaginer une vie plus abrutissante...* »

Mais tout a une fin et le jour de la libération de la classe arrive. Au mois de novembre 1886, Jules Renard, libéré, rentre directement à Paris, sans passer par Chitry. Plus que jamais, la question matérielle se pose devant lui. Ses embarras financiers recommencent. Il pense pouvoir « décrocher » une place de cent vingt-cinq francs par mois à la Compagnie des Chemins de fer de l'Est. « *On la lui a promise.* » Mais il attend et ne voit rien venir.

Il écrit à sa sœur : « *Je vais tenter une dernière démarche aux Chemins de fer et ailleurs. Si je ne réussis pas, force me sera d'aller à Chitry rejoindre Maurice, qui n'est pas plus heureux que moi, pour m'y encroûter.* » Puis il songe à passer en Algérie, à se rendre à Saint-Etienne : « *Y a-t-il une place de n'importe quoi à cent francs par mois ? Tout plutôt que de retourner à Chitry.* »

Enfin, le 21 mars 1887, il le trouve, ce modeste emploi à cent francs par mois, dans les bureaux de la Société de Magasinage et de Crédit, rue Vivienne. Il tient le livre-journal et « *fait la ronde toute la journée* », de neuf heures du matin à six heures du soir.

Mais cet emploi n'est que provisoire. Au bout de trois mois, la direction le supprime et l'écrivain est à nouveau sur le pavé. Par relations, il fait la connaissance d'une famille riche, la famille Lion, qui l'engage pour cent soixante-quinze francs par mois comme précepteur de ses trois enfants. Ce qu'il apprécie particulièrement, c'est la saison des bains de mer. Il accompagne la famille Lion à Barfleur, où « *il s'amuse beaucoup* » et où il a peut-être recueilli les matériaux qu'il mettra en oeuvre dans *l'Écornifleur*, qu'il publiera en 1891.

A la rentrée, les enfants Lion retournent au Lycée et Jules Renard recouvre, comme il dit ironiquement, sa liberté. M. Lion lui remet encore de temps en temps une petite somme, mais il n'a pas de quoi vivre et il dîne souvent « *avec des confitures et deux sous de pain* ».

Il écrit à sa sœur, le 7 octobre 1887 : « *Rien toujours. Nous sommes ainsi toute une légion de chercheurs de noms et de sous dans la gloire, cette eau trouble...* » Dans son journal, à la date du 21 octobre, il note cette réflexion : « *Elever la boulangerie à la hauteur d'une institution nationale : pain gratuit et obligatoire.* » Le 1^{er} janvier 1888, il confie encore à sa sœur ces pensées amères : « *En somme, c'est toujours la misère, mais j'ai la grande satisfaction de rester chez moi et de me consoler avec mes chères niaiseries. J'ai achevé hier soir la moitié d'un roman, avec des personnages que je prends au sérieux, que j'aime et dont l'intimité m'est précieuse.* » (Il s'agit sans doute de *Crime de Village*). Dans sa détresse, il pratiquait deux sports, où il trouvait un peu de distraction : l'escrime et la bicyclette. Heureusement, M. Lion lui vient toujours en aide. Jules Renard se sent plus tranquille avec les petites mensualités qu'il en reçoit et il songe à se marier. Il est fiancé le 17 février 1888 et le mariage a lieu, à Paris, le 28 avril.

L'admirable femme, qui sera la compagne et l'ange gardien de toute sa vie, Marinette, lui donnera deux enfants, un fils, Fantec, et une fille, Baïe, qui seront pour lui des sujets d'observation et d'analyse psychologique inépuisables offerts à sa curiosité sans cesse à l'affût du mot drôle, de la réflexion naïve et naturelle.

A dater de cette époque, la littérature l'absorbe tout entier. Il ne cherche plus de place, il n'attend plus d'emploi de secrétaire d'un grand homme, de copiste ou de calligraphe. Il gagne sa vie, tant bien que mal, en écrivant des contes et des nouvelles que publient des revues comme le *Mercur de France* et des journaux comme *l'Écho de Paris* et le *Gil Blas*. Il se lie avec les écrivains les plus en vue de l'époque : Marcel Schwob, Georges Courteline, Tristan Bernard, Alfred Capus, Octave Mirbeau, Zola, Alphonse Allais, Edmond Rostand, Romain Coolus, Maurice Donnay, Maurice Pottecher, Rosny, Anatole France, Léon Daudet, Maurice Barrès. Il est de taille à tenir tête aux plus déconcertants humoristes. Aux réunions périodiques où ils se retrouvent, comme à des exercices d'entraînement, Jules Renard n'est jamais à court d'esprit.

De cette époque aussi, 1894-1895, date une fervente amitié qui lui restera fidèle jusqu'à la mort, celle d'un jeune critique littéraire, alors auditeur au Conseil d'État, Léon Blum, l'actuel Président du Conseil des Ministres. Chez Léon Blum, il fera la connaissance de Jaurès. Et avec Jaurès, dès qu'éclate l'affaire Dreyfus, il se range aux côtés de Zola, sans souci des conséquences, par amour de la vérité et de la justice.

Jules Renard ne se contentait pas de la société des hommes de lettres et des hommes politiques. Auteur dramatique, il se plaisait en la compagnie des hommes et des femmes de théâtre, des acteurs et des actrices de premier plan, qui devaient interpréter ses pièces ou dont les conseils pouvaient lui servir. C'était Antoine, première incarnation de M. Lepic, c'était

l'excellent Bernard, personnification du même M. Lepic, de *la Bigote* ; c'était Suzanne Després, qui créa d'une façon si émouvante le rôle de « Poil de Carotte » ; c'était Sarah Bernhardt, c'était Marthe Mellot, Suzanne Brandès, Cheirel, c'était enfin l'éblouissant Lucien Guitry, dont l'autorité s'imposait à tous, dont il recherchait les avis, dont il admirait l'expérience et auquel il se lia d'une amitié telle qu'ils devinrent deux compagnons inséparables.

Si Jules Renard acquit à un degré aussi aigu le sens du théâtre, on peut affirmer qu'il le doit en grande partie à cette collaboration quasi quotidienne avec les acteurs de génie dont il aimait la société.

Après le succès remporté par la première représentation de *Poil de Carotte* au Théâtre Antoine, en 1900, la vie lui fut un peu plus facile. Des quotidiens accueillaient sa copie. Le *Figaro* lui ouvrait ses colonnes et rétribuait ses articles à raison de cinquante centimes la ligne, ce qui était encore bien modeste. Puis il collabore à *l'Humanité* que Jaurès vient de fonder, à *Messidor*, dirigé par Gérauld-Richard, au *Matin*, alors dirigé par Henri de Jouvenel. Je ne parle que pour mémoire de la collaboration amicale et gracieuse qu'il voulut bien donner, en 1908, aux *Cahiers Nivernais*, que nous venions de fonder, Paul Cornu, Henri Bachelin, L.-H. Roblin et moi, et dans lesquels ont paru ses *Mots d'écrit* et ses *Causeries*.

Depuis 1894, il faisait partie de la Société des Gens de Lettres.

En 1907, ses confrères consacraient son oeuvre en l'élisant à l'Académie Goncourt.

Son *Journal inédit* ne nous renseigne pas seulement sur ses relations et collaborations littéraires ou théâtrales. Il nous fait connaître aussi les sources d'inspiration auxquelles il aimait à puiser. Souvent, il quittait son modeste appartement de la rue du Rocher, qu'il occupa depuis l'époque de son mariage jusqu'à celle de sa mort, pour aller rendre visite aux animaux du Jardin des Plantes et du Jardin d'Acclimatation, et c'était un plaisir toujours nouveau pour lui d'observer et de noter les formes, les couleurs, les mouvements, les cris de ces bêtes, dont une série apparaît dans ses *Histoires Naturelles*, en 1896.

Et lorsqu'il commence à avoir un peu plus de ressources à sa disposition, en 1895, il se sent attiré à nouveau par le terroir. Il achète une petite maison à Chaumot, près de Chitry, une petite maison entourée d'une modeste barrière, qu'il appelle spirituellement « La Gloriette » et c'est là qu'il va se reposer, pendant la plus grande partie de ses vacances, continuant à observer et à noter, du banc où il est assis, tout ce qu'il a devant les yeux, tout ce qui sert de cadre à ses *Frères*



CHITRY – La maison de Jules Renard côté jardin, avec le puits

farouches. Il a trouvé sa voie. Il domine son oeuvre et il ne craint plus, dès lors, comme autrefois, de « s'encroûter à Chitry ».

Après la tourmente de l'Affaire Dreyfus (1898-1902), il a une raison de plus de retourner dans son village et d'y séjourner. Avec sa foi d'apôtre, il s'est mis en tête d'évangéliser les paysans de son pays. Il veut leur ouvrir les yeux et le cerveau. Il est convaincu qu'il peut développer en eux l'intelligence et qu'il est de son devoir de faire leur éducation politique et morale. Il accepte le mandat de conseiller municipal de Chaumot, le 6 mai 1900, et, quatre ans après, appelé par les républicains de la petite commune voisine, qui

ont conservé le souvenir de son père, il devient maire de Chitry-les-Mines. La mairie de sa commune est un nouvel observatoire, d'où il apprend à connaître plus exactement les détours de l'âme humaine.

Il sera réélu en 1908. Ses compatriotes sont fiers de lui. Il se bat pour eux. Il les protège contre l'administration et contre le château. Il a leur confiance. Un jour, ils s'étonnent qu'il ne vienne pas présider la session du Conseil Municipal. Ils apprennent que leur maire est malade. Jules Renard est gravement atteint. Il souffre d'artériosclérose, depuis le mois de mars 1909. Et « *le mal mystérieux* » empire rapidement. Les médecins essayent de rassurer notre pauvre ami, tandis qu'il se familiarise doucement avec l'idée de la mort.

Le 22 février 1910, il note sur son *Journal* : « *Aujourd'hui, quarante-six ans. Jusqu'où irai-je ? Jusqu'à l'automne ?* » Encore quelques lignes, à la date du 6 avril. Et, le 22 mai 1910, le grand écrivain rendait le dernier soupir.

Après vous avoir exposé, à larges traits, les différentes étapes de la vie de Jules Renard, qui n'a pas encore été écrite comme il conviendrait, je voudrais pouvoir vous parler de son oeuvre, qui fut comme un reflet de sa vie même.

On a dit avec raison que « Jules Renard écrivain échappe à l'analyse, tellement il est pur et subtil ». Il faut lire ses livres, il faut déguster en quelque sorte ses phrases une à une pour en apprécier le charme et pour saisir l'originalité de son style. Il faut voir ses pièces jouées par de bons acteurs sur la scène pour sentir à quel degré d'émotion pathétique ou comique un simple mot bien placé peut atteindre.

L'originalité de son oeuvre littéraire tient à ce qu'il s'est défié de la littérature, c'est-à-dire de son imagination et de ses réminiscences de lectures, pour se forcer à rester exact et vrai. Même les auteurs qu'il préfère entre tous ne peuvent le détourner de l'observation directe de la nature, qu'il veut regarder, comme il dit, « *avec une curiosité toute neuve* ».

Il a voué un véritable culte à Victor Hugo.

Avec quelle admiration, quel enthousiasme mystique il parle de son « *extraordinaire métier* » et de son « *génie* » ! Il emploie, pour le juger, toutes sortes d'hyperboles.

15 janvier 1901 :

« *Hier soir, lu Dieu. C'est Dieu lui-même jetant, du ciel, des avalanches de beaux vers...* »

« *Victor Hugo était au centre de tout... Sois le Victor Hugo de ta vie intérieure et quotidienne.* »

« *Je jure que je n'ai admiré et n'admire sans faiblesse qu'un homme : Victor Hugo...* »

« *Je lui sacrifierais La Fontaine, mes passions...* »

« *Si Victor Hugo n'existait plus, le monde où se meut la beauté qui m'enivre, deviendrait tout noir.* »

« *Victor Hugo seul a parlé, le reste des hommes balbutie. Si j'ouvre un livre de Victor Hugo, au hasard, car on ne saurait choisir, je ne sais plus. Il est alors une montagne, une mer, ce qu'on voudra, excepté quelque chose à quoi puissent se comparer les autres hommes.* »

Si Victor Hugo est son idole, il lui répugnerait d'être un imitateur de Hugo, pas plus que de Michelet, de La Fontaine ou de La Bruyère, qu'il admire, mais non sans discernement. Michelet et La Fontaine, par exemple, ont parfois sacrifié la vérité à l'effet littéraire. Jules Renard le leur reproche.

Le 22 juin 1898, il porte sur Michelet cette appréciation :

« *Michelet veut trop poétiser la nature. Elle n'a pas besoin de ça. Elle se moque d'être surfaite et elle lui échappe, malgré tous ses efforts. Lisez cette phrase à un groupe de paysans: « Cette voix sonore de l'alouette, puissante, donne le signal aux moissonneurs. "Il faut partir", dit le père : "n'entendez vous pas l'alouette" ? » Les paysans s'étonneront. Jamais aucun d'eux n'a donné pareil signal : personne n'aurait obéi. Entraîné, sans frein, par sa phrase, il ne voyait plus. Incomparable quand il décrit une tempête marine, il exagère l'alouette.* »

La Fontaine même n'échappe pas à la critique :

« *La Fontaine. Individuellement, ses animaux sont vrais, mais leurs rapports sont faux. La carpe a bien l'air d'une commère, avec son dos rond de vieille femme, mais elle ne fait pas*

mille tours avec le brochet son compère : elle le fuit comme un ennemi mortel.» (7 janvier 1899)

Contemplateur de la nature, comme La Fontaine, qu'il révère au point de trouver irrespectueux qu'on l'appelle le « Bonhomme La Fontaine », il s'est fait l'esclave de la vérité ! « *Si la vérité est au fond du puits, écrit-il, je me jetterai dans le puits.* » (1898). Et, plus loin : « *A chaque instant, ma plume tombe parce que je me dis : Ce que j'écris là n'est pas vrai.* » (6 décembre 1900)

La beauté, pour Jules Renard, s'étale partout dans la campagne. Il suffit de regarder pour être ému : « *Ah ! Nature ! Comme c'est beau, un chou !* », note-t-il, dans son *Journal*, à la date du 10 octobre 1903. Mais il faut savoir regarder d'une façon objective : « *Observer la nature, oui, mais il faut garder son calme, comme le chasseur à la nuit. Les choses ont peur. Notre émotion trouble la nature. Le moindre accès de notre humeur l'effraye. Un coup d'œil trop curieux et la vie s'arrête.* »

Voilà le grand secret de Jules Renard.

Il écrit encore : « *Regarder l'homme en naturaliste et non en psychologue romanesque. L'homme est un animal qui ne raisonne presque pas.* » (22 avril 1905). « *Une fenêtre sur la rue vaut un théâtre.* »

Tout est beau à regarder, tout est beau à entendre. Le voilà assis sur son banc, après dîner. Tout en observant le ciel chargé de nuages, il écoute le chant du crapaud et il en éprouve une grande émotion musicale :

« *A la Gloriette. J'écoute le crapaud. Régulièrement s'échappe de lui une goutte sonore, une note triste. Elle ne semble pas venir de terre : on dirait plutôt la plainte d'un oiseau perché, sur un arbre. C'est le gémissement obstiné de toute la campagne ruisselante de pluie... C'est le soupir d'une petite âme. C'est infiniment doux.* »

A force d'observer les choses, la nature, les bêtes et les gens et d'enregistrer ses impressions, il lui vient à l'esprit des comparaisons. Il en a, comme il dit, « *la tête pleine* » et, comme le chasseur vide son carnier au retour de la chasse et compte le gibier qu'il a tué, le poète « *se plaît à compter ses images* » et à évoquer « *leur troupe phosphorescente* ».

Ses images plaisent, parce qu'elles sont inattendues, animées, exactes, précises, variées, gracieuses, spirituelles. Parfois, elles sont un peu raffinées, elles tombent dans la préciosité. On dirait qu'il a été les chercher à l'Hôtel de Rambouillet. Mais il les garde alors pour lui, dans son *Journal*. Exemples :

18 février 1902 :

« *Je jardine dans mon âme.* »

23 juin 1902 :

« *Une rose, qui a trop chaud, se dévêt de ses feuilles une à une.* »

20 août 1902 :

« *La fumée, c'est l'haleine bleue de la maison.* »

Mai 1896 :

« *Les roses ont le sang à la tête.* »

Mais, le plus souvent, ces images concises sont pénétrantes, solides et fortes. Elles ont un relief de médailles, qui se fixe dans l'esprit.

Voici la lune :

« *La lune se lève... Elle monte, légère, parmi les arbres. Ils vont la toucher du bout de leurs pointes, l'accrocher au passage. Mais elle glisse, leur échappe et verse devant elle, pour annoncer sa venue, une lueur claire comme un flot de petit lait.* »

Voici les bœufs :

« *Au soleil qui se couche, les bœufs traînent par les prés, à pas lents, la herse légère de leur ombre.* »

Voici le champ de luzerne :

« *Le vent souffle de douces-haleines, retourne les minces feuilles de luzerne, en montre les dessous pâles, et le champ tout entier est parcouru de frissons.* »

Dans la série des images qui ornent son oeuvre, les plus concises ne sont pas les moins piquantes. Il évoque d'un trait de plume « *les arbres qui font le gros dos sous la pluie* » ; chez Ragotte, « *l'horloge qui marche au pas* » ; « *la vache et son petit veau en bois blanc* » ; « *la goutte sonore du crapaud* » ; « *les hirondelles qui s'enivrent de leur vol* » ; « *les oies, le bec dans un bec de cuir* ». « *En tablier blanc, les hirondelles font leurs nids* ». Il a vu, au Jardin d'Acclimatation, « *l'éléphant avec ses grands sabres d'ivoire aux dents, dont le nez traîne et qui se mouche sur son ventre, dans ses jambes* », et, plus loin, « *des singes qui se poussent du coude quand nos laideurs passent* ». Les choses inanimées ont, pour le poète, des émotions. Un jour, il se rend à Saint-Saulge par le « tacot », « *une petite ligne mal faite où, à chaque détour, un disque vert fait peur à la locomotive, qui s'arrête* ».

Jules Renard s'est intitulé lui-même, dans ses *Histoires naturelles* écrites en 1896, « *le chasseur d'images* ». Mais il ne les chasse pas toujours de la même façon. On observe une évolution très sensible dans sa manière et dans son goût. Il renonce même peu à peu à la chasse aux images, comme il a fini par renoncer à la chasse aux perdrix. Ainsi, dans *Nos Frères farouches* (Ragotte et les Philippe), un de ses derniers livres (1907-1908), les images sont rares. Le style est direct, concis, sans incidentes ni conjonctions. Et lorsque, par exception, une image apparaît sous sa plume, elle est comme épurée. Dans les *Philippe*, l'image la plus développée est peut-être celle de la pie : « *Elle sautille, à pieds joints, par terre, puis, de son vol droit et mécanique, elle se dirige vers un arbre. Quelquefois, elle le manque et ne peut s'arrêter que sur l'arbre voisin. Solitaire et commune, on ne rencontre qu'elle le long de la route. En habit du matin au soir, c'est notre oiseau le plus français.* »

Les images qu'il crée ne sont pas pour lui de simples jeux de l'esprit. Elles ont un sens, un but. Elles précisent sa pensée. Elles lui permettent de mieux se faire comprendre. En piquant la curiosité du lecteur, elles l'obligent à saisir les rapports étroits quoiqu'invisibles qui unissent toutes les créatures. Et, au terme de ces comparaisons, de ce défilé d'images savoureuses qu'il accumule sans se lasser, le poète se propose de donner à l'homme une leçon d'humilité et de fraternité en le ramenant à ses justes proportions et en lui montrant qu'il est un infiniment petit sur la terre, un détail dans l'ensemble, un élément de la grande harmonie de l'univers.

Depuis La Fontaine, il n'est peut-être pas d'écrivain qui se soit imposé une discipline aussi rigoureuse. Il a poussé jusqu'à la torture la passion de l'exactitude, la recherche du trait essentiel. Il a mis vingt ans à réaliser son idéal de style.

A la date du 11 novembre 1887, il note sur son *Journal* :

« *Le style vertical, diamanté, sans bavures.* » Et, un peu plus loin : « *Le mot juste ! le mot juste ! Quelle économie de papier le jour où une loi obligera les écrivains à ne se servir que du mot juste !* »

En mai 1896 : « *C'est bien entendu. Je ne peux rien faire avec génie, par inspiration. Pour obtenir un résultat, il me faut travailler ferme et me bien tenir et persévérer. La plus petite faiblesse, je la paie. Il faut que je m'interdise le primesautier, l'impromptu et le chic.* »

Le 14 mai 1897, il confie à son fidèle carnet de notes : « *Je n'ai plus de joie à écrire. Je me suis fait un style trop difficile.* »

Le 30 septembre 1897 : « *J'arrive à la sécheresse idéale. Je n'ai plus besoin de décrire un arbre : il me suffit d'écrire son nom.* »

Le 29 mai 1898 : « *Avoir un style exact, précis, en relief, essentiel, qui réveillerait un mort.* »

Le 6 novembre 1898 : « *Je veux me faire un style clair aux yeux comme une matinée de printemps.* »

Le 2 décembre 1901, il rapporte une conversation qu'il a eue avec Léon Blum :

« — *J'aime les images de Shakespeare, dit Léon Blum.*

» — *Moi, elles ne m'amuse pas. D'ailleurs, j'aime moins l'image que par le passé. Elle ajoute ou retranche à la vérité, que je préfère toute nue : le sujet, le verbe et l'attribut.* »

Et les confidences, les professions de foi littéraire se succèdent, parfois brusques et impérieuses :

Le 16 janvier 1902 : « *Et puis, dis-je, Molière ne s'en tire pas avec des images. »*
« *J'ai un point de vue littéraire : la propreté du style. »*
« *L'écrivain doit créer sa langue et ne pas se servir de celle du voisin. Il faut qu'on la voie pousser à vue d'œil »*
« *Il faut qu'une page soit faite comme un filet et que chaque mot, comme une maille, retienne un peu.»*

« *Les mots ne doivent être que le vêtement, sur mesure rigoureuse, de la pensée. »*
Le 8 juin 1904 : « *Style pur comme l'eau est claire, à force de travail, à force de s'user, pour ainsi dire, sur les cailloux. »*

Le styliste passionné qu'était Jules Renard joint naturellement l'acte au précepte. Il ne pose pas des règles pour les autres. C'est à lui qu'il applique la discipline qu'il recommande pour atteindre son idéal.

Quel chemin parcouru entre le *Crime de village*, publié en 1888, et *Ragotte*, qui paraît en 1908 ! Pour Jules Renard comme pour Buffon, le génie est une longue patience. En relisant son oeuvre, nous assistons à l'évolution lente de son style vers cette simplification, cette épuration, cette concentration par où il se révèle un prodigieux artiste de la langue française. Il arrive à une telle maîtrise dans l'art de décrire que la plupart de ses contes en raccourci sont des chefs-d'œuvre, comparables aux fables de La Fontaine, qui semblent naître sans effort sous sa plume acérée.

A titre d'exemple, prenons dans son *Journal* le récit du meurtre d'un écureuil :

« *L'écureuil. Il n'est pas comme la pie : il ne distingue pas une arme à feu d'un bâton. Il grimpe à l'arbre, se cache et se croit en sûreté. Je ne vois que son nez. Au premier coup de feu, il glisse de stupeur et se raccroche, se cramponne. Il est mort. Non, il remue. Second coup de feu ! Il tombe. J'ai tué ce gracieux animal inoffensif, qui ramène sa queue sur sa tête pour se mettre à l'abri quand il pleut. Brute ! Pour m'excuser, je dis que ça amusera Baïe : elle n'a même pas voulu y toucher. Meurtre inutile et le remords s'enroule dans mon cœur. »*

Quelle jolie trouvaille, cette queue d'écureuil qui symbolise le remords !

Il s'est classé lui-même parmi les humoristes et les ironistes. Mais il ne faut pas s'y tromper. Il ne voit pas la vie en drôle. Elle est le plus souvent triste. Elle est « *courte, songe-t-il, mais l'ennui l'allonge* » et, trop fréquemment, son « *cœur baigne dans la brume* ».

Il écrit dans son *Journal*, le 18 février 1900 : « *Je m'exerce à rire, chaque matin, une bonne heure, afin de mériter le beau nom d'auteur gai, qu'on a bien voulu me donner. »*

L'humour est une tournure d'esprit particulière qui consiste à traiter sur un ton plaisant ou railleur des sujets sérieux.

Chez Jules Renard, l'humour n'est pas un parti pris de malice ou de sarcasme. C'est plutôt une façon de présenter la vérité sous un autre éclairage pour la mieux faire apparaître. C'est une manière de démonstration par l'absurde. Il n'est souvent qu'une des formes de son aptitude à capter les images. La Loire, par exemple, il la définit : « *un grand fleuve de sable quelquefois mouillé* ».

Parfois, l'humour de Jules Renard traduit, sous une forme pittoresque et cocasse, un regret ou une désillusion : « *N'en déplaise à tous les journaux, et même à ceux de Clamecy, le plus instructif, le plus amusant et le plus émouvant, c'est le Journal Officiel. On ne le lit pas assez dans nos campagnes. A Chaumot, par exemple, personne ou presque personne, ne lit l'édition des communes affichée au mur de la Mairie. J'exagère et j'oublie les chèvres. L'une d'elles ne rate pas un numéro. Elle se dresse sur ses pattes de derrière, appuie celles de devant sur l'affiche, remue ses cornes et sa barbe, agite la tête de droite à gauche, comme une vieille dame qui lit, et rien ne nous autorise à croire qu'elle ne sait pas lire.*

« *Sa lecture finie, comme cette feuille officielle sent la colle fraîche, notre chèvre la mange. Après la nourriture de l'esprit, celle du corps. Ainsi rien ne se perd dans la commune.»*

Chez Jules Renard, l'humour n'est souvent qu'une situation psychologique cruelle, mise soudain en relief. Rappelez-vous la réplique de M. Lepic à Poil de Carotte avouant à son père

qu'il n'aime pas sa chère : « *Et moi, crois-tu donc que je l'aime ?* » Ou le mot terrible de Poil de Carotte à Annette, qui s'efforçait de l'attendrir en disant : « *Vous avez un père, une mère* », et Poil de Carotte lui répondant avec un soupir : « *Tout le monde ne peut pas être orphelin.* »

Les réflexions les plus amères de Jules Renard ne doivent pas être interprétées comme la manifestation d'un pessimisme systématique. Ce sont des traits de lumière qui arrachent brusquement un pan d'hypocrisie, pénètrent dans le fond du cœur et font sortir de l'ombre une vérité profondément humaine.

Jules Renard, en effet, s'il a su manier l'ironie, n'a jamais été ni un sceptique, ni un dilettante. Il a un cœur accessible à la pitié et à la bonté. Il a une foi invincible dans la perfectibilité des individus, des mœurs et des institutions. Il croit au progrès. Il croit à la morale laïque. Il croit à l'influence de l'éducation et de l'instruction, comme à l'action administrative d'un humble maire de campagne, celui de Chaumot par exemple, qui prend conscience de sa mission envers les paysans, d'autant plus dignes qu'on s'occupe d'eux qu'ils sont plus misérables. Il croit en la fraternité et en la justice, précisément parce qu'elles lui ont manqué pendant la plus grande partie de son existence et qu'il ne veut pas désespérer du progrès. Il y croit enfin parce que, depuis l'Affaire Dreyfus, depuis la scandaleuse condamnation de Zola, il s'est fixé un idéal politique et social.

Derrière le poète apparaissait l'apôtre. Jules Renard a commencé par Victor Hugo et il a fini par Jaurès.

De Victor Hugo, quelques mois avant de disparaître, il répète la parole d'espérance illimitée : « *L'homme grandit en noblesse non pour avoir trouvé, mais pour avoir cherché.* » Et il a cherché lui-même, toute sa vie.

Comme Jaurès, dont nous devrions commémorer, ce soir, l'anniversaire de la mort, il fut un idéaliste et un homme d'action. Comme Jaurès, il donne à la jeunesse le conseil de préférer « *à tous les plaisirs vulgaires les joies de l'intelligence* ». Il l'exhorte au courage. Il lui rappelle son devoir de solidarité et de justice. Et, reprenant la magnifique image du grand tribun, convaincu que la société ne peut pas éternellement rester divisée en deux classes antagonistes, il invite les privilégiés, qui se préparent « *à passer la vie sur des barques pavoisées et étincelantes* », à réfléchir qu'elles glissent sur un abîme d'où montent des cris de douleur. Il les supplie de se pencher, de tendre des bras secourables et d'emplir leur barque d'épaves humaines, sous peine de les voir chavirer par la faute de leur égoïsme et de leur orgueil. C'est là de la poésie, sans doute, et de la plus belle, mais, en évoquant cette image grandiose, le noble poète de Chitry tendait, lui aussi, de toutes ses forces, ses bras vers l'avenir et il appelait de tous ses vœux une société plus harmonieuse et plus juste, où tous ceux qui travaillent auraient droit au bonheur.

Dans son *Journal*, à la date du 10 mai 1904, Jules Renard analyse lui-même, sous la forme d'un rapide dialogue entre sa femme et lui, les étapes de l'apostolat auquel il était parvenu

« *Marinette ne comprend plus, écrit-il. Elle dit que j'ai l'air illuminé. Elle pleure.*

— *Il me semble, dit-elle, que tu n'es plus littéraireur.*

— *Je suis le même, développé, élargi.*

La petite flamme que je voudrais voir dans ses yeux ne s'allume toujours pas.

— *Tant d'efforts pour un si petit résultat ! poursuit-elle. Ces gens qui ne te comprennent pas, qui se croient supérieurs à toi, c'est d'un grotesque !*



— Rien ne se perd. Si j'ébranle un cerveau, cela me suffit. Et puis, il ne faut pas se préoccuper du résultat.
— Tout ce que tu risques !
— Quoi ? Des insultes, un coup d'épée... Mais si je ne faisais pas ce qu'il faut que je fasse, je mourrais d'ennui, d'écœurement.
— Oui, oui, tu parles comme un apôtre. Tu finiras par être un saint.
— Pourquoi pas ?
— Un saint laïc.
— Si c'est ma destinée... Mon intelligence coule claire comme un ruisseau qui ne s'arrêtera plus. »

Retenons cette page émouvante en sa simplicité. C'est la confession d'un pur écrivain, que l'amour du peuple et de la vérité a conduit insensiblement au Socialisme.

Libéralités en faveur des écoles, faites par Jules Renard et sa famille.

Parmi les nombreux dons faits par Jules Renard à l'école de sa commune, nous en avons sélectionné quelques-uns, relatés dans les "chroniques scolaires" des Bulletins de l'Instruction Primaire de la Nièvre entre 1904 et 1910, époque où l'écrivain était maire de Chitry-les-Mines.

Cette compilation peut être une bonne illustration des propos de Jean Locquin dans sa conférence. Elle montre un Jules Renard passionné de Victor Hugo, de nature et de littérature, et surtout un délégué cantonal défenseur de l'école publique...

Chitry-les-Mines. — M Jules Renard, maire de Chitry-les-Mines, délégué cantonal, a fait don à l'école publique de Chitry, de deux cartes géographiques de Vidal-Lablache.

(Bulletin n° 100 Avril-mai 1905 p. 5237)

Chitry-les-Mines. — M. Jules Renard, maire, délégué cantonal, a fait don à l'école publique d'un portrait encadré de Victor Hugo.

M^{lle} Renard, fille de M. Jules Renard, maire, a fait don à la bibliothèque de l'école publique de trente volumes reliés.

(Bulletin n° 101 juin-juillet 1905 p. 5277)

Chitry-les-Mines. — M^{lle} Jules Renard a offert 32 ouvrages à la bibliothèque scolaire ; M. Jules Renard, maire, 3 ouvrages, et M. Jardé, élève de l'école d'Athènes, fils de M. Jardé, ancien pharmacien à Corbigny, 20 volumes. M^{me} Jules Renard a fait don à l'école d'une fontaine-lavabo, d'une douzaine de serviettes et d'un kilo de savon.

(Bulletin n° 103 Octobre – Novembre - Décembre 1905 p. 5428)

Chitry-les-Mines. — A l'occasion de la distribution des prix à l'école publique, M^{me} Jules Renard, M^{lle} Renard et M. Fantec Renard, ont donné chacun un volume aux trois élèves ayant obtenu le certificat d'études primaires.

M^{me} et M. Jules Renard ont offert après la distribution des prix, des gâteaux, des bonbons et des rafraîchissements aux 60 enfants (garçons et filles) de la commune qui s'y trouvaient présents.

(Bulletin n° 108 Août – Septembre - Octobre 1906 p. 5744)

Chitry-les-Mines. — M. Jules Renard, maire, délégué cantonal, a fait don à la bibliothèque scolaire de 18 volumes. Il a donné en outre à l'école divers agrès de gymnastique : trapèze, boucles, échelle et balançoire.

Le Conseil municipal a voté une somme de 5 francs à chacun des trois élèves reçus au certificat d'études.

(*Bulletin n° 109 Novembre - Décembre 1906 p. 5819*)

Chitry-les-Mines. — M. Jules Renard, maire, délégué cantonal, a fait don à l'école publique de 4 tableaux géographiques d'Hugo d'Alési.

(*Bulletin n° 1 Janvier - Février 1907 p. 34*)

Chitry-les-Mines. — A l'occasion de la distribution des prix, M. Jules Renard a offert un livret de caisse d'épargne de 5 francs et un volume aux deux jeunes gens qui ont suivi le plus régulièrement le cours d'adultes. M^{me} Jules Renard, M^{lle} Marie Renard, MM. Jules Renard et Fantec Renard ont offert chacun un volume aux élèves reçus au certificat d'études. De plus, M^{me} Jules Renard a offert, après la distribution des prix, des gâteaux et des rafraîchissements, à tous les enfants présents (filles et garçons).

Dans sa séance du 4 août 1907, le Conseil municipal a décidé que le balayage de l'école communale serait fait, à partir du 1^{er} octobre 1907, par une personne payée à cet effet.

(*Bulletin n° 5 Août - Septembre - Octobre 1907 p. 196*)

Chitry-les-Mines. — A l'occasion de la distribution des prix, M. Jules Renard, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie Goncourt, maire de Chitry-les-Mines, a offert 1 volume à chacun des deux adultes qui avaient suivi le plus régulièrement le cours ; M^{me} Jules Renard, officier d'Académie, a offert 1 prix d'honneur ; M. Robin, adjoint, M^{lle} Marie Renard et M. Fantec Renard ont offert chacun 1 volume aux trois meilleurs élèves de l'école. - Après la distribution des prix, M^{me} Jules Renard a offert des gâteaux et des rafraîchissements à tous les élèves de la commune (garçons et filles). - M. Jules Renard a offert à la bibliothèque scolaire, 1 volume : *Belle Plante et Cornélius*, de Claude Tillier ; M. Fantec Renard a donné 2 volumes du *Journal de la Jeunesse* ; M^{lle} Marie Renard a donné également 3 volumes de *Mon Journal*.

(*Bulletin n° 7 Octobre 1908 p. 319*)

Chitry-les-Mines. — M. Jules Renard, membre de l'Académie Goncourt, maire de Chitry-les-Mines, délégué cantonal, a fait don à l'école primaire, de quatre tableaux d'histoire naturelle de Delagrave.

(*Bulletin n° 8 Novembre - Décembre 1908 p. 381*)

Chitry-les-Mines. — A l'occasion de la distribution des prix de l'école publique de Chitry-les-Mines, M. Jules Renard, maire ; M. Robin, adjoint ; M^{me} Jules Renard, déléguée cantonale, et M^{lle} Marie Renard, ont offert chacun un beau volume aux quatre meilleurs élèves de l'école.

M. Jules Renard a, en outre, offert un volume à l'adulte qui avait suivi le plus régulièrement le cours, en 1908-1909.

Le Conseil municipal a voté une somme de 30 francs pour être distribuée aux élèves de la commune qui ont obtenu leur certificat d'études primaires.

Après la distribution des prix M^{me} Jules Renard a offert des brioches, des gâteaux et des rafraîchissements à tous les enfants (filles et garçons).

(*Bulletin n° 6 Août - Septembre - Octobre 1909 p. 357*)

VULGARISATION & ENSEIGNEMENT

Jean-François COUNILLON ¹



"Vulgarisateur" et vulgarisation n'apparaissent dans la langue française qu'au cours du XIX^{ème} siècle. Pour quelles raisons cette tardive apparition ? Nous n'avons pas, ici, à nous le demander. Ce que nous retiendrons seulement, c'est que le mot n'a pas gardé la nuance péjorative qui auréole "vulgaire" et, surtout, "vulgarité".

Or donc, qu'est-ce qu'un vulgarisateur ? C'est celui qui transmet des connaissances à un public qui les ignore. Ainsi, est-il légitime de dire que tout enseignant est un vulgarisateur, bien que l'expression "vulgarisation scientifique" puisse être comprise à un niveau différent, c'est-à-dire s'adressant à un public déjà informé, si peu que ce soit, mais dont la connaissance reste en quelque sorte sporadique, chaotique. Une encyclopédie, à cet égard, est le type d'ouvrage qui convient parfaitement bien à ce public, même si on considère qu'une encyclopédie n'est qu'un recueil d'informations sommaires classées alphabétiquement.

Cependant, le public de l'enseignant est un public qui ne maîtrise à peu près aucune connaissance organisée, structurée, rationalisée, pour tout dire, dans le champ du savoir.

Le rôle de l'enseignant va, par conséquent, consister à ouvrir ce champ du savoir à des esprits sans doute curieux mais en quelque sorte inexpérimentés, vierges pourrions-nous dire.

D'où le travail de vulgarisation, c'est-à-dire la mise au service du plus grand nombre, affectée du plus haut coefficient possible de rationalisation, du savoir ; ce qui est, en dernière analyse, la tâche essentielle de tout enseignant.

Cela revient à dire que l'enseignant, non seulement doit transmettre des connaissances objectives, mais encore a à charge de former un esprit, entendez : organiser la connaissance rationnellement, afin que son enseignement ne soit pas tout bonnement une encyclopédie en désordre.

Ces remarques liminaires nous ont conduit à estimer qu'un penseur tel que Fontenelle (1657-1757) illustre parfaitement la distinction dont nous venons de parler.

Fontenelle, en effet, peut être considéré comme le premier vulgarisateur de la pensée scientifique en France, dès la fin du XVII^{ème} siècle. Allant plus loin, nous pouvons dire qu'il fut le premier à jeter les bases d'une science alors nouvelle : le comparatisme en matière de religion, science conjecturale mais exigeant singulièrement les plus hautes qualités de l'esprit scientifique. Enfin les *Eloges* des savants morts, français et étrangers, qu'il prononça durant son secrétariat à l'Académie des Sciences de Paris, sont un exemple parfait du rôle que le vrai vulgarisateur a à jouer, indépendamment du fait que l'ensemble de ces *Eloges* constitue un remarquable historique de la Science à la charnière des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.



Bernard de FONTENELLE
(1657-1757)

Né avec les *Précieuses ridicules*, mort au moment où Diderot publiait les premiers tomes de l'*Encyclopédie*, Fontenelle a couvert tout un siècle de pensée scientifique et philosophique. S'il ne fut pas un enseignant, s'il n'a pas été préoccupé par le problème spécifique de l'enseignement (mais ni Montaigne ni Rousseau n'ont été non plus des enseignants), il n'en demeure pas moins que sa pensée est fortement marquée de pédagogie ou, plus exactement, d'andragogie (la transmission raisonnée des connaissances s'adresse à tous les âges).

¹ Jean-François COUNILLON est l'auteur d'une monographie : *Fontenelle, écrivain, savant, philosophe*, Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1959, Fécamp Imp. réunies L. Durand et fils, In-8, 189 p. Cote et fonds 3 N 4496, Nivernais, Médiathèque Jean Jaurès, Nevers [n. d. l. r.].

Aussi bien, avons-nous choisi de souligner la valeur toujours pédagogique de la pensée de cet auteur à travers quelques-uns de ses ouvrages les plus importants : les *Entretiens sur la pluralité des mondes habités*, où est exposé le système de Copernic, - *De l'origine des fables* et *l'Histoire des Oracles*, ouvrages difficilement dissociables, - et les *Eloges des Savants morts* dans lesquels Fontenelle expose avec une très grande pénétration et une subtile intuition les théories et explications proposées par ses contemporains éminents esprits, même si l'auteur ne partage pas toujours leurs vues.

Fontenelle ne conçoit la philosophie que scientifique, idée qu'il a sans doute empruntée à Descartes, avec cette différence, cependant, que la maîtrise du monde est plutôt le fruit de la technique pour celui-ci, alors que celui-là vise d'abord la maîtrise de sa propre intelligence. Pour nous en convaincre, je citerai le passage fameux du *Discours de la Méthode* : "Au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature"²

Fontenelle, pour sa part, s'apparenterait davantage à ce que nous appelons aujourd'hui : un épistémologue. Car non seulement il réfléchit aux problèmes que pose le développement de la science à l'esprit humain, mais encore il éprouve la préoccupation de communiquer aux autres, même s'ils ne sont qu'"une petite troupe choisie", les vérités auxquelles il est parvenu.

Sans doute, est-il cartésien ou, plutôt, reconnaît-il la valeur de la démarche de Descartes: "Quelquefois un grand homme donne le ton à tout son siècle"³. Par ailleurs, il note: "Ce grand homme (Descartes) poussé par son génie et par la supériorité qu'il se sentait, quitta les anciens pour ne suivre que cette même raison que les anciens avaient suivie ; et cette heureuse hardiesse, qui fut traitée de révolte, nous valut une infinité de vues nouvelles et utiles sur la physique et sur la géométrie. Alors on ouvrit les yeux et l'on s'avisa de penser"⁴.

Mais Fontenelle n'était pas aveugle. Disciple de Descartes, certes, mais disciple libre. Par exemple, on peut lire dans son *Eloge* de Hartsöker : "Hartsöker devint cartésien à outrance, mais il s'en corrigea dans la suite. Il faut admirer toujours Descartes, et le suivre quelquefois"⁵. Cela a été clairement souligné par Georges Canguilhem, qui écrit : "Il saute aux yeux que ce cartésianisme de souple fidélité aux conséquences mathématiques et cosmologiques du système est fort éloigné d'un cartésianisme d'identification stricte avec les démarches métaphysiques initiales"⁶. De même, j'ai noté ce jugement : "Avant Descartes on raisonnait plus commodément ; les siècles passés sont bien heureux de n'avoir pas eu cet homme-là"⁷.

Indépendance d'esprit, donc. Et au lieu de descendre des principes généraux à des faits particuliers, Fontenelle entreprendra la démarche inverse : partir de petits faits collationnés patiemment pour aboutir à des principes constants et généraux. Constance de la nature, constance de la raison humaine.

Ce qui amènera Fontenelle à n'accepter pas le principe des idées innées, la théorie des animaux-machines, la théorie des causes occasionnelles.

Méthode, par conséquent, inspirée de Descartes ; mais analyse différente de celle mise en oeuvre par ce philosophe.

Nous allons examiner cela, lorsque notre auteur raisonne sur une science exacte : l'astronomie, et lorsqu'il se penche sur une science naissante qui n'est encore que conjecturale.

² DESCARTES, *Discours de la méthode*, 6^{ème} partie.

³ FONTENELLE, *Préface sur l'utilité des mathématiques et de la physique*, oeuvres complètes, t.1, p. 34

⁴ Id. *Préface de l'analyse des infiniment petits*, Op. cit., t.1, p. 13

⁵ Id. *Eloges* (Eloge de Hartsöker, Op. cit., t.1, p. 363)

⁶ CANGUILHEM (Georges), Fontenelle, philosophe et historien des sciences *Annales de l'Université de Paris*, 27^{ème} année, n°3, juil.-sept.1957, p. 385

⁷ FONTENELLE, *Digression sur les anciens et les modernes*, Op. cit., t.2, p. 358

Les *Entretiens sur la pluralité des Mondes habités* sont véritablement un ouvrage de vulgarisation. L'auteur, en effet, s'y propose d'informer "les gens du monde" des progrès de l'astronomie au XVII^{ème} siècle : il expose le système de Copernic, c'est-à-dire : l'héliocentrisme, système surprenant pour un public à peine averti, car, après tout, nous nous sentons parfaitement immobiles, alors que, visiblement, le soleil tourne autour de la Terre. Mais non content de décrire objectivement une vision scientifiquement élaborée, Fontenelle assortit son exposé de réflexions pertinentes relatives à des problèmes de connaissance qui ne sont pas évidents. Car, quoi qu'on en ait dit, l'ouvrage est sérieux de bout en bout, même si aujourd'hui nous pensons qu'il est bien léger : "J'ai tâché de l'amener [la philosophie] à un point où elle ne fût ni trop sèche pour les gens du monde, ni trop badine pour les savants"⁸.

Cette description est émaillée de considérations sur la pluralité des mondes habités, ce qui n'est pas nouveau au XVII^{ème} siècle, pas plus qu'au XX^{ème} d'ailleurs !

Bien évidemment, soutenir que d'autres mondes sont habités est une façon de jeter le doute dans l'âme des croyants, puisque, pour eux, tous les hommes descendent d'Adam. Très légère fissure, sans doute, qu'élargira cinquante ans plus tard l'*Encyclopédie* de Diderot, où l'on peut lire, en effet : "Huygens dans son *Cosmoteoros*, imprimé en 1690, peu de temps après l'ouvrage de Monsieur de Fontenelle, soutient la même opinion, avec cette différence, qu'il prétend que les habitants des planètes doivent avoir les mêmes arts et les mêmes connaissances que nous, ce qui ne les éloigne pas beaucoup d'en faire des hommes. Après tout, pourquoi cette opinion serait-elle contraire à la foi ? L'écriture nous apprend, sans doute, que tous les hommes viennent d'Adam, mais elle ne veut parler que des hommes qui habitent notre terre. D'autres hommes peuvent habiter les autres planètes, et venir d'ailleurs que d'Adam"⁹

Critique légère des Ecritures, certes, mais qui ne laisse pas de nous intéresser dans la mesure où elle implique que notre connaissance n'a pas à être comparée à un article de foi, qu'il n'y a pas, par conséquent, de domaine privilégié, mais que cette connaissance ne peut être qu'application de la raison aux données du réel. Et Fontenelle n'hésite pas à écrire : "Nos sciences ont de certaines bornes que l'esprit humain n'a jamais pu passer. Il y a un point où elles vous manquent tout à coup ; le reste est pour d'autres mondes, où quelque chose de ce que nous savons est inconnu"¹⁰. C'est déjà le *Micromégas* de Voltaire.

Relativité du temps, également. Et je ne résiste pas au plaisir de citer cette délicieuse page : "Les anciens étaient plaisants de s'imaginer que les corps célestes étaient de nature à ne changer jamais, parce qu'ils ne les avaient pas encore vu changer. Avaient-ils eu le loisir de s'en assurer par l'expérience ? Les anciens étaient jeunes auprès de nous. Si les roses qui ne durent qu'un jour, faisaient des histoires et se laissaient des mémoires les unes aux autres, les premières auraient fait le portrait de leur jardinier d'une certaine façon et de plus de quinze mille âges de roses ; les autres, qui l'auraient encore laissé à celles qui les devaient suivre, n'y auraient rien changé. Sur cela, elles diraient : « nous avons toujours vu le même jardinier ; de mémoire de rose, on n'a vu que lui ; il a toujours été fait comme il est ; assurément, il ne meurt point comme nous, il ne change seulement pas ». Le raisonnement de ces roses serait-il bon ? Il aurait pourtant plus de fondement que celui que faisaient les anciens sur les corps célestes ; et quand même il ne serait arrivé aucun changement dans les cieux jusqu'à aujourd'hui, quand il paraîtrait marqué qu'ils seraient faits pour durer toujours, sans aucune altération, je ne les croirais pas encore ; j'attendrais une plus longue expérience. Devons-nous établir notre durée, qui n'est que d'un instant, pour la mesure de quelque autre ? Serait-ce à dire que ce qui aurait duré cent mille fois plus que nous, dût toujours durer ? On n'est pas si aisément éternel. Il faudrait qu'une chose ait passé bien des âges d'hommes mis bout à bout pour commencer à donner quelque signe d'immortalité"¹¹. Nous lirons la même chose sous la

⁸ FONTENELLE, *Entretiens sur la pluralité des mondes*, Op. cit., t.2, p.3

⁹ *Encyclopédie... 1751-1772*, article "Monde", t. X, p. 640.

¹⁰ FONTENELLE, *Entretiens sur la pluralité des mondes*, Op. cit., t.2, p.44

¹¹ Id. Ibid. Op. cit., t.2, p.69-70)

plume de Diderot : "Vous jugez de l'existence nécessaire du monde, comme le monde éphémère de la vôtre. Le monde est éternel pour vous comme vous êtes éternel pour l'être qui ne vit qu'un instant ; encore l'insecte est-il plus raisonnable que vous. Quelle suite prodigieuse de générations d'éphémères nous atteste votre éternité ? Quelle tradition immense ? Cependant nous passerons tous, sans qu'on puisse assigner ni l'étendue réelle que nous occupions, ni le temps précis que nous aurons duré. Le temps, la matière et l'espace ne sont peut-être qu'un point"¹².

Autres sujets effleurés par Fontenelle : les comètes, qui ne sont pas des signes divins (cf. Bayle). Ou les éclipses.

Fontenelle, dans les *Entretiens...*, nous conduit à un doute très proche de celui de Montaigne. C'est que l'esprit scientifique ne se répand que fort lentement dans les provinces. Ne lit-on pas sous sa plume : "On aura peut-être peine à croire combien dans ce siècle-ci, en France, à trente lieues de Paris, un astronome avec tout son équipage et ses pratiques ordinaires, fut un spectacle étonnant... Nous ne rapporterions pas ces bagatelles, si elles n'étaient de quelque utilité pour l'histoire des connaissances du genre humain et si elles ne faisaient voir avec quelle extrême lenteur les nations en corps cheminent vers les vérités les plus simples. Les éclipses de soleil et les comètes, qui effrayaient le peuple de Paris il n'y a pas cent ans, lui sont devenues indifférentes. Mais encore aujourd'hui les paysans d'auprès d'Orléans ne peuvent pas prendre une autre idée d'un homme qu'ils voient observer le ciel, sinon que c'est un magicien"¹³.

D'où la difficulté de la vulgarisation. "La petite troupe choisie" est à même d'appréhender toutes sortes de connaissances nouvelles. Mais le peuple qui n'en est pas informé aura bien du mal à se plier à une autre discipline intellectuelle pour pouvoir assimiler un nouveau processus d'intelligibilité de l'univers.

"Que les profanes - cependant - s'approchent sans crainte de l'arbre de la science du bien et du mal ! Sur tous les esprits, la vérité agira comme une révélation. Les *Entretiens sur la pluralité des mondes*, en 1686, sont une préface, coquette et profonde, à une nouvelle interprétation de l'univers" écrivait Paul Hazard¹⁴.

Ainsi Fontenelle reprend-il la pensée de Montaigne, de Giordano Bruno, des libertins érudits du début du XVII^{ème} siècle. Et il annonce, du même pas, Montesquieu, Voltaire, d'Holbac, Diderot.

Cette méthode de raisonnement que nous avons dégagée des *Entretiens...*, nous en retrouvons l'application dans *De l'origine des fables*.

Le titre même des *Fables* révèle que l'auteur a eu l'ambition de présenter une "théorie générale", puisque tentative d'explication par la genèse.

Le point de départ de Fontenelle est que les époques les plus reculées dans le passé humain ont connu des philosophes, c'est-à-dire des hommes curieux de rechercher les causes des phénomènes. Toute la philosophie ne vient-elle pas de ce que "nous avons l'esprit curieux et les yeux mauvais" ?¹⁵. Il note, en effet : "Cette philosophie des premiers siècles roulait sur un principe si naturel qu'encore aujourd'hui, notre philosophie n'en a point d'autre : c'est-à-dire que nous expliquons des choses inconnues de la nature par celles que nous avons devant les yeux, et que nous transportons à la physique les idées que l'expérience nous a fournies"¹⁶. Les fables sont de ces sortes d'explications.

Et Fontenelle va plus loin encore. Tous les peuples, semble-t-il, évoluent, du point de vue des mentalités, de la même façon, selon le même rythme : "Je montrerais, s'il le fallait, une conformité étonnante entre les fables des Américains et celles des Grecs... Puisque les

¹² DIDEROT (Denis), *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, *Oeuvres complètes*, Club Français du Livre, 1969, t.2, p. 199.

¹³ FONTENELLE, *Eloges* (Eloge de Louville, Op. cit., t.1, p. 472-473)

¹⁴ HAZARD (Paul), *La crise de la conscience européenne*, Paris, Boivin éd., 1935, p. 319

¹⁴ FONTENELLE, *Entretiens ... 1^{er} soir*.

¹⁵ Id. *De l'origine des fables*, éd. J.R. Carré, Paris, Alcan éd. 1932, p. 16

Grecs, avec tout leur esprit, lorsqu'ils étaient encore un peuple nouveau, ne pensèrent point plus raisonnablement que les barbares de l'Amérique, il y a sujet de croire que les Américains seraient venus à la fin à penser aussi raisonnablement que les Grecs si on leur en avait laissé le loisir"¹⁷.

C'est que la nature humaine est bien constante : raison, certes, ce qui est indéniable, mais aussi part importante de l'imagination et du goût du merveilleux, souvent pris pour la raison elle-même. Fontenelle tient de Malebranche l'analyse qu'il fait sienne des méfaits de l'imagination (*La recherche de la vérité* parut en 1674) : "L'imagination et la raison n'ont guère de commerce ensemble".

Ainsi, Fontenelle propose-t-il dans *De l'origine des fables* une théorie générale, comme nous le disions plus haut, visant à expliquer la diversité apparente des mentalités, des mythologies, des religions même par un facteur unique et commun à toute l'humanité : le merveilleux est une production naturelle de la mentalité humaine. Voilà jetées les bases d'une science nouvelle : le comparatisme en matière de religion. André Dupont-Sommer le note très précisément : "L'école dite anthropologique, qui, en mettant au premier plan l'observation des peuples primitifs, contribua si puissamment au progrès des études d'histoire des religions, n'a-t-elle pas eu raison... de saluer en Fontenelle un précurseur génial ?"¹⁸.

Ne cherchons dans les fables aucun secret, aucune révélation. Homère nous l'avait dit dans les *Dialogues des morts* : "Je m'étais bien douté que de certains gens ne manqueraient point d'entendre finesse où je n'en avais point entendu", Fontenelle le répète : "ne cherchons pas autre chose dans les fables que l'histoire des erreurs de l'esprit humain... ce n'est pas une science de s'être rempli la tête de toutes les extravagances des Phéniciens et des Grecs ; mais c'en est une de savoir ce qui a conduit les Phéniciens et les Grecs à ces extravagances. Tous les hommes se ressemblent si fort qu'il n'y a point de peuple dont les sottises ne nous doivent faire trembler"¹⁹. Quelle belle leçon un maître d'aujourd'hui peut tirer de cette formule !

La véritable science est celle qui limite ses ambitions à la recherche des causes des phénomènes, et Fontenelle est inquiet à la pensée que les hommes policés et civilisés restent sensibles à la séduction des fables et des sottises. C'est sans doute la raison pour laquelle il a cru devoir traduire et adapter l'ouvrage de Van Dale sous le titre : *Histoire des oracles*, ouvrage polémique sans doute où, pourtant, il est possible de dégager quelques formules dont le caractère pédagogique n'échappe à personne. Tel, par exemple, le passage fameux de la "dent d'or", où l'on peut lire : "Assurons-nous bien du fait avant que de nous inquiéter de la cause. Il est vrai que cette méthode est bien lente pour la plupart des gens qui courent naturellement à la cause, et passent par-dessus la vérité du fait ; mais, enfin nous éviterons le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est point"²⁰.

Fontenelle est convaincu que la seule connaissance valable est la connaissance scientifique parce qu'elle est l'expression de la raison dans ce qu'elle a de meilleur. Cette conviction, Fontenelle l'a acquise en fréquentant savants et chercheurs, en méditant Descartes, Spinoza, Malebranche, pour ne citer qu'eux.

Il sait que, si Descartes a affirmé que le bon sens est la chose du monde la mieux partagée, l'ignorance et la sottise ne laissent pas d'être aussi bien partagées pour leur part. Et l'ignorance est la cause de bon nombre de nos maux. C'est pourquoi Fontenelle mettra toute son industrie à lutter contre ce mal.

Cependant, la science est possible malgré la faiblesse de l'homme, parce que la nature est logique, entendez qu'elle exprime des rapports constants, et que notre logique, elle, les appréhende en s'y appliquant. C'est presque une définition de l'empirisme ; presque, parce

¹⁶ FONTENELLE, Op. cit., p.30 sq.

¹⁸ DUPONT-SOMMER (André), "Fontenelle, historien des religions"
Annales de l'Université de Paris, 27^{ème} année, n°3, juil.-sept.1957, p. 393

¹⁹ FONTENELLE, *De l'origine des fables*, (éd. Carré, p. 39-40)

²⁰ Id. *Histoire des oracles*, Op. cit., t.2, p. 98

qu'il existe, toutefois, une activité de la pensée grâce à quoi le donné de l'expérience est dépassé.

Si Fontenelle souligne cet aspect de l'activité rationnelle, ce n'est pas tant pour apprendre quelque chose à ses lecteurs que pour susciter chez eux une certaine défiance à l'égard de ce qui a été appris par eux. Il a retenu de Descartes qu'il fallait battre en brèche l'autorité lorsqu'elle est érigée en critère de vérité. Il est un authentique sceptique, celui qui examine avant toute adhésion ou tout refus, avant toute position tranchée.

Son rôle le plus important a été, sans doute, de répandre autour de lui le goût de la science. "Apprenez-moi vos étoiles", demande avec des mines de chatte la marquise des *Entretiens...*, mais aussi avec un réel désir de savoir. Et les *Eloges* iront dans le même sens, rendant familières au grand public la vie et la pensée des hommes les plus éminents du siècle. La science devenait accessible parce que Fontenelle l'exposait en lui prêtant le langage du monde.

Vulgarisation, donc. L'intelligence de la connaissance scientifique était devenue si agréable que ceux qui se délectaient à cette lecture en apparence facile étaient peu à peu amenés à aimer cette science pour elle-même. Le XVIII^{ème} siècle verra s'épanouir ce goût de la science. Voltaire aura un cabinet de physique, Mme du Châtelet fera des mathématiques, même si elles sont "minaudées" pour reprendre le mot de Bachelard. Cela aura pour effet de modifier les habitudes de l'esprit. Fontenelle n'ira-t-il pas jusqu'à écrire : "Il est certain, et les peuples s'en convaincront de plus en plus, que le monde politique, aussi bien que le physique, se règle par poids, nombre et mesure"²¹. Fontenelle est-il déterministe ? Affirme-t-il un déterminisme universel ? Le terme est peut-être anachronique, mais c'est bien dans cette direction qu'il faut interpréter la pensée de notre auteur, ce que n'a pas manqué de faire le XIX^{ème} siècle, lorsqu'il postule : "La science est déterministe, ou elle n'est pas".

Les répercussions des travaux scientifiques de Fontenelle furent considérables. Pourtant, jusqu'à sa mort, Fontenelle défendit, sinon le cartésianisme, du moins la théorie cartésienne des "tourbillons", et cela malgré l'apport de Newton à la mécanique céleste.

Voltaire jeune s'était enthousiasmé pour la philosophie et les théories de Newton. Relisons les *Lettres philosophiques* (1734) et souvenons-nous que Newton est mort en 1727. Fontenelle a eu le temps de méditer cette oeuvre révolutionnaire. Mais son intelligence refuse systématiquement la théorie de l'attraction. S'il défend contre elle les "tourbillons cartésiens", c'est qu'il voit en eux une application claire du mécanisme et des lois des chocs (ces dernières revues par Malebranche). Alors que l'attraction lui paraît être un retour aux "qualités occultes", aux "quiddités" semblables à celles dont on lui parlait lorsque, à l'école, il "faisait sa philosophie". Par exemple, on peut lire dans l'éloge de Boerhaave : "Il faut avouer... que dans cette physique ou chimie si pure et si lumineuse, il y admet l'attraction ; et, pour agir avec plus de franchise que l'on ne fait assez souvent sur cette matière, il reconnaît bien formellement que cette attraction n'est point du tout un principe mécanique. Peut-être la croirait-on plus supportable en chimie qu'en astronomie, à cause de ses mouvements subtils, violents, impétueux, si communs dans les opérations chimiques ; mais en quelque occasion que ce soit, aura-t-on dit quelque chose quand on aura prononcé le mot d'attraction ?"²².

Pendant, Fontenelle, bien que n'admettant pas la théorie de l'attraction, sut bien exposer dans une lumineuse clarté les deux démarches de Descartes et de Newton : "les deux grands hommes qui se trouvent dans une si grande opposition ont eu de grands rapports. Tous deux ont été des génies de premier ordre, nés pour dominer sur les autres esprits et pour fonder des empires. Tous deux géomètres excellents ont vu la nécessité de transporter la géométrie dans la physique. Tous deux ont fondé leur physique sur une géométrie qu'ils ne tenaient presque que de leurs propres lumières. Mais l'un, prenant un vol hardi, a voulu se placer à la source de tout, se rendre maître des premiers principes par quelques idées claires et fondamentales, pour n'avoir plus qu'à descendre aux phénomènes de la nature comme à des

²¹ FONTENELLE, *Eloges* (Eloge de Montmort, Op. cit., t.1, p. 282)

²² Id. , Ibid. (Eloge de Boerhaave, Op. cit., t.1, p. 497). Cet éloge a été prononcé en 1738.

conséquences nécessaires. L'autre, plus timide ou plus modeste, a commencé sa marche par s'appuyer sur les phénomènes pour remonter aux principes inconnus, résolu de les admettre, quels que les pût donner l'enchaînement des conséquences. L'un part de ce qu'il entend nettement pour trouver la cause de ce qu'il voit, l'autre part de ce qu'il voit pour en trouver la cause soit claire soit obscure. Les principes évidents de l'un ne le conduisent pas toujours aux phénomènes tels qu'ils sont ; les phénomènes ne conduisent pas toujours l'autre à des principes assez évidents"²³

C'est par ce remarquable diptyque que nous concluons notre exposé.

Fontenelle, nous l'avons dit dès le début, n'est pas un enseignant : il ne nous propose pas une "institution des enfants" ni le cursus d'un Emile. Mais passionné par la recherche scientifique, ardent défenseur de la raison, persuadé que l'humanité s'est engagée sur la voie du progrès, il offre une oeuvre qui n'est sans doute pas une révolution intellectuelle, dont, pourtant, l'action qu'elle a exercée fut profonde parce que lente.

Sans doute, est-il homme de son siècle, je veux dire qu'il nourrit une conception élitiste du développement de la science : "Pour trouver la vérité, il faut tourner le dos à la multitude, et... les opinions communes sont la règle des opinions saines pourvu qu'on les prenne à contre sens"²⁴. Car - ajoute-t-il - "On ne persuade pas facilement aux hommes de mettre leur raison en la place de leurs yeux"²⁵. C'est que : "le monde avec lenteur marche vers la sagesse", dira Voltaire.²⁶

Cependant, Fontenelle est convaincu que, de proche en proche, la raison prévaudra sur toutes les formes de barbarie. Il n'est que d'être patient. Et pour cela, la meilleure attitude possible n'est-elle pas d'œuvrer au développement de la science, garante indéniable de certitude et de vérité. Goethe aurait pu dire de lui : "La plus haute efficacité de l'esprit est d'éveiller l'esprit".

BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie tant des oeuvres de Fontenelle que de ses commentateurs, prendrait une place trop importante. Nous renvoyons à la *Revue d'Histoire des Sciences*, t. X, N° 4, oct.-déc. 1957, livraison tout entière consacrée à Fontenelle.

Pour notre part, nous avons consulté :

FONTENELLE, Oeuvres complètes (Paris, Belin éd., 3 vol. in 8° de XXXII-640 p., 643 p. et 780 p.)



²³ FONTENELLE, Ibid (Eloge de Newton, Op. cit., t.1, p. 393 sq.).

²⁴ Id. *Dialogues des morts*, Op. cit., t.2, p. 238

²⁵ Id. *Entretiens ... 6^{ème} soir*, Op. cit., t.2, p. 73

²⁶ VOLTAIRE, *Les Lois de Minos*, Acte III, sc. 5.

Sur les pas ... du Chevalier d'Éon

le 12 juin 2003

Robert CLOIX



Après la visite émouvante en octobre 2002 qui nous avait permis de pénétrer dans la « maison des Vernelles » où Maurice Genevoix avait longtemps vécu, la nouvelle sortie ne pouvait être que très différente. Découvrir quelques secrets du personnage que fut le Chevalier d'Éon constituait surtout un prétexte pour s'intéresser à la région de Tonnerre.

Le groupe des Amis du Musée nivernais de l'Éducation et des Amopaliens a donc pris la route le samedi 14 juin 2003 (essai de sortie un samedi pour permettre aux actifs de participer à nos activités, essai très peu concluant). Après un excellent petit déjeuner à Courson-les-Carières, tout proche des carrières d'Aubigny, visitées il y a quelques années, nous avons traversé les vignobles du nord de la Bourgogne, Coulanges-la-Vineuse et surtout Chablis où nous nous arrêterons au retour. Puis, la route serpente dans un paysage d'openfield, avec ses immenses champs sans arbres. Et c'est la descente dans la vallée de l'Armançon, avec la découverte de la ville de Tonnerre blottie au pied de la colline.

La première visite est consacrée à l'Hôtel-Dieu. C'est à Marguerite de Bourgogne qu'est dû ce vaste bâtiment de près de cent mètres de long, haut de 20 m. Elevée à la cour de

Bourgogne, mariée en 1268 à Charles d'Anjou (frère de Saint-Louis), Roi de Naples et de la Sicile, elle avait participé très activement à la vie politique de l'Europe. Devenue veuve, elle était revenue dans ses terres bourguignonnes. Elle avait alors décidé en 1293, la construction d'un vaste hôpital pour « *bailler à manger à ceux qui auront faim, à boire à ceux qui auront soif, recevoir les étrangers et les pèlerins et les héberger, vêtir les nus, visiter les malades, consoler les prisonniers et ensevelir les morts...* ». Les lits des malades, au nombre de quarante, étaient installés dans des alcôves de bois et s'alignaient, comme à Beaune, le long des murailles. A partir de 1650, la salle fut désaffectée et servit d'église paroissiale dans laquelle de nombreux habitants furent inhumés.



L'Hôtel-Dieu vu de l'extérieur

Sept cents ans plus tard, il ne reste que la grande salle des malades, salle impressionnante sous sa voûte lambrissée. Sur le dallage, on remarque le gnomon (sorte de cadran solaire) tracé au 18^{ème} siècle par l'astronome Lalande. Au fond de la chapelle, se dresse le tombeau de Marguerite de Bourgogne. A droite du maître autel, une petite porte conduit à la chapelle du Revestière où se trouve une des plus belles « Mise au Tombeau » offerte au 15^{ème} siècle par un riche marchand de la ville. La vision superbe de la charpente en chêne du bâtiment et le musée où sont rassemblés divers souvenirs de l'ancien hôpital ont terminé une visite suivie avec grand intérêt par le groupe des Nivernais.

Avant de prendre la route pour aller se restaurer, nous sommes allés voir au pied de la falaise, la fosse Dionne, la « fons divonna », la « source divine » des vieilles légendes celtes. Les pluies captées sur le plateau ressurgissent d'un gouffre impressionnant. Le bassin circulaire, rempli d'une eau de teinte bleu-verte, est entouré d'un bâtiment en forme d'anneau qui protégeait les lavandières.

Par contre, une déception nous attendait alors à l'arrivée à l'Auberge de Bourgogne avec l'absence inexplicable et inexcusable du conférencier qui devait nous parler du Chevalier d'Éon avant le repas. Heureusement, un des membres avait apporté un ouvrage sur ce personnage qui put ainsi nous être présenté. Né à Tonnerre en 1728, dans l'Hôtel d'Uzès, proche de l'Hôtel-Dieu, Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée Éon de Beaumont, est surtout connu sous le nom de chevalier d'Éon. Remarquable bretteur, il obtient le grade de capitaine de dragons et mène en même temps une carrière diplomatique où il apparaît avec des costumes féminins qui laisseront planer un doute sur son sexe. Entré au cabinet « secret » du Roi Louis XV, il est envoyé en Russie puis en Angleterre. Il rédige en 1774 ses mémoires « *Les loisirs du Chevalier d'Éon* » assez ambiguës. Retourné en Angleterre après avoir vécu de 1779 à 1785 à Tonnerre, il meurt en 1810.

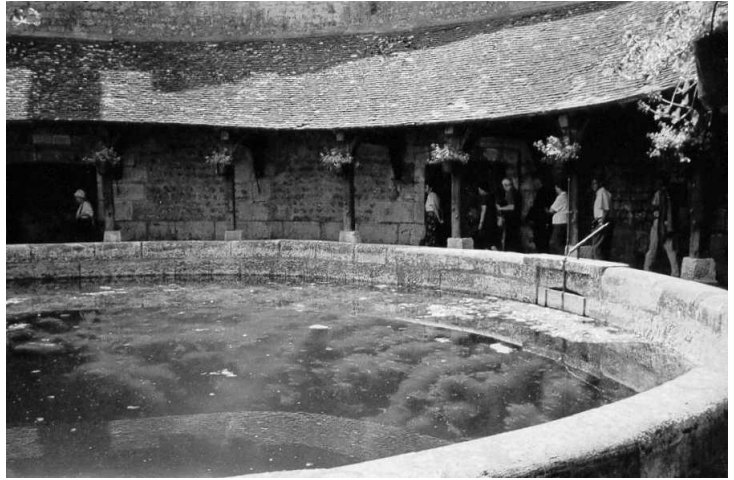
Après un excellent repas, le groupe s'est rendu à quelques kilomètres de Tonnerre, au Château de Tanlay. D'abord forteresse défensive ayant appartenu aux Courtenay, il est remplacé au XVI^{ème} siècle par un château de style Renaissance, construit par François de Coligny d'Andelot. Entouré d'eaux vives, il n'a subi que très peu de modifications et c'est la même famille qui l'occupe depuis trois siècles. La visite commence par un petit château de style florentin qui permet d'accéder à une cour intérieure. Les ailes se terminent par des tours coiffées d'hémisphères dites « à l'impériale ». L'intérieur du château entièrement meublé et toujours habité reflète une atmosphère parfois étrange : au passage dans certaines salles, le guide évoque le passage de personnages illustres : les Coligny, Montmorency, mais aussi M^{me} de Sévigné, Jean de la Fontaine... Au dernier étage, une pièce d'angle dans la tourelle qui possède une voûte décorée d'une fresque représentant des catholiques et des protestants célèbres, était le lieu de rendez-vous des conspirateurs au moment des guerres de religion.

Sur la route du retour, Chablis nous attendait avec son vignoble connu dans le monde entier. Il nous fallait quelques explications et là aussi, la cave qui nous accueillit (elle avait été choisie parce que le groupe prévu aurait dû dépasser quarante personnes) a provoqué quelques déceptions. Et pourtant, le vignoble de Chablis qui s'étend sur une vingtaine de communes, mérite une présentation détaillée : les appellations sont classées en quatre groupes selon la répartition sur le terroir : tout d'abord sept grands crus : Blanchot, Les Clos, Valmur, Grenouille, Vaudésir, Les Preuses et Bougros qui couvrent une centaine d'hectares accrochés sur le calcaire « Kimmeridgien » sur la rive droite du Serein. Puis, le cépage Chardonnay donne les « premiers crus » (600 hectares), les « chablis » (1200 ha) et enfin de plus simples « petit chablis » (150 ha).

Avant de se quitter, les participants, heureux de ces sorties amicales se donnaient rendez-vous pour un voyage beaucoup plus long l'an prochain : M^{me} de Sévigné et François René de Chateaubriand sur leurs terres bretonnes.



Les explications de la guide devant un groupe très attentif à l'intérieur de l'Hôtel-Dieu



La fosse Dionne

Le château de Tanlay et les douves



La salle des conspirateurs au château de Tanlay – La fresque au plafond

Le Certificat d'Études à... La Charité-sur-Loire le 11 Octobre 2003

Les « amis du Musée Nivernais de l'Éducation » ont organisé en 2003 les épreuves du "certificat d'études primaires à l'ancienne", qui les avaient amenés à Aunay-en-Bazois, Tannay, Rouy, Devay et enfin Dornes lors des sessions précédentes.

Cette année, ils furent accueillis le 11 octobre par les « Amis de La Charité » et « l'Amicale des anciens élèves du collège ».

Les 15 candidats ont planché sur l'un des deux sujets suivant en rédaction :

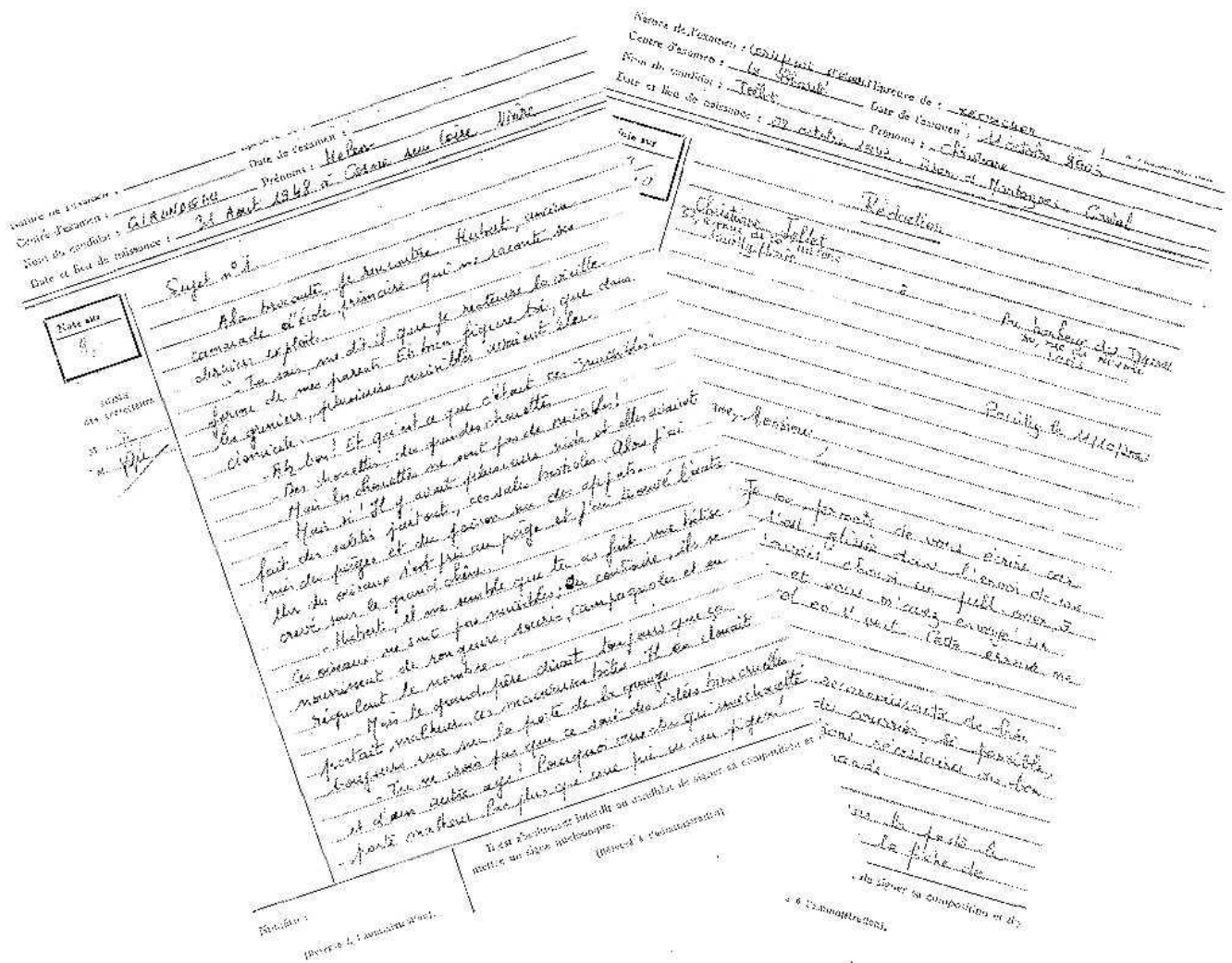
1^{er} sujet .

Au cours d'une conversation, un de vos camarades s'est vanté d'avoir tué pendant l'hiver plusieurs oiseaux de proie, (chouettes, éperviers,. chats-huants...) . Vous lui expliquez le rôle que jouent ces oiseaux dans l'équilibre des espèces vivant dans nos régions. Racontez votre conversation.

2^{ème} sujet

Le grand magasin auquel vous aviez commandé un pull-over s'est trompé dans l'envoi du vêtement demandé. Vous écrivez une lettre de réclamation en demandant des précisions quant au renvoi et au remplacement de l'objet.

Le "Journal du Centre" s'est fait l'écho de cette journée chargée de souvenirs pour les valeureux candidats et les correcteurs dans son édition du 14 octobre reproduite page suivante.



Les copies de deux candidates

SCOLARITÉ

Le certificat d'études primaires réhabilite le passé scolaire

Samedi dernier, quinze candidats de tous âges ont affronté les neuf épreuves du certificat d'études primaires à l'ancienne. Grande émotion comme au jour du certificat d'antan.

LES responsables du musée de l'Éducation, les Amis de La Charité et l'Amicale des anciens élèves du collège étaient ravis du bon déroulement de samedi dernier, réservé aux épreuves du certificat d'études primaires à l'ancienne.

Cinq messieurs et dix femmes se sont présentés aux neuf épreuves notées du "certif". L'émotion des uns et des autres était sans doute aussi grande que le jour du certificat d'antan ; chacun avait l'impression de faire une démarche importante pour la sauvegarde de ce patri-

moine du savoir que l'école publique a toujours su mettre en valeur.

Créé le 11 juillet 1874 dans les quatre circonscriptions de la Nièvre, le CEP a duré jusqu'en 1963, date de la création du collège d'enseignement secondaire (CES). Il perdurera encore quelques années car certaines professions, celle de facteur par exemple, exigeaient toujours la détention du CEP pour pouvoir postuler. La disparition totale de ce "baccalauréat des modestes" sera officielle le 28 août 1989.

Alors qu'aujourd'hui il est à

nouveau question de travail "au mérite", l'instituteur était apprécié de par les résultats obtenus au CEP par ses élèves. Le jour de l'examen était un grand jour dans le canton ; les candidats revêtaient leurs "habits du dimanche". Dès le lendemain de la proclamation des résultats, la fête commençait au bazar du canton pour acheter le cadeau à l'instituteur.

Toute cette page d'histoire a été remise au goût du jour samedi dernier, à la salle des fêtes. Les membres du jury et les organisateurs n'avaient rien ou-

bli. Le remplissage des encrriers, avec cette encre violette dont beaucoup se souviennent, était fait dans les règles de l'art ; les porte-plumes et plumes Sergent Major attendaient les candidats sur les tables. Ces derniers arrivaient les uns après les autres, tous un peu émus mais contents de se remettre à "plancher" l'espace d'une matinée, pour neuf épreuves. Le lieu n'avait pas été choisi par hasard : la proclamation des résultats et la remise des diplômes se déroulaient à la salle des fêtes du chef-lieu de canton.

Au moment de la remise des diplômes, Henri Lavedan, responsable du musée de l'Éducation ; Michel Cerre, président des Amis de La Charité, et Constantin Rodriguez ont chaleureusement félicité les candidats pour leur participation et leurs brillantes performances.

Les Amis de La Charité ont offert à chacun le recueil qu'ils ont édité en 2000, *Regards sur un siècle de vie charitoise*.

Il est réconfortant de constater que, parmi les candidats, une jeune fille de 16 ans, un jeune homme de 19 ans et un autre de 20 ans ont participé avec succès.

Le résultat "suprême" du "premier du canton" a couronné le travail effectué par Jacqueline Decaux, de La Charité-sur-Loire.

Bravo à tous pour cette agréable journée, laquelle, comme l'a précisé Constantin Rodriguez, « nous a tous rajeunis ».



Les candidats, les organisateurs et les élus sont réunis devant le tableau noir (à droite) avec la première du canton, Jacqueline Decaux, tenant l'ardoise de la session 2003 du CEP à La Charité-sur-Loire.

Le mot du Président

Henri LAVEDAN

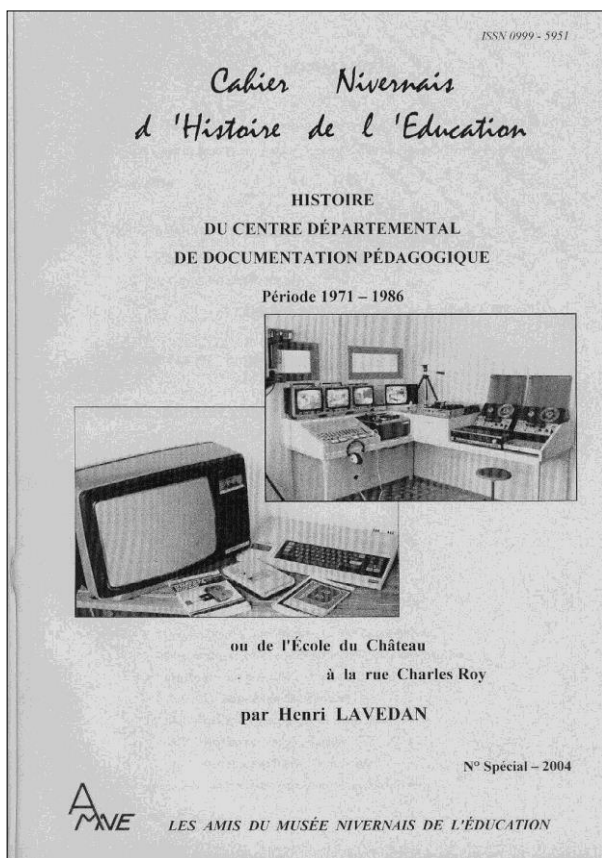


L'année 2003 (la dixième depuis notre installation dans nos nouveaux locaux de l'école de la Maîtrise) a été fertile en événements importants. Outre les visites guidées de scolaires et d'adultes qui mobilisent de plus en plus nos bénévoles trois demi-journées par semaine et, depuis le dernier trimestre, les mercredis matins (visites du personnel municipal travaillant dans les écoles de Nevers), en voici les faits les plus marquants :

- ◆ Notre Assemblée Générale le 12 février 2003, suivie par 72 de nos adhérents, à l'issue de laquelle une projection vidéo a rendu compte de nos dernières sorties culturelles.
- ◆ La visite le 27 février 2003 de M^{me} la députée Martine Carillon-Couvreur
- ◆ Nos participations à l'animation du club-mémoire de La Roseraie
- ◆ La participation à l'exposition sur l'École organisée par l'Office du Tourisme du Donziais.
- ◆ Le concours "Raconte-moi ton école"
- ◆ Le samedi 14 juin, la sortie culturelle avec l'AMOPA en Tonnerrois...
"Sur les pas du chevalier d'Éon"
- ◆ L'exposition sur l'École, toujours visible dans les nouveaux locaux de la Caisse d'Épargne de Nevers
- ◆ Notre participation à des œuvres humanitaires, par l'envoi de livres scolaires :
 - Au Lycée Ioan Slavici à Satu Mare en Roumanie
 - Au Congo
- ◆ L'ouverture du Musée en Juillet et Août
- ◆ La participation aux Journées du Patrimoine les 20 et 21 septembre (visite de 450 personnes)
- ◆ L'organisation le 11 octobre d'un certificat d'études à l'ancienne (15 candidats à La Charité-sur-Loire en collaboration avec les « Amis de La Charité » et « l'Amicale des anciens élèves du collège »).
 - ◆ L'enrichissement de notre photothèque qui compte aujourd'hui plus de 500 photos de classes et de promotions d'instituteurs et d'institutrices du département.
 - ◆ Notre participation au 4^{ème} salon des Auteurs Nivernais, organisé le dimanche 23 novembre au Palais Ducal par la Municipalité de Nevers.
 - ◆ Outre le n° 16 des Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation, la sortie d'un numéro spécial consacré à l'"*Histoire du CDDP pendant la période 1971-1986*"
 - ◆ La poursuite de l'enrichissement de nos collections avec la découverte (grâce à notre site Internet) et à l'acquisition du "*Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*" de Ferdinand Buisson (1882-1883) que nous recherchions depuis longtemps.

Je voudrais en profiter pour remercier vivement les personnes, de plus en plus nombreuses, qui ont songé à déposer au musée, documents, photographies et matériels, autant de souvenirs inestimables pour les générations futures.





Le président des "Amis du Musée Nivernais de l'Éducation", HENRI LAVEDAN, directeur du C.D.D.P de la Nièvre entre 1971 et 1986 après avoir été l'adjoint de RAYMOND FRÉBAULT de 1959 à 1971, vient de puiser dans ses souvenirs pour nous relater les faits les plus marquants de cette période. Plusieurs raisons l'y ont poussé...

Il a d'abord voulu s'acquitter de la promesse faite à son prédécesseur qui, dans sa brochure parue en décembre 1987 retraçant les débuts du C.D.D.P, avait souhaité que cette deuxième étape puisse un jour être évoquée.

RAYMOND FRÉBAULT nous a malheureusement quittés mais son vœu est aujourd'hui exaucé.

L'auteur a ensuite souhaité rappeler le rôle important et primordial joué par le Conseil Général de la Nièvre et lui exprimer sa profonde gratitude pour avoir, dès le début, compris tout l'intérêt que pouvait présenter

une telle création tant pour les enseignants que pour la modernisation et l'équipement de nos écoles. Il a, en effet toujours répondu présent chaque fois qu'il s'agissait de monter une action originale susceptible d'apporter un plus à ce qui était l'une de ses priorités : l'École.

Occasion également de rendre hommage à tous ses anciens collaborateurs et au travail d'équipe réalisé dans un esprit de service, de confiance et de franche camaraderie. Ce bel élan d'enthousiasme pédagogique a perduré pendant toutes ces années.

Heureuse époque où le C.D.D.P a pu s'exprimer en toute liberté, menant des actions pilotes en de nombreux domaines avec l'aide et l'appui des différents corps d'inspection fort intéressés par ses expérimentations.

Cette publication d'HENRI LAVEDAN retrace avec fidélité cette période passionnante de l'éducation dans notre département.

Ce numéro spécial des "Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation" a pu être réalisé avec l'aide du Conseil Général de la Nièvre. Il est disponible au Musée Nivernais d'Histoire de l'Éducation, 8 rue du Cloître St Cyr à NEVERS.



Sommaire des 15 numéros parus des Cahiers Nivernais d' Histoire de l' Éducation

SOMMAIRE DU N° 2 - 1989 -

Préface de M. Jean-Claude LEGRAS, Inspecteur d'Académie -----	3
L'enseignement pendant la période révolutionnaire (JACQUES RICHARD) -----	5
Lettres patentes du roi en faveur du Collège de la Ville de Nevers -1763- (<i>document</i>) -----	11
Le Collège de Nevers en 1789 (GUY THUILLIER)-----	15
A propos d'un bail passé avec Pierre-Amable Bort en 1788 (B.PAQUAUX) -----	19
Un plan d'éducation en 1790 (GUY THUILLIER)-----	23
A propos d'une pétition des professeurs de Clamecy en 1792 (JACQUES DUPONT) -----	35
Un mémoire de Pierre-Amable Bort, instituteur à Château-Chinon en 1792 (GUY THUILLIER)-----	47
Une pétition de Nettement de la Charité - septembre 1793 - (GUY THUILLIER) -----	63
Garantir l'indépendance des Instituteurs - octobre 1793 - (GUY THUILLIER)-----	67
Les enfants des Défenseurs de la Patrie - octobre 1793 - (GUY THUILLIER) -----	71
Un plan de maison d'éducation par Varinot en l'an III (GUY THUILLIER) -----	73
L'enseignement secondaire en 1794 : un projet de Bias Parent de Clamecy (GUY THUILLIER)-----	77
Répartition des écoles primaires dans le district de Corbigny en 1795 (CHARLES GARDETTE)-----	85
Répartition des écoles primaires par arrondissement (CHARLES GARDETTE) -----	90
L'enseignement primaire en l'An IV (GUY THUILLIER) -----	97
Un rappel à l'ordre républicain à Clamecy en l'an VII (B.PAQUAUX) -----	101
L'Ecole Centrale de Nevers (J.RICHARD) -----	115
Les programmes de l'Ecole Centrale en l'An VIII (GUY THUILLIER)-----	111
Une fable de Vitallis en l'An VIII - (GUY THUILLIER)-----	119
La Page du Président de l'Association des Amis du Musée Nivernais de l'Education, HENRI LAVEDAN--	121

SOMMAIRE DU N° 3 - 1990 -

Extrait d'une conférence pédagogique en 1900-----	4
Une distribution des prix à Chitry-les-Mines en 1907 -----	11
Un discours de 14 juillet (1907) -----	16
<i>[Ces trois documents sont extraits des archives d' AUGUSTE ROY]</i>	
Monographie scolaire de l'école de Flez-Cuzy - 1 ^{ère} partie- (MICHEL BOULE) -----	18
Les écoles d'Imphy (P. TRAMECON)-----	28
Une lettre de parent d'élève en 1929 (<i>document</i>) -----	34
Souvenir de l'année scolaire 1914-1915 (<i>document</i>) -----	36
Un nivernais oublié : Henri Marion (GUY THUILLIER) -----	37
JULES RENARD, élève au lycée de Nevers (JEAN BUGAREL)-----	47
Le lycée de Nevers à l'époque de JULES RENARD (JEAN BUGAREL) -----	54
Discours de JULES RENARD au lycée de Nevers en 1909 -----	61
Ecole du Château - Annexe de la Maîtrise - Nevers, 1933. (<i>Photographie de classe</i>)-----	69
L'École Normale d'Institutrices de Nevers (<i>documents</i>) -----	70
Poème : <i>Au musée de l'école</i> (ISABELLE PLASSAIS) -----	73

SOMMAIRE DU N° 4 - 1991 -

Préface de M. JEAN DAVID, Inspecteur d'Académie de la Nièvre -----	3
L'enseignement de la morale et l'instruction civique à l'école de la République dans les années 1900 (PAUL DE LOYE)-----	5
L'enseignement de la morale dans les écoles (AUGUSTE ROY) :	
- Conférence pédagogique de 1885 -----	25
- Conférence pédagogique de 1896 -----	29
Pour une histoire de la lecture en Nivernais au XIX ^{ème} siècle - 1 ^{ère} partie- (GUY THUILLIER) -----	39
L'enseignement primaire dans la Nièvre pendant la Révolution à travers la situation scolaire à Donzy (CHARLES GARDETTE) -----	49
Monographie scolaire de l'école de Flez-Cuzy - 2 ^{ème} partie - (MICHEL BOULE) -----	65
Lycée de Nevers (rue Mirangron), 1939-40. (<i>Photographie de classe</i>) -----	82
Compte-rendu de l'A.G. des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation - février 1991-----	83
Le mot du Président HENRI LAVEDAN -----	85
Couverture d'un Cahier de Devoirs Mensuels avec ses recommandations (1899)-----	pp. 1-2-87-88

SOMMAIRE DU N° 5 - 1992 -

Préface de M. PIERRE BEREGOVOY, Premier Ministre -----	2
Pour une histoire de la lecture en Nivernais au XIX ^{ème} siècle - 2 ^{ème} partie - (GUY THUILLIER) -----	5
Aspects de l'enseignement public à Nevers -1880-1890 - 1 ^{ère} partie - (BERNARD PAQUAUX) -----	21
Un problème de prière . <i>Lettre de 1892</i> (AUGUSTE ROY) -----	42
Monographie scolaire de l'école de Flez-Cuzy - 3 ^{ème} partie - (MICHEL BOULE) -----	45
Conférence pédagogique de 1899 : Les avantages de la mutualité (AUGUSTE ROY) -----	49
L'affaire Boisblanc - 1773 -1776 (JACQUES DUPONT) -----	54
L'établissement scolaire de la rue J. Jaurès à Nevers 1910-1977 (M. PERROTIN) -----	65
Rapports de l'Inspection Générale en 1880 et 1881 sur l'enseignement dans la Nièvre (<i>documents</i>) -----	73
Cours complémentaire de Loire - Octobre 1927. (<i>Photographie de classe</i>)-----	86
Le mot du Président HENRI LAVEDAN -----	87

SOMMAIRE DU N° 6 - 1993 -

Editorial de M. BERNARD BARDIN, Président du Conseil Général-----	3
Les écoles de Tannay à travers les siècles (HENRI SMEDTS)-----	5
Le Centre Technique et d'Enseignement ménager de Vauzelles (G. BACQUELIN) -----	18
Aspects de l'Enseignement Public à Nevers - 1880-1890 - 2 ^{ème} partie - (BERNARD PAQUAUX) -----	30
Discours du départ en retraite de Charles DESPOIS (PHILIBERT MINGNIAT) -----	49
Un traité de pédagogie «Devoirs et Vertus des Sœurs Institutrices en 1857 » (GUY THUILLIER) -----	52
Antony DUVIVIER (1814 - 1862), un précurseur de la laïcité (J.P. HARRIS) -----	71
Quelques jalons pour l'histoire de l'enseignement dans la Nièvre - 1 ^{ère} partie - (B.STAINMESSE) -----	79
Le mot du Président, HENRI LAVEDAN -----	102
La presse et le Musée Nivernais de l'Éducation -----	104

SOMMAIRE DU N° 7 - 1994 -

Avant-propos -1995 : un nouveau départ pour le Musée Nivernais de l'Éducation (ARMELLE SENTILHES) ---	3
Le nouveau Musée Nivernais de l'Éducation (HENRI LAVEDAN)-----	5
Un Normalien nivernais: Hubert Bourgin 1874-1955 (GUY THUILLIER) -----	11
La Géographie à l'école - Conférence pédagogique du canton de Lormes en 1898 (AUGUSTE ROY) -----	26
L'école de mon village... - Flez-Cuzy - (FRANÇOIS PLANCHE)-----	34
Les bibliothèques scolaires - Arrêté du 1 ^{er} juin 1962 - (<i>document</i>)-----	54
Le Collège de Clamecy: 1657 -1757 (JACQUES DUPONT)-----	57
L'Ecole du Château et « Poignée de souvenirs » (RAYMOND FREBAULT) -----	71
« Le magasin des enfans » 1773 (<i>document</i>) -----	80
A la mémoire de Jean Lioret (CHARLES GARDETTE) -----	83
Compte-rendu de l'A.G. des A.M.N.E. du 12/2/1994 -----	86
La presse : le Musée au Grand Orient de France (JOURNAL DU CENTRE) -----	88
Le mot du président HENRI LAVEDAN -----	89

SOMMAIRE DU N° 8 - 1995 -

Lettre de la Présidence de la République -----	3
Un an dans une école du Second Empire : Azy-le-Vif (BERNARD STAINMESSE) -----	5
L'école normale de l'an III - Une pétition de F.G.S Guillemain de Corbigny - (GUY THUILLIER)-----	23
Une victime du 2 décembre 1851 : Pierre Barrère, maître de pension à La Charité (GUY THUILLIER) -----	27
Du collège de jeunes filles... au lycée Raoul Follereau (JACQUES MONTAGNON) -----	33
Un projet d'école fouriériste à Fourchambault vers 1840 (GUY THUILLIER) -----	43
Rétrospective scolaire à Tintury de 1851 à 1914 (LOUIS LAVAUT) -----	51
L'enfant aux yeux bleus - 1 ^{ère} partie - (JEAN LEOPOLD) -----	67
Hommage à Henry Bussière (ROBERT CLOIX) -----	81
Compte-rendu de l'A.G. 1995 -----	86
Le mot du président... La mémoire de notre Ecole. (HENRI LAVEDAN)-----	88
Poème : <i>Le Musée de l'Éducation</i> (LEON VIE)-----	90
L'inauguration des nouveaux locaux du Musée (JOURNAL DU CENTRE)-----	92

SOMMAIRE DU N° 9 - 1996 -

Avant-propos - L'utilité des lieux de mémoire (PAUL DE LOYE)-----	3
Évolution de l'enseignement à Corancy, aux 19 ^è et 20 ^è siècles - 1 ^{ère} partie - (ANDRE PARIS)-----	5
Les leçons de choses : Conférence pédagogique en 1893 (A. VIGNOL)-----	18
L'enseignement du français en classe de première au lycée de Nevers entre 1937 et 1942 (J. BUGAREL)-----	29
Un instituteur zélé : Jacques Poulet de Saint-Amand (GUY THULLIER)-----	33
A la mémoire de deux enseignants : - Lucien Millérioux (J.PIERRE HARRIS)-----	45
- René Lacôte (RAYMOND FREBAULT)-----	47
Rapport annuel sur les écoles de la Nièvre - 1959/1960 (LUCIEN MILLERIOUX)-----	49
Hommage à une résistante : Lucette Sallé (ROBERT CLOIX)-----	56
Petite histoire de l'école de la maîtrise (MADELEINE TANNEAU)-----	59
L'enfant aux yeux bleus - 2 ^{ème} partie - (JEAN LEOPOLD)-----	65
Sortie à Epineuil-le-Fleuriel, école du Grand Meaulnes (JEAN FRANÇOIS COUNILLON)-----	82
La bibliothèque en deuil : Edouard Bled (ROBERT CLOIX)-----	85
Appel aux écoliers pour donner des pièces d'or pour financer la guerre -1916 - (<i>document</i>)-----	87
Le certificat d'études... à Aunay-en-Bazois -15 juin 1995 (ROBERT CLOIX)-----	91
Compte-rendu de l'Assemblée générale 1996-----	99
Le mot du Président HENRI LAVEDAN-----	101

SOMMAIRE DU N° 10 - 1997 -

Avant-propos - Devoir de mémoire...(ROBERT CLOIX)-----	3
Évolution de l'enseignement à Corancy aux 19 ^è et 20 ^è siècles - 2 ^{ème} partie - (ANDRE PARIS)-----	5
Quelques pages d'un journal des années sombres... (MICHELE BOISSET)-----	11
Quelques aspects de la vie au collège de Nevers de 1845 à 1850 (JEAN BUGAREL)-----	19
Rôle des bibliothèques populaires - Conférence pédagogique en 1886 (AUGUSTE ROY)-----	23
Instructions générales relatives aux bibliothèques populaires et scolaire, 1885-----	26
L'école de Sardy-les-Epiry - 1 ^{ère} partie - (EMILE GUILLIEN)-----	29
Un rapport d'inspection vers 1833, commune de La Charité (<i>document</i>)-----	44
Les écoles de Donzy vues par le curé Rouget en 1752 (GUY THULLIER)-----	45
Naissance du syndicalisme chez les instituteurs nivernais- 1 ^{ère} partie - (ALAIN ROUMEGOUS)-----	49
Evocation au musée : Célestin Freinet	
- L'école de M. et Mme Picardet (EMILE GUILLIEN)-----	55
- En hommage à Célestin et Elise Freinet - Témoignage (JACQUELINE MASSICOT)-----	56
L'enfant aux yeux bleus - 3 ^{ème} partie - (JEAN LEOPOLD)-----	63
Un premier inventaire - 1988 -1994 (GUY THULLIER)-----	89
Notes de lecture (PAUL DE LOYE)-----	93
Le certificat d'études... à Tannay - 21 juin 1997-----	94
La cage aux souvenirs : cours complémentaire de Luzy - 1944 - (<i>Photographie de classe</i>)-----	96
L'Assemblée générale de 1997 (ROBERT CLOIX)-----	97
Le mot du Président HENRI LAVEDAN-----	98

SOMMAIRE DU N° 11 - 1998 -

Avant-propos (HENRI LAVEDAN)-----	3
A la mémoire de Raymond FREBAULT (HENRI LAVEDAN)-----	4
La genèse du Musée de l'Education (RAYMOND FREBAULT)-----	8
A propos du Ministère de l'Education Nationale en 1968 (GUY THULLIER)-----	11
Brève évocation des anciens collèges et du lycée de Nevers (JEAN BUGAREL)-----	18
Conférence cantonale de Prémery (1885) - De l'enseignement de la morale - (M. LAMOISSIERE)-----	21
L'apprentissage de la citoyenneté à l'école (PAUL DE LOYE)-----	27
L'école de Sardy-les-Epiry - 2 ^{ème} partie - (EMILE GUILLIEN)-----	36
L'hygiène par l'exemple (1935) - <i>document</i> - (M. PICARDET)-----	44
La cage aux souvenirs: Azy-le-Vif - 1937 - (<i>Photographie de classe</i>)-----	46
Notes de lecture : Blanche Py - <i>Mémoires d'une employée du Trésor Public</i> (PAUL DE LOYE)-----	47
Naissance du syndicalisme chez les instituteurs nivernais- 2 ^{ème} partie - (ALAIN ROUMEGOUS)-----	49
Exposé du système d'enseignement -1888 - (FIRMIN GILHODES)-----	52
L'enfant aux yeux bleus - 4 ^{ème} partie - (JEAN LEOPOLD)-----	66
Prospective de l'histoire de l'éducation en Nivernais (H. LAVEDAN, R. CLOIX, G. THULLIER)-----	86
Sur les pas de... George Sand (HENRI LAVEDAN)-----	92
Le certificat d'études... à Rouy - 3 octobre 1998-----	95
L'Assemblée générale des AMNE (ROBERT CLOIX)-----	96
Le buvard fait sa réclame (<i>exposition</i>)-----	98

SOMMAIRE DU N° 12 - 1999 -

Avant-propos de M. DOMINIQUE TRESGOTS, Inspecteur d'Académie de la Nièvre-----	3
Naissance du syndicalisme chez les instituteurs nivernais- 3 ^{ème} partie - (ALAIN ROUMEGOUS) -----	5
A Propos d'un discours-panégyrique d'un élève du collège de Nevers en 1690 (J. BUGAREL) -----	17
Des sociétés de secours mutuels à la création de la section M.G.E.N de la Nièvre (GERARD DAGUIN) -----	21
Allocution du Dr. LE DROUMAGUET, maire de Nevers à la distribution des prix du Lycée (1942)-----	33
L'affaire Buttot à Colméry, 1817 - 1833 (GERARD ROUMIEUX) -----	37
Les besoins de l'instruction primaire - 1861 (MICHEL NAULOT)-----	41
A l'école primaire (LE CHARITTOIS DU 30 JUIN 1906)-----	49
Quelques exemples de trousseaux - Lycée de Nevers,1879 & E.N de Varzy, 1884, 1920, 1938-----	51
Les D.D.E.N. (J. DUCLUZEL) -----	57
L'enfant aux yeux bleus - 5 ^{ème} partie - (JEAN LEOPOLD) -----	60
L'Assemblée générale des A.M.N.E de 1999 (ROBERT CLOIX)-----	77
Le 9 ^{ème} colloque de l'A.B.S.S à Nevers les 2 et 3 octobre 1999 (FRANÇOISE VIGNIER)-----	78
Sur les pas de... Lamartine (ROBERT CLOIX) -----	83
Le certificat d'études... à Devay - 19 juin 1999 -----	86
Le mot du Président HENRI LAVEDAN-----	88
L'école RAYMOND FREBAULT -----	91

SOMMAIRE DU N° 13 - 2000 -

Avant-propos (Robert CLOIX)-----	3
<i>Document</i> : Lettre de Fontaine, professeur de grammaire générale à l'Ecole centrale de Nevers-----	4
L'école nivernaise sous la Révolution et l'Empire (Georges ROUMIEUX) -----	5
Les écoles de Decize de 1629 à 1900 - 1 ^{ère} partie- (Pierre VOLUT)-----	13
François -Auguste Niaudet, instituteur nivernais (Philippe JOLY)-----	27
Les écoles de La Machine (Maurice SOUDAN)-----	41
L'école du Diable (Michelle BOISSET)-----	45
Pour un baiser volé (Jean BUGAREL)-----	48
<i>Document</i> : La manière d'apprendre la géographie par l'Abbé Gaultier-----	51
Procès-verbal de conférence pédagogique - Lormes – 1885 (Auguste ROY)-----	54
Deux discours à la distribution des prix du Lycée de Nevers - 1907 - 1928 -----	57
L'enfant aux yeux bleus - 6 ^{ème} partie - (Jean LEOPOLD) -----	65
Sur les pas de ... COLETTE (Robert CLOIX)-----	81
Le mot du Président Henri LAVEDAN -----	88

SOMMAIRE DU N° 14 - 2001 -

- Avant-propos de M. JEAN-PIERRE CUVELIER, Inspecteur d'Académie de la Nièvre-----	3
- Les écoles de Decize de 1629 à 1900 – II- (PIERRE VOLUT)-----	6
- Témoignages de syndiqués en 1947 (P. DELARUE, R MARLIN) -----	19
- L'école nivernaise sous la Restauration – II - (Georges ROUMIEUX)-----	22
- L'École Normale d'Instituteurs de Varzy 1861 - 1941 (Georges. MARCHAND)-----	39
- Souvenirs d'Ecole Normale 1938-41 (Raymonde FAULON) -----	45
- L'Instruction à l'époque de C. Tillier de 1816 à 1844 -1 ^{ère} partie (Jean BUGAREL) -----	47
- Un écolier prolongé - 1 ^{ère} partie (EMILE GUILLIEN).-----	62
- Exposition: vision du monde colonial (R CLOIX) -----	81
- Sur les pas d'Henri Vincenot (R CLOIX)-----	85
- <i>Quelques documents sur l'audiovisuel</i> -----	90
- La page du Président (H. LAVEDAN)-----	101
- Nous recherchons-----	103

SOMMAIRE DU N° 15 - 2002 -

- Avant-propos (HENRI LAVEDAN) Notre façon de servir l'école -----	3
- L'apprentissage de la lecture - deux conférences pédagogiques - (AUGUSTE ROY)-----	5
- Évocation des Écoles de Moulins-Engilbert (MADELEINE TANNEAU)-----	11
- Biographie de l'Inspecteur général VAPEREAU (<i>L'illustration</i> du 21 avril 1906)-----	33
- L'école mutuelle de Nevers (GERARD ROUMIEUX)-----	34
- L'instruction primaire dans la Nièvre de 1816 à 1844 - 2 ^{ème} partie (JEAN BUGAREL) -----	49
- L'école des Feuillats à Decize (PIERRE VOLUT) -----	71
- Un écolier prolongé - 2 ^{ème} partie (EMILE GUILLIEN)-----	74
- In memoriam : Bernard Stainmesse et Pierre Murat (ROBERT CLOIX) -----	95
- « Sur les pas de... Maurice Genevoix » (M. ET HENRI TANNEAU) -----	100
- Donateurs-----	104
- Exposition : « Visions du monde colonial » (Robert CLOIX) -----	105